

LES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT

Approche pluridisciplinaire
des économies du Sud



Textes réunis et présentés
par Claude ROBINEAU

Préface
de Marc PENOUIL

CRISTOM
Editions

LES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT

**Approche pluridisciplinaire
des économies du Sud**

**Textes réunis et présentés
par Claude ROBINEAU**

LES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT

**Approche pluridisciplinaire
des économies du Sud**

Contributions :

**Catherine AUBERTIN, Jean BOUTRAIS, Jacques CHARMES,
Philippe COUTY, Jean-Philippe COLIN, Jean-Marc GASTELLU,
Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LASSAILLY-JACOB,
Jean-Paul MINVIELLE, André Michel PODLEWSKI, Guy PONTIÉ**

**Préface
de Marc PENOUIL**

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection ACTIQUES

PARIS 1992

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ayants cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

EN GUISE DE PRÉFACE DIALOGUES

Marc Penouil, professeur à l'Université de Bordeaux I
Responsable du DEA « Économie du développement »

Depuis dix ans des chercheurs de l'ORSTOM viennent à Bordeaux, faire part de leurs expériences à des étudiants du DEA d'Économie du développement. Cette publication commémore donc une amicale et féconde collaboration dans laquelle les Bordelais ont beaucoup reçu et peu donné... Mais l'échange inégal peut être aussi (n'en déplaise à certains) une des voies du développement.

Ces quelques lignes sont donc tout d'abord pour moi, l'occasion de remercier l'ORSTOM, en tant qu'institution, pour l'aide régulière et féconde apportée au DEA ; M. Robineau pour l'efficacité avec laquelle il a chaque année organisé la venue à Bordeaux de ses collègues, pour l'idée qu'il a eue de cette publication et pour sa mise en œuvre parfaitement coordonnée ; tous les chercheurs qui sont venus et souvent revenus pour présenter des idées originales et des expériences fécondes.

Ces remerciements pourraient paraître purement formels si je ne tentais pas de montrer la réalité et la portée des apports enregistrés. J'ai choisi le mot « Dialogues » pour servir d'axe de réflexion à cette brève préface. La recherche en effet est dialogue. Dialogue ouvert avec les idées des autres, dialogue critique avec ses propres idées, dialogue entre les constructions abstraites et la complexité subtile des faits, dialogue dans notre champ de recherche entre un passé référence du développement réalisé et un présent porteur de dynamisme, dialogue entre l'économiste, l'anthropologue, le géographe, le sociologue autour de cette réalité composite qu'est le développement, dialogue entre spécialistes de terrains différents à la recherche de convergences et de relativité.

Derrière cette recherche des dialogues, il y a bien sûr une conception du développement et du sous-développement qui n'est pas nécessairement partagée par tous. Le développement est pour nous une forme historique de la dynamique des sociétés globales. Toute société, tout groupement humain connaît sa propre dynamique ; celle-ci est complexe, elle ne peut se réduire à sa seule dimension économique. Le développement est autant changement social, culturel, institutionnel, politique que changement économique. Les problèmes du Tiers Monde tiennent souvent à l'inégale faculté d'évolution des multiples composantes de la société. Mais le développement que nous étudions aujourd'hui n'est pas n'importe quelle dynamique, ni dans ses causes, ni dans son avenir. Il est à proprement parler changement de

civilisation. Il est lié à l'instauration dans le monde occidental de la société technicienne. Il correspond au lent processus de diffusion de cette civilisation technicienne dans l'ensemble des sociétés du monde contemporain. Global dans ses manifestations, divers dans les modalités de mise en place de la civilisation nouvelle, contradictoire dans ses résultats à moyen terme selon les terrains historiques et géographiques, le développement ne se laisse pas enfermer dans une explication monolithique et idéologique. C'est pourquoi de multiples dialogues enrichissent sa compréhension.

Le dialogue en effet enrichit et relativise les conceptions théoriques souvent marquées par l'idéologie. La théorie du développement s'est trop longtemps enfermée dans des *a priori* et des explications toutes faites et passe-partout. Trop longtemps des mots clés comme impérialisme, colonialisme, dépendance, autocentrage... etc. ont été des sésames... qui n'ont pas ouvert beaucoup de portes. Les idées n'étaient pas nécessairement fausses, mais l'automatisme de leur application, l'absence de tout sens du relatif, l'incapacité d'admettre de possibles combinaisons d'explications, la référence pas toujours exprimée, mais toujours présente à un modèle sacralisé, malgré ses échecs, ont conduit à en limiter la portée et à mettre en doute la valeur explicative de ces thèses. Certes, cette approche reste sous-jacente à certains textes ici présentés, mais la référence aux faits a toujours conduit à échapper aux œillères de schémas abstraits. La diversité des approches montre aussi que d'autres analyses sont possibles, que des interrogations peuvent être soulevées.

Mais la référence aux faits, l'attachement affectif du chercheur au milieu qu'il étudie n'est pas sans danger. Le chercheur de terrain quelle que soit sa spécialité initiale est attiré par l'anthropologie et l'ethnologie. Il se fond dans le groupe qu'il étudie. Il entend défendre les intérêts de ce groupe et se scandalise aisément chaque fois qu'une décision externe remet en cause les structures, les comportements, les règles du jeu du groupe étudié. Très vite le passé du groupe est paré de mille vertus et les développeurs sont les massacreurs inefficaces d'un paradis perdu... Je caricature à peine. Cette vision des choses n'est pas inutile pour rappeler qu'effectivement la société dite traditionnelle a ses mérites, son efficacité, ses équilibres, sa justice et sa cohérence. Mais le dialogue doit aussi rappeler qu'une attitude purement passéiste n'explique rien. La civilisation technicienne de la machine est là, déjà présente, efficace. Elle fait croître la population, étendre les surfaces cultivées, redistribuer le savoir et le pouvoir. La nostalgie d'un passé périmé n'est pas plus scientifique que la rêverie futuriste. L'équilibre est à trouver... par le dialogue.

Le dialogue entre les disciplines peut être aussi fécond. Il ne s'agit pas de sombrer dans une multidisciplinarité unifiante et fantasmatique. Il faut

au contraire connaître les limites... et les apports des autres pour mieux cerner les faiblesses de sa propre discipline. Les économistes recherchent le quantitatif, le quantifiable, le modélisable. Les réflexions sur l'informel sont intéressantes de ce point de vue. Beaucoup d'économistes veulent d'abord trouver une définition statistique de l'informel pour pouvoir quantifier le nombre d'entreprises, la production, l'emploi, la formation du capital, les revenus, etc. Ils peuvent alors tenter d'établir des relations entre ces variables. Le géographe lui se plaît dans la recherche du fait, de sa spécificité dans un lieu donné. Il veut le localiser, le décrire, le photographier, le cartographier. Le géographe peut se moquer de l'économiste qui établit des lois savantes à partir de statistiques fausses et l'économiste peut rétorquer qu'il est tout à fait sans intérêt de tout connaître sur les activités du tailleur installé au coin de la 3^e rue et de la 24^e avenue si l'on ne sait pas s'il est représentatif d'un ensemble (et de quel ensemble) ou s'il est un cas exceptionnel et pathologique. En fait, le dialogue peut renvoyer chacun à ses limites et à une utilisation des apports de l'autre en en connaissant les faiblesses.

L'opposition entre théorie abstraite et observation des faits est un faux problème, si on ne sait pas le dépasser. Sans la référence aux faits, le danger est en général de raisonner sur des concepts faux et vides, d'unifier ce qui est divers. En sens inverse, la systématisation des informations n'est possible qu'avec une méthode de traitement des faits et qu'à partir d'une grille théorique d'interprétation. La théorie économique moderne est largement inadaptée à l'étude du développement parce qu'elle conduit à négliger la complexité et la spécificité des réalités du Tiers Monde et à raisonner sur des concepts et des relations trop hâtivement transposées des schémas des pays développés.

Ce sens de la diversité et de la relativité, l'approche historique peut le donner. Nous sommes ici aussi au cœur d'un dialogue indispensable. Trop de spécialistes du développement, trop de journalistes en mal d'émotions veulent nous faire frémir sur les échecs du développement. Comment jugent-ils de ces échecs ? Presque toujours par référence à des objectifs inaccessibles, ou par référence aux pays développés, ou par rapport à un monde juste, égalitaire, soucieux du bonheur des hommes... etc., etc. Croit-on vraiment qu'au début du XIX^e siècle le développement de l'Angleterre puis de la France s'est réalisé autour d'objectifs précis de ce type : une voiture automobile par famille, un poste de télévision par foyer, etc., etc. Cela n'a aucun sens puisque ces produits n'existaient pas et que la famille a changé de structure. Le développement ne peut s'apprécier qu'en se retournant vers le passé, en décelant ce qui a changé, dans quel sens et sous quelles influences se font les changements. Pour cela l'histoire est un ins-

trument irremplaçable d'interprétation. Dans ce domaine aussi des dialogues féconds sont à développer à condition d'accepter l'idée d'une « interprétation » de l'histoire... qui peut engendrer d'autres dialogues.

Dialogue enfin entre spécialistes de terrains différents. Les diverses études présentées montrent bien la diversité des milieux d'Afrique noire et aussi leurs oppositions avec la situation des pays du Maghreb et de l'Amérique latine. Les hommes vivent et produisent de manière différente selon les milieux, mais leurs réactions aux techniques nouvelles du développement sont elles aussi variées. Il est certain d'ailleurs que cette diversité des situations est une interrogation vis-à-vis des méthodes à mettre en œuvre pour étudier des milieux variés et évolutifs. Quelles unités d'observation ? se demande J.-M. Gastellu, mais peut-il y avoir une réponse unique pour l'étude de l'informel maghrebin, de l'élevage camerounais, de l'agro-industrie ivoirienne ? Il est essentiel de relancer des interrogations permanentes face à la diversité des situations et à la pauvreté relative des méthodes d'investigation.

Le présent recueil de textes et de travaux est donc bien à lire à la fois comme le fruit de recherches longues et minutieuses sur le terrain, suivies d'un travail de réflexion et de traitement des informations recueillies. Il est ainsi un modèle pour des étudiants qui, titulaires du DEA... pour certains, poursuivent des travaux sur le terrain, sans lesquels la recherche sur le développement n'a pas de sens. Mais en raison de sa diversité, de son hétérogénéité apparente, ce recueil est aussi une source de réflexions sur la dynamique d'une discipline aussi complexe et difficile que l'analyse du développement.

Il est un appel à poursuivre dans cette voie du dialogue où le chercheur peut défendre ses idées, faire partager ses expériences, mais aussi recevoir les réserves, les suggestions, les compléments, les interrogations de ceux qui participent à la même réflexion. Un dialogue qui montre la relativité de toute recherche, mais aussi sa richesse, son dynamisme. Dialogue entre ceux qui ont réalisé des recherches et ceux qui vont s'engager dans cette voie, dialogue sur ce que l'on connaît un peu mieux et sur ce qu'il reste à découvrir, ce petit recueil est un appel à poursuivre dans la voie d'une meilleure compréhension des chemins des sociétés humaines en développement.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	13
INTRODUCTION	15
Le développement à l'épreuve du terrain, par Cl. Robineau	15

THÉORIES ET MÉTHODES

CHAPITRE PREMIER

Anthropologie économique et développement, par Cl. Robineau	41
---	----

CHAPITRE II

Communautés, stratification sociale, développement rural, par G. Pontié et Cl. Robineau	53
--	----

CHAPITRE III

Principales caractéristiques démographiques en Afrique au sud du Sahara, par A. M. Podlewski	79
---	----

CHAPITRE IV

Apport et limite des enquêtes statistiques : exemple des enquêtes niveau de vie-consommation, par Cl. Robineau	95
---	----

CHAPITRE V

Le choix des unités d'observation, par J.-M. Gastellu	111
---	-----

CHAPITRE VI

Les monographies de terroirs, par Ph. Couty	123
---	-----

CHAPITRE VII

Éléments d'analyse micro-économique de la production agricole, par J.-Ph. Colin	129
--	-----

ÉTUDES DE CAS

CHAPITRE VIII

Paysans migrants du Fouta-Toro, Sénégal, par J.-P. Minvielle	141
--	-----

CHAPITRE IX

Quelques aspects des échanges entre le Niger et le Nigeria, par E. Grégoire	153
--	-----

CHAPITRE X

Emplois et revenus dans le secteur non structuré des pays du Maghreb et du Machrek, par J. Charnes	161
---	-----

CHAPITRE XI

Une expérience d'analyse régionale : le Centre-Ouest brésilien, par C. Aubertin	183
--	-----

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE XII

Programme sucrier et développement régional en Côte-d'Ivoire,
par C. Aubertin..... 191

CHAPITRE XIII

Une opération de développement café-cacao au Togo : essai d'évaluation,
par G. Pontié 197

CHAPITRE XIV

Les politiques de transferts de population liées aux aménagements hydrauliques : étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains,
par V. Lassailly-Jacob 221

CHAPITRE XV

Zébus, mouches tsé-tsé et techniciens en Adamaoua camerounais,
par J. Boutrais 235

CHAPITRE XVI

Approche historique et développement,
par Cl. Robineau 253

PROPOS D'ÉTAPE 263

INDEX 267

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES 275

AUTEURS DES CONTRIBUTIONS

AUBERTIN Catherine, Économiste, ORSTOM, département SUD (Société, urbanisation, développement)

BOUTRAIS Jean, Géographe, ORSTOM, département MAA (Milieu et activités agricoles)

CHARMES Jacques, Économiste, ORSTOM, département SUD

COLIN Jean-Philippe, Économiste, ORSTOM, département MAA

COUTY Philippe, Économiste, ORSTOM, département SUD

GASTELLU Jean-Marc, Économiste, ORSTOM, département MAA

GRÉGOIRE Emmanuel, Économiste et géographe, CNRS, Centre d'études africaines

LASSAILLY-JACOB Véronique, Géographe, CNRS, Centre d'études africaines

MINVIELLE Jean-Paul, Économiste, ORSTOM, département MAA

PODLEWSKI André Michel, Expert-démographe, ORSTOM, département MAA

PONTIÉ Guy, Sociologue, ORSTOM, département MAA

ROBINEAU Claude, Économiste anthropologue, ORSTOM, département SUD

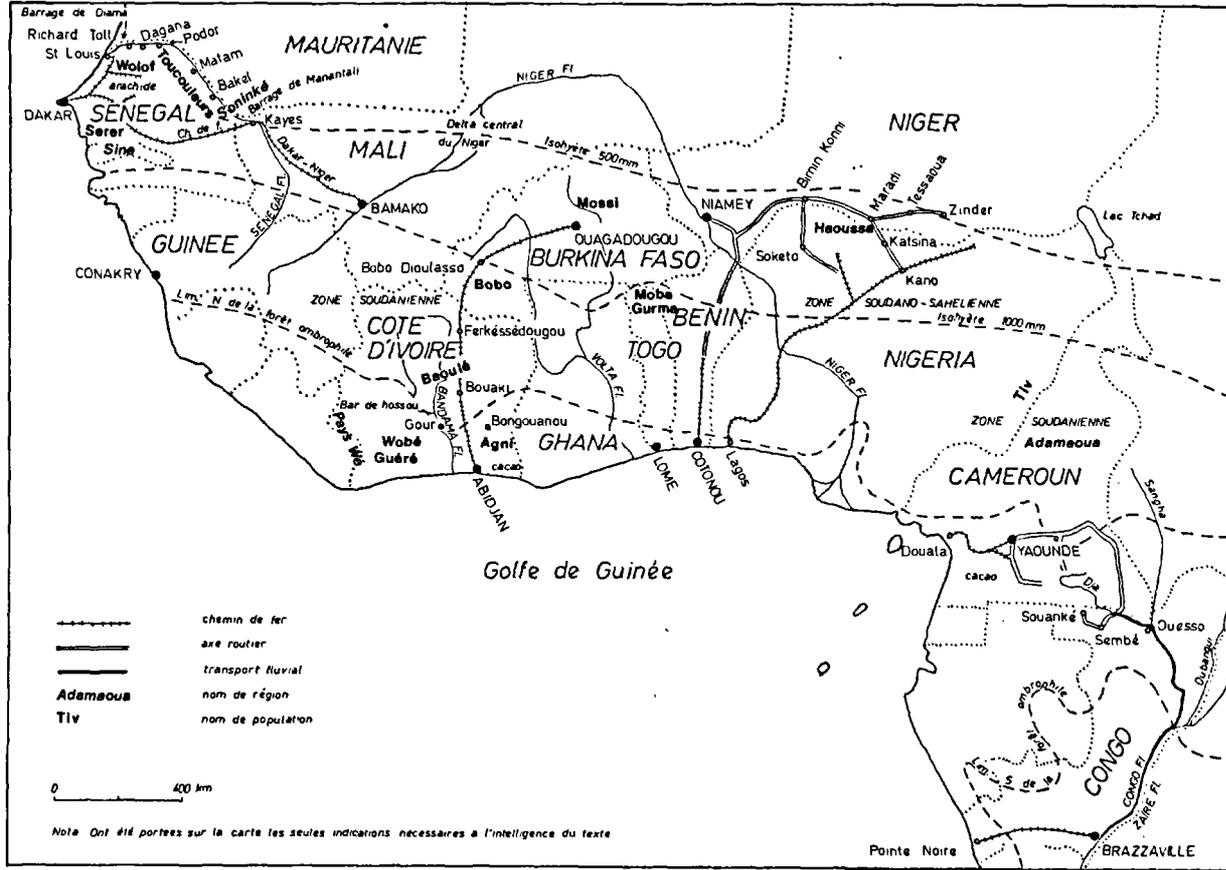


Figure 1 : Afrique de l'Ouest.

AVANT-PROPOS

Les textes réunis dans ce livre résultent d'enseignements donnés entre 1980 et 1990 dans le cadre d'un séminaire de DEA (diplôme d'études approfondies) d'économie du développement de l'université de Bordeaux, animé principalement par des chercheurs de l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération).

L'objectif de ce séminaire était d'initier aux réalités du terrain outre-mer (ses apports et ses méthodes d'approche) des étudiants surtout familiarisés avec les théories de la macro-économie du développement et leurs applications.

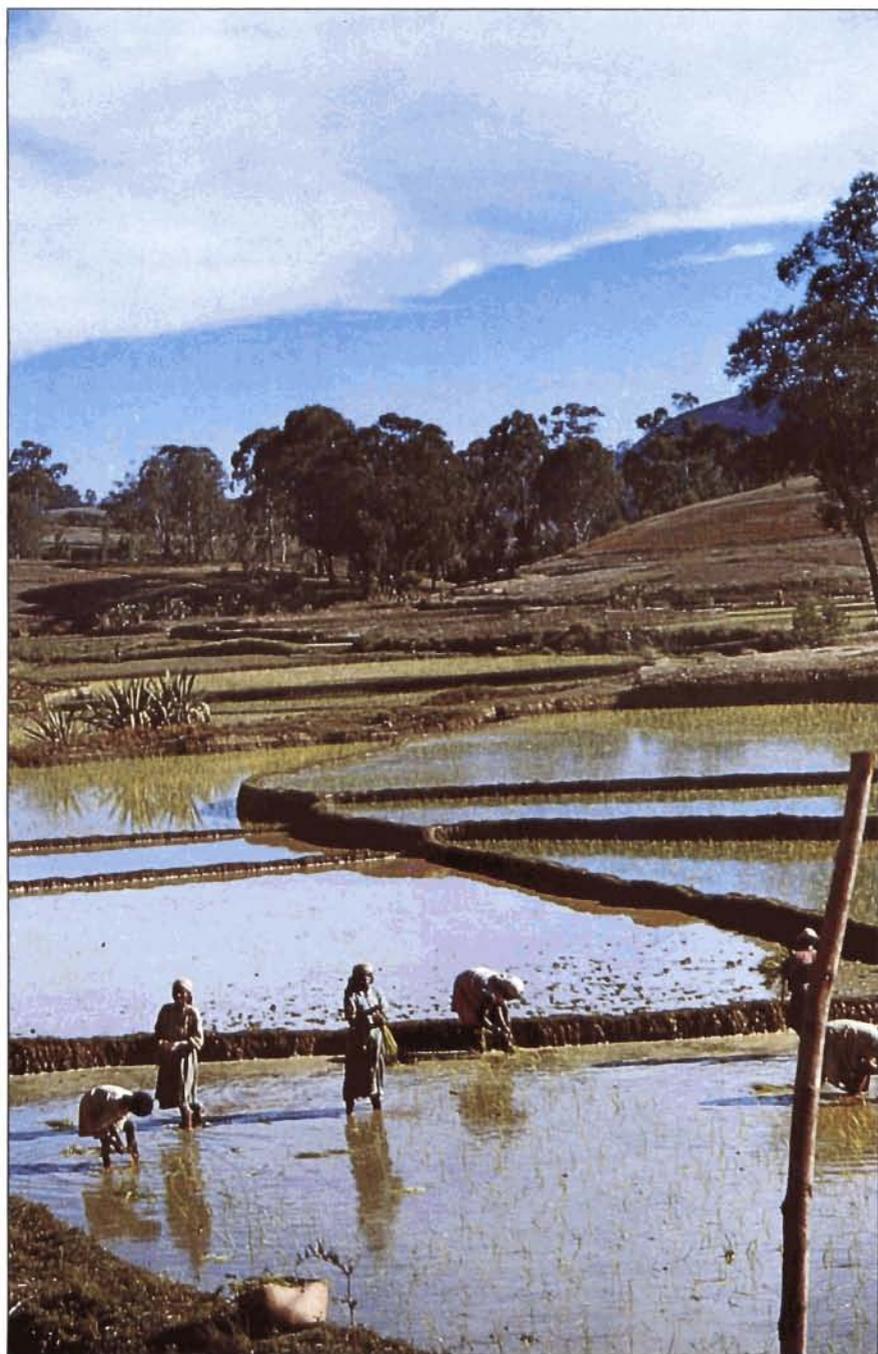
Non que la plupart des étudiants en économie ignore les limites de l'économique et l'apport des autres disciplines des sciences sociales à la connaissance nécessaire des pays en voie de développement. Mais il existe la conviction tenace que l'économique a, à côté des autres disciplines, un domaine pour lequel les théories économiques constituent l'instrument pertinent d'analyse.

Cette conception du partage des tâches, sans doute valable à l'échelle de l'économie des États et de leurs relations avec le marché mondial, se heurte à la réalité de l'économie de terrain orientée sur des projets de développement pour lesquels, en l'absence de statistiques fiables et de comportements stéréotypés, les théories économiques sont inopérantes : à l'économiste, sinon de forger, du moins d'adopter des outils d'analyse. Les autres spécialistes des sciences sociales ne le feront pas pour lui.

Tel est le propos qui a incité divers responsables universitaires à faire appel à l'ORSTOM et à ses chercheurs de terrain. À Bordeaux mais aussi à Clermont, Nanterre, Tours, Toulouse, Genève, Louvain, des chercheurs viennent appuyer les formations universitaires classiques des leçons qu'eux-mêmes tirent des réalités de terrain. C'est au prix du dialogue ainsi engagé que peuvent se faire dans l'économie du développement les avancées nécessaires.

Un dernier mot : il convient de signaler les filiations. Ce livre s'inscrit par certains côtés comme une continuation du séminaire interdisciplinaire des années 1978-1981 de l'ORSTOM. Par ailleurs, les enseignements qui l'ont suscité se sont nourris pour nombre d'auteurs de la participation aux travaux d'AMIRA (Amélioration des méthodes d'investigation rurale en Afrique, 1975-1990) : pour ces auteurs, il peut en être regardé comme un enfant posthume (1).

1) La diversité des sociétés, et des auteurs qui les ont citées, a obligé à laisser à chacun la responsabilité dans la transcription des noms vernaculaires, d'où certaines variations en résultant d'un texte à l'autre tant en ce qui concerne leur écriture que leur usage.



*Repiquage du riz en rizière inondée sur les hautes terres malgaches
(Betsileo, 1961). (Cliché Claude Robineau)*

INTRODUCTION

LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Claude Robineau

« Il n'y a pas d'opinion extravagante qui n'ait été appuyée sur des faits et c'est avec des faits que l'on a souvent égaré l'autorité publique. La connaissance des faits sans la connaissance des rapports qui les lient n'est que le savoir non digéré d'un commis de bureau... »

(J.B. SAY, 1803)

Cette citation faite par Paul Fabra (1) se veut une mise en garde contre l'exploitation qu'on peut faire en économie de la connaissance de faits bruts d'autant qu'ils sont exprimés en chiffres qui revêtent à nos yeux souvent aveuglés la double apparente rigueur d'une expression mathématique, toujours supérieure par sa clarté à une expression littéraire qui se veut justement nuancée, et produit d'un traitement statistique qui se pare de la vertu qu'on attache aux sciences de la mesure.

Ainsi d'une réévaluation possible du PNB italien par l'insertion de l'économie clandestine estimée à 15,4 % qui ferait devenir l'Italie « la cinquième puissance économique » du monde (2), ce qui, pour la politique économique ne prête pas trop à conséquence. En revanche, on sait l'abondance des mesures, d'effets mondiaux, que suscite « l'énormité du déficit extérieur américain » (baisse du dollar, manipulation des taux d'intérêts, effets sur les monnaies, le coût des importations, les investissements dans les autres grands pays) alors que - nous dit Fabra - « les statistiques sur lesquelles s'appuient ces raisonnements comportent un poste « erreur et omission » qui est égal parfois à plus du tiers des sommes en jeu ».

Lorsqu'on passe des pays du Nord aux pays du Sud (3), l'irréalité des lectures qu'on peut faire des économies du Tiers Monde (4) devient dramatique.

1) *Le Monde*, mardi 10 mars 1987, p. 36.

2) Le titre est de l'auteur qui émet des réserves sur la précision apportée dans l'évaluation d'un secteur par définition difficilement évaluable. D'ailleurs n'a-t-on pas pas parlé d'une réévaluation de 30 % du PNB italien ?

3) Expressions peu élégantes qui ont le seul avantage d'éviter d'évoquer des états de développements et des mouvements de développement controversés.

4) Expression qui avait un sens lorsque, à côté des pays capitalistes (à économie décentralisée « ou à économie de marché ») et des pays « socialistes », à forte croissance économique réelle ou mythique, figurait une troisième catégorie de pays à faibles revenus et inscrits dans le « cercle vicieux de la pauvreté ».

Les comptes nationaux, qui constituent l'instrument central, synthèse de la connaissance de l'économie nationale et sont établis pour servir de base à des calculs ultérieurs ou à des décisions de politique économique, sont élaborés selon des modèles inadaptés aux besoins des pays africains, déforment les réalités qu'ils sont censés décrire, reposent sur un modèle théorique - l'économie monétaire de marché - éloigné de la réalité, enfin ignorent les structures sociales des pays qu'ils décrivent (Encart n° 1).

L'écart entre le modèle de l'économie monétaire de marché (ou de plan) et l'économie réelle, notamment paysanne des pays du Tiers Monde a été traitée comme une dualité entre la tradition et la modernité, une tradition synonyme d'arriération par rapport à une modernité incarnée par le modèle, le développement consistant à ce que l'économie réelle rattrape le modèle grâce à la disparition des obstacles, voire des blocages suscités par la tradition.

Cette explication commode qui situe obstacles et blocages dans le domaine socio-culturel a l'avantage d'évacuer de la problématique du développement les phénomènes de domination et particulièrement leurs aspects économiques, que ce soit au niveau international ou à un niveau interne (5).

Cette réserve faite, on ne peut nier l'importance des facteurs socio-culturels dans le développement, mais moins en tant qu'obstacles ou blocages à des projets conçus selon les normes d'un univers rationalisé qu'en tant que facteurs devant intervenir dans la définition des projets et des politiques de développement. On proposera à ce propos deux exemples.

1. Modernisation n'est pas occidentalisation

On n'a pas fini de s'interroger sur le décollage des NPI (nouveaux pays industriels) (6), ni non plus sur la percée du Japon aux tous premiers rangs des économies mondiales, et en même temps, sur les difficultés de pénétration du marché japonais par les biens et services occidentaux.

Dans une série d'articles sur la « croissance Pacifique », J.-M. Doublet et Ph. Pons soulignent le rôle des valeurs confucéennes, dans le décollage du Japon et des NPI : piété filiale et respect des personnes âgées, « donc de l'expérience ou de la hiérarchie par le biais d'une gérontocratie encore très répandue », formalisme des rapports sociaux, existence d'une doctrine

5) Voir à ce sujet :

Samir Amin 1971, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris, Anthropos et Celso Furtado, 1976, *Théorie du développement économique*, Paris, PUF, pour les phénomènes de domination internationale.

Pour les phénomènes de domination économique interne, on doit lire René Dumont, 1961, *Terres vivantes*, Paris, Plon, coll. « Terre humaine » : il s'agit d'études de cas concernant les cinq continents.

6) Les « quatre dragons » : Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong et Singapour.

ENCART N° 1

COMPTABILITÉ NATIONALE ET RÉALITÉS DU TIERS MONDE

(Résumé du *Monde diplomatique*, 1^{er} janvier 1986)

Un article signé Marie Lavigne s'interroge sur la qualité de la comptabilité nationale comme outil scientifique pour la connaissance des économies du Tiers Monde ; il analyse à cet effet deux ouvrages de Monique Anson-Meyer *Initiation à la comptabilité nationale*, 1985, et *La nouvelle comptabilité des Nations unies en Afrique*, 1982, l'Harmattan, Paris.

Cette nouvelle comptabilité nationale de l'ONU est « considérée comme un outil scientifique neutre et objectivement indiscutable » (Lavigne, *op. cit.*) alors qu'elle est largement inadaptée et que son caractère hautement technique donne aux résultats qu'elle produit un label d'exactitude largement usurpé du fait que les éléments statistiques sur lesquels elle repose sont peu fiables.

Manque de fiabilité pour l'évaluation de l'autoconsommation ; concernant les déclarations des grandes entreprises (souvent filiales de multinationales) qui servent de base pour l'élaboration des comptes industriels ; pour la mesure du commerce extérieur, les statistiques douanières étant complètement faussées du fait de la contrebande.

Inadaptation lorsque la pléthore de la fonction publique, résultat des solidarités ou des compétitions familiales, lignagères ou ethniques, est comptabilisée dans les services et vient gonfler d'autant le PNB ; dans la non-prise en compte des travaux collectifs, si importants dans l'agriculture ; du fait de la méconnaissance des structures sociales, qu'il s'agisse de la réduction à la notion de « ménage » des unités économiques liées à la parenté ou à des formes de sociabilité comme les groupes de jeunes gens « en popote », ou de l'assimilation de la compensation matrimoniale couramment appelée « dot » à une formation brute de capital fixe (puisque'il ne s'agit pas d'un phénomène de « consommation »).

Conçus pour servir de base de données à des calculs ultérieurs (tels que l'évaluation de l'épargne des ménages qui peut servir de base à la fixation de l'impôt, ou le volume des grandes dépenses publiques fixé en % du PNB) ou à des décisions de politique économique (ex. les politiques de substitution aux importations), ces comptes nationaux reposent sur un modèle théorique éloigné des réalités (le modèle de l'économie monétaire de marché) et une base socio-économique très différente de ces réalités (la famille-ménage et l'autonomie de l'économie vis-à-vis de la société, ex. la distinction entre la famille et l'entreprise).

rigide d'organisation sociale. C'est ce qui expliquerait la moindre réussite d'une « Asie douce » (du Sud-Est) influencée par le Bouddhisme (ou l'Islam) par rapport à une « Asie dure » (du Nord-Est) soumise à l'influence confucéenne.

Cependant, au sein de cette « Asie dure », les itinéraires différents de la Chine et du Japon appellent des critères supplémentaires. La réussite du Japon repose sur une modernisation préparée de longue date bien avant l'ère de Meiji (capitalisme commercial, culture urbaine, diffusion des connais-

sances par l'éducation entre le XVII^e et le XX^e siècles). En outre, la combinaison entre la conception de la société et le capitalisme a produit d'heureux effets : esprit communautaire (assorti de pressions sur les individus) se traduisant par une gestion particulièrement adaptée au capitalisme de grande dimension - idée du travail perçue dans sa dimension sociale - valeur accordée à l'éducation.

La grande leçon de l'Asie riche est que la modernisation ne signifie pas forcément occidentalisation... Longtemps, l'Occident a jugé à l'aune de son propre progrès les retards des autres parties du monde. Non sans une certaine frustration, il prend conscience de l'existence de civilisations qui démontrent par leurs performances économiques que ses recettes n'étaient peut-être pas les seules concevables. En revanche, pour l'Asie, l'Occident n'apparaît plus comme un modèle de modernité, mais comme une région en déclin. Cette perception, fondée ou non, elle ne la tire pas d'une... philosophie de l'histoire mais de l'affirmation de son propre succès ».

(*Le Monde*, 23-8-1988, p. 17)

2. Les politiques de développement négligent les facteurs humains

Un rapport de l'UNICEF publié en 1985 et intitulé : *À portée de main : un avenir pour les enfants d'Afrique* explique qu'il est grand temps de prendre en compte « la dimension humaine du développement ». Chr. Chombeau, qui commente ce rapport souligne que « le secteur agricole fourmille de programmes inadaptés » : projet de cultures industrielles négligeant totalement le rôle des femmes dans l'agriculture, accaparement des meilleures terres par les hommes pour les cultures commerciales qui aboutit, soit à la recherche de champs vivriers plus lointains par les femmes, soit à leur abandon pur et simple des cultures vivrières.

Une meilleure réalisation des programmes sera possible « si chacun accepte de tenir enfin compte des besoins réels et du tissu social des populations et désire faire participer toutes les personnes concernées à leurs projets ».

Et le rapport de proposer trois axes prioritaires : la santé des enfants, la formation des femmes, l'éducation.

(*Le Monde*, 3-1-1986)

Les travaux réalisés par l'ORSTOM, Institut français de recherche pour le développement en coopération, depuis 25 ans, ont particulièrement privilégié les aspects socio-économiques, devenus ainsi une des principales spécificités de l'organisme au sein de la recherche française (Encart n° 2). Il y a trois raisons à cela :

- Le champ de la demande de recherches émanant implicitement ou explicitement des États, des organismes bailleurs de fonds (Banque mondiale, OCDE, BIT, FED, etc.) ou de la Coopération.
- L'espace à combler dans la recherche en économie entre le niveau macro-économique (l'État-Nation économique et les relations internationales) et le niveau micro (entreprises, exploitations agricoles, ménages), et dans cet

ENCART N° 2

L'ORSTOM, INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE EN COOPÉRATION

L'ORSTOM, institut pour les recherches de base et la formation pour le développement, opère dans cinq grands domaines : sciences de la terre et du sol, milieux aquatiques (mer, lagunes, eaux courantes), agronomie tropicale (plantes cultivées, leurs associations et leurs maladies), sciences de la vie (microbiologie, parasitologie, grandes endémies, nutrition) et sciences sociales. Au sein des sciences sociales opèrent cinq disciplines - anthropologie, démographie, géographie, économie, sociologie, ces trois dernières en particulier réalisant une approche socio-économique de la réalité des pays en développement.

Les milieux ruraux d'Afrique, surtout occidentale et centrale, puis plus récemment, de pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est ont largement bénéficié de la recherche ORSTOM, ainsi que l'Océanie (Polynésie centrale, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu).

Des enquêtes plus systématiques, mobilisant un appareil interdisciplinaire réunissant sciences physiques, biologiques et sociales ont été menées à la demande, ex. au Burkina Faso, en Équateur ou en Indonésie.

De nombreuses études urbaines, notamment sur le thème des relations villes-campagnes ont été effectuées en Afrique, en Amérique latine et en Océanie, consacrées par la mise sur pied d'unités de recherches sur les problèmes urbains et l'urbanisation.

Les politiques industrielles des États indépendants ont fait l'objet d'études, d'abord en Côte-d'Ivoire, puis avec la mise en œuvre d'une unité de recherches industrielles, en Thaïlande, au Sénégal, au Mexique.

L'étude du secteur « informel » ou « non structuré » amorcée dans le cadre de l'étude de l'industrie ivoirienne, a été abordée au Maghreb (Tunisie) puis en Afrique au sud du Sahara (Togo, Niger, Guinée) et dans la Caraïbe (Martinique).

L'économie de la pêche a fait l'objet de programmes en collaboration avec les unités de recherches océanologiques et aquatiques au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, en Guinée, dans le delta central nigérien, en Polynésie et dans la Caraïbe.

Grâce à différents séminaires et groupes de travail à l'Institut, en université ou à l'INSEE, une valorisation nouvelle des recherches ORSTOM est réalisée depuis une douzaine d'années (en sus de la valorisation classique par la diffusion des écrits).

espace entre une approche économique classique en termes d'offre, de demande, de prix et de coûts et les arrière-plans socio-culturels qui conditionnent ou expliquent ces éléments, arrière-plans particulièrement importants dans les sociétés faiblement ou imparfaitement monétarisées (7).

7) Soit parce que l'économie demeure encore dans ces sociétés fortement dépendante des structures sociales (c'est là une définition des champs de l'anthropologie économique), soit parce que la pauvreté entraîne l'étiollement des flux monétaires et la réduction de la demande au marché monétaire (repli sur les solidarités familiales, les activités et les transactions informelles, l'autoconsommation).

- La disponibilité de spécialistes complémentaires pour l'étude des conditions économiques *lato sensu* : *économistes* spécialistes des besoins, de la rareté et des coûts ; *géographes* orientés d'emblée sur l'analyse de l'espace (les notions de terroirs et de pratiques culturelles sont essentielles pour la connaissance de l'économie des milieux ruraux) ; *anthropologues* et *sociologues*, analystes des cadres sociaux et familiaux qui conditionnent le cadrage des unités économiques tant en milieux ruraux qu'informels, analyses de phénomènes économiques fortement influencés par les usages sociaux (problème de la compensation matrimoniale, impact du cérémoniel et de l'ostentation dans l'économie de nombreuses sociétés).

I. LE CHAMP DE LA RECHERCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Dès avant les indépendances, le champ de la recherche économique en coopération a été exclu de la définition et de l'exécution au plus haut niveau des politiques économiques, soit qu'avant l'indépendance celles-ci aient été le monopole de la haute administration coloniale et locale, soit qu'après, les hautes autorités des États les aient considérées comme ressortissant de leur souveraineté, donc exclues de la compétence de chercheurs macro-économistes étrangers (8). En revanche, la recherche économique *lato sensu* a été sollicitée en amont ou en aval des décisions nationales de politique économique, soit qu'il s'agisse de réunir ou de compléter un stock de connaissances nécessaires à l'élaboration d'un plan, programme ou opération de développement, soit qu'il s'agisse d'en mesurer les effets, voire d'évaluer les obstacles à leur exécution.

A. Au Sénégal

L'aménagement de la vallée du Fleuve, tout comme le développement de la Casamance s'inscrivent dans le souci du Sénégal d'un rééquilibrage régional tant au nord qu'au sud du bassin arachidier, en même temps que de pallier les inconvénients de la monoculture de l'arachide.

La vallée fait l'objet, en amont de projets précis, d'une mission d'inventaire démographique, social, foncier et économique au début des années 1960 (BOUTILLIER J.-L. *et alii*, *La moyenne vallée du Sénégal*, enquête de la MISOES - Mission socio-économique de la vallée) ; puis, comme suivi de la politique d'aménagement agricole (rizicole notamment) financée sur crédits nationaux et internationaux, et élaborée et exécutée avec la participation de bureaux d'études et de sociétés d'intervention menée dans les années soixante et soixante-dix, d'une recherche approfondie sur les com-

8) Cela ne signifie pas que les États n'avaient pu employer, soit à titre individuel, soit dans le cadre d'accords de coopération, des économistes étrangers.

suite ● (10) ci-contre :

- au sujet des petites entreprises, cf. Cl. de MIRAS, Secteur de subsistance et salariat dans les ménages, l'origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan, *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XIX, n° 4, 1983, pp. 429-449 ; B. LOOTVOET, 1988, *L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne*, Paris, ORSTOM, coll. « Études et thèses ».

munautés rurales, l'impact des interventions, les terroirs villageois et les problèmes fonciers, les phénomènes de migrations.

Ces recherches sont entrées dans le corpus d'études accompagnant la réalisation des ouvrages hydrauliques de Diama puis de Manantali. Y ont notamment participé des géographes (pour l'étude des problèmes fonciers, des études fines de terroirs, des systèmes de cultures, plus généralement des rapports à l'espace) et des économistes (pour les effets sur le travail et les revenus des cultures dans les casiers rizicoles et pour l'impact des migrations en basse, moyenne et haute vallée du Fleuve (9).

B. L'exemple ivoirien

En Côte-d'Ivoire, le développement industriel amorcé après l'indépendance pour la valorisation des produits agricoles et forestiers (agro-industrie) et la production de substituts aux importations a été étudié dans son évolution et son extension afin de tester ses potentialités de croissance et de diffusion au sein de l'économie ivoirienne ainsi que de délocalisation hors des deux grands centres urbains d'Abidjan et de Bouaké. Après qu'une étude de la couronne urbaine de Bouaké ait montré les limites de la délocalisation spontanée du tissu industriel ivoirien, un bilan exhaustif de l'industrie nationale a été entrepris, faisant apparaître deux secteurs du dynamisme industriel ivoirien dont on a voulu mesurer la force et les limites, d'une part, le secteur des grands complexes agro-industriels, de l'autre, le secteur des PME.

Le cas des complexes sucriers du Nord ivoirien notamment étudié montre une création *ex nihilo* financée par les bénéfices de la Caisse de stabilisation du cacao, c'est-à-dire sur la prospérité de l'économie ivoirienne et dont la raison ultime est de remédier aux déséquilibres régionaux entre le Nord et le Sud ivoirien.

Le secteur des PME ivoiriennes apparaît comme baignant dans un secteur informel beaucoup plus large dont il constitue la partie visiblement organisée, à la manière de la pointe d'un iceberg. Nourri de l'exode rural et fortifié par la croissance urbaine, ce secteur informel ivoirien constitue bien moins un renforcement du tissu industriel que le fonds de subsistance d'une force de travail de sous-traitance des entreprises capitalistes (10).

9) CAMBRÉZY (L.), COUTY (Ph.), LERICOLLAIS (A.) *et alii*, 1984, La région territoire de recherche, in *Le développement rural en questions*, ORSTOM, Paris, coll. « Mémoires », n° 106, pp. 123-180.

10) Les principales références concernant l'étude de l'industrie ivoirienne et de son évolution sont :

- en ce qui concerne l'industrialisation de la Côte-d'Ivoire : J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977, Les modalités et le contenu de la croissance industrielle de la Côte-d'Ivoire, *cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.*, vol. XIV, 1, : 27-58.
- en ce qui concerne les extensions spatiales de l'industrialisation, cf. C. AUBERTIN, 1983, Histoire et création d'une région sous-développée, le Nord ivoirien, *cah. ORSTOM sér. Sc. Hum.*, vol. XIX, 1 : 23-58. Voir aussi du même auteur : *Le programme sucrier ivoirien, une industrialisation régionale volontariste*, Paris, 1983, ORSTOM, coll. « Travaux et documents », n° 169 ; également : Du mauvais usage de l'Histoire, in C. AUBERTIN, R. CABANES *et alii*, 1982, Histoire de développer, *Revue Tiers Monde*, t. XXIII, 90, avril-juin 1982 : 307-311.

Un certain nombre de traits caractérise ces recherches : elles se situent dans les « blancs » de la connaissance économique (absence de structures ou plutôt de connaissance des structures, de données exactement chiffrées) ; les phénomènes économiques sont en rapport relativement étroit avec les structures sociales ; les données statistiques recueillies doivent être contrôlées, redressées, voire même susciter une collecte spécifique ; la méthode s'apparente à celle des anthropologues (l'observation participante, la démarche du particulier en général) (11).

II. DIFFÉRENTS TYPES D'INVESTIGATIONS

Économistes, géographes, sociologues, anthropologues (12) travaillent de concert ou isolément, empruntant souvent à la méthodologie des disciplines voisines, l'originalité de chacun (de chaque discipline) consistant à partir d'un champ de recherche (défini comme socio-économique *lato sensu*) et, selon des méthodes propres à la discipline ou empruntées aux disciplines voisines, à reconstruire la réalité autour des thèmes principaux de la discipline :

- l'espace pour le géographe, d'où l'analyse des paysages, ruraux, urbains, celle de l'organisation des terroirs, l'analyse en termes de gradients, la visualisation de ces analyses par des cartes ;
- la rareté pour l'économiste, d'où l'attention portée à l'organisation de la production et de la répartition des biens et des services, à sa rationalité, à la mesure de la productivité, du travail, au calcul des coûts et des prix ;
- l'organisation sociale (parenté, classes), les diversités culturelles, les tensions sociales et politiques pour le sociologue et l'anthropologue.

Le champ de la recherche socio-économique est ainsi balayé, plutôt que par des spécialistes, par des généralistes de sciences sociales qui ont en outre une spécialité, et qui opèrent *grosso modo* selon un petit nombre de démarches.

11) Démarche soulignée par J.-M. GASTELLU, économiste de l'ORSTOM in : *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Trav. et Doc. de l'ORSTOM, n° 128, ORSTOM, Paris, 1981, p. 116.

12) La distinction entre la sociologie et l'anthropologie est délicate. Traitant toutes deux des faits ou phénomènes sociaux, elles se distinguent par l'objet de la recherche et la méthode. La sociologie s'intéresse à la société et aux sociétés, aux groupes sociaux, aux tensions, oppositions de classes, crises sociales. Quoique ne négligeant pas de recourir aux méthodes d'observation participante, d'enquête directe du chercheur dans les villages ou les quartiers, auprès d'informateurs, les sociologues opèrent aussi par enquêtes par questionnaires et enquêteurs. Les anthropologues (ou ethnologues) privilégient les faits de culture, les cultures et leurs manifestations, techniques, croyances, art, etc. Ils opèrent plutôt par enquête directe, observation participante. Enfin, tandis que les ethnologues/anthropologues ont plutôt pris pour objet d'étude les sociétés exotiques (à leur propre culture), les sociologues se sont plutôt attachés à réfléchir sur les problèmes de société dans leur propre pays ou leur propre civilisation (et à tenter de les résoudre).

A. La démarche statistique

C'est l'enquête classique par questionnaire, sur échantillon tiré au hasard. Elle mesure, privilégie le quantitatif, se veut extensive ce qui donne de la valeur aux mesures qu'elle obtient ; elle se prête à une exploitation macro-économique. Elle donne une mesure précise, exacte - en principe - des grandeurs recherchées, mais sa validité, en réalité, est soumise à de nombreuses limites ; elle décrit les phénomènes d'évolution par la simple comparaison de deux chiffres diachroniques.

Ex. Enquête nutrition - niveau de vie de la subdivision de Bongouanou 1955-1956, ORANA, Paris, 1958. Cette enquête porte sur 65 000 habitants en Côte-d'Ivoire, en pays Agni. Elle fait partie d'un ensemble d'investigations concernant la démographie, l'agriculture, la consommation, les budgets de famille, l'habitat, la santé. Parmi la population Agni, il est choisi neuf villages et à l'intérieur des villages des « rectangles », en tout 162, qui représentent au total 600 ménages et 4 000 personnes. On obtient, entre autres, une moyenne du revenu annuel par tête avec un % de l'autoconsommation, et par extrapolation des hypothèses sur la production vivrière de la région, la part qui est autoconsommée et celle qui est commercialisée, des données sur les dépenses de biens manufacturés et de services, et sur l'accumulation, toutes grandeurs servant à l'établissement de la comptabilité nationale (13) (cf. chapitre IV « Apport et limite des enquêtes statistiques »).

B. La démarche géographique

La géographie humaine a réalisé, en France et dans les pays où la tradition universitaire française s'est implantée, depuis la fin du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e, une avancée considérable dont ont bénéficié les sciences sociales notamment hors de l'Hexagone (14). C'est l'analyse (description et explication) humaine de l'espace, des paysages à travers les formes d'activités. En milieu rural, un des cadres essentiels pour cette analyse est le terroir, portion de l'espace exploitée par une communauté villageoise. L'étude du terroir permet de repérer les systèmes de cultures, eux-mêmes pièces du système de production, les rapports de production (faire-valoir direct, métayage, etc.) et d'obtenir des données numériques sur la production, les rendements des cultures, les temps de travaux nécessités par les cultures, le calendrier agricole, la productivité du travail humain, toutes données précieuses pour l'économiste en milieu rural.

13) Cette enquête a concerné aussi les populations de commerçants Dyoula installés en pays Agni et des immigrants originaires d'autres ethnies.

14) Les géographes ont étudié les genres de vie, l'habitat, les systèmes de cultures, les structures agraires. En France se sont illustrés Jean BRUNHES, VIDAL DE LA BLACHE, DEMANGEON, DEFFONTAINES ; hors de France, Pierre GOUROU, Charles ROBEQUAIN, Pierre MONBEIG, Jean LASSERRE, Gilles SAUTTER, Paul PÉLISSIER.

La démarche géographique permet aussi de choisir les échelles de travail et les combiner : au niveau de la communauté rurale, de la petite zone naturelle ou humaine, de la région, du pays (de l'État), d'une zone continentale, etc. La démarche du géographe permet ainsi de résoudre d'une certaine manière le problème méthodologique de la généralisation des résultats.

1. Une étude de terroir : Sob, pays Serer, Sénégal

Le village de Sob (552 hab. en 1966) appartient à l'arrondissement de Niakhar (350 000 hab., densité 85 hab. au km² en 1963), au cœur du pays Serer, au nord-est de l'ancien royaume du Sine, dans la région du Sine-Saloum. Il s'agit d'un espace rural densément peuplé dont l'économie repose sur un vivrier de base, le mil, et sur les revenus monétaires fournis par l'arachide.

Le géographe étudie successivement l'environnement du terroir, la vie rurale qui s'y déroule et le problème essentiel, le surpeuplement.

« Le terroir villageois... est le lieu privilégié où s'articulent les éléments de la structure agraire et où s'organise la vie sociale. Un séjour prolongé dans le village a permis d'assister au déroulement de l'année agricole, de s'imprégner de la réalité sociale... » (LERICOLLAIS A., *Sob, étude géographique d'un terroir Serer (Sénégal)*, coll. « Atlas des structures agraires au sud du Sahara », n° 7, ORSTOM, Mouton, Paris -La Haye, 1972, p. 7.)

La problématique posée est un problème de densité ; on se demande si le système agricole caractérisé par l'association de l'élevage à la culture, la protection et l'enrichissement des sols par la fumure animale, la jachère, la pâture du bétail sur des parcelles encloses, le contrôle et le renouvellement du parc arboré, système dont l'efficacité a permis la fixation de fortes densités, est en mesure de faire face à l'explosion démographique contemporaine et à l'intégration de transformations dans les techniques agricoles.

L'accroissement naturel annuel est de 14,7 %, c'est-à-dire qu'un effectif de 100 personnes passerait à 150 après une génération (27,5 ans).

L'histoire de la structure foncière montre que le contrôle effectif de la terre est passé des aristocraties (des Lamanes) aux paysans, les droits d'usage de ces derniers supplantant les droits éminents des premiers.

L'étude fine du terroir montre l'affectation des parcelles aux cultures, au pacage, à la jachère, la faible superficie disponible (1 ha) par habitant, d'où l'amorce de l'émigration des jeunes actifs, la charge exceptionnelle du terroir en bétail (0,76 bovins/ha) d'où le départ des troupeaux pendant la saison des cultures. À partir du calendrier agricole et de l'organisation du travail, le géographe calcule le travail agricole par personne active (par homme 1 042 heures par an, par femme 434) et par culture (pour l'arachide 476 heures par hectare) et les rendements (3,2 à 7,9 quintaux/ha pour l'arachide).

Le surpeuplement constitue un blocage qui ne peut trouver de solution qu'au plan national : intégration au bassin arachidier, exode rural vers les villes, migrations vers le Sud et le Sud-Est.

2. L'analyse régionale : le cas de la vallée du Sénégal

(COUTY Ph., LERICOLLAIS A., Recherches de l'ORSTOM dans la vallée du Sénégal (1970-1980) in CAMBRÉZY L., COUTY Ph., *et alii*, 1984, La région territoire de recherche, in *Le développement rural en questions*, pp. 144-152.)

À partir de l'exploitation de la cartographie existante (cartes topographiques, géologiques, pédologiques - des sols, et géomorphologiques - du relief), on a fait une analyse des conditions physiques que l'on a confronté aux données relatives à la population et à l'infrastructure de façon à évaluer les équilibres populations/ressources, à estimer les potentialités (en fonction des systèmes de production existants) et à imaginer les effets de leurs variations.

La population de la vallée du Sénégal, sa répartition, ses activités, sa mobilité ont ainsi fait l'objet d'un inventaire géographique qui a été complété par des recherches plus approfondies, soit spécialisées (migrations par ex.), soit ponctuelles et pluridisciplinaires.

L'inventaire géographique qui a duré quatre ans (1970-1974) avait pour objectif de cartographier les faits d'occupation humaine. La vallée alluviale (le *walo*) s'étend du Mali à l'Océan sur un million d'hectares et concerne 600 000 hab. Les parties basses font l'objet de cultures de décrue tandis que les parties hautes sont le lieu de cultures pluviales ; en outre, les bordures de part et d'autre de la vallée (*dieri*) sont le lieu de cultures pluviales lorsque les sols le permettent et d'activités agro-pastorales ; enfin, la pluviométrie diminue du sud (600 à 700 mm en amont vers Bakel) au nord (300 mm en aval dans la boucle du fleuve). L'enquête effectuée au niveau des villages auprès des chefs et des « notables » portait sur la catégorie sociale traditionnelle (ethnie, caste), le lieu d'habitation aux différentes saisons, les principales activités et les ressources des membres actifs, le principal terrain de culture exploité dans le *walo*.

Au terme de l'inventaire, l'image obtenue était celle d'une grande diversité ethnique et de la concentration de la population au contact du *dieri* et du *walo*, la carte du peuplement se modifiant au rythme des saisons, les agropasteurs se déplaçant transversalement à la vallée et les pêcheurs le long du fleuve. Les déplacements saisonniers atteignaient plusieurs dizaines de km mais se trouvaient infléchis par la mise en place d'équipements (puits, forages, par ex.) et limités par la fixation de l'habitat. En outre jouait un effet de polarisation par les fonctions administratives et commerciales au profit des petites villes et des gros villages le long du fleuve et sur les axes de circulation en bordure de la vallée alluviale.

Les recherches spécialisées ont porté sur les migrations, étudiées tant en basse qu'en moyenne vallée du fleuve et dans leur histoire (études de D. DELAUNAY et J.Y.-WEIGEL, *réf. infra*) et des monographies articulées sur les résultats de l'inventaire ont permis de préciser le fonctionnement des systèmes de production (étude de J.-P. MINVIELLE, *infra*).

C. La démarche anthropologique

Elle est le fait d'anthropologues ou de sociologues ou d'économistes convertis (par nécessité ou par goût) à une approche anthropologique, sociologique des phénomènes économiques.

Rappelons-en quelques traits :

1. À la base quelques postulats

- Les phénomènes sociaux sont des phénomènes totaux (à ce titre, les phénomènes économiques sont des phénomènes sociaux) (15) ;
- L'égalité des cultures, mais l'énoncé de ce principe masque parfois la réalité des inégalités de classes (16) ;
- La démarche inductive, aller du particulier au général, à la différence de la démarche classique de l'Économie qui est déductive (17).

2. La méthode

a) C'est l'observation directe, sur le terrain, et au moins pour un temps, « observation participante » : une certaine intimité s'établit entre l'anthropologue et la population sujet de l'enquête (cela implique l'apprentissage de la langue vernaculaire) ; l'ouvrage ethnologique classique pour le vécu de la méthode c'est celui de Georges Condominas, *Nous avons mangé la forêt* (18) ; les anthropologues procèdent aussi et concurremment par la pratique d'informateurs ou d'enquêteurs-informateurs (pour la précision de certains points ou de certaines situations que les informateurs ne connaissent pas d'emblée) : le chercheur peut s'aider d'un guide de conversation, sorte de questionnaire ouvert pour faciliter l'entretien avec l'informateur (19).

b) Le second point, très important mais souvent négligé voire ignoré par les économistes apprentis-anthropologues concerne la véritable valeur à accorder aux faits observés ou recueillis. Il est évident que les faits recueillis auprès des informateurs doivent être recoupés mais les faits qu'on observe soi-même doivent être interprétés soigneusement. Condominas (*op. cit.*, pp. 7-12) distingue trois niveaux :

-
- 15) Il y a des confusions entre les idées de totalité et de globalité. L'anthropologie marxiste réserve le terme de totalité à l'expression d'un phénomène à travers toute sa structure (infra -et superstructure). L'idée de globalité exprime parfois celle du phénomène social total de l'anthropologie classique. Mais la sociologie appelle aussi société globale ce que les anthropologues appellent souvent ethnie ou culture.
 - 16) Les phénomènes de domination, d'exploitation de groupes ou de classes ont été étudiés de façon systématique plutôt par les sociologues qui, à la différence des anthropologues, ont souvent aussi une formation historique et une formation économique.
 - 17) L'Économie annonce des lois, qui sont vérifiées et dont découlent des effets. L'économiste va du général au particulier (cf. J.-M. GASTELLU, *op. cit.*).
 - 18) CONDOMINAS (G.), 1957, *Nous avons mangé la forêt de la pierre-génie Gôo, chronique de Sar-Luk, village Mnong-Gar*, Paris, Mercure de France, 493 p.
 - 19) Il existe des manuels d'enquête ethnologique qui permettent d'élaborer les guides de conversation. Le plus classique et le plus complet, quoiqu'ancien est : *Notes and Queries on Anthropology*, A Committee of the Royal Anthropological Institution of Great Britain and Ireland, Routledge and Kegan Paul Ltd, London, 6th ed., 1951.

- celui de l'observation (qui peut être déformée par la subjectivité de l'observateur, du fait de ses propres théories explicites ou implicites) ;
- celui de la théorie autochtone (lorsqu'on procède par informateur ou lorsqu'un autochtone donne l'explication d'un fait observé) laquelle est la représentation que les autochtones se donnent des faits et l'idéalisation de ces faits par leur pensée ; cette théorie est évidemment conditionnée par leur idéologie ou celle qu'ils construisent à des fins bien particulières ;
- le niveau enfin de la pratique sociale, qui peut différer largement de la théorie (ce qui est affirmé comme usage courant se trouve être une norme que la pratique effectivement vérifiée dément) (20).

c) Un troisième point de méthode concerne l'étude des crises (sociales) qui sont révélatrices de la structure de la société. Ce point est un apport de la sociologie africaniste (cf. Georges BALANDIER, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* (21)).

Bien que le quantitatif, la mesure (recensements de villages, dénombrements fonciers, calcul de temps de travaux voire de budget familiaux) n'en soient pas absents, les recherches anthropologiques privilégient le qualitatif, les processus. L'approche anthropologique permet d'établir dans le détail, au niveau de familles, d'exploitations agricoles, de villages voire de petites zones, les liaisons entre phénomènes économiques et phénomènes sociaux.

En milieu rural c'est l'organisation familiale c'est-à-dire le système de parenté qui détermine, sert de cadre aux unités économiques c'est-à-dire aux groupes d'agents qui exercent les fonctions de production, consommation, accumulation.

À Anjouan (Comores), la famille est polygynique (polygamique) et c'est autour du mari que se constitue l'unité économique ; celui-ci a ses propres terres et gère celles des femmes (pour les cultures d'exportation). Chaque foyer (chaque femme et ses enfants) constitue une sous-unité chargée des cultures vivrières et où se fait la consommation. Si le père du mari est encore vivant et alerte, l'unité d'exploitation formée par le mari se trouve englobée dans un ensemble géré par le père (vente des produits d'exportation, affectation de ses propres terres entre les fils, accumulation).

Cette organisation repose donc sur la notion de famille, son caractère polygynique (22), les règles de la parenté pour la filiation et l'autorité (patrilineaire) et dans la résidence uxorilocale (chaque femme dispose d'une maison propre construite par son propre père), enfin l'héritage de la pro-

20) Cf. aussi CONDOMINAS (G.), 1980, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, p. 101.

21) BALANDIER (G.), 1963, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris, PUF, Bibliothèque de sociologie contemporaine.

22) Polygynie : le fait pour un homme d'avoir plusieurs épouses légitimes ; le contraire est la polyandrie.

priété par les frères et sœurs (à raison de deux parts pour le frère et d'une part pour la sœur (23), et les règles de la division du travail entre les hommes et les femmes (24) : aux femmes le vivrier, aux hommes les cultures commerciales (25) (figure 2).

En pays Mossi (Burkina, Afrique soudano-sahélienne), la grande famille patrilinéaire (*zaka*) distingue dans l'exploitation de la terre les grands champs (consacrés aux céréales vivrières et cultivés collectivement) des petits champs (consacrés aux cultures de rapport - coton et cultivés individuellement - au niveau de chaque famille-ménage). Le petit vivrier (légumes) est produit dans des jardins de cases au sein des familles-ménages. Ainsi, c'est l'organisation familiale qui règle celle de l'économie rurale, la famille étendue patrilinéaire se réservant les fonctions de la production vivrière, de l'autoconsommation et de l'accumulation en vue de la soudure, les familles-ménages étant cantonnées dans l'agriculture commerciale, le secteur monétaire et l'acquisition des biens manufacturés (cf. chapitre IV : le développement consacré à l'enquête ANCEY en Haute-Volta (Burkina Faso).

Des dispositions coutumières d'ordre familial peuvent freiner le dynamisme de l'économie rurale.

Ex. des sociétés « dysharmoniques » où (comme dans le Sud ivoirien ou dans le sud du Congo) la parenté est caractérisée par une filiation matrilineaire (d'où l'héritage se fait de l'oncle maternel à son neveu) et une résidence patrilinéaire (le dit neveu résidant chez son père) : le jeune homme qui travaille aux côtés de son père à l'amélioration de la plantation de ce dernier va se voir, à l'héritage, supplanté par le cousin fils de la sœur de son père.

Un autre exemple bien connu en Afrique au sud du Sahara (mais pas dans toutes les sociétés) de liaison entre le social et l'économique est celui de la compensation matrimoniale (dot). On accuse souvent la dot de détourner des investissements productifs une grande partie de l'accumulation réalisée en milieu rural, sans voir que dans certaines sociétés au sein desquelles le principe de l'organisation lignagère demeure très fort, la dot est à la fois la condition des alliances matrimoniales entre lignages exogames et le gage du maintien de l'autorité des aînés sur les cadets (des pères sur les fils, des frères aînés - lorsque le père a disparu - sur les frères cadets), autrement dit, le garant de la cohésion de la société (cf. annexe I : petit lexique anthropologique).

23) Règle du droit musulman appliqué aux Comores.

24) Ce que les ethnologues appellent la dichotomie sexuelle des tâches.

25) Cf. ROBINEAU (Cl.), 1966, *Société et Économie d'Anjouan (océan Indien)*, Paris, ORSTOM, pp. 138-140, et 1983, *À la recherche des unités économiques. Trois approches : Comores, Congo, Tahiti*, in AMIRA n° 49, INSEE. Coopération, Paris, repris in : *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XIX, 1 : 119-135.

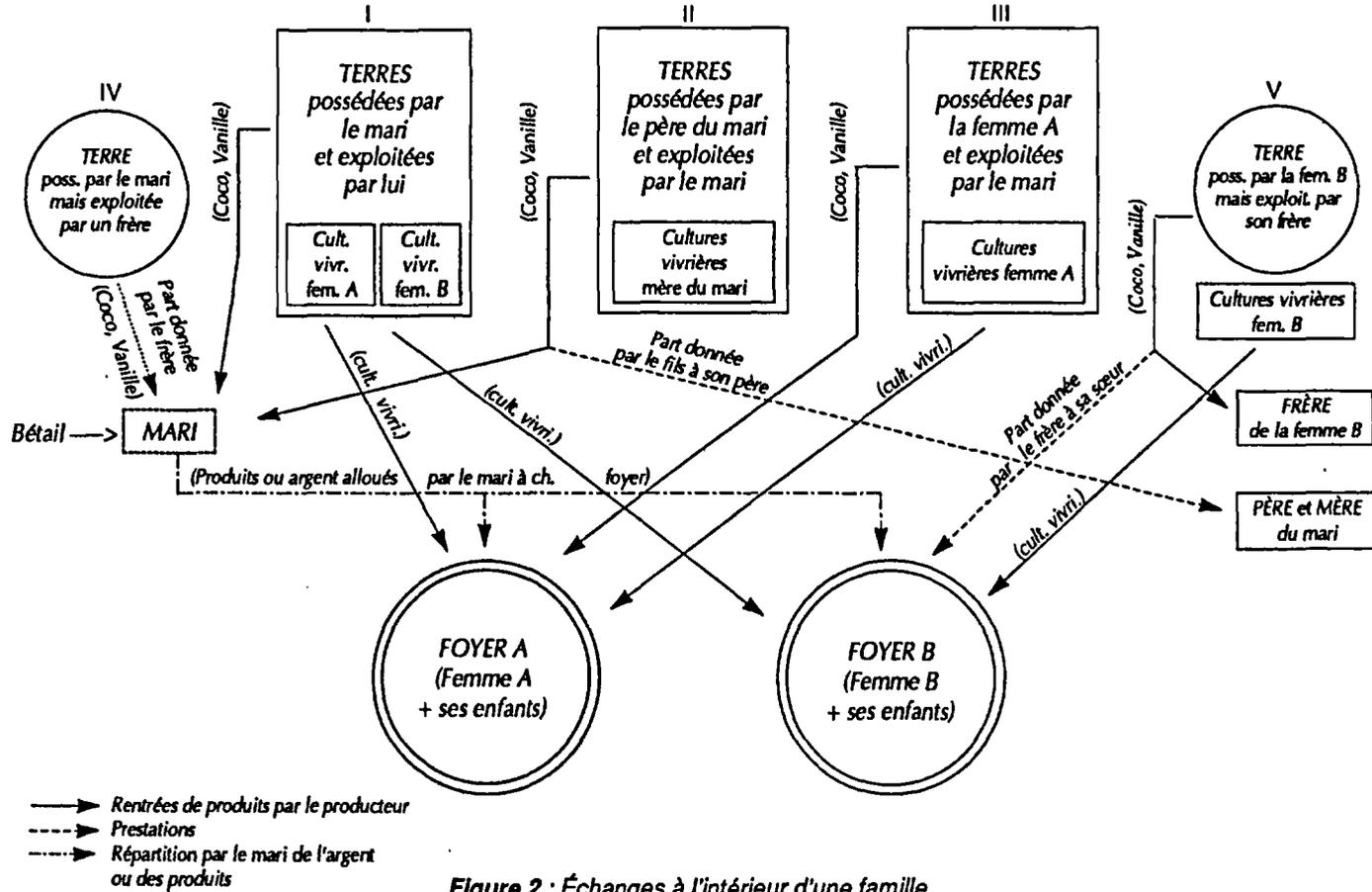


Figure 2 : Échanges à l'intérieur d'une famille.

La démarche anthropologique procède par monographies auxquelles on fait souvent le reproche d'être l'instrument d'une recherche ponctuelle qui néglige les niveaux régionaux, nationaux, voire internationaux des phénomènes réperés. Le reproche n'est pas infondé, mais il n'est pas toujours bien compris. Les monographes anthropologiques se présentent souvent comme l'étude exhaustive de tel groupe ethnique (les Gouro, les Matakam, les Guéré, etc.) approchés à partir de tel village ou groupe de villages, l'homogénéité ethnique présumée, quelquefois vérifiée, permettant d'en jouer comme d'un opérateur de généralisation.

Mais la notion d'ethnie, d'une part n'est pas claire, d'autre part, est controversée. Où commence, où s'arrête une ethnie ? Qu'est-ce qui fait que des gens se disent de telle ethnie : parce qu'ils parlent la même langue vernaculaire ou le même dialecte - parce qu'ils vivent sur le même territoire - parce qu'ils se disent descendre du même ancêtre - parce que classés ainsi par l'administration ? Est-ce que la notion d'ethnie n'est pas une notion historique, les groupes ethniques comme tous les groupes sociaux ne sont-ils pas contingents, apparaissant, se développant, se dissolvant avec le temps et selon des rythmes propres ? (26).

Ce qui intéresse l'économiste c'est moins l'ethnie en tant que telle que les modes d'organisation et les unités sociales qui lui sont spécifiques ; c'est accessoirement ce que l'appartenance ethnique permet d'induire des comportements sociaux de la population de telle communauté villageoise étudiée, le problème de la généralisation des résultats déjà évoqué. (cf. in chapitre IV : « Apport et limite des enquêtes statistiques », les développements consacrés à leur validité dans l'espace. Également, cf. chapitre II « Communautés, stratification sociale et développement rural »).

C'est à propos des liaisons entre ces deux ordres de phénomènes, phénomènes économiques et phénomènes sociaux, qu'on parle d'anthropologie économique, anthropologie étant entendu *lato sensu* comme la science de l'homme (social). L'anthropologie économique constitue une voie d'approche pour l'exploration de ces liaisons qui s'est particulièrement développée dans les années soixante (cf. chapitre I, « Anthropologie économique et développement »).

D. La monographie socio-économique

Il s'agit de l'étude exhaustive d'une unité économique concrète constituée par un cadre géographique (région, île, bassin fluvial, plaine, massif montagneux), par un cadre humain ou social (une population, une ethnie,

26) Sur le caractère historique des groupes ethniques, cf. l'ex. des Djem de Souanké (Nord-Congo) in ROBINEAU (Cl.), 1985, Espace, société, histoire : l'ethnie réalité ou illusion, Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum., vol. XXI, 1 : 57-62.

une catégorie sociale), le cadre d'un phénomène (migration, innovation, commercialisation), celui d'un produit ou d'un groupe de produits (27).

La problématique de l'étude porte sur le développement économique. Elle s'efforce de faire apparaître les dynamismes économiques avec leurs potentialités et leurs limites et en relation avec les données démographiques, sociales, technologiques. L'étude combine différents niveaux micro-, macro-, méso- (intermédiaire, régional), différentes démarches anthropologique, statistique...

Ex. *Bongouanou, Côte-d'Ivoire, (Étude socio-économique d'une subdivision)* par J.-L. BOUTILLIER (coll. « L'Homme d'outre-mer », Berger-Levrault, Paris, 1960).

L'étude porte sur la socio-économie de la région de Bongouanou dans la partie forestière de la Côte-d'Ivoire, zone sud-est du café-cacao. C'est le complément, en qualitatif, de l'enquête statistique nutrition-niveau de vie de 1955-1956 (cf. *supra*) : cette enquête a été précédée d'une investigation principalement menée selon la méthode anthropologique, destinée à situer dans le contexte économique et humain les objectifs de l'enquête et à repérer pour réaliser celle-ci les cadres et références démographiques et sociaux nécessaires. Le livre restitue donc les résultats de cette pré-enquête assortis des résultats chiffrés produits par l'enquête elle-même (Annexe II).

Comme on peut le pressentir, ces démarches peuvent se combiner : enquête statistique et approche anthropologique, analyse de terroir et enquête économique. En outre, et dans une perspective de développement, ces démarches gagnent à prendre en compte les phénomènes d'évolution. Une approche historique est très souvent, voire toujours nécessaire : qu'il s'agisse de comprendre comment en milieu rural s'est fait le peuplement (juxtaposition de populations, donc de traditions, d'origines différentes) ; ou comment s'est développé le commerce (par des populations allochtones

27) À titre d'exemples, on peut citer différentes études de l'ORSTOM ou d'ailleurs qui illustrent ces différents thèmes :

- ANCEY (G.), 1974, *La région de Bouaké, relations de voisinage ville-campagnes. Une analyse appliquée à Bouaké : sa couronne et sa région, Côte-d'Ivoire*, Paris, Mémoire ORSTOM n° 70.
- BOUTILLIER (J.-L.) et alii, 1962, *La moyenne vallée du Sénégal*, Paris, PUF.
- COUTY (Ph.), 1964, *Le commerce du poisson dans le Nord-Cameroun*, Mémoire ORSTOM n° 5, Paris.
- DELAUNAY (D.), 1984, *De la captivité à l'exil* (Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal), ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 174, Paris.
- GASTELLU (J.-M.), 1981, *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal, (op. cit.)*.
- MINVILLE (J.-P.), 1985, *Paysans migrants du Fouto-Toro (Sénégal)*, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 191, Paris.
- OTTINO (P.), 1963, *Les économies malgaches du Bas-Mangoky*, coll. « L'homme d'outre-mer », Berger-Levrault, Paris.
- WEIGEL (J.-Y.), 1982, *Migration et production domestique des Soninké du Sénégal*, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 146, Paris.

spécialisées, sur la base de traditions très anciennes) ; ou comment s'est développé le secteur informel (tradition historique capitalistique ou jeu du complexe exode rural/urbanisation) ou, si l'on veut comprendre quelque chose aux politiques industrielles actuelles, quelle en est leur genèse et leurs péripéties (chapitre XVI).

Le séminaire est articulé en deux parties : la première consacrée à des questions générales, la seconde aux études de cas et notamment aux opérations de développement.

- La première partie rassemble des séances concernant la place de l'anthropologie économique dans la recherche pour le développement des pays du Tiers Monde ; une approche des communautés rurales, bases du développement agricole, un exposé des conditions démographiques de l'Afrique indispensable dans une problématique population/ressources toujours actuelle ; les rapports entre les enquêtes statistiques et les investigations qualitatives ; le choix des unités de lecture des réalités socio-économiques ; l'apport des géographes à la recherche des économistes ruralistes ; les problèmes d'analyse de la production agricole.
- La seconde partie rassemble des études de cas (avec l'exposé de la problématique et des résultats de l'enquête et des méthodes utilisées), principalement en Afrique du sud du Sahara, qu'il s'agisse d'opérations de développement ou de problèmes spécifiques (aménagements hydrauliques, problèmes de l'économie de plantations, impact des migrations, rôle de groupes commerçants dans l'économie d'une région, etc.). Une approche du secteur informel à travers le cas du Maghreb et du Machrek et une étude d'analyse régionale au Brésil complètent cette partie.

Une réflexion sur l'intérêt de la dimension historique, illustrée par deux exemples, clôt l'ouvrage.

Ces contributions sont le fait d'économistes, sociologue, géographes, démographe, appartenant ou travaillant, pour la plupart à l'ORSTOM, mais aussi au CNRS, parfois en relation avec l'INSEE. Cette variété de spécialités et d'orientation des intervenants a été considérée comme un gage d'ouverture du séminaire à différentes approches du développement « sur le terrain ».

ANNEXE I

PETIT LEXIQUE ANTHROPOLOGIQUE

Sources

LOWIE (R.), 1935, *Sociologie primitive*, Paris, Payot.

RADCLIFFE-BROWN (A.R.), FORDE (D.), 1953, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris, PUF.

PANOFF (M.), PERRIN (M.), 1973, *Dictionnaire de l'ethnologie*, Paris, Payot.

Parenté

On est parent par le sang (fils, frère, nièce, grand-mère) ou par alliance (épouse, gendre, bru).

Un système de parenté est un ensemble structuré des attitudes fixées par les normes sociales qu'observent les uns à l'égard des autres les individus apparentés par le sang ou par alliance. Il se caractérise par des termes de parenté qui sont des termes de désignation et des termes d'appellation et par des règles de parenté, règles de filiation, règles de résidence.

Filiation

La filiation détermine le groupe de parents dont l'individu deviendra membre. Elle est unilinéaire lorsque l'individu se rattache à l'un ou à l'autre de ses père et mère (patrilinéaire lorsqu'il se rattache au père, matrilinéaire lorsqu'il se rattache à la mère) ; bilinéaire lorsqu'il se rattache aux deux lignées à la fois ; indifférenciée lorsque le rattachement se fait tantôt au père, tantôt à la mère (jouent alors d'autres éléments de détermination).

Résidence

Elle est patrilocale (résidence du père), matrilocale (résidence de la mère), néolocale (en un lieu différent de la résidence des père et mère), virilocal (chez le mari), uxorialocal (chez la femme).

Famille

Élémentaire ou nucléaire : formée du père, de la mère et des enfants en bas âge (famille-couple ou famille-ménage).

Étendue : le père, la mère, les enfants et petits-enfants voire arrière-petits-enfants. Elle peut être notamment patri-ou matrilinéaire (dans ce cas, le chef en est l'oncle maternel).

Composée : c'est une famille polygamique, essentiellement polygynique qui est formée du père, de ses épouses et de leurs enfants (le cas inverse de la polygamie, la polyandrie - une femme pourvue de plusieurs époux - est peu répandu).

Biologique : les relations de parenté sont des relations sociales, socialisées, acceptées par la société en vertu de ses normes. La plupart des sociétés n'admettent pas des relations hors normes (l'enfant adultérin est rattaché non à ses parents biologiques mais à ceux qui selon les normes sociales sont ses parents).

Exogamie, endogamie

Le fait que les alliances (matrimoniales) se fassent hors du groupe ou au contraire dans le groupe. Beaucoup de sociétés lignagères africaines sont organisées selon la règle de l'exogamie de clan ou de lignage ; en revanche, on constate que, parfois, la majorité des alliances matrimoniales est conclue à l'intérieur du groupe ethnique (endogamie d'ethnie).

Mais certaines sociétés (polynésiennes par ex.) fonctionnent selon la règle de l'endogamie de clan. Elles n'en admettent pas moins à l'intérieur du clan une certaine exogamie (prohibition de l'inceste qui conduit à interdire les alliances à cause de la proximité des sangs).

Clans et lignages

On appelle clan ou lignage selon Radcliffe-Brown et Forde l'ensemble des individus vivants descendant d'un ancêtre commun. La distinction entre un clan et un lignage - selon ces auteurs - est que dans un lignage chaque membre peut réellement ou du moins, en théorie, décrire le lien généalogique qui l'unit à n'importe quel autre membre par commune descendance d'un ancêtre connu, tandis que dans un clan, qui est un groupe plus important, cela n'est pas possible (cité de l'original anglais, *African Systems of Kinship and Marriage*, Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1950, p. 39).

De ces propos, l'on peut inférer qu'un lignage est un segment d'un clan et que l'ancêtre de chaque lignage d'un clan descend de l'ancêtre commun du clan. Ce qui distingue généralement le clan du lignage c'est que, l'ancêtre du lignage est, en théorie du moins, historique (l'on peut remonter par la généalogie jusqu'à lui) alors que l'ancêtre du clan est mythique (les mythes racontent comment l'ancêtre commun du clan a eu pour descendants les ancêtres communs de chacun des lignages qui composent le clan).

En général, chaque société désigne par un terme vernaculaire les groupes que nous étiquetons clan ou lignage, voire lignage majeur, lignage mineur lorsqu'on a affaire à une série de groupes lignagers emboîtés les uns dans les autres, et chacun de ces groupes a un nom particulier. Dans beaucoup de sociétés, les lignages sont unilinéaires (patri-, matrilineaires), l'organisation lignagère constituant le principe d'organisation de la société et réglant le rattachement à la société de chacun de ses membres : ce qui implique, si les formations lignagères médiatisent le rapport entre la société et les membres qui la composent, qu'il y ait un principe d'exclusion qui rat-

tache chacun à un seul lignage à la fois ; d'autant qu'avec la succession des générations ce principe d'exclusion doit jouer au niveau des lignages eux-mêmes : un lignage d'ordre inférieur doit pouvoir se rattacher à un lignage d'ordre supérieur qui l'englobe et à un seulement.

Femmes, aînés, cadets

L'autorité appartient le plus souvent dans les lignages aux hommes quoique dans certaines sociétés (ex. sociétés polynésiennes), des femmes puissent occuper de hauts rangs (principe de masculinité).

Parmi les frères, c'est l'aîné qui détient l'autorité et c'est le lignage du frère aîné qui a la prééminence sur les lignages des cadets (principe de la séniorité).

L'aîné du lignage est l'ancêtre survivant père ou frère aîné : l'aîné du lignage peut donc être par rapport à un cadet survivant un fils de frère aîné (principe de primogéniture).

Il est évident que chaque société a son originalité propre et que ces principes d'organisation jouent ou ne jouent pas selon telle ou telle société. On ne les a développés que pour information.

ANNEXE II

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE BONGOUANOU

Cette étude se compose de deux parties distinctes correspondant aux ethnies qui peuplent la subdivision administrative de Bongouanou : la population Agni d'une part (36 000 hab.) et les populations immigrées (18 000 personnes) en provenance des pays limitrophes (Baoulé, Sénoufo, Malinké, Bambara, Samogo, Mossi, Foula, Peul).

La population Agni (Agni Morofoué venus par vagues successives de l'actuel Ghana à partir du XVIII^e siècle) a une organisation matrilineaire (d'où l'héritage en ligne maternelle) avec exogamie de lignage, combinée avec une résidence patrilocale. L'unité résidentielle est le rectangle (un chef, ses épouses, les enfants et les petits-enfants). La cour est un regroupement de « rectangles » apparentés en ligne maternelle et le village (un ensemble de « cours ») reflète la structure lignagère.

La dot, peu importante, scelle l'alliance entre deux groupes. La polygamie est assez répandue (45 % des femmes mariées) mais jamais très forte (73 % des hommes mariés monogames, 21 % bigames, 6 % ont trois épouses ou plus).

L'étude socio-économique des Agni est articulée en trois chapitres : organisation sociale (données démographiques et organisation familiale), la vie économique (fondée sur le régime foncier et organisée autour de l'exploitation agricole et du budget de famille), enfin les tendances de l'évolution.

La vie économique est organisée autour de la dualité cultures de rente (café, cacao, noix de kola) - vivrier (igname, banane, taro puis maïs, arachide, riz). Avant l'introduction des cultures arbustives, on avait un système de culture itinérant sur brûlis avec jachère longue (dix ans et plus). La culture du cacao, culture pérenne qui immobilise la terre vingt et trente ans, a conduit à mobiliser pour la culture de plus grandes surfaces en même temps qu'elle éloignait, de ce fait, les champs des villages d'où la construction de campements en zones de cultures lointaines.

Le groupe familial formé du mari, de sa (ses) épouse(s), des enfants et de quelques proches parents (appelé « ménage ») est une unité économique primaire, à la fois unité d'exploitation et unité budgétaire. À l'intérieur de cette unité, les processus de production reposent sur la division sexuelle du travail qui entraîne une certaine séparation des biens et des budgets entre le mari et sa (ou ses) femme(s).

Le statut de la terre occupe une grande place. Ses grandes lignes fournissent le cadre spatial de l'exploitation agricole agni : la terre est lignagère, du ressort des ancêtres, d'où pas de terre sans maître - le travail donne des droits

sur la terre (le défricheur garde des droits d'abord tant qu'il la cultive, ensuite sur les arbres plantés, ex. palmiers) et ces droits sont transmissibles (de l'aîné aux cadets puis au premier neveu de l'aîné) - elle est inaliénable (et les ventes concernent non la terre mais les arbres en production) mais peut être concédée (ex. concession d'hospitalité aux Agni ou étrangers qui viennent s'installer).

Le système foncier agni, caractérisé par l'abondance de la terre et son affectation au vivrier, se trouve soumis à deux changements (l'introduction des cultures pérennes et l'importance de l'immigration) qui confère à la terre de la valeur (d'où les Agni ne font de concession de terre que contre cadeau).

L'exploitation agricole agni se caractérise :

- par une production très différenciée associant vivrier et cultures commerciales ;
- par l'insuffisance de la main-d'œuvre familiale d'où le recours à des étrangers (70 % des planteurs ont des manœuvres étrangers, en moyenne chaque planteur a 1,4 manœuvre).

Dans le budget de la famille agni, les ressources monétaires sont constituées à 93 % par le café et le cacao. L'autoconsommation représente 42 % de la consommation évaluée en monnaie, 70 % de la consommation alimentaire, 90 % des vivriers locaux. 15 à 20 % des dépenses sont liées à la vie sociale (dépenses somptuaires, festivités), liées à l'échelle des valeurs de la société. L'épargne (difficile à calculer - parce que la différence entre deux valeurs incertaines recettes et dépenses est aléatoire - parce qu'un excédent sur une année n'est pas significatif) est importante : 1) parce que les Agni ont des habitudes d'économie (qui expliquent leur très faible endettement) s'exprimant par la thésaurisation de l'or ; 2) pour éponger les variations des cours de traite (les caisses de stabilisation datent de 1956) ; 3) parce qu'ils ont des soucis d'investissement (7 à 10 % des dépenses réinvesties dans l'agriculture).

L'étude signale en conclusion les changements en cours : l'affaiblissement du lignage à cause de l'héritage matrilineaire en contradiction avec le caractère patrilocal des exploitations et le resserrement des liens entre père et fils, la contradiction entre la conception chrétienne du mariage (monogamie, indissolubilité du lien) et les avantages du mariage coutumier (la polygamie qui accroît la force de travail, le divorce garant de la liberté pour les femmes). L'auteur dresse un tableau des éléments « traditionnels » (de conservation) et « modernistes » (de progrès) qui affectent la société Agni, son bilan ambigu, l'importance des allochtones dans cette économie forestière sud-ivoirienne.

On a, dans cette étude de la population Agni, le modèle d'une approche socio-économique avant l'apport de concepts et de méthodes plus précis propres à l'anthropologie économique.



THÉORIES ET MÉTHODES

CHAPITRE PREMIER

ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Claude Robineau

L'anthropologie économique constitue un effort, de la part des scientifiques en sciences sociales (enseignants, chercheurs) pour intégrer, dans l'étude du processus de développement dans les pays du Tiers Monde, les structures sociales et les facteurs sociaux.

Dès la fin de la dernière guerre mondiale, les autorités responsables dans les pays anglophones en développement ont patronné des monographies socio-économiques destinées à connaître le niveau de vie et les problèmes de développement. Par ailleurs, des anthropologues anglo-saxons se sont intéressés aux processus économiques qui affectent les PVD (1) et l'américain Melville Herskovits a fait paraître en 1952 sous le titre « Economic Anthropology » une synthèse de l'économie de ces sociétés (2).

Nous nous demanderons donc quel est l'apport de l'anthropologie économique à la connaissance et à la solution des problèmes de développement à travers les trois questions :

- 1) Qu'est-ce que l'anthropologie économique ?
- 2) Qu'a-t-elle à faire avec l'économie du développement ?
- 3) Qu'apporte-t-elle à la recherche économique sur le terrain ?

On peut définir provisoirement et de façon approximative l'anthropologie économique comme les facteurs sociaux, culturels, politiques qui pèsent sur les faits et les phénomènes économiques. Différents rappels et un essai d'histoire permettent de préciser ce champ : qu'il s'agisse de facteurs non économiques dans la théorie du calcul économique (3), de la théorie psychologique de l'inflation de H. Aujac ou de la place relative de l'économie dans les sociétés : si Marx avance que c'est dans le mode de

1) On citera (très sélectivement) :

Sol TAX, 1953, *Penny Capitalism* (« Capitalisme d'un sou »), Chicago, Smithsonian Institution.

Raymond FIRTH, 1946, *Malay Fishermen : Their Peasant Economy*, London.

R. FIRTH & B.S. YAMEY, 1964, *Capitalism, Saving and Credit in Peasant Societies*, London, George Allen and Unwin.

2) 1^{re} éd. 1940 sous le titre : *The Economic Life of Primitive Peoples*.

3) Cf. R. BARRE, 1959, *Économie politique*, Paris, PUF, pp. 160 et suiv.

production capitaliste que l'économie émerge comme une sphère autonome de la société, l'économiste et historien Polanyi souligne que les faits économiques sont (à des degrés variables selon les sociétés) *embedded, enmeshed* (« encastrés », « ennoyés ») dans la structure sociale (4). Quant à l'histoire, elle souligne la convergence de deux courants, l'un de la pensée économique, l'autre de l'anthropologie sociale et culturelle, vers l'émergence d'une explicitation de l'économie non refermée sur elle-même (5), émergence que symbolise l'ouvrage *Trade and Market*, manifeste de l'anthropologie économique publié sous la direction de Polanyi (Voir Encart n° 1).

Trade and Market apporte des concepts : la définition substantive de l'économie, l'économie encastrée dans la structure sociale, le caractère institutionnel de l'économie (avec le commerce administré, la notion de *port of trade*, la typologie de l'intégration économique, réciprocité, redistribution, marché).

Il donne une impulsion à la pensée économique avec les deux propositions : de Cl. Meillassoux sur le droit des sociétés à une économie différente (6), de M. Godelier qui proclame, par delà la spécificité des systèmes économiques bâtis sur les sociétés industrielles et la multiplicité des systèmes dans les autres sociétés, l'existence d'une économie générale (7).

Il invite à l'interrogation sur les systèmes économiques des sociétés non industrielles, avec une réponse donnée par appel au concept marxiste de mode de production (Encart n° 2 p. 47).

4) POLANYI (K.), ARENSBERG (C.), PEARSON (H.), 1957, *Trade and Market in the Early Empires*, Glencoe (Illinois), The Free Press. Traduit en français sous le titre : *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie* avec une préface de M. GODELIER, Larousse, Paris, 1975.

5) Tout au long du XIX^e siècle s'exprime dans la pensée économique un courant contestateur du concept d'*homo oeconomicus*, de l'universalisme des lois de l'économie classique et de la démarche (de l'énoncé des lois à leur vérification par les faits). Ce courant est notamment exprimé par l'école historique allemande, l'œuvre de Le PLAY et l'école institutionnaliste américaine.

Parallèlement, un courant d'anthropologues s'intéresse à l'expression des faits économiques dans les sociétés qu'ils étudient : Malinowski et l'étude de la Kula, Franz Boas et le phénomène du potlatch, Mauss avec l'Essai sur le don...

La rencontre de ces deux courants à travers des économistes et des anthropologues contemporains aboutit à une proposition de recentrage de l'économie sur les institutions et les comportements.

6) MEILLASSOUX (Cl.), 1960, Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance, *Cah. Etu. afr.*, n° 4, pp. 38-39. Face à ces sociétés, la réaction des économistes (et des anthropologues) a été, soit de nier l'existence dans ces sociétés d'un problème économique, soit au contraire d'y reconnaître l'existence d'une économie, mais dans les termes de l'économie élaborée à partir des expériences industrielles du XIX^e siècle. Meillassoux dépasse ces deux positions en énonçant :

- que ces sociétés ont une forme d'économie,
- que ces économies obéissent à des lois qui leur sont propres. Cf. *Approche anthropologique et recherche économique à l'ORSTOM*, Ed. de l'ORSTOM, coll. « Colloques et séminaires », Paris, 1985, p.121.

ENCART N° 1

TRADE AND MARKET IN THE EARLY EMPIRES

Cet ouvrage fondamental qui va impulser de façon directe la plupart des travaux d'anthropologie économique est publié en 1957 et rassemble sous la direction d'un économiste et historien américain d'origine hongroise Karl Polanyi, d'un anthropologue Conrad Arensberg et d'un économiste Henry Pearson les travaux d'une vingtaine de chercheurs entrepris à l'orée des années 1950.

Son titre se rapporte expressément à la première partie de l'ouvrage qui porte sur les anciens empires de l'Antiquité, au Moyen-Orient : c'est là que se forme la problématique de l'ouvrage ; la spécificité et le particularisme des marchés ; les caractères politiques, familiaux, religieux des économies palatales ; les aspects gouvernementaux du commerce à longue distance *administrated trade*. La seconde partie rassemble des monographies sur différentes sociétés historiques, des Berbères à l'Inde et du Bénin aux Aztèques, qui précisent divers points d'organisation socio-économique : opposition du commerce organisé à longue distance et des marchés non officiels de produits vivriers, des échanges lignagers ou inter-lignagers à base de don avec le commerce contrôlé par l'État dans les *ports of trade* (places privilégiées de commerce).

La troisième partie du livre rassemble les conclusions tirées des études précédentes ; c'est là que l'on trouve les thèmes les plus célèbres ; depuis la notion d'économie encastrée (*embedded, enmeshed*, littéralement « enlitée », « prise au filet ») dans la structure sociale ; la définition de l'anthropologie économique comme une économie générale dont la science économique, fondée sur l'expérience des économies industrielles, constituerait un département ; jusqu'à la typologie de l'intégration économique autour du don (1°), de la redistribution (2°), et de l'échange généralisé ou du marché gouverné par la formation de prix (3°), qui prétend recouvrir la diversité des formes des économies à la surface du globe, dans le temps et l'espace. Par opposition à la définition de la science économique qualifiée de formelle et fondée sur la rareté et le choix entre des moyens alternatifs, les auteurs fondent l'anthropologie économique sur une définition de l'économie qu'ils appellent *substantive* et qui s'inspire de celle d'Adam Smith sur la production et la circulation des richesses.

Trade and Market a influencé aussi bien l'anthropologie économique en France avec Claude Meillassoux qu'un grand courant américain avec notamment le nom de George Dalton. Tout l'apport de K. Polanyi et de son équipe a été évalué dans l'article de Dalton, 1969.

À partir de la résurgence (à partir des années 50 et notamment après 1960) du concept de mode de production asiatique et avec la relecture de Marx par Althusser et Balibar (8), est entreprise l'explicitation des écono-

7) (ci-contre) GODELIER (M.), 1965, *Objet et méthode de l'anthropologie économique, L'Homme*, V, n° 2, pp. 32-91. Cf. aussi *Approche anthropologique et recherche économique à l'ORSTOM*, pp. 121-122, 129-130. Pour une typologie des systèmes, cf. G. DALTON, 1969, *Theoretical Issues in Economic Anthropology, Current Anthropology*, n° 10, pp. 63-102.

8) ALTHUSSER (L.), 1965, *Pour Marx*, Paris, Maspéro.
ALTHUSSER (L.) et BALIBAR (E.), 1971, *Lire le Capital*, Paris, Maspéro.

mies de l'Afrique et du Tiers Monde, de leur histoire et de leurs rapports avec le colonialisme, le néo-colonialisme et le marché international (9), à l'aide des concepts de mode de production, de formation sociale, de contradictions et de transition (10).

L'anthropologie économique apparaît alors comme une discipline qui concourt, à côté des disciplines voisines (géographie humaine, histoire, science économique, sociologie et anthropologie) à l'explicitation des faits sociaux ; discipline pourvue d'une théorie de l'évolution des sociétés et d'une méthode, celle que lui procure l'anthropologie (la méthode inductive, du terrain et de la collecte des faits à la généralisation) (11).

L'essai historique que nous avons brossé montre que si le développement de l'anthropologie économique répond à des interrogations scientifiques, il correspond aussi à la prise en compte progressive et accélérée (depuis les années 50 et surtout 60) des problèmes de développement et d'inégalités de développement des sociétés.

On multiplie les études. On veut comprendre et l'on s'efforce de coupler analyse économique et analyse sociale, parce que l'on sait que l'on ne peut pas comprendre les phénomènes économiques si l'on fait abstraction de la société, si on ne les re-situe pas dans la société. On peut repérer dans les études deux modes de couplage :

- un couplage par analyses parallèles, économique et socio-culturelle avec juxtaposition des deux analyses ;
- un couplage plus intégré, au niveau de l'analyse des processus qu'a permis l'anthropologie économique inspirée de Marx (Encart n° 3 p. 49).

D'une manière générale, ce recours à l'anthropologie économique a correspondu à des besoins :

a) le dénuement conceptuel et méthodologique de l'économiste dans l'étude des économies non industrielles et non occidentales.

9) L'explicitation du mode de production asiatique puis l'élaboration de modes de production plus proches des réalités africaines et tiers-mondistes ont donné lieu à une production littéraire considérable d'où émergent notamment les noms de MELLASSOUX, TERRAY, REY.

Cf. *Approche anthr. et rech. éco. à l'ORSTOM*, pp. 123-124.

Une anthropologie économiste d'inspiration marxiste s'est ainsi constituée dont a rendu compte H. MONIOT in Fr. POUILLON et alii, 1976, *L'Anthropologie économique. Courants et Problèmes*, Paris, Maspéro, coll. « Dossiers africains », pp. 33-56.

10) Pour une illustration de ces concepts, cf. M. GODELIER, 1973, *Horizons, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, Maspéro, pp. 83-91. L'auteur montre, à partir d'une analyse de l'économie et de l'histoire des Incas étudiés par l'anthropologue John Murra la succession des formations sociales avant et après la conquête espagnole et au sein de chacune d'elles l'articulation et l'évolution des modes de production.

ENCART N° 2

RAPPEL DE LA NOTION DE MODE DE PRODUCTION

Ce concept se définit comme l'ensemble des forces productives (instruments de production et hommes qui les mettent en œuvre et produisent les biens matériels) et des rapports sociaux qui naissent du procès de production (rapports de production) au sein d'une société donnée. Les rapports de production sont déterminés par la forme prise par la propriété des moyens de production (terre, matières premières, instruments de production) ; ils déterminent les rapports de répartition : l'ensemble des rapports de production constitue la structure économique de la société, la base réelle sur quoi s'élève une structure juridique et politique et à laquelle correspondent des formes de conscience sociale déterminées (1).

Un mode de production résulte donc, à un moment donné, de l'état (et de l'évolution) des forces productives et des rapports de production à ce moment ; il est le produit d'un développement historique. Il est, de plus, le produit d'un moment historique dans l'évolution de la société : en effet, il doit y avoir correspondance entre l'état des forces productives et les rapports de production, entre la base économique de la société et sa superstructure ; si cette correspondance est rompue, si l'évolution des forces productives entraîne la formation de nouveaux rapports, si la superstructure accélère ou entrave le développement de la base, de nouveaux modes de production apparaissent.

Un dernier point doit être souligné : la notion de mode de production ne se confond pas avec la forme prise par la société. Une même formation économique et sociale peut contenir plusieurs modes de production différents ; l'un d'eux peut être dominant. De plus, la notion de mode de production a un caractère général qui dépasse le cadre d'une société donnée ; au contraire, une formation sociale relève de l'histoire et désigne un type de société qui fait « référence au mode de production dominant mais peut inclure d'autres caractéristiques économiques et sociales » (2).

1) KARL MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Éditions sociales, Paris, 1957, préface p. 4.

2) J. SURET-CANALE, 1967, *Problèmes théoriques*, in *Premières sociétés de classes et mode de production asiatique*, Recherches internationales à la lumière du Marxisme, n° 57-58, p. 9.

11) (ci-contre) Les références suivantes permettront une bonne approche de l'anthropologie économique et de ses développements :

G. DALTON, 1969, *Theoretical Issues in Economic Anthropology*, *Current Anthropology*, *op. cit. supra*.

M. GODELIER, 1974, *Un domaine contesté : l'anthropologie économique. Recueil de textes*, Paris - La Haye, Mouton.

Fr. POUILLON et alii, 1976, *L'anthropologie économique. Courants et problèmes*, Paris, Maspéro, *op. cit. supra*.

Essai sur la reproduction de formations sociales dominées, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 64, Paris, 1977.

Approche anthropologique et recherche économique à l'ORSTOM, *op. cit.*

Cl. ROBINEAU, 1987, *L'anthropologie économique* in *Images des Sciences de l'Homme*, supplément au *Courrier du CNRS*, n° 67, pp. 37-39.

S'agissant des économies paysannes de l'Europe occidentale avant la seconde guerre mondiale, le sociologue Henri Mendras écrit :

« Le paysan travaille la terre pour se nourrir : toute théorie de l'économie paysanne n'est que le commentaire de cette formule lapidaire (...). Mais le paysan produit pour un marché englobant (...). Toutefois cette exigence n'est qu'accessoire pour comprendre la logique qui préside au calcul économique du paysan.

« Par paysan, il faut entendre famille paysanne (...).

« Chaque produit a sa destination particulière et aucun n'est substituable à un autre : l'herbe nourrit les animaux, le blé les hommes (...).

« L'unité indissoluble du groupe domestique et de ses membres, à la fois producteurs et consommateurs, et le fait que la terre, du point de vue de l'économie du groupe, est un moyen de vivre et non un capital à rentabiliser font que le système économique paysan ne peut s'analyser dans les termes de l'économie industrielle. »

(H. MENDRAS, 1976, *Sociétés paysannes*
Paris, Colin, pp. 40-43)

b) La différence, tenue pour radicale, des sociétés traditionnelles en développement avec l'économie des pays industrialisés : c'est le propos tenu par Meillassoux sur le phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance (MEILLASSOUX, 1960, *op. cit.*) qui renvoie à une autre économie, celle que recouvre l'expression anthropologie économique.

c) L'anthropologie économique, instrument idéologique de libération.

La science économique se dit neutre. Pourtant, elle a été (ou est parfois), considérée comme un instrument de domination capitaliste sur le Tiers Monde (du centre sur la périphérie, cf. Samir AMIN 1970, *L'accumulation à l'échelle mondiale*) ; d'où en revanche la fortune de l'anthropologie économique.

Daniel Delaunay, économiste et démographe de l'ORSTOM écrit :

« Après les indépendances, (le tiers-mondisme) succède à l'anti-colonialisme chez les générations qui assistent à la fin (des empires coloniaux). Beaucoup d'entre nous partirent en Afrique avec le sentiment coupable d'une dette difficile à éponger. Dans ce contexte, une certaine anthropologie marxiste était parée d'un charme moral : instrument scientifique de la dénonciation de l'Occident colonial, elle confortait notre culpabilité en même temps que la raison et l'espoir. Car le projet de l'anthropologie économique française ne fut-il pas d'appliquer les principes de la théorie marxiste aux nations pauvres, nations prolétaires dont les luttes de libération devaient être le ferment d'une révolution qui promettait enfin d'être mondiale ? »

(D. DELAUNAY, in *App. anthr. et rech. éco. à l'ORSTOM, op. cit.*, p. 21)

Cette position rejoint celle d'économistes et sociologues originaires du Tiers Monde pour lesquels le développement doit être libération et qui assignent à l'anthropologie ce rôle libérateur.

ENCART N° 3

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE DANS LES ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT

La plupart des chercheurs anthropologues, sociologues, économistes, géographes qui ont eu à travailler dans les sociétés rurales, notamment dans le cadre de problématiques de développement ont rapidement remarqué la liaison étroite existant entre économie et société, excluant la prétention, fondée sur une interprétation un peu stricte de la théorie économique, de rendre compte des phénomènes de production ou d'échanges sans référence aux institutions extra-économiques (familiales, politiques, religieuses, culturelles) qui en sont soit la cause, soit l'effet. Un des apports de l'anthropologie économique a été, après que Marx l'ait fait, de souligner les rapports étroits existants entre l'économie et la société et d'élaborer des modes d'articulation précis entre ces deux termes.

1. L'approche socio-économique classique. Exemple des Comores (Cl. ROBINEAU, 1966, *Société et économie d'Anjouan*, Paris, ORSTOM, Mémoire n° 21).

On a procédé à l'étude de l'économie comorienne sous son double aspect des plantations industrielles étrangères et des économies autochtones urbaines et villageoises, vivrières et d'exportation, et à celle de la société comorienne sous ses deux termes citadins (classe dirigeante) et rural (paysans). Le couplage économique/social fait apparaître une double série de paires :

- société comorienne/économie paysanne (dominée par les firmes étrangères et la ville = la classe dirigeante),
- colonisation européenne/économie de marché (investissant l'économie globale et dominant les milieux sociaux comoriens).

2. L'anthropologie économique intégrée

Le couplage (ou plutôt ici *l'embrayage*) se fait de façon plus précise : par les concepts originellement marxistes de « mode de production », « rapports de production », « formation sociale », « reproduction », « transition ».

Une relecture du travail précédent ferait apparaître la succession de deux formations sociales, l'une précoloniale, l'autre colonisée avec un passage d'une structure en ordres (aristocratie/esclaves/hommes libres) à une structure en classes (bourgeoisie citadine/paysans) et coexistence, dans la formation colonisée, de deux systèmes de production, l'un comorien unissant bourgeoisie et paysans à travers des rapports de métayage, l'autre européen reliant les firmes étrangères aux paysans comoriens par le salariat.

Les couplages ou les relations qu'une analyse classique faisait apparaître sont remplacés par des processus (successions de formations sociales, rapports de systèmes de production) mettant en relation des phénomènes exprimés dans leur totalité sociale et économique.

L'idée que le recours à l'anthropologie économique permettait, mieux que les concepts et les théories de la science économique, de résoudre les problèmes posés par le développement a été confortée par l'apport, aux économistes sur le terrain dans les pays en développement, des méthodes de l'anthropologie. Deux questions :

- Quelles sont, pour un économiste, les caractéristiques du terrain qui rendent difficile l'application des théories, concepts, méthodes propres aux économistes et solliciteraient donc une approche en termes d'anthropologie économique ?
- Quel est l'apport, dans ce cas, de l'anthropologie économique ?

On dira très sommairement que dans les PVD, le terrain des économistes est caractérisé, en termes économiques, par des problèmes d'articulation de l'économie et, en termes anthropologiques, par l'aspect total des faits et des phénomènes traités par les économistes. Le schématisme inspiré par la dualité traditionnel/moderne qui renvoie à la limite à un clivage grossier anthropologie/économie fait place à une vision nuancée qui allie plus qu'elle n'oppose tradition et modernité, refuse l'identification progrès-modernité, approprie dans le champ de l'étude le non-mesuré, le hors-statistique et intègre dans l'analyse une multiplicité de secteurs plus ou moins bien articulés entre eux et aux réseaux économiques mondiaux. L'un des premiers problèmes est alors d'identifier des systèmes, leur fonctionnement, les interrelations ; et avant de mesurer, dégager des rapports significatifs, de décrire, repérer des processus. Ce que permet la méthode anthropologique privilégiant l'observation, l'analyse « micro », au ras du sol (au niveau des familles, des exploitations, des entreprises, du village...). Les aspects de totalité des phénomènes à l'étude incitent aussi à une approche anthropologique : celle-ci est davantage propre que l'économie à l'étude en profondeur des phénomènes qui est nécessaire pour les comprendre. Ex. la dot, la division du travail entre les sexes (cf. Introduction, la démarche anthropologique).

L'anthropologie économique apporte donc une meilleure perception des aspects qualitatifs des phénomènes économiques ou ayant des incidences économiques. On rappellera aussi le meilleur couplage dans l'explicitation des rapports économie/société réalisé notamment grâce aux concepts de l'anthropologie marxiste (cf. *supra*). Toute l'économie familiale et plus largement l'économie rurale dans les pays d'Afrique au sud du Sahara est étroitement dépendante des formes de la société et donc des données anthropologiques (cf. Introduction).

Il nous faut aussi revenir sur l'apport méthodologique. J.-M. Gastellu, économiste anthropologue de l'ORSTOM, écrit, comparant l'économie à l'anthropologie :

« (Leurs) méthodes sont opposées : en simplifiant (on a), d'un côté, une science déductive fondée sur une philosophie rationaliste dont les études sont d'ordre quantitatif, situées de préférence au niveau macro-économique, et de l'autre, une science inductive fondée sur une philosophie empiriste dont les études sont d'ordre qualitatif, situées de préférence au niveau micro-sociologique. »

Parlant de sa propre démarche, l'auteur dit que *la méthode anthropologique l'a bien souvent emporté (...) car plus adaptée aux besoins d'une recherche sur le terrain.* (J.-M. Gastellu, 1981 - *L'Égalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Paris, ORSTOM, coll. « Trav. et Doc. », n° 128, pp. 38-39).

Par la suite, l'auteur explicite ses choix : induction ; combinaison du quantitatif et du qualitatif, le quantitatif venant compléter en tant que mesure l'analyse qualitative préalable ; complémentarité macro-micro-économique par insertion de la monographie locale dans les cadres plus larges ethnique, national, international ; démarche principalement empirique (*ibid.* pp. 41-48). Ce qui revient à dire que Gastellu a opéré une démarche essentiellement anthropologique combinée si possible aux autres approches de façon à corriger les défauts de cette démarche. (*App. anthr. et rech. éco. à l'ORSTOM op. cit.* p. 116.)

Si face à la science économique l'anthropologie a une force, la démarche sur le terrain, elle a aussi sa faiblesse : ses propres limites. On a déjà, soit ici, soit en Introduction (la démarche anthropologique), cité le difficile mariage du qualitatif et du quantitatif, le problème méthodologique que pose la généralisation des résultats dans le temps et l'espace, la non-prise en compte de l'espace dans l'analyse. Ceci dit, ces défauts sont bien connus et des biais peuvent les corriger (cf. à ce propos la démarche exposée de J.-M. Gastellu). De façon plus générale, on peut dire que la vogue de l'anthropologie économique qu'on peut dater de la décennie 1965-1975 est passée, ce me semble-t-il pour deux raisons :

1) C'est d'abord la distance prise vis-à-vis de l'appareil théorique et conceptuel d'inspiration marxiste, ce qu'Henri Moniot avait appelé « l'anthropologie économiste française d'inspiration marxiste » - ce, en dépit de fidélités tenaces (12). C'est M. Godelier qui parle de l'anthropologie économique comme d'« un domaine contesté » (13). Toutefois, il y a dans cette distanciation un effet de retard dû au passage à la recherche des étudiants formés auparavant : on voit bien, dans la recherche menée sous l'égide de l'ORSTOM, que beaucoup d'études qui datent des années 80 se réclament de cette anthropologie économique ; cela par suite des délais d'enquête, d'élaboration, de rédaction et de publication.

2) Mais c'est aussi la recentration de l'objectif sur les processus de développement. L'anthropologie économique se place au niveau historique

12) Ainsi Cl. Meillassoux qui réaffirme au colloque ORSTOM/ASC « Terrains et perspectives » de Paris (décembre 1986) l'actualité de l'anthropologie économique et l'illustre à travers une problématique des rapports anthropologue-développeur-paysans (Actes du colloque ORSTOM ASC; ORSTOM « Colloques et Séminaires », Leyde, 1987).

13) GODELIER 1974, *op. cit. supra.*

et planétaire de l'évolution des sociétés. Parfaitement apte à décrypter les stratégies macroscopiques, elle tend à négliger les stratégies plus terre à terre des agents : il y a toute une sociologie des acteurs à prendre en compte (Encart n° 4 : Anthropologie du développement) (14).

Ce qui demeure de l'anthropologie économique :

- c'est, au sens strict, un instrument d'analyse précis de l'évolution des sociétés en développement, utilisable en amont de l'analyse sociologique des acteurs ;
- c'est, plus largement, l'« anthropologie de l'économie » toujours nécessaire : tant pour situer les phénomènes économiques dans le champ social qui élargit leur signification que pour la démarche sur le terrain (14).

14) Cf. aussi : J.-F. BARÉ, Pour une anthropologie du développement économique, *Études rurales*, n° 105-106 « L'anthropologie du développement », janv.-juin 1987, pp. 267-298 ; J.-P. CHAUVEAU, article « Économique (Anthropologie) » in P. BONTE et M. IZARD, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, 1991.

ENCART N° 4

UNE ANTHROPOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT

Le développement une définition « substantive »

Conçu comme un ensemble de moyens visant à accroître le produit global, le développement repose sur une définition « formaliste » (PERROUX, 1961, *L'Économie du xx^e siècle*). Cette définition est prisonnière de la conception « formaliste » de l'économie elle-même, domaine de l'action finalisée, de l'adaptation de moyens rares à des fins qui tendent à l'enrichissement des agents économiques, au « progrès ». L'anthropologie économique américaine a montré que la conception formaliste de l'économie n'est pas recevable ailleurs que dans les sociétés capitalistes (...).

En réaction, s'est développée une conception « substantiviste » de l'économie qui la définit comme l'ensemble des faits de production, de distribution et de consommation en les intégrant aux « facteurs extra-économiques » que la conception formaliste pensait nécessaire d'isoler. Le (progrès) a consisté à envisager tout phénomène économique comme « fait social total » selon la notion de Mauss (AUBERTIN, CABANES, CHAUVEAU, 1982, *Histoire de développer, Revue Tiers Monde*, tome XXIII, n° 90, pp. 297-344).

Pour une sociologie « sur » le développement

Substantivistes, marxistes et structuralistes s'accordent à ne voir dans la notion d'« obstacles au développement » qu'une rationalisation intéressée des divergences entre la rationalité économique, supposée universelle, et les « rationalités sociales » particulières des sociétés et des cultures (CODELIER, 1966, *Rationalité et irrationalité en Économie*).

Passer d'une définition formaliste à une définition substantiviste qui affecte au développement un contenu réel spécifique, est donc l'enjeu actuel de la sociologie sur le développement afin d'éviter la confusion entre une analyse normative « opératoire » mais entachée de concepts prédonnés, et une analyse sociologique qui, selon le vieux précepte, traite les faits sociaux « comme des choses » (DURKHEIM) et nécessite une opération de construction formelle de son objet d'étude (BOURDIEU et alii, 1973, *Le métier de sociologue*).

Une anthropologie appliquée

Nous avons à tirer bien des enseignements de l'ouvrage de Bastide : *Anthropologie appliquée*. Bastide proposait d'établir une discipline scientifique séparée de l'anthropologie générale. Son objet serait la « connaissance théorique... de l'altération des cultures et des sociétés par les ethnologues, planificateurs ou les anthropologues praticiens ». Distincte de la « recherche opérationnelle » et de la « recherche orientée », l'anthropologie appliquée serait « la science théorique de la pratique de la manipulation sociale » (AUBERTIN et alii, *op. cit.*).

Développeurs et développés

Le seul objet possible de l'étude d'une action dite de développement, c'est cette action même, et ses modalités, l'ensemble formé par les « développeurs » et les « développés » (Marc Augé). Une telle définition « substantiviste » doit prendre en compte deux éléments essentiels : un groupe social et la fonction de ce groupe - sans préjuger de l'homogénéité du premier et du caractère équivoque de la seconde. (Extraits de AUBERTIN, CABANES, CHAUVEAU... , *op. cit.*, les inter-titres sont de nous.)

CHAPITRE II

COMMUNAUTÉS, STRATIFICATION SOCIALE, DÉVELOPPEMENT RURAL

Guy Pontié, Claude Robineau

« Quelle que soit leur formation d'origine (...) la plupart des chercheurs de Sciences humaines essayent d'appréhender des phénomènes identiques (pénétration des cultures marchandes et de la monnaie, influence croissante de l'État, rupture des organisations et des équilibres anciens) et utilisent des techniques que l'on peut difficilement considérer comme étant l'exclusivité d'une discipline. Ainsi la cartographie du parcellaire, d'inspiration géographique, ne laisse pas d'être employée par des sociologues. De même, les relevés de budget et de temps de travaux, apparemment domaine réservé à l'économiste, sont aussi entrepris par des géographes et des sociologues... Convergence plus importante à nos yeux : l'utilisation par tous, bien qu'à des degrés divers, de l'approche ethnographique (voire anthropologique) que l'on peut caractériser par une longue présence sur le terrain et l'observation attentive des cultures matérielles. C'est essentiellement au stade de l'interprétation que chaque discipline retrouve sa problématique et sa vocation propre et que naissent parfois des conflits, chaque discipline se voulant science de synthèse. »

(Ph. COUTY, G. PONTIÉ, Cl. ROBINEAU,
Communautés rurales, groupes ethniques et dynamismes sociaux, p. 7.)

Dans l'introduction, nous avons souligné que l'approche anthropologique était au nombre des quelques outils permettant d'atteindre le milieu rural et que cette approche privilégiait à travers la réalité des communautés le concept d'ethnie. Celui-ci est complexe. L'ouvrage précité de Ph. Couty *et alii* « Communautés rurales » consacre plus du tiers de ses pages à « l'ethnie en question ». J. Lestringant (1964) écrit :

« L'unité ethnique recouvre des sociétés qui sont cohérentes entre elles par un ensemble de signes communs qui commande en dernière analyse, les objectifs et les moyens d'action de ces sociétés, nonobstant telles particularités religieuses, politiques ou matérielles qui ici ou là individualisent des sous-groupes ou des collectivités autonomes. »

(*Le pays de Guider au Cameroun : essai d'histoire régionale*,
Versailles, chez l'auteur, p. 78)

Notons aussi que le mot *ethnie* n'a pas de correspondant chez les anglophones qui utilisent les termes de *culture* ou *people* ; quant aux auteurs d'expression française, ils utilisent souvent le mot *société*.

Nous allons expliciter dans une première partie les aspects économiques recélés par les faits ethniques avant d'engager dans une seconde partie la réflexion sur la notion d'ethnie comme mode d'organisation sociale.

I. LA NOTION D'ETHNIE ET SES EFFETS EN ÉCONOMIE RURALE

Le fonctionnement des économies rurales est influencé par les faits ethniques sous quatre aspects : 1) l'ethnie est un vecteur ou un frein à l'innovation ; 2) elle influe sur la division du travail rural ; 3) elle modèlè l'organisation sociale ou familiale qui sert de cadre aux activités économiques ; 4) elle influe sur les règles de parenté qui déterminent l'héritage et le sort des exploitations agricoles individualisées en économie monétaire.

A. L'ethnie, vecteur d'innovation ou frein à l'innovation

Le succès d'une innovation dans une région par ses habitants a un effet de démonstration pour les voisins, notamment pour les groupes culturellement apparentés. Une innovation qui se développe dans un groupe ethnique peut se trouver freinée dans son développement au sein d'une société antagoniste voisine.

1. L'exemple du développement de la culture du cacao dans le Nord du Congo

La diffusion du cacao au Congo depuis la région cacaoyère du Cameroun résulte d'un cheminement spontané de l'innovation à travers un ensemble d'ethnies apparentées ; on a affaire à un cheminement ethnique de l'innovation par effet de démonstration, imitation et emprunt entre ethnies parentes :

Fang ———> Maka ———> Djem ———> Bakwele

Maka, Djem, Bakwele ont été influencés par les Fang. Le cacao se développe chez les Fang du Sud-Cameroun à la fin du XIX^e siècle.

Dans les années 1930, des fèves de cacao ont été amenées de chez les Maka du Sud-Cameroun par des Djem du Nord-Congo, mais la culture ne se développe dans cette région, en pays Djem et Bakwele, que dans les années 1950, lorsque le régime économique du Nord-Congo, plus libéral à ce moment qu'auparavant, le permet (ROBINEAU, 1982).

2. L'ethnie, vecteur ou frein de l'innovation : les cas opposés des Guizga et des Moundang du Nord-Cameroun

Il s'agit de deux sociétés voisines (respectivement 90 000 et 50 000 personnes environ), qui occupent la plaine du Diamaré (cf. figure 4). Elles font partie du groupe des *Kirdi* (« païens »), désignés ainsi par les islamisés, politiquement dominants (1). Placées dans des conditions écologiques et

1) Les *Kirdi* sont assimilés à l'ensemble socio-culturel que certains ethnologues, J.C. Froelich par exemple, ont désigné du terme de « paléo-négritique ».

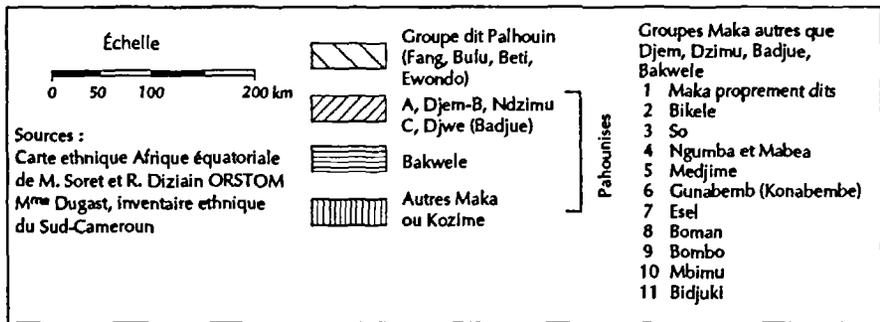
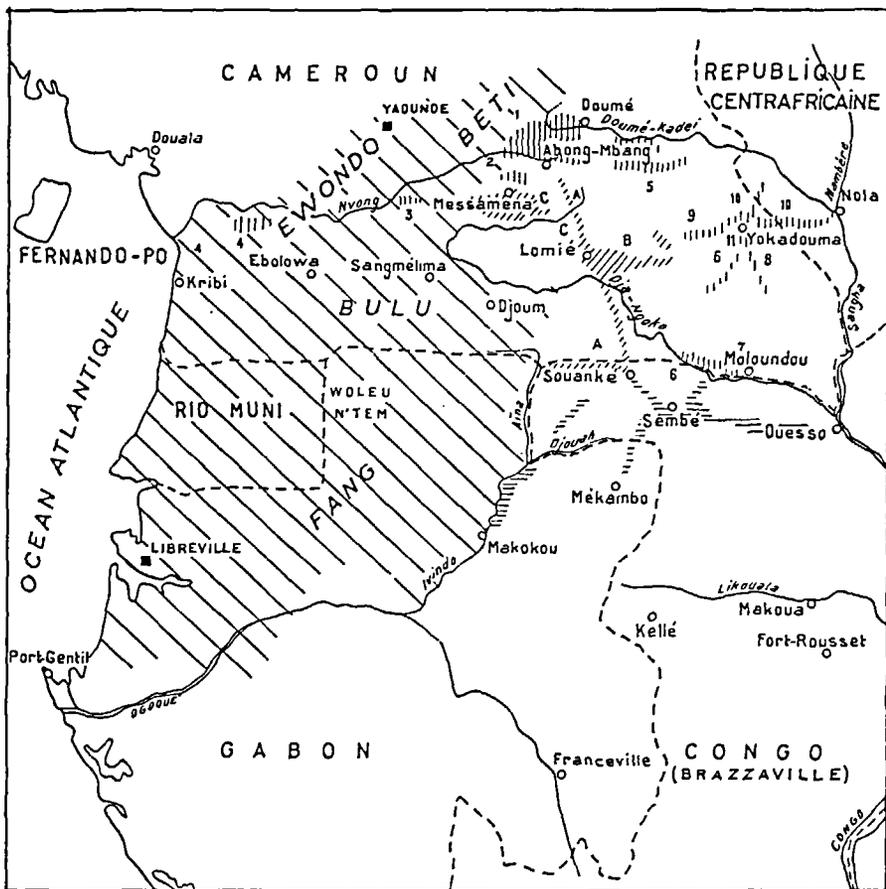


Figure 3 : Carte ethnique des Djem et des Bakwele (Congo, Cameroun).

démographiques semblables (même climat sévère à une seule saison des pluies, mêmes types de sol, densités de population très proches, de l'ordre de 40 à 50 h/km²) elles mettent en œuvre les mêmes cultures (mil, sorgho, arachide, coton). Sans être pour autant apparentées, ces deux sociétés n'étaient pas très différentes quant au mode d'organisation politique (chef-

ferie) et religieuse, susceptible de jouer un rôle intégrateur fort, au niveau de groupes relativement étendus. Elles ont été soumises de surcroît aux mêmes vicissitudes historiques et ont résisté avec la même conviction aux entreprises de déstructuration menées par les islamisés, à la période précoloniale, puis par l'administration coloniale allemande et française. De même, après l'indépendance, elles ont subi un traitement identique, de la part de l'administration camerounaise et des « développeurs ». Pourtant, dans les années 1980 encore, elles réagissaient de façon différente aux incitations extérieures au développement et à toute autre tentative d'acculturation. Les Guiziga, du moins au sein de la chefferie de Maturua, refusaient l'islamisation (pourtant nécessaire à l'obtention de tout emploi administratif, y compris le plus modeste), la christianisation (symbole d'une certaine promotion sociale) et, dans une large mesure, la scolarisation, la culture attelée, voire même le coton, malgré la très forte pression exercée par la CFDT (Compagnie française pour le développement des fibres textiles). Dans le même temps, les Moundang s'étaient « ouverts sur l'extérieur » et étaient considérés comme « aptes au progrès » ! Plusieurs notables traditionnels avaient accepté, il est vrai, l'islamisation ou la christianisation, et les avantages financiers que leur apportait le coton. Remettant ainsi en cause les valeurs fondamentales de leur société, alors qu'ils en étaient en quelque sorte les dépositaires, ils ont largement contribué à en saper les capacités de résistance.

Il ne faudrait cependant pas tirer de cet exemple des conclusions trop hâtives et considérer qu'il y a des ethnies, par essence, progressistes ou conservatrices. On ne peut que constater le fait : toutes les sociétés ne suivent pas les mêmes trajectoires, y compris si elles sont soumises à des contraintes extérieures semblables ; elles ne sont pas porteuses des mêmes possibles.

B. La division du travail : l'ethnie, facteur de différenciation

La notion d'ethnie se trouve concernée par deux formes bien distinctes : la répartition des tâches masculines et féminines au sein des cellules domestiques et des structures d'exploitation agricole et la spécialisation des activités économiques par groupes ethniques.

1. La répartition du travail entre les hommes et les femmes

C'est ce que les ethnologues appellent la division sexuelle du travail ou la dichotomie sexuelle des tâches.

Cette répartition a deux effets économiques :

- elle structure le fonctionnement des unités familiales de production agricole, définissant au sein de ces unités le rôle de chacun ;
- en cas d'innovation (introduction de cultures d'exportation), la modification des charges de travail incombant à chaque sexe au sein des structures familiales productives peut entraîner un déséquilibre qui perturbe le

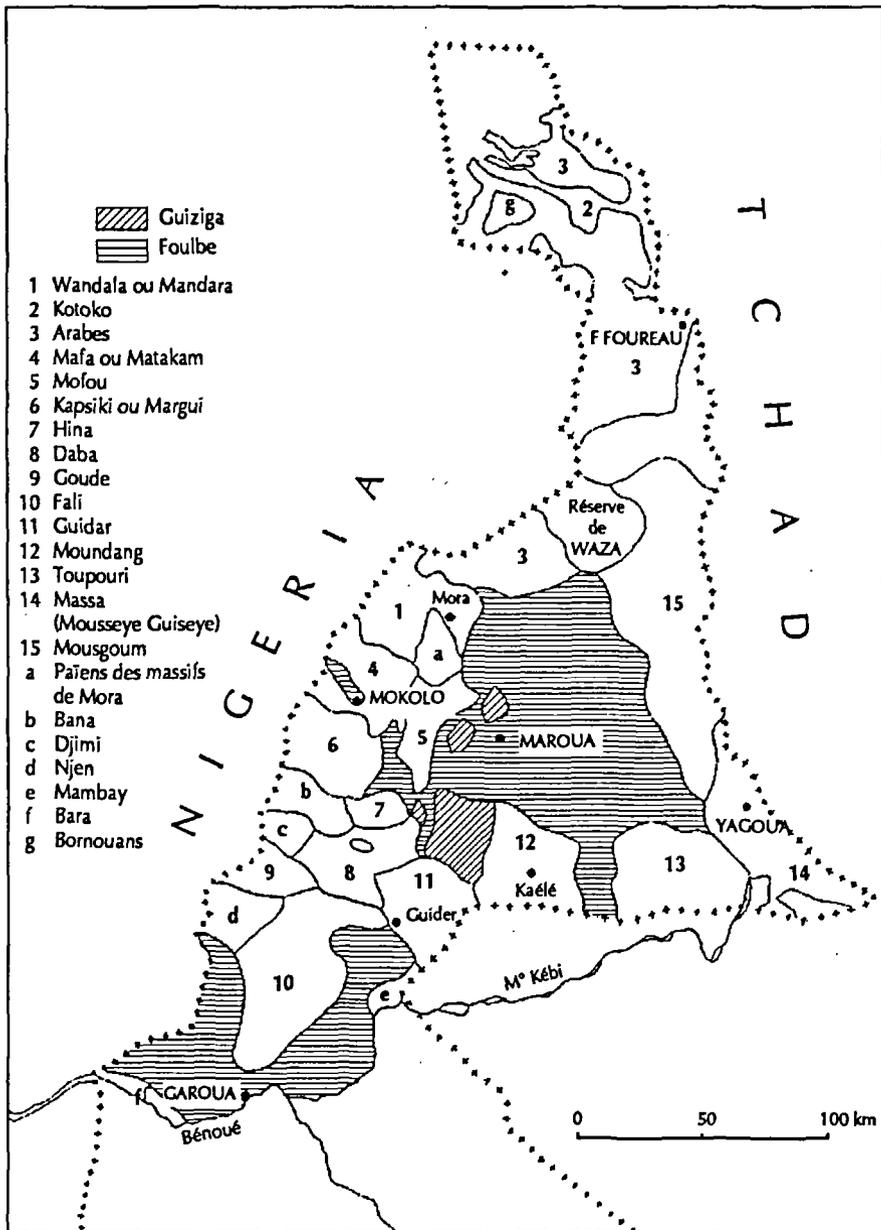


Figure 4 : Carte des principaux groupes ethniques du Nord-Cameroun.

fonctionnement de la production (surcharge de travail pour l'un ou l'autre sexe qui peut conduire à la réduction du vivrier et à la monétarisation accrue de la consommation).

Or il faut bien voir que la spécialisation par sexe des activités est une affaire d'habitudes réglées par la tradition au sein de chaque groupe ethnique et qu'elle varie selon l'appartenance ethnique. La division par sexe des tâches n'est pas la même, par exemple, dans les sociétés africaines et en Océanie.

Beaucoup de sociétés africaines font de l'agriculture vivrière une des tâches féminines (à l'exception des plus gros travaux de préparation des champs), tandis que la femme tahitienne ne participe à l'agriculture qu'indirectement par le commandement éventuel de « travailleurs ».

Au Congo, les cultures d'exportation sont le fait des hommes, de sorte qu'elles ne sont pas venues alourdir dit-on la part de travail des femmes alors que c'est ailleurs le contraire.

Selon les ethnies, la division du travail entre les sexes peut être différente en dépit de leur appartenance à la même zone écologique.

2. La spécialisation des tâches par ethnies

On connaît par exemple la coexistence de populations d'agriculteurs et de commerçants identifiées par groupes ethniques. L'enquête de Bongouanou (cf. introduction) isole les commerçants Dyoula des agriculteurs Agni.

Il faut dire que l'ethnie est un des modes d'organisation sociale par lesquels s'opère la spécialisation des tâches au sein des sociétés rurales, mais il n'est pas le seul : ex. les *castes* d'artisans au sein des sociétés d'Afrique au sud du Sahara.

Le cas des Moba-Gourma du Nord-Togo

Les Moba-Gourma (200 000 personnes environ) cultivent essentiellement du mil et du sorgho. L'arachide et, plus récemment, le coton, constituent des cultures commercialisables d'appoint. L'élevage, de bovins notamment, joue également un grand rôle : il représente à la fois un capital épargne sur pied permettant d'acheter du vivrier en cas de mauvaises récoltes ou de faire face à des dépenses cérémonielles, et une force de traction pour la culture attelée.

Les bovins ne sont pas d'introduction récente, et les Moba-Gourma sont tout à fait aptes à en assurer le gardiennage et à leur prodiguer les soins courants (ils le font d'ailleurs intégralement pour les bœufs de trait). Pourtant, les troupeaux sont régulièrement confiés à des ressortissants de la société *peul*, considérés dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest comme les pasteurs/éleveurs par excellence. Dominateurs ailleurs, dominés ici, ces pasteurs *peul* sont regroupés dans un certain nombre de villages ou de quartiers moba-gourma : ils suscitent de la part des paysans locaux des attitudes à la fois de mépris et de crainte. Certes, on leur reconnaît des connaissances « vétérinaires » supérieures, mais aussi et surtout le pouvoir de maîtriser des forces occultes, qu'ils peuvent mobiliser pour protéger le troupeau ou au contraire le décimer, si le paysan refusait de le leur confier. Bon gré mal

ENCART N° 1

SPHÈRES ÉCONOMIQUES ET ÉCONOMIES MULTICENTRÉES

À propos des Tiv, population du nord-est du Nigeria, l'anthropologue Paul Bohannan observe que les biens et services économiques sont échangés selon des sphères de circulation distinctes selon qu'il s'agit de vivriers, de biens de prestige ou d'échanges matrimoniaux. Il arrive que certains produits peuvent servir ou pour la subsistance ou pour le prestige ou pour les échanges matrimoniaux, sortant ainsi de leur sphère de circulation habituelle et Bohannan appelle conversion ces passages d'une sphère à une autre pour les distinguer des échanges au sein d'une même sphère qu'il dénomme *conveyance* (transport, transfert).

(BOHANNAN, 1955)

Dans l'introduction de l'ouvrage *Markets in Africa*, les « éditeurs » Bohannan et Dalton présentent une typologie des sociétés africaines : sociétés sans marché, sociétés où existent des marchés (*market places*), sociétés qui connaissent l'économie de marché.

Les sociétés sans marché ont une économie où la circulation s'organise en sphères distinctes ; il n'y a pas de monnaie à usage général (*General Purpose Money*), mais seulement et à l'intérieur de chaque sphère des équivalents qui ne constituent que des monnaies à usage limité (*Limited Purpose Money*) ; ces sociétés ont ce que les auteurs appellent une économie multicentrée.

Les sociétés où existent des marchés ont une économie où un marché localisé est présent mais non une économie qui obéit aux lois du marché. L'échange marchand ne concerne qu'un secteur des activités, l'essentiel relevant de l'économie multicentrée. Une monnaie à usage général se développe bien que persistent des monnaies à usage limité.

Les sociétés à économie de marché sont celles où les biens et services et les facteurs de production font l'objet de transactions monétaires sur la base de l'offre et de la demande qui sont exprimées. Il n'y a plus qu'une monnaie à usage général et les sphères de circulation spécifique qui peuvent exister ne sont que résiduelles.

Les auteurs distinguent en outre dans cette typologie évolutive deux autres cas intermédiaires :

1) celui de la production de *cash crops* (cultures de rapport) permettant d'obtenir du marché des biens manufacturés : les facteurs de production ne sont pas soumis aux lois du marché, si ce n'est indirectement par l'existence d'un marché interne ;

2) celui de l'économie de plantation industrielle où la population vend son travail pour l'achat de sa subsistance.

(BOHANNAN et DALTON, 1961)

gré, une complémentarité s'est ainsi instaurée entre Peul/pasteurs et Moba/cultivateurs, caractérisée par des relations sociales et économiques très codifiées (2).

2) C'est d'autant plus méritoire pour les paysans locaux, que la frontière ghanéenne étant très proche, le berger peul ne résiste pas toujours à la tentation de la franchir, accompagné du bétail confié dont il deviendra ainsi propriétaire.

Il est évident que tout projet de développement relatif à l'élevage bovin devrait tenir compte de cette réalité (figure 5).

C. Organisation traditionnelle et système économique

En Afrique au sud du Sahara, l'organisation sociale traditionnelle est formée de communautés lignagères composées des descendants d'un même ancêtre selon des règles précises de filiation (Introduction). Chaque communauté a un chef qui est l'ancêtre vivant en vertu des règles d'organisation lignagère.

Chaque communauté s'étend sur un espace historiquement défini, peut être établie sur un sol d'un seul tenant ou au contraire dispersée et imbriquée dans un même espace parmi d'autres communautés, s'étendre sur plusieurs villages ou être constituée par un seul, ou encore former différentes fractions des villages d'une même région. Cela parce qu'en raison de l'abondance de la terre par rapport à la population, des segments d'un lignage trop nombreux peuvent obtenir d'un village appartenant à un autre lignage qui a de la terre en abondance le droit de s'installer et d'occuper une portion de terre définie.

La terre appartient traditionnellement aux communautés premières occupantes et à celles auxquelles elles ont donné des droits d'installation, de culture, de pêche, de chasse et leurs chefs en sont les détenteurs au titre de leurs communautés, les frères cadets, les enfants, leurs femmes ayant l'usage de ces terres selon les règles propres à chaque société et selon la distribution qui en est faite par le chef.

La communauté lignagère ainsi organisée au double plan humain et foncier a une économie fondée sur l'autosubsistance, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'échanges ni internes ni avec l'extérieur, ni qu'elle ne connaisse pas le commerce ni avant ni depuis la colonisation : inversant la formule de Polanyi, on dira que les économies d'auto-subsistance insèrent plus ou moins les échanges sur une plus ou moins vaste échelle et, dans leurs échanges, plus ou moins d'échanges marchands (chapitre 1).

L'anthropologie économique apporte à la connaissance des phénomènes traditionnels et de leur évolution des constructions théoriques. Une première, considérant l'économie en termes de produits, établit des types distincts fondés sur l'opposition autochtone entre catégories de biens et services, l'étanchéité des circuits qu'elle produit et la multiplicité des monnaies qui en découle (cf. Encart n° 1 sur les sphères économiques et les économies multicentrées). Une autre élabore sur cette distinction la structure des économies d'autosubsistance en dégagant au sein de l'univers familial et lignager les rôles opposés des agents différenciés par le sexe hommes/femmes, la génération et la séniorité aînés/cadets (Encart n° 2). Enfin, J.-M. Gastellu (1980) souligne dans son apport à la théorie des unités éco-

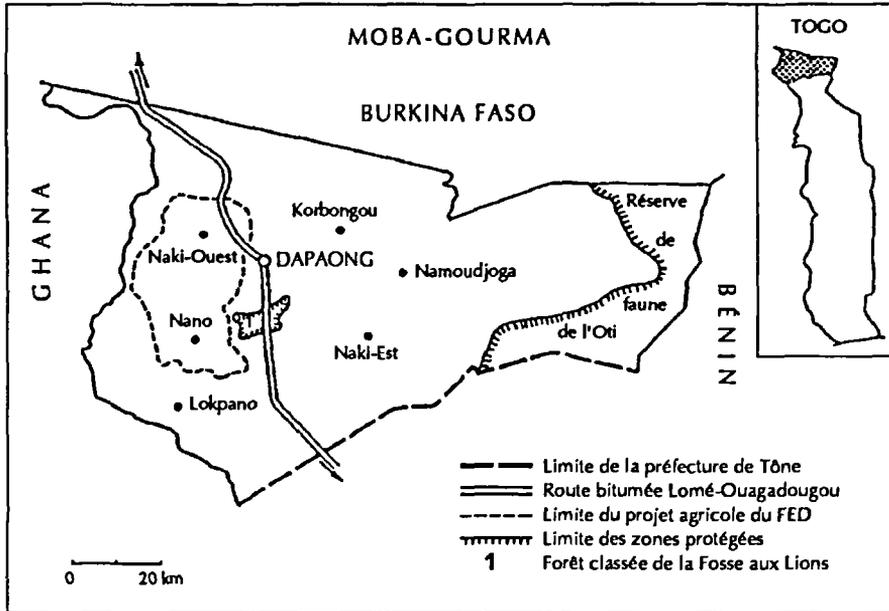


Figure 5 : Carte de situation de la préfecture de Tône (Togo).

nomiques la multiplicité et l'hétérogénéité de groupements fonctionnels – de production, de consommation, d'accumulation – fondés sur la communauté de résidence, une gestion spécifique de l'espace foncier et des règles de fonctionnement, tous éléments qui portent la marque des particularismes ethniques et que l'on peut parfois repérer dans les dénominations vernaculaires.

Illustrons ce développement théorique par les exemples suivants.

1. L'économie des Djem de Souanké (Nord-Congo)

Les Djem forment une société patrilinéaire et patrilocale (harmonique) organisée en clans et lignages (à double exogamie de lignage) qui sont cristallisés sur le sol en fractions lignagères villageoises (*mbèbwut*), segments de lignage implantés chacun dans un hameau ou un quartier de village et dont l'agrégation au niveau du groupe ethnique constitue un lignage majeur ou clan (Introduction).

L'espace économique de chaque fraction est constitué dans chaque village par une maison de réunion des hommes (salon de causerie), des demeures qui correspondent à chaque famille élémentaire voire étendue, et des maisons-cuisine ou maisons des femmes où vivent épouses, vieilles femmes, filles non mariées et enfants ; des terres lignagères formées de plaques de brûlis pour les cultures vivrières, plaques de cacaoyères, terri-

toires de chasse ; des accès à l'eau et des portions de cours d'eau et de lacs affectés à la fraction pour la pêche.

On retrouve à Souanké à l'intérieur des fractions la division des tâches entre hommes et femmes (plus exactement entre femmes et cadets), la distinction entre biens vivriers et biens matrimoniaux et entre fractions appartenant à des lignages différents, les échanges matrimoniaux époux contre dot.

Le diagramme des flux au sein des fractions lignagères villageoises et en relation avec les fractions d'autres lignages exprime la structure et le fonctionnement de ces unités.

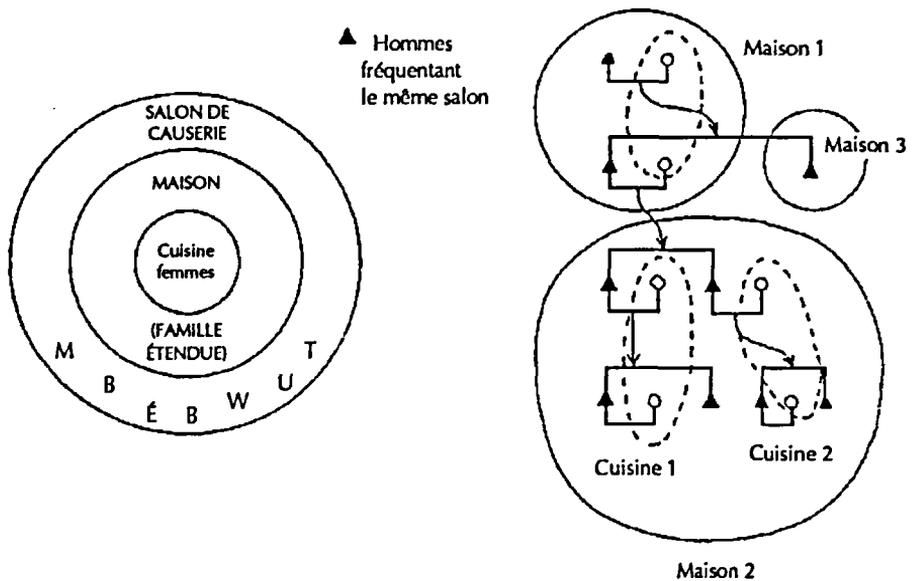


Figure 6 : Mbébwut, composition (Djem).

Construit sur le modèle de Meillassoux, ce diagramme distingue trois types de flux subsistance – matrimoniaux (dot et contre-dot) – marchands (cacao, argent, marchandises) organisés autour de deux pôles, un pôle vivrier féminin et un pôle masculin de contrôle social centré sur l'aîné vivant de la fraction. Les produits circulent au sein de deux sphères distinctes : sphère des subsistances interne à la communauté, sphère cérémonielle mettant en relation différentes communautés lignagères. Marchandises et argent sont des biens de conversion entre les deux sphères ainsi que le cacao qui permet de les obtenir. Mais la monétarisation de l'économie qu'introduit le cacao tend à rattacher à la circulation générale l'économie multicentrée des Djem tandis que l'importance progressive des biens manufacturés d'un côté, la possibilité grâce à la monétarisation d'investis-

ENCART N° 2

FEMMES, AÎNÉS, CADETS

Dans un article célèbre, Claude Meillassoux (1960) propose à partir de son analyse des Gouro de Côte-d'Ivoire un modèle de l'économie d'autosubsistance dans lequel la dot est le fait central des échanges à l'intérieur de la société (circulation des épouses et des produits entre les lignages) et le facteur de l'autorité des aînés sur les femmes et les cadets.

Chaque groupe lignager comprend trois catégories de personnes :

- l'aîné (chef, père, frère aîné),
- les femmes (du chef, du père, des frères, des enfants),
- les cadets (fils, frères cadets, dépendants du chef).

L'aîné dirige.

Les cadets travaillent pour l'aîné. Ils fournissent à l'aîné les produits vivriers qui lui permettent de subsister et en échange desquels il obtient d'autres biens vivriers qu'il redistribue.

Les femmes travaillent pour les cadets et les aînés leurs époux, selon la division du travail entre les sexes à l'intérieur du groupe (la dichotomie sexuelle des tâches).

C'est l'aîné qui donne les biens matrimoniaux permettant d'obtenir les épouses pour les cadets. Et c'est avec le travail des cadets qu'il réunit les biens matrimoniaux constitutifs des dots en échange desquels il obtient des épouses des autres groupes lignagers.

Il exerce donc une fonction primordiale de contrôle parce qu'il dispose des biens matrimoniaux.

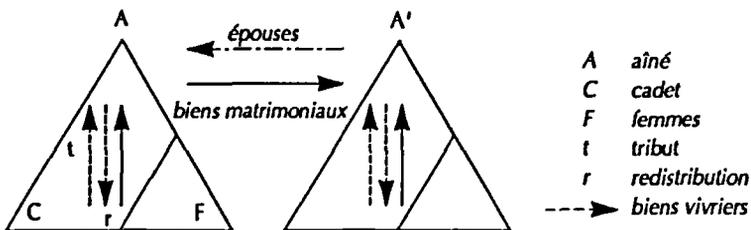


Figure 7 : Femmes, aînés, cadets.

La pénétration de l'économie monétaire (cultures de rapport, travail salarié) émancipe les cadets de l'autorité des aînés, d'abord parce qu'ils peuvent assurer leur subsistance en dehors de la terre détenue par les aînés, ensuite parce que la monétarisation introduit l'argent dans la composition des dots et que détenant de l'argent les cadets peuvent constituer leurs propres dots qui les libéreront du contrôle matrimonial exercé par les aînés, d'où pour garder leur pouvoir la tendance des aînés à augmenter les dots de façon que ces dernières dépassent les possibilités monétaires des cadets.

sements productifs ou d'équipements consommables de l'autre, tendent à réduire l'autonomie des circuits traditionnels (figure 8).

2. L'économie des Moba-Gourma du Nord-Togo

Au même titre que les Djem, les Moba-Gourma du Nord-Togo constituent une société patrilinéaire et patrilocale (3). Les clans (*bworu*), qui représentent le groupe de parenté d'extension maximale sont divisés en lignages (*Yamul*), comprenant l'ensemble des descendants d'un ancêtre commun situé, en principe, à la cinquième génération au-dessus des derniers vivants. Les lignages sont eux-mêmes divisés en segments de lignages, localisés généralement au niveau du village, dont les membres se répartissent en plusieurs habitations (*naag*). Chaque *naag* est composée d'une ou plusieurs unités de production (UP) comprenant chacune une ou plusieurs familles, élémentaires ou composées.

Ces unités sociales interviennent à différents niveaux de l'activité économique.

a) L'accès à la terre

Constitution d'un clan et appropriation d'une terre au sens religieux du terme, mais aussi comme facteur de production, sont intimement liées. C'est encore aujourd'hui l'aîné des descendants de l'ancêtre fondateur qui assume la fonction capitale de « chef de terre », chargé du culte des divinités chtoniennes. Certes, il n'est pas propriétaire de la terre au sens juridique du terme, mais son pouvoir d'intervention au niveau du foncier n'est pas négligeable pour autant. C'est lui, encore aujourd'hui, qui règle la plupart des conflits de terres entre individus ou groupes de parenté placés sous son autorité. Il est par ailleurs gestionnaire de fait des réserves foncières situées sur le territoire de son clan : il peut, en fonction des besoins, attribuer de nouvelles parcelles, notamment aux nouvelles UP qui se créent, par segmentation d'unités existantes ou du fait de l'installation d'étrangers (4).

b) La production et la consommation collectives du vivrier

Tous les actifs d'une même UP cultivent, sous l'autorité de l'aîné, les champs collectifs de vivriers destinés à assurer la subsistance de l'ensemble de ses membres. La récolte est ensilée dans le grenier du chef de l'UP et redistribuée quotidiennement aux femmes pour la préparation de la nourriture. Le surplus est utilisé par l'aîné pour faire face aux dépenses collectives ou acheter du bétail en prévision de temps difficiles.

3) Cela ne signifie pas que la parenté maternelle n'est aucune importance : toute société étant par définition bilinéaire.

4) Tout clan est propriétaire de terre, mais tous les membres d'un clan ne résident pas sur leur terre clanique : croissance démographique, dissensions internes, vicissitudes historiques diverses... sont à l'origine d'une dissémination dans l'espace des différents groupes de parenté et de la nécessité de recours aux prêts de terre dans leur village d'accueil. Le chef de terre est nécessairement consulté à cet effet.

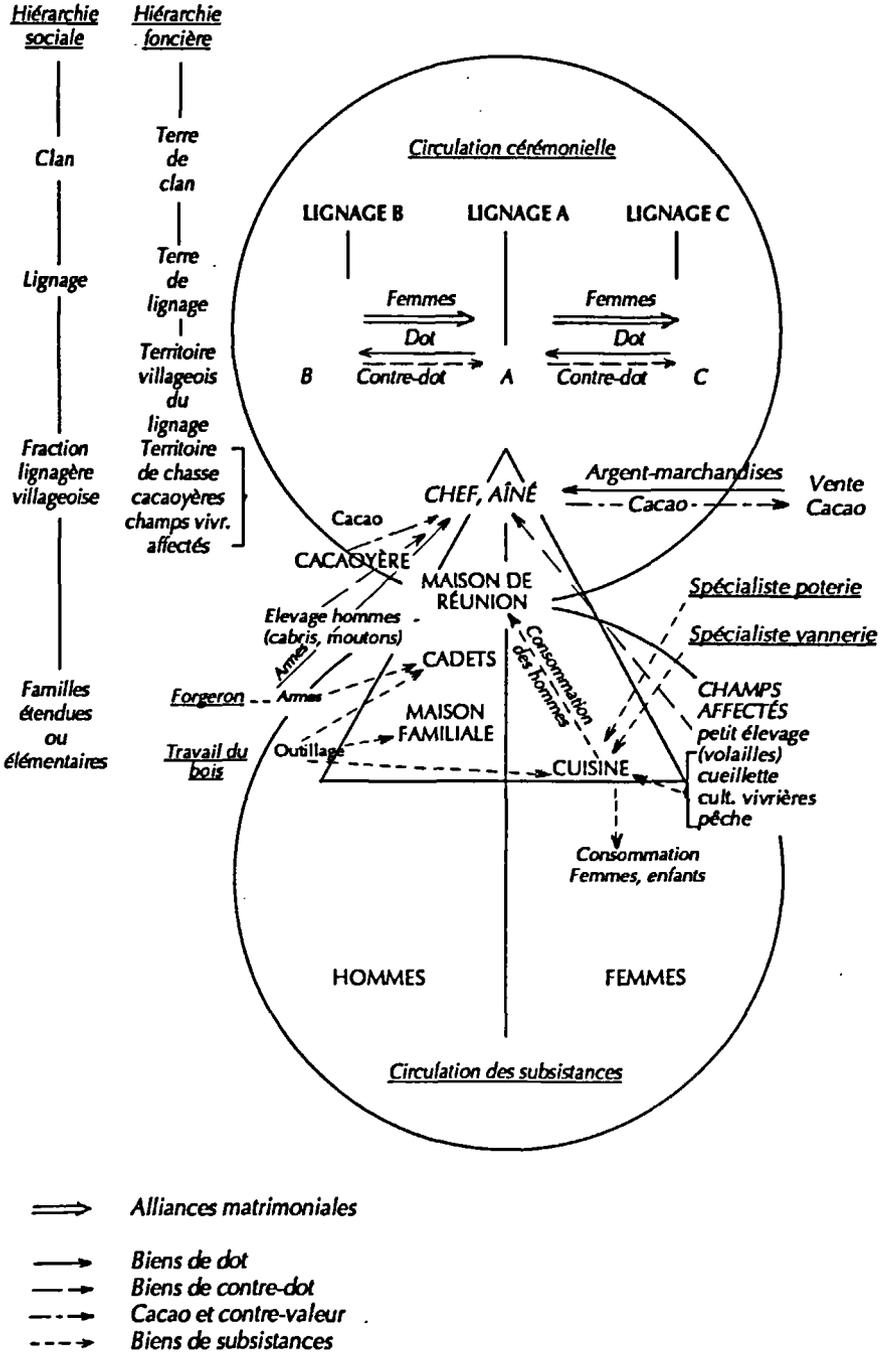


Figure 8 : Structure et fonctionnement des unités lignagères villageoises (Djem).

c) Les cultures individuelles

Chaque individu, marié ou célibataire, homme ou, plus récemment, femme, peut ensuite cultiver un champ personnel (mil, coton, arachide...) et bénéficier des fruits de son travail. Mais cela n'exclut pas la possibilité pour le chef de l'UP de demander aux femmes de réinjecter une partie de leur mil dans le circuit collectif ; ou de veiller à l'utilisation que les cadets font de leurs revenus. L'individu qui refuserait ce contrôle pourrait se voir interdire l'accès aux champs personnels.

d) Le bétail

La volaille et les petits ruminants font très généralement l'objet d'une appropriation individuelle et peuvent être commercialisés sans en référer à quiconque.

Les bœufs peuvent être également achetés à titre individuel à partir des revenus des champs personnels, ou à titre collectif par le chef de l'UP. Toutefois, ce bétail, destiné avant tout à assurer la sécurité alimentaire du groupe, n'est pas géré par le propriétaire individuel ou collectif, mais par le représentant du chef de lignage ou de segment de lignage, au niveau du quartier. Il faudra, obligatoirement, obtenir son autorisation pour vendre un bœuf. Cela montre bien que la sécurité alimentaire est une chose trop importante pour être confiée à des cadets.

e) La circulation des épouses

Contrairement aux Djem, aux Gouro et à la majorité des sociétés africaines, les Moba-Gourma pratiquent une forme de mariage par échange, sans compensation matrimoniale : les épouses sont échangées contre des épouses. C'était - et c'est encore en partie aujourd'hui - au niveau des chefs de lignages que s'organisaient les échanges et qu'étaient comptabilisées dettes et créances d'épouses, les échanges n'étant pas toujours simultanés. Le système présente l'avantage de réduire au minimum les dépenses liées au mariage, mais nécessite de la part du chef du lignage un pouvoir de contrôle extrêmement strict sur le stock de filles de son groupe en âge de se marier. En effet, le refus d'une fille « promise » de devenir épouse dans un lignage créancier peut être assimilé à un refus d'acquitter une dette d'honneur, et théoriquement entraîner des divorces en cascade. Ce mariage par échange reste très valorisé, mais au niveau de groupes échangeurs de dimension plus restreinte, ce qui multiplie d'autant les difficultés liées aux aléas du *sex ratio* et accroît la contestation des célibataires forcés...

Cette analyse économique est évidemment très sommaire. En effet, n'ont pas été évoqués : le système d'échange de travail entre parents et voisins, hors UP ; les changements récents, induits par la pression foncière, le développement de la culture du coton et la diffusion de la culture attelée ; les conséquences des mouvements migratoires allant dans le sens d'une plus grande individualisation des revenus des migrants. Tous ces éléments

ont bien sûr des conséquences sur le fonctionnement du système de production (départ en migrations de jeunes actifs qui participent de moins en moins à l'économie villageoise, recherche de revenus personnels plus importants par la culture du coton, segmentation accélérée des unités de production...), mais ils ne remettent pas en cause l'existence des deux sphères économiques distinctes : celle de la sécurité alimentaire, gérée par le chef d'UP et le chef de segment de lignage ; celle des revenus individuels.

3. Le domaine du religieux, de l'idéologie et des représentations

Nous venons de montrer, à l'aide de quelques exemples, que l'économique était incorporé, encastré (*embedded*, pour reprendre l'expression de Polanyi) dans le social, et ce, de façon spécifique à chaque société ou ethnie. Mais chaque société est également caractérisée par un type particulier d'organisation religieuse, un système idéologique et des représentations qui ont des conséquences sur l'économique ou du moins entretiennent avec lui des relations étroites. Nombre d' anthropologues, qui ne versent pas pour autant dans un anti-marxisme viscéral, considèrent que l'idéologie n'est pas à reléguer, sans autre forme de procès, dans la catégorie des superstructures. C'est le cas de M. Godelier :

« Nous reconnûmes alors pleinement que l'idéologique ne peut être une « instance » séparée des autres et juchée en quelque sorte au sommet des superstructures avec pour seule tâche de « légitimer » les rapports de production qui existent dans une société, de servir à la « reproduction » de ses rapports et des formes d'exploitation de l'homme par l'homme qu'ils peuvent impliquer. L'idéologique est pour nous une réalité présente dans tous les rapports sociaux et cela dès leur formation. »

(GODELIER, 1977, p. 17)

M. Augé abonde également dans ce sens :

« Les grandes lignes de l'organisation économique, sociale ou politique sont l'objet de représentations au même titre que l'organisation religieuse : plus exactement, organisation et représentation sont toujours données ensemble ; une organisation n'existe pas avant d'être représentée. »

(AUGÉ, 1975, Intro. : XIX)

et se montre plus explicite encore quant au rôle de l'idéologie :

« ... l'idéologie est toujours idéologie du pouvoir, dans n'importe quel type de société ; elle s'impose, s'exprime et se reproduit par des structures d'ordre syntaxique qui sont homologues d'une société à l'autre et qui expliquent d'une part que tout individu formule et essaie de résoudre ses problèmes de tous ordres dans la logique de l'idéologie du pouvoir, d'autre part que les dominés vivent dans l'idéologie des dominants, quand bien même ils y expriment, sans illusion ni ambiguïté, leur protestation, ou tout le moins, leur situation. Toutes les sociétés sont répressives et imposent en même temps un ordre individuel et un ordre social. »

(AUGÉ, 1977, p. 25)

Nous limiterons notre propos à l'évocation du rôle du religieux et à ses relations avec l'économie, dans le cas des Guiziga de la chefferie de Muturua, au Nord-Cameroun, que nous avons brièvement évoqué précédemment.

On retrouve chez les Guiziga, comme dans de très nombreuses sociétés africaines, une hiérarchie sociale *au sein* des groupes de parenté, basée sur l'âge, la génération et le sexe. Mais elle se double ici d'une hiérarchie entre groupes de parenté, liée à la place que l'histoire ou le mythe leur a accordée au sein de l'organisation politique et religieuse qui structure la chefferie.

Le fondateur de la chefferie, venu du Nord au début du XVIII^e siècle, accompagné de ses clients, s'est installé à Muturua, et a soumis et intégré à son groupe de parenté les groupuscules d'autochtones. Le mythe précise qu'il avait impunément bravé des interdits religieux dans sa société d'origine et était mort dans des conditions très particulières après avoir accumulé d'importantes richesses : il accédait ainsi à une dimension surnaturelle dont hériteront ses descendants. Le type d'organisation politique, religieuse et militaire, progressivement mis en place, a permis d'intégrer des éléments nouveaux venus d'horizons divers, chercher refuge et protection contre les chasseurs d'esclaves musulmans qui écumaient la région. La prééminence de certains groupes de parenté s'est peu à peu affirmée au niveau de l'ensemble du territoire. Le chef de Muturua est toujours l'aîné des descendants par primogéniture du fondateur de la chefferie ; il continue à exercer son pouvoir sur les villages de sa juridiction par l'intermédiaire de ses fils, frères, ou oncles paternels qu'il a lui-même nommés. Tous les membres du lignage du chef ont ainsi un statut privilégié au sein de l'ensemble de la chefferie. Il en va de même des descendants des groupes d'autochtones, propriétaires de la terre (au sens religieux du terme), dont les aînés sont chargés du culte des génies de la terre et par là même d'assurer bonnes récoltes et bien-être à l'ensemble des membres de la chefferie. La même structure d'autorité se retrouve au niveau du village. Le statut social de l'individu, qu'il soit lié à son rang au sein du groupe de parenté, ou à son appartenance clanique ou lignagère, détermine pour une part, son statut économique.

Ce système, très hiérarchisé, avec un pouvoir politique centralisé, trouve sa justification dans le domaine du religieux et ne peut se reproduire que grâce à l'adhésion des membres de cette société à un système de valeurs communes.

D. Harmonie et dysharmonie en économie de plantation

1. Définitions

Les anthropologues appellent harmonique une société dans laquelle il y a coïncidence de la lignée soit paternelle soit maternelle tant dans la filiation que dans le lieu de résidence ; et inversement dysharmonique une société où des lignées différentes interviennent dans la filiation et la résidence : par exemple une société qui est matrilineaire et patrilocale.

Dans les plantations autochtones et en économie libérale, l'héritage de la terre (ou des droits d'utilisation) se fait aux termes du droit coutumier selon la filiation (dans une société matrilineaire, d'oncle maternel à neveu) tandis que les exploitations agricoles sont organisées autour de la résidence (dans une société patrilocale, autour du père et de ses fils). Lorsqu'il s'agit de cultures pérennes (café, cacao) qui durent 5, 10 ans ou plus, les plantations qui sont le résultat du travail d'un exploitant et de ses enfants seront héritées dans une société coutumière matrilineaire-patrilocale par les neveux enfants des sœurs de l'exploitant, et non par ses propres fils qui se trouvent ainsi frustrés de leur travail.

Dans un régime foncier coutumier sous économie capitaliste libérale, les sociétés traditionnelles dysharmoniques défavorisent le développement des exploitations familiales. Cela a été notamment souligné par Boutillier à Bongouanou en pays Agni (cf. Introduction). L'exposé du cas suivant éclaire la question.

2. Le cas des Adioukrou

La région adioukrou s'étend en Basse Côte-d'Ivoire à l'ouest d'Abidjan, au nord de la lagune Ebrié. Occupé par la palmeraie (palmier à huile), le pays Adioukrou était, dans les années 50, le siège de plantations de café et de cacao. Le palmier à huile, aussi bien que le cacao et le café, nécessitait des soins dispensés en famille par les propriétaires des terres, selon la coutume, et leurs enfants. Mais la propriété de la terre se transmettant de matrilineage en matrilineage est, à l'héritage, transférée au fils des sœurs de l'exploitant.

Cela n'avait pas d'inconvénient lorsque les palmeraies, l'or et les captifs étaient les seules richesses, celles-ci pouvaient être gérées collectivement par le segment de matrilineage ; alors que cette organisation est devenue impossible sur une plantation industrielle résultant du travail d'un petit groupe de parents qui ne sont pas nécessairement des cohéritiers à l'intérieur de ce segment.

Comme il était difficile d'admettre qu'un cousin hérite d'une plantation à laquelle il n'avait jamais travaillé, s'est introduite la distinction entre biens hérités et biens acquis, les premiers devant passer à l'héritier légal du segment de matrilineage, les autres allant à l'amiable ou par testament aux collaborateurs du défunt.

Cela n'allait pas parfois, comme l'écrivent les auteurs de la monographie, sans conflit. Tel qui, par entorse à la coutume, se voit reconnaître la propriété des biens issus de son travail n'entend pas, par ailleurs, renoncer aux droits que lui confère la coutume, bien qu'il bénéficie pour son propre compte de la renonciation faite à son endroit : « Un jeune homme qui a fourni à son père la main-d'œuvre et une partie du numéraire nécessaire pour construire une maison en dur et qui en hérite n'admet pas d'autre part que le parent maternel dont il doit normalement hériter lègue par testament des plantations à son fils ».

Les formes nouvelles de travail, disent les auteurs, en provoquant la réduction des groupes de coopération et en amenant des idées neuves sur la succession des biens ont renforcé les conflits entre les lignages qui sont inhérents à cette société et l'ajustement est de plus en plus difficile entre les deux lignages paternel et maternel qui se trouvent en compétition sur le plan économique (DUPIRÉ et BOUTILLIER 1958, p. 68).

Les sociétés dysharmoniques, notamment matrilineaires-patrilocales, cumulent les difficultés nées de l'évolution : aux conflits entre les paternels et les maternels s'ajoutent ceux nés du passage du collectif traditionnel à l'individu et à l'individualisme. Mais il faut bien voir, ainsi que les auteurs précités le soulignent, que le développement des principes d'organisation patrilinéaire ne naît pas de simples problèmes de gestion économique mais, comme ils l'écrivent, des idées introduites par l'administration et les missionnaires, c'est-à-dire plus généralement de l'influence des modèles occidentaux et de l'acculturation.

II. PROBLÈMES DE DÉFINITION ET DE VALIDITÉ SCIENTIFIQUE

Les faits ethniques agissent de plusieurs manières sur l'économie des sociétés d'Afrique au sud du Sahara : sur les comportements des agents en raison de leur appartenance à un groupe ethnique déterminé par un espace relativement homogène et formant une communauté d'inter-communication de langue, d'éducation et d'opinion exclusive : ainsi du vecteur ethnique d'innovation ou de frein, de la spécialisation des ethnies ; sur la structure de l'exploitation en raison des règles d'organisation spécifique véhiculées par le groupe ethnique : répartition du travail entre hommes et femmes, entre aînés et cadets ; sur les structures et les comportements en raison des règles de la parenté différentes selon les groupes (filiation et localité).

Il faut cependant voir que les formes d'économie traditionnelles traduisent imparfaitement les faits ethniques : l'ethnie n'est qu'un des modes par lesquels s'opère la spécialisation des tâches ; tout ce qui concerne l'influence de la parenté (famille, lignage) sur l'économie est infra-ethnique ou n'est ethnique qu'en raison de la forme ethnique prise par les communautés traditionnelles supra-familiales, supra-lignagères.

L'économiste doit en conséquence s'interroger sur la signification sociale des faits ethniques qu'il rencontre à propos des problèmes d'organisation ou de comportements économiques et plus largement sur la nature des communautés, supports des activités économiques. Cette interrogation rejoint celle des anthropologues et des sociologues dans leur quête des réalités ethniques, de la validité et des limites de la notion d'ethnie, du caractère scientifique ou non de cette notion.

Qu'est-ce qu'une ethnie ? Une division de la surface humaine obéissant à des critères d'homogénéité de langue, d'espace culturel, d'espace endogamique, d'unité politique, d'unité mythique.

La relativité de la notion d'ethnie peut être illustrée par le cas déjà noté des Djem du Sud-Cameroun et du Nord du Congo. Les Djem ont un territoire, une langue, une organisation lignagère spécifique ; ils pratiquent une endogamie de fait (à 80 % environ), laquelle combinée à la double exogamie de lignage (de règle, elle) contribue à perpétuer l'identité du groupe ; ils situent leur communauté dans un univers ethnique fondé sur le modèle de la parenté ; ils ont construit une histoire de leur groupe (exode, séparation des groupes parents, installation sur l'habitat actuel). Pourtant s'impose l'idée de la relativité de ces faits qu'il s'agisse de la frontière avec les groupes voisins, des rapports plus ou moins étroits avec les langues voisines, de l'analogie des organisations lignagères, des contradictions dans les mythes d'origine. Ce qui ferait l'unité du groupe, ce serait moins une spécificité de culture que la différenciation des groupes voisins du fait de l'enracinement sur une aire géographique particulière, résultat de vicissitudes historiques (ROBINEAU, 1985).

L'ethnie est une construction historique

On a déjà noté que la plupart des ethnologues et anthropologues avaient, presque naturellement, situé leurs recherches dans le cadre d'une ethnie, même s'ils s'intéressaient de fait à des sous-groupes d'extension plus restreinte (village, chefferie...). Pourtant, ils n'ont pas toujours accordé à cette notion centrale pour eux, dont ils reconnaissaient par ailleurs le flou, toute l'attention qu'elle méritait. Ils ont contribué ainsi à accréditer l'idée que l'ethnie était une réalité intangible, figée dans un immobilisme séculaire. (AMSELLE et M'BOKOLO, 1985).

Aujourd'hui, s'il y a encore désaccord sur l'importance du rôle qu'elle joue dans un contexte de modernisation censé engendrer sa négation, tous les socio-anthropologues considèrent l'ethnie comme une construction historique. La taille (de quelques milliers à plusieurs millions de personnes), le contenu, les attributs, les fonctions... propres aux groupes ethniques, varient au cours du temps et doivent être appréciés au cas par cas.

L'exemple des montagnes du Nord-Cameroun (cf. carte), véritable mosaïque ethnique, nous permettra de confirmer à la fois l'importance encore actuelle de la référence à l'ethnie, et la plasticité de ces groupes ethniques, qui ont connu au cours de leur histoire des phases successives de déstructuration et de restructuration très importantes (PONRIÉ, *Les Sociétés païennes*, in J. BOUTRAIS *et alii*, 1984).

L'histoire de cette région a été fortement marquée par le développement des États soudanais de la cuvette tchadienne (Kanem dès le VIII^e siècle, puis Bornou, Baguirmi, Mandara vers le XV^e). Les ancêtres des *kirdi* (païens, par opposition aux islamisés cf. *infra*) qui se trouvaient sur les franges de ces grands empires, leur servaient de réservoir naturel d'esclaves. Certains groupes ont été anéantis, d'autres se sont fragmentés et ont pu fusionner avec leurs sociétés d'accueil, sur les lieux de migrations... Une longue période d'accalmie relative avait alors permis aux groupes nouvellement constitués de se structurer. Mais dès le début du XIX^e siècle, ils allaient être victimes de la *Jihad* (guerre sainte) menée par les Peuls : éclatements de groupes, notamment en plaine, mise sous tutelle de sociétés autonomes... Puis viendra la période coloniale, et avec elle des modifications des rapports de force locaux, des tentatives de déstructuration des chefferies existantes, des nouvelles délimitations des territoires ethniques...

La situation actuelle peut être caractérisée par la présence dans les montagnes du Mandara et la plaine du Diamaré de nombreux micro-groupes ayant chacun une langue particulière, un système social, économique, religieux, et un mode d'organisation de l'espace, spécifiques. On peut même parler, dans de nombreux cas, de citoyenneté ethnique. L'opposition aux islamisés et, pour les montagnards, l'isolement géographique ont certainement joué dans le sens d'un renforcement de leur identité.

Lorsqu'on en vient à examiner le caractère opératoire de la notion d'ethnie, on se trouve renvoyé à différents niveaux qui sont situés en deçà des stricts faits ethniques ou au contraire les dépassent. Il existe chez les sociologues une méfiance vis-à-vis du modèle classique de l'anthropologie culturelle qui privilégie l'ethnie en tant que facteur socio-culturel de différenciation. Pour l'économiste, le statisticien, le planificateur, l'unité pertinente à prendre en considération peut aussi bien être l'infra-ethnique (le lignage, la résidence, un segment familial) que l'inter-ethnique (les strates sociales, les classes en formation qui traversent les distinctions ethniques).

1. L'exemple des Djem

La région cacaoyère du Nord-Congo est peuplée de Djem et de Bakwele et si les Djem ont été les initiateurs de la culture du cacao au Congo, l'élément dynamique est à présent constitué par le pays Bakwele (GUILLOT, 1977). Le problème des exploitations cacaoyères concerne l'organisation familiale et lignagère dont les Djem fournissent un bon exemple mais aussi

les Bakwele, organisation analogue dans chacune des deux ethnies. Mais le problème du cacao dans le Nord du Congo concerne la dynamique de la population, les données écologiques et techniques et la dynamique des rapports entre Djem et Bakwele et entre exploitants Djem et Bakwele et force de travail pygmée.

2. *Guiziga et Matakam du Nord-Cameroun, Guéré de Côte-d'Ivoire*

Chez les Guiziga du Nord-Cameroun, l'unité la plus significative n'est pas l'ethnie dans son ensemble, ni un groupe de parenté particulier ou encore la communauté villageoise, mais la chefferie. Celle de Muturua (20 000 personnes environ), dont nous avons déjà parlé, constituait encore au début du xx^e siècle une unité politique, avec tous les attributs d'un micro-État (défense, police, justice, perception d'un impôt en nature pour l'entretien de l'appareil d'État...). Elle représente actuellement un canton avec à sa tête le chef traditionnel, investi de pouvoirs administratifs : elle a pu ainsi maintenir une certaine autonomie interne. Unité politique, elle est également une entité religieuse, puisque des prêtres, chargés des cultes de la terre officient au niveau de l'ensemble de la chefferie. Le statut social de l'individu est déterminé au sein du groupe de parenté (patrilignage) par son âge, son sexe, et sa génération d'appartenance. Mais toute aussi importante est la hiérarchie entre groupes de parenté, liée à l'ancienneté de l'installation sur le territoire, et à la proximité généalogique (réelle ou mythique) avec le groupe détenteur de la chefferie. Ces inégalités sociales engendrent des inégalités économiques, puisqu'elles déterminent encore en partie l'accès à la main-d'œuvre et, en aval de la production, le taux de prélèvement sur le surplus agricole.

Par contre, chez les Matakam, société montagnarde voisine, classée par les anthropologues dans la catégorie des sociétés dites « acéphales » (sans pouvoir politique centralisé), c'est le village-massif qui constitue l'unité politique, sociale, religieuse et économique la plus pertinente. Chaque village a son histoire, son territoire propre, sa vie autonome. Sa composition multi-clanique permettait même de combiner, en matière d'échanges matrimoniaux, l'endogamie villageoise et l'exogamie lignagère. C'est également au niveau du village que prenaient naissance les différenciations sociales et économiques entre propriétaires et non propriétaires de terre (les *keda* ou chiens), entre les forgerons castés et les agriculteurs...

Quant aux Guéré de Côte-d'Ivoire, qui doivent leur accession au statut d'ethnie à part entière à une erreur de l'administration coloniale (5), ils se

5) A. Schwartz (*op. cit.*) montre en effet que les Guéré font partie d'un ensemble ethnique plus large, celui des Wobé. L'administrateur colonial a cru que le terme guéré, employé par un informateur pour désigner « l'autre côté du fleuve », désignait en fait une population déterminée. Personne n'a osé sans doute le détromper, et c'est ainsi qu'est née l'ethnie Guéré.

reconnaissent avant tout comme membres de groupements guerriers (*bloa-dru*). Chaque groupement est en fait une fédération d'alliance de clans occupant un territoire délimité, aire pacifiée d'extension maximale et cadre des échanges matrimoniaux (activité sociale essentielle chez les Guéré) et économiques. Mais le *bloa-dru* était aussi l'instance suprême de règlement des conflits, en même temps qu'une unité « idéologique » significative puisqu'il constitue le cadre territorial de l'observation d'interdits communs.

Bien que l'économiste puisse ne pas être directement concerné, la réalité de l'ethnie peut se trouver mise en cause par la formation d'une stratification sociale.

3. Exemple des hautes terres de Madagascar

Très schématiquement, on dira qu'il existe plusieurs représentations de la réalité sociale en termes de stratification :

- une représentation officielle : un peuple malgache présentant des variantes linguistiques et culturelles et des différences dans le développement entre les plateaux et la côte qu'il faut dépasser.
- une représentation classique : des « tribus », groupes ethniques localisés qui sont essentiellement des unités historiques divisées en « castes », nobles, hommes libres, dépendants. Ainsi, la société merina se composait de trois classes : Andriana (nobles), Hova (hommes non nobles), Andevo (serviteurs). Les Andevo sont des descendants noirs (*mainity*) d'anciens serviteurs amenés pour certains d'entre eux de la côte orientale d'Afrique.
- une représentation sociologique actuelle distinguera des classes économiquement opposées : bourgeoisie de propriétaires fonciers, fonctionnaires, commerçants ; paysans de différents statuts ; prolétariat urbain. En Imerina (pays des Merina) les classes actuelles recourent imparfaitement les anciennes : la bourgeoisie actuelle est formée de quelques descendants de nobles, et essentiellement de Hova qui ont été depuis le XIX^e siècle l'ordre économiquement agissant ; la paysannerie est constituée de Hova, de nobles pauvres demeurés sur leurs terres et de *mainity*, lesquels sont souvent des gens sans terre possédant seulement leur force de travail et dont la condition économique et sociale n'est pas très différente de celle de travailleurs d'autres ethnies ayant immigré en Imerina. Si l'ethnicité constituera, notamment chez ceux des Andriana qui sont de pauvres agriculteurs, le gage d'un certain rang social (on appartient en dépit de sa condition économique à l'ordre supérieur de la société traditionnelle), elle ne sera d'aucune signification pour des *mainity* qui n'ont pas espoir d'un rang social meilleur au sein de la société merina, qui sont de différentes origines et pour lesquels l'ascension sociale est conditionnée par la réussite économique.

4. Hiérarchisation ethnique et jeu social au Nord-Cameroun

Nous avons rapidement évoqué l'histoire particulièrement mouvementée des sociétés du Nord-Cameroun. Il convient de s'y référer de nouveau, si l'on veut comprendre la hiérarchie ethnique encore d'actualité.

Depuis la guerre sainte (*jihad*), au début du XIX^e siècle, ce sont les Peuls au niveau de l'ensemble de la région, et les Mandara, dans quelques zones de montagnes, qui ont prééminence sur les populations païennes, pourtant numériquement plus importantes. Au début du XX^e siècle, ils ont été confirmés dans leur suprématie par l'administration coloniale, allemande puis française, qui, dans un premier temps au moins, les considéra comme de précieux intermédiaires pour administrer les sociétés païennes rétives. Ils seront ensuite dessaisis de ce pouvoir en raison de la médiocrité des résultats obtenus. Mais, dès 1960, les Peuls allaient être rétablis dans leurs prérogatives et même au-delà, par les plus hautes autorités de l'État nouvellement indépendant. En effet, le président Ahidjo, lui-même peul (métissé de *kirdi*) a favorisé dans un même mouvement son ethnisme d'origine et le projet d'islamisation dont elle était porteuse. Jusqu'à la fin de son règne, au moins, le premier critère de hiérarchie ethnique est d'ordre religieux : au sommet de la pyramide, les Peuls, et à un degré moindre les Mandara, beaucoup moins nombreux, puis viennent les islamisés de fraîche date, ressortissants souvent d'ethnies païennes de plaine (Moundang par exemple), et enfin les « autres » (6). L'assimilation Peul/islamisé est telle, que le païen embrassant la religion musulmane dira naturellement qu'il est devenu peul, ayant conscience d'avoir franchi un échelon dans la hiérarchie ethnique. Généralement il quittera son quartier pour s'installer chez les Peuls, dont il essaiera de copier le mode de vie et les apparences extérieures (tenue vestimentaire notamment). Mais cela ne lui suffira pas pour être reconnu peul parmi les Peuls.

Ces inégalités de statut ethnique, fondées sur l'appartenance religieuse, recouvrent d'assez près les inégalités économiques. Les Peuls ont colonisé l'administration, monopolisé le grand commerce, les transports... Autant de secteurs d'activités éminemment rentables. Il n'est donc pas étonnant qu'ils détiennent également le pouvoir économique. Les païens de plaine n'ont pas bénéficié des mêmes avantages, mais ont été contraints de « s'ouvrir sur l'extérieur », et d'entrer dans l'économie de marché grâce aux revenus monétaires provenant de la vente du coton, devenue, dès la fin des années cinquante, culture quasiment obligatoire notamment dans le Diamaré.

6) Parmi eux, il faudrait isoler les chrétiens, bénéficiant d'un statut à part, mais hors stratification traditionnelle. Mais il faudrait aussi évoquer des hiérarchies plus subtiles à l'intérieur même du groupe des islamisés, en fonction de l'ancienneté de l'islamisation, du degré de métissage...

Ainsi, ont-ils fait l'objet de soins attentifs de la part des « développeurs » qui les considéraient, à l'instar des administrateurs coloniaux, comme plus « dynamiques » que les *kirdi* montagnards ou du moins placés dans des conditions naturelles plus favorables au progrès (zones de plaine désenclavées, densités démographiques moins élevées...). Il était donc normal qu'ils soient reconnus - et qu'ils se reconnaissent eux-mêmes - supérieurs aux montagnards (7).

Cette hiérarchie ethnique, basée sur des critères religieux, idéologiques, politiques et économiques, se reproduisait terme à terme, hors des « pays » traditionnels, dans les zones de migrations, y compris les « terres neuves ». C'était le cas dans la région sous-peuplée de Garoua. Les Peuls avaient le pouvoir et les terres ; les païens de plaine réussissaient généralement à créer des unités de production indépendantes, grâce à l'achat de terres, ou aux prêts consentis par les Peuls contre rémunération en travail ; les païens de montagnes devaient se contenter d'être manœuvres de cultures. La ségrégation se lisait même dans l'espace, chacun de ces trois groupes principaux ayant ses propres quartiers.

En conclusion, nous soulignerons très brièvement ces trois points :

1° au-delà d'une légitime prise en considération des faits ethniques, le danger qu'il y a à focaliser les réalités sociologiques sur la notion d'ethnie, à faire de « l'ethnisme » ;

2° l'intérêt, dans l'analyse des évolutions économiques, du repérage des phénomènes de classes que masque souvent l'approche des sociétés autochtones selon les termes traditionnels ;

3° en sens inverse, le danger qu'il y a à minorer dans les évolutions contemporaines l'influence des faits de société traditionnelle, la résistance des faits ethniques et culturels.

7) La situation est en fait plus complexe : il existe une hiérarchisation plus fine à l'intérieur même de chacune des trois catégories.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE (J.-L.) et M'BOKOLO (E.) (s.l.d.), 1985 - *Au cœur de l'ethnie, ethnies tribalisme et État en Afrique*, éd. La découverte : textes à l'appui), 225 p.
- AUGÉ (M.), 1969 - *Le rivage alladian. Organisation et évolution des villages alladian*. Paris, ORSTOM, mémoire n° 34, 264 p.
- AUGÉ (M.), 1975 - *Théorie des pouvoirs et idéologie. Étude de cas en Côte-d'Ivoire*. Hermann, coll. « Savoir ».
- AUGÉ (M.), 1977 - *Pouvoirs de vie pouvoirs de mort*. Paris, Flammarion.
- BOHANNAN (P.), 1955 - Some Principles of Exchange and Investment among the Tiv, *American Anthropologist*, 57 : 50-70.
- BOHANNAN (P.), DALTON (G.), 1961 - *Markets in Africa*, Northwestern University Press, Evanston.
- COUTY (Ph.), PONTIÉ (G.), ROBINEAU (Cl.), 1981 - *Communautés rurales, groupes ethniques et dynamismes sociaux*, Paris, INSEE-Coopération, note AMIRA n° 31, 121 p. multigr. (C'est le texte de référence pour le présent développement).
- DUPIRÉ (M.), BOUTILLIER (J.-M.), 1958 - *Le pays Adioukrou et sa palmeraie (Basse Côte-d'Ivoire)*. Étude socio-économique, Paris, ORSTOM, coll. « L'homme d'outre-mer », n° 4, 102 p.
- GASTELLU (J.-M.), 1980 - Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?, *Cah. ORSTOM Sci. Hum.*, vol. XVII, 1-2 : 3-11.
- GODELIER (M.), 1977 - *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*. Paris, Maspéro, 2^e édition.
- GUILLOT (B.), 1977 - Problèmes de développement de la production cacaoyère dans les districts de Sembé et de Souanké, Congo, *Cah. ORSTOM Sci. Hum.*, vol. XIV, 2 : 151-169.
- MARTIN (J.Y.), 1970 - *Les Matakam du Cameroun. Essai sur la dynamique d'une société pré-industrielle*. Paris, ORSTOM, mémoire n° 41, 215 p.
- MEILLASSOUX (Cl.), 1960 - Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance, *Cah. Ét. afr.*, 4 : 38-67.
- PONTIÉ (G.), 1973 - *Les Guiziga du Cameroun septentrional*. Paris, ORSTOM, mémoire n° 65, 255 p.
- PONTIÉ (G.), 1979 - La contestation par la migration (le cas des Guiziga du Nord-Cameroun). In *Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum.* vol. XVI, n° 1-2, Paris, pp. 111-127.

THÉORIES ET MÉTHODES

- PONTIÉ (G.), 1984 - Les sociétés païennes, in *BOUTRAIS et alii, Le Nord du Cameroun : des hommes, une région*. Paris, ORSTOM, mémoire n° 102 : 203-232.
- ROBINEAU (Cl.), 1971 - *Évolution économique et sociale en Afrique centrale. L'exemple de Souanké*, Paris, ORSTOM, mémoire n° 45. Texte à compléter par :
- ROBINEAU (Cl.), 1967 - Contribution à l'histoire du Congo, la dénomination européenne et l'exemple de Souanké 1900-1960, *Cah. Ét. afr.*, Paris, vol. VII, 26 : 300-344.
- ROBINEAU (Cl.), 1982 - L'histoire au Congo : un éclairage des processus et perspectives de développement, in *AUBERTIN (C.), CABANES (R.), CHAUVEAU (J.-P.) et alii, Histoire de développer...*, *Revue Tiers Monde*, t. XXIII, 90, avril-juin 1982 : 320-325.
- ROBINEAU (Cl.), 1983 - À la recherche des unités économiques : trois approches Comores Congo Tahiti, *Cah. ORSTOM Sci. Hum.*, vol. XIX, 1 : 119-135.
- ROBINEAU (Cl.), 1985 - Espace, société, histoire : l'ethnie réalité ou illusion, *Cah. ORSTOM Sci. Hum.*, vol. XXI, 1 : 57-61.
- SCHWARTZ (A.), 1971 - *Tradition et changements dans la société guéré (Côte-d'Ivoire)* Paris, ORSTOM, mémoire n° 52, 259 p.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

André M. Podlewski

Le problème démographique dans les pays en voie de développement a été traité dans un enseignement de démographie tropicale dispensé dans le cadre du séminaire et principalement consacré à la démographie de l'Afrique au sud du Sahara.

Cet enseignement a été enrichi par des comparaisons effectuées tant avec d'autres pays de la zone intertropicale qu'avec des populations dont l'évolution est mieux connue de l'Europe pré-industrielle.

Différents points ont été abordés :

- les principales sources de données démographiques en ces régions où l'on a examiné successivement le recensement, l'état civil, les enquêtes par sondage (à passages unique ou multiples) et les monographies.
- l'état des populations où l'on a montré que le principal « réservoir de population » se trouve dans les écosystèmes pâturés de l'Ouest (jusqu'au Nord-Cameroun), et qu'il alimente les courants migratoires vers les écosystèmes forestiers, plus urbanisés.

Furent également évoqués ici les problèmes liés aux structures par groupe d'âges (rapport de dépendance) et aux distinctions ethniques et religieuses.

- une place importante a été réservée à la fécondité qui demeure, dans cette région, la plus élevée du monde. Son examen a été précédé par celui de la nuptialité dont différents aspects peuvent avoir une répercussion sur les niveaux de la fécondité dans des sociétés endogames.

L'essentiel de notre analyse concerne les résultats de l'enquête mondiale sur la fécondité et l'examen du rapport de la Banque mondiale de 1984, lequel réserve une place importante aux facteurs pouvant influencer la fécondité.

Le texte que nous présentons s'attache à préciser l'impact de ces facteurs sociaux-économiques et médicaux sur la fécondité ; ce faisant il évoque également de nombreux indicateurs démographiques en relation avec la fécondité, tels l'âge au premier mariage, le niveau de la mortalité infanto-juvénile, etc., de telle sorte qu'il constitue le cœur même des problèmes démographiques.

- Lors de la présentation des niveaux de la mortalité africaine, on les a comparés à ceux de l'Europe pré-industrielle, puis à ceux de pays tropicaux ayant souvent précédé l'Afrique sub-saharienne dans leur évolution à la baisse.
- Enfin, un aperçu des accroissements de population observés, et de leurs diverses implications, précède la présentation de la théorie de la transition démographique (et de ses récents commentateurs), laquelle propose un modèle général d'évolution démographique de la population.

Outre l'apport essentiel dans les problématiques du développement, des données de population, l'intérêt de la recherche démographique prend un nouveau relief avec le recours à des indicateurs de « développement humain » (tels que la durée moyenne de la vie, etc.) pour corriger l'imperfection des indicateurs économiques classiques comme le PNB par exemple. On se reportera à cet égard au récent rapport mondial sur le développement humain rendu public par le PNUD en 1990 (*Rapport mondial sur le développement humain*, Oxford University Press, 1990).

AVENIR DE LA FÉCONDITÉ EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA à travers les résultats de l'enquête mondiale sur la fécondité et les données issues du *Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale (1984)*

Sous l'influence d'idées et de théories souvent vérifiées ailleurs jusqu'alors, de nombreux auteurs avançaient qu'avec le développement d'un certain modernisme les niveaux de la fécondité se réduiraient en Afrique au sud du Sahara.

Or malgré l'amélioration, même modeste, des niveaux de vie et le développement de l'instruction, la fécondité de l'Afrique noire semble avoir tendance à s'accroître encore.

Nous nous efforcerons de faire ressortir les causes de cette situation et nous nous demanderons si la fécondité n'est pas amenée à augmenter à l'avenir (en dépit des politiques de planning familial menées en cette région) contrairement à ce que le modèle de la « transition démographique » pouvait laisser supposer.

Les niveaux de la fécondité ont toujours été élevés en Afrique subsaharienne. Quels que soient les types de collecte utilisés, on arrivait généralement vers 1960 à des moyennes nationales d'environ 6 enfants par femme en âge de procréer (Congo : 5,9, Zaïre : 5,8, Ghana : 6,6, Sénégal : 5,7, etc.).

Toutefois en l'absence d'un état civil généralisé, il était difficile de suivre l'évolution des taux de fécondité, de telle sorte que les résultats de l'enquête mondiale sur la fécondité (EMF) (réalisée sous l'égide des Nations unies) étaient attendus avec impatience pour actualiser les données.

Cette enquête par sondage (échantillons de 3 000 à 9 000 femmes par pays, questionnaire de plus de 30 pages) (1) a estimé la fécondité de 38 PVD : 13 en Asie, 13 en Amérique latine et 12 en Afrique (dont 7 au sud du Sahara).

L'intérêt porté à cette partie du continent africain s'explique, en partie, par les fortes fécondités observées auparavant, mais aussi pour mesurer l'impact qu'avait pu avoir sur ces fécondités une certaine amélioration des niveaux de vie ainsi que l'introduction de politiques de planning familial en certains d'entre eux (principalement anglophones).

Contrairement à ce que certains escomptaient, loin de régresser, les niveaux de fécondité dans ces pays étaient demeurés soit stationnaires, soit en très sensible augmentation (comme par exemple au Kenya où l'indice synthétique de fécondité (ISF) atteignait 8,3 enfants par femme en âge de procréer.

Ainsi donc, ni l'amélioration (même modeste) des niveaux de vie, ni la mise en œuvre de politiques visant à freiner la fécondité n'avaient eu d'effet, puisque cette dernière - sous l'effet de certaines causes dont on ne mesurait pas suffisamment l'importance - atteignait des niveaux encore plus élevés qu'en 1960 (2) - Tableau 20}, réduisant à néant certaines projections très élaborées.

I. DE L'AMÉLIORATION DES NIVEAUX DE VIE ET DE L'INSTRUCTION

A. Le revenu

De multiples études faites en Europe au début du xx^e siècle (France, Angleterre, Allemagne, etc.) ont fait ressortir que la fécondité était inversement proportionnelle au revenu. De nos jours on a agrandi cette relation à l'échelle de la planète en opposant :

- la faible fécondité des pays « riches »,
- la forte fécondité des pays « pauvres ».

Mais qu'observe-t-on au sud du Sahara en ce qui concerne les revenus ?

Entre 1960 et 1982, malgré les accroissements de population, le PNB par habitant a augmenté annuellement dans tous les pays étudiés par l'EMF (Kenya : 2,8 %, Côte-d'Ivoire : 2,1 %, Cameroun : 2,6 %, etc.) ainsi que

1) Cf. (1) dans bibliographie.

2) Cf. (2) dans bibliographie.

dans de nombreux autres pays africains (Mali : 1,6 %, Burkina Faso : 1,1 %, Rwanda : 1,7 %, Burundi : 2,5 %, Bénin et République centrafricaine : 0,6 %, Togo : 2,3 %, etc.). {(2) - Tableau 1}.

Or, durant ces vingt dernières années, non seulement la fécondité n'a pas baissé, mais elle a augmenté dans tous les pays étudiés par l'EMF (malgré les différences parfois marquées entre les niveaux fournis par la Banque mondiale {(2) - Tableau 20} et ceux de rapports des Nations unies présentant les résultats de l'EMF {(3) et (21)}).

Et le rapport de la Banque mondiale de 1984, après avoir précisé que les gens veulent moins d'enfants lorsque leurs revenus augmentent, indique que néanmoins la variation de la fécondité dépend des niveaux absolus des revenus ; si ces derniers ne dépassent pas un « certain seuil » (?) leur augmentation favoriserait la fécondité {(2), p. 125)}.

Et voilà expliquée, toujours grâce aux variations des revenus (mais dans l'autre sens cette fois) la hausse des fécondités africaines, et la première phase de la théorie de la transition démographique remise en question (4).

Comme le PNB par habitant se situe à moins de 400 \$ par an en de nombreux pays, c'est-à-dire parmi les plus bas enregistrés au monde en 1982, (Mali : 180, Burkina Faso : 210, Bénin : 310, Togo : 340, Ghana : 360, Kenya : 390, etc. {(3), Tableau 1}), on voit par là qu'en ces régions l'accroissement du revenu devrait augmenter la fécondité.

B. Niveaux d'instruction

De même la Banque mondiale nous précise que la fécondité ne commence à diminuer en différents pays que lorsque 75 % des enfants d'âge primaire sont scolarisés et que la réduction de la fécondité ne s'accroît que lorsque le taux de scolarisation dans le secondaire dépasse 10 % {(2), p. 126)}.

Or en Afrique noire, selon le tableau 25 du même rapport, nombre de pays africains ont dépassé ces seuils (Kenya, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Togo, Zaïre, Nigeria, Congo...) alors que la fécondité n'a pas régressé dans ces pays.

De plus au Kenya (1978) les mères de 35-44 ans ont une descendance de 6,9 enfants lorsqu'elles n'ont aucune instruction, de 7,6 enfants pour 1 à 4 ans d'école, et de 7,2 enfants pour 5 à 6 ans d'école (5).

Ainsi l'Afrique subsaharienne paraît mal s'intégrer dans des corrélations qui font ressortir que le développement de l'instruction et l'augmentation des revenus amènent, automatiquement, une régression de la fécondité.

2), 3), 21), 4) et 5) Cf. (2), (3), (21), (4) et (5) dans bibliographie.

II. CAUSES DES ACCROISSEMENTS OBSERVÉS

La Banque mondiale dans son « Rapport sur le développement dans le monde » de 1984 (2) présente le schéma suivant : En partant d'une fécondité théorique globale de 17 enfants par femme de 15 à 49 ans (soit un enfant tous les deux ans environ) on a mesuré, d'après les données de l'EMF, les réductions que subit cette fécondité théorique sous l'influence de différents facteurs, pour aboutir finalement au niveau actuel de fécondité.

Pour tous les pays au sud du Sahara étudiés sous cet angle, c'est la durée de l'allaitement maternel qui est le principal facteur de réduction de la fécondité théorique (la contraception ayant un effet négligeable) alors qu'en Amérique latine, par exemple (où la fécondité est déjà régressive), ce sera soit l'augmentation de l'âge au 1^{er} mariage, soit la contraception qui seront déterminants.

À titre d'exemple voici les pourcentages de réduction de la fécondité théorique selon différents facteurs pour le Sénégal {(1978, selon données EMF, (2)) :

Tableau 1
Facteurs réduisant la fécondité théorique.

Fécondité théorique globale	Allaitement maternel	Augmentation âge 1 ^{er} mariage	Contraception	Autre	Fécondité observée par l'EMF
100 %	- 30 %	- 10 %	- 0,1 %	- 20 %	40 %

Demandons-nous si certains de ces facteurs peuvent, sous l'effet de l'évolution, contribuer à un accroissement de la fécondité.

A. Allaitement maternel

La durée de l'allaitement maternel varie selon les ethnies dans les sociétés africaines (en gros de 12 à 36 mois).

Pour les pays étudiés par l'EMF, la moyenne s'établit à environ 17 mois (6).

Notons que peu d'études ont été entreprises sur ce thème avant 1970, alors qu'elles sont très nombreuses maintenant, ainsi qu'il apparaît dans la bibliographie (684 titres) d'une brochure (« Population Reports ») consacrée à ce sujet (7).

L'allaitement maternel, prolongé et continu, allonge la période d'infécondité consécutive à l'accouchement (aménorrhée *post-partum*).

D'autre part, un interdit sexuel entre époux (ou abstinence *post-partum*), de durée variable selon les ethnies, accompagne souvent l'allaitement maternel dans ces sociétés.

2), 6), et 7) Cf. (2), (6), et (7) dans bibliographie.

L'Afrique au sud du Sahara possède donc avec l'allaitement maternel prolongé et l'interdit sexuel qui l'accompagne un régulateur « naturel » des naissances, destiné à protéger à la fois la santé de la mère et de l'enfant en espaçant suffisamment les naissances (environ trois ans - Nigeria, Sénégal, Togo, Kenya,...).

Toutefois dans les zones urbaines et certaines zones de cultures de rente, on observe une régression de la durée d'allaitement maternel au profit de l'allaitement artificiel. Cette régression entraîne une réduction de la période d'infécondité ainsi que de la période d'abstinence.

Il est donc probable que la réduction des durées d'allaitement maternel au profit de l'allaitement artificiel ait contribué, en réduisant l'espacement entre les naissances, à élever les niveaux de la fécondité.

B. Causes liées à la nuptialité

1. Âge au premier mariage

Différents pays ont tenté de réduire la fécondité en relevant l'âge au premier mariage (Chine, Corée, Tunisie, etc.). Dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, il apparaît également que plus l'âge au premier mariage est précoce, plus la fécondité est élevée.

C'est ainsi (voir tableau suivant) qu'au Kenya (5) les femmes mariées avant 15 ans ont une fécondité cumulée de 8,47 enfants, contre 6,78 pour celles mariées à 20-21 ans.

De même au Togo (plateau de Dayes) (8), les femmes mariées entre 11 et 15 ans ont une fécondité de 7,9 enfants, contre 6,4 pour celles mariées à partir de 21 ans.

Tableau 2
Nombre d'enfants selon l'âge au premier mariage.

	Âge de la mère lors de l'enquête	Âge au premier mariage				
		- 15 ans	15-17	18-19	20-21	22-24
Kenya (EMF 1978)	40-44 ans	8.47	7.96	7.17	6.78	7.10
Togo (Plateau de Dayes) 1981	40-49 ans	11 à 15	16 à 20	21 et +		
		7.9	7.4	6.4		

5), 8) Cf. (5) et (8) dans bibliographie.

Demain le mariage sera-t-il plus précoce ou plus tardif ?

À moyen terme les tendances sont incertaines. Ainsi au Sénégal, le comportement des femmes de 20-29 ans, comparé à celui des femmes de 40-49 ans, fait entrevoir un certain recul de l'âge au mariage, sous l'effet du développement de la scolarisation et de l'urbanisation (9). Par contre, au Togo, la comparaison entre les recensements de 1960 et 1970, ainsi qu'une étude plus récente réalisée sur le Togo méridional (10), indiquent que la nuptialité tend à devenir plus précoce, ce qui pourrait alors devenir un facteur supplémentaire d'accroissement de la fécondité.

2. Régression probable de la polygamie

Notons de suite la proportion nettement plus importante de polygames au sud du Sahara (environ 1/4 des hommes mariés) qu'en Afrique du Nord (moins de 1/10).

En règle générale, la polygamie sera plus élevée dans le monde traditionnel que dans le monde musulman (des traces de polygamie existant dans le monde chrétien).

La plupart des études ont fait ressortir que les épouses de polygames avaient une fécondité moins élevée que les épouses de monogames (la même observation a été faite chez les Mormons du XIX^e siècle aux USA) (11). Toutefois, signalons qu'il est difficile de cerner la polygamie car elle peut être « tourmente » (on est monogame, puis polygame avant de redevenir monogame, etc.).

Précisons aussi que :

- dans le monde traditionnel, la polygamie augmente avec l'âge (c'est-à-dire en fait avec les ressources) ;
- que l'écart des âges entre certaines épouses de polygames et leur mari pourrait également contribuer à une moindre fécondité (8) ;
- de même, c'est la moindre fécondité de l'épouse qui pourrait parfois amener le mari à devenir polygame (8).

Pour l'avenir, il semble que le niveau de la polygamie soit amené à s'amenuiser sous l'effet de l'extension des religions monothéistes (au détriment du monde traditionnel), ainsi qu'en raison du développement du monde urbain (logement exigü).

Cette régression potentielle de la polygamie serait également un facteur d'accroissement du niveau de la fécondité.

C. Causes médicales et paramédicales**1. Mortalité infantile (0-1 an) et juvénile (1-4 ans)**

Tous les auteurs font un parallèle entre une forte mortalité infanto-juvénile et une forte fécondité. On aurait une descendance nombreuse essen-

9), 10), 11.) 8) Cf. (9), (10), (11), (8) dans bibliographie.

tiellement pour sécuriser ses vieux jours (absence de retraites pour la grande majorité). Si donc les chances de survie des enfants augmentaient, la fécondité diminuerait.

On peut supposer qu'avec le développement d'un modernisme favorable, cette mortalité baissera. Toutefois, certaines études montrent que, loin de régresser, la mortalité infanto-juvénile peut augmenter en certaines régions, par exemple au Sénégal (9).

Tableau 3
Mortalité infanto-juvénile selon certaines caractéristiques de la mère,
et par période (pour mille).

Caractéristiques de la mère	Période 1963-67	Période 1968-72	Période 1973-78
Urbaine	189.3	152.8	185.8
Rurale	326.2	314	370.8
Alphabétisée	227.6	111.6	198.9
Non alphabétisée	286.8	276.8	328.3
Wolof	261	254.3	268.6
Poular	251.6	230.8	314.4
Séser	344.2	288.7	364.4
Mandingue	405.5	391.6	512

On peut comparer ces niveaux avec ceux de l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles (exemple des survivants à 10 ans dans les familles Soubirous et Mozart). De même, en 1749, Buffon concluait que l'espérance de vie n'était que de 8 ans, ses calculs se rapportant à 15 paroisses et 24 000 décès environ (14).

D'autre part, il n'est pas assuré que l'évolution des niveaux de la mortalité infantile et juvénile ait un impact négatif à moyen terme sur la fécondité.

En effet, une augmentation de la mortalité infantile (0-1 an) entraîne un arrêt de l'allaitement et raccourcit l'intervalle entre deux naissances, ce qui provoque un accroissement de la fécondité (exemple du Sud-Togo : intervalle entre deux naissances : 29,7 mois après un enfant décédé et 37,8 mois après un enfant survivant) (10).

De même si la mortalité infanto-juvénile (0-4 ans) diminue, on retrouvera plus de mères potentielles quinze ans après, ce qui sera un facteur d'accroissement de la fécondité (dans les pays où la fécondité est élevée et qui présentent la structure par âge caractéristique des pays « jeunes »).

9), 14), 10) Cf. (9), (14), (10) dans bibliographie.

2. Baisse de la mortalité maternelle (pour mémoire)

On peut supposer que la proportion des mères accouchant dans un établissement hospitalier augmentera petit à petit (alors que celle majoritaire pour l'instant, des accouchements pratiqués par les matrones, forgerons, etc., diminuera). Cette évolution serait évidemment favorable à une baisse de la mortalité maternelle, baisse qui contribuerait à gonfler les effectifs des femmes en âge de procréer et donc à augmenter la fécondité.

3. Lutte contre l'infécondité (Afrique centrale)

L'infécondité peut être très importante en certaines régions de l'Afrique centrale (16). Localement des actions médicales ont contribué à faire régresser cette infécondité, comme au Zaïre par exemple (15).

Tableau 4
Pourcentage de femmes de 25 à 34 ans n'ayant jamais procréé.

	En 1955-57	En 1975-76
Province Équateur	38.9	9.7
Province Lulua	19.6	4.5

Il est évident que de tels résultats contribueront également à accroître la fécondité localement.

Ainsi ont pu concourir aux accroissements de fécondité observés par l'EMF : une augmentation du PNB par habitant, une réduction des durées d'allaitement maternel, un âge au mariage plus précoce pour certains, une régression probable de la polygamie, une réduction des mortalités infantile et maternelle, ainsi qu'une diminution de l'infécondité.

Face à ces causes d'accroissement il convient également de s'interroger brièvement sur la portée des politiques de planning familial.

III. PORTÉE DES POLITIQUES DE PLANNING FAMILIAL

Nous avons déjà vu dans un tableau précédent que l'impact du planning familial sur la fécondité « théorique » globale du Sénégal n'était que de 0,1 % alors que ce pays est parmi les pays au sud du Sahara fortement urbanisé (34 % de population urbaine d'après (2) : Tableau 22). (Méfions-nous néanmoins sérieusement des taux d'urbanisation car la définition des populations urbaines n'est pas la même en tous pays).

L'EMF a fait ressortir dans son questionnaire la notion « d'enfants désirés » pour la mettre en parallèle avec l'actuelle fécondité. Il en ressort que pour l'Afrique noire il n'apparaît pratiquement aucune différence entre

16), 15), 2) Cf. (15), (16), (2) dans bibliographie.

la fécondité actuelle et la fécondité désirée (Ghana : 6,1 et 6, Cameroun : 6,4 et 6,1, Côte-d'Ivoire : 7,2 et 7,2) (21).

Les politiques qui ont jusqu'alors été menées ne semblent donc pas avoir de marge pour l'avenir, d'autant plus que les actions entreprises en ce sens n'ont pas été couronnées de succès depuis vingt ans (surtout dans les pays anglophones où elles ont été les plus poussées). Si l'on calcule très grossièrement l'ISF moyen des pays anglophones, francophones et lusophones, on s'aperçoit que ce sont les premiers nommés qui ont actuellement la fécondité la plus forte.

Toutefois l'orientation des crédits accordés par le FNUAP pour la période en cours (1982-1987) montre la volonté d'une politique très incisive puisque les crédits accordés aux programmes de planning familial (au sud du Sahara) passent de 26 à 43 % (alors que ceux alloués à la collecte des données de base tombent de 32,8 % à 12 %...). Il n'est pas impossible de ce fait que l'impact de 0,1 % sur la fécondité théorique d'un pays côtier et exposé passe à 0,2 %. Mais bien sûr il conviendra de faire ultérieurement une étude de rentabilité et de fiabilité sur les résultats de telles actions,... si des données de bases existent.

Le peu de réussite de ces politiques peut, en partie, être attribué à un comportement spécifiquement africain : celui de l'attachement profond d'un individu à ses repères lignagers et ethniques.

IV. FAMILLE, LIGNAGE, ETHNIE ET FÉCONDITÉ « NATURELLE »

En d'autres régions il peut paraître normal de supposer qu'une baisse sensible de la mortalité infanto-juvénile entraîne une baisse de la fécondité à moyen terme.

Toutefois, il n'est pas assuré que l'Afrique subsaharienne, avec sa diversité, se coule automatiquement dans ce modèle, car les facteurs ethniques y sont importants.

Chacun comprendra qu'en démographie l'unité sociale de base devrait être l'ethnie lorsqu'on aura précisé que presque partout on peut observer une endogamie ethnique dans plus de 90 %, voire 95 % des unions. C'est-à-dire que dans les zones rurales les mariages se font entre des personnes appartenant au même groupe ethnique dans ces proportions.

Cette endogamie subsiste également dans les villes comme certaines études l'ont fait ressortir, et ce quelle que soit l'ancienneté de l'implantation (à Abidjan par exemple) (8). C'est ainsi qu'un chercheur zaïrois précisait en 1979 :

21), 8) Cf. (21), (8) dans bibliographie.

« D'ailleurs le « melting-pot » (mélange de tribus indifféremment dans diverses zones d'habitation) doit être pris avec une certaine réserve car le poids de traditions et coutumes empêche l'éclatement des barrières tribales, notamment en matière de nuptialité. L'examen de la composition ethnique des couples dans la ville de Kinshasa montre que 80 % au moins d'hommes mariés ont pour épouse une femme du même groupe ethnique que le leur ; que le mari soit récemment ou anciennement installé dans la ville » (17).

Il est évident qu'une telle endogamie aura une répercussion sur la fécondité des sociétés ; les unes stagneront, d'autres régresseront, les plus nombreuses enfin s'accroîtront à des rythmes qui leur sont propres (19 et 20). Nous ne pouvons ici multiplier les exemples : au Burkina Faso, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est de l'ordre de trois enfants chez les Bobo et de 6 chez les Mossi, au Cameroun de 7 à 8 chez les Mafa et de 4 à 5 chez les Foulbé, en Tanzanie il est de 6,6 chez les Sambiaa et de 4,1 chez les Há... (5 et 18).

Ces différences font que certaines ethnies peuvent ne pas réagir dans le sens du modèle et souhaiter au contraire préserver des accroissements plus importants, même si la mortalité infantile baisse.

D'autre part on peut postuler, sans pouvoir la quantifier avec certitude (bien que certains s'y soient efforcés) (13) que la fécondité des différentes sociétés africaines a souvent été contrariée dans les siècles et décennies précédentes. Cette frustration biologique, jointe au maintien des liens traditionnels avec la société à laquelle on appartient, fait que souvent le chef de famille en Afrique noire est à la recherche de sa véritable dimension familiale maintenant.

Et l'on peut même avancer que cette dimension familiale est, pour la majorité, celle d'une fécondité « naturelle » sans calcul, modulée uniquement par les durées d'allaitement et l'interdit coutumier qui les accompagne. Car si une fécondité élevée renforce l'autorité du père et la dignité d'une mère, elle contribue aussi sur le plan social au prestige du clan et de l'ethnie.

Tous les rites africains traditionnels sont basés sur la fécondité des couples et des cultures. Les chefs coutumiers sont les tenants et les responsables de ces fécondités. Même dans la modernité naissante, plus les individus sont féconds plus l'ethnie s'affirme, et plus elle peut espérer obtenir de sièges dans les assemblées du pouvoir et se faire ainsi respecter. De nombreux recensements n'ont pas été publiés, ou rendus publics pour cette raison, car sur une vingtaine d'années les uns s'accroissent et d'autres stagnent, de fragiles équilibres politiques pouvaient être détruits.

17), 19), 20), 5), 18) et 13) Cf. (17), (19), (20), (5), (18) et (13) dans bibliographie.

Ainsi, un léger bien-être supplémentaire, une certaine stabilité politique, une certaine paix sociale, amènent l'éclosion de ce qui demeure une valeur essentielle des Africains : la famille (au sein des lignages et des groupes ethniques).

Nulle part au monde la mère n'est plus honorée et respectée. Presque partout la notion de « prestige social » est plus durablement accordée à celui qui a une « grande famille » plutôt qu'à celui qui possède une belle voiture. La sagesse africaine ne saurait oublier que la famille (et ses extensions) demeure le pivot de toute société.

CONCLUSIONS

Les sociétés traditionnelles ont certes vu leur influence subir les assauts de la modernité et des nouveaux États, mais elles subsisteront longtemps encore - dans le domaine matrimonial particulièrement - par le canal des dots en de nombreuses régions.

Ce sont ces mêmes sociétés qui déterminent les traditions en ce qui concerne les durées d'allaitement et d'interdits sexuels (ex. : les Yoruba de Nigeria), de scolarisation des enfants (ex. : les Foulbé du Nord-Cameroun), d'âge au premier mariage, bref ce sont elles qui sous-tendent toujours les trames essentielles de la vie familiale car rien ne semble avoir pu les remplacer dans leur intégralité jusqu'alors.

De plus, même dans les zones urbaines le concept de la famille « étendue » est prépondérant, de telle sorte que les enfants, loin d'être à la charge d'un seul couple, peuvent - lorsqu'il y a lieu - être confiés à différents membres, urbains ou ruraux, de lignages dispersés.

Donc, si les règles traditionnelles devaient s'effriter, cela entraînerait une réduction des durées d'allaitement et provoquerait par cela même un accroissement de la fécondité, à travers une réduction de l'espacement des naissances. Si, au contraire elles se maintenaient - ce qui est probable - les coutumes relatives à l'allaitement et à l'âge au mariage seraient respectées (de plus près), mais alors le sentiment de l'appartenance à un groupe dynamique et croissant en nombre pourrait inciter à avoir une descendance importante.

Dans un cas comme dans l'autre, les perspectives de fécondité semblent à la hausse. Et cela d'autant plus que sur le plan individuel l'homme et la femme trouveront toujours, au sein de leur société, un épanouissement et une respectabilité plus complète et plus durable à travers une famille nombreuse qu'à travers un revenu plus élevé.

Et ceci d'autant plus qu'en de nombreuses régions les dots versées aux parents de la jeune promise maintiendront pour longtemps les assises coutumières (22).

22) Cf. (22) dans bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Groupe de travail de démographie africaine - IDP, INED, INSEE, MINICOOP, ORSTOM, 1980 - Synthèse des recensements africains - Enquête mondiale sur la fécondité (problème de collecte) - Paris.
- (2) BANQUE MONDIALE, 1984 - Rapport sur le développement dans le monde - Washington, D.C.
- (3) POPULATION DIVISION (NATIONS UNIES), 1985 - Levels and trends in fertility: selected findings from the world fertility data. IESA/P/WP/91. New York.
- (4) CHESNAIS (J.C.), 1985 - Progrès économiques et transition démographique dans les pays pauvres - *Population* n° 1.
- (5) NATIONS UNIES : COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, 1979 - Dynamique de la population - Fécondité et mortalité en Afrique. UNFPA PROJ. N° RAF/78/P17.
- (6) *Peuples*, 1985 - La fécondité africaine. Résultats de l'EMF - Vol. XII, n° 3.
- (6 bis) *Journal des Africanistes*, 1981 - Tome LI, Fasc. 1 et 2 - Paris.
- (7) *Population reports*, 1982 - L'allaitement au sein, la fécondité et le planning familial - n° 24. John Hopkins University, Baltimore, Maryland (USA).
- (8) ANTOINE, HERRY, PODLEWSKI, VIMARD, 1984 - La nuptialité en Afrique noire. Étude de cas - ORSTOM Démographie, doc. n° 17, Paris.
- (9) CHARBIT, GUEYE, NDIAYE, 1985 - *Nuptialité et fécondité au Sénégal* - Travaux et Documents de l'INED n° 112, PUF, Paris.
- (10) LOCOH (Th.), 1984 - *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain* - Travaux et Documents de l'INED n° 107, PUF, Paris.
- (11) CALDWELL *et alii*, 1973 - Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest - Population Council, New York.
- (12) PISON (G.), 1986 - La démographie de la polygamie - *Population* n° 1, Paris.
- (13) DIOP-MAES (L.M.), 1985 - Essai d'évaluation de l'Afrique noire au xv^e et xvi^e siècles - *Population* n° 6, Paris.
- (14) REINARD et ARMENGAUD, 1961 - *Histoire générale de la population mondiale* - Éditions Montchrestien, Paris.
- (15) TABUTIN (D.), 1982 - Évolution régionale de la fécondité dans l'Ouest du Zaïre - *Population* n° 1.

- (16) RETEL-LAURENTIN (A.), 1979 - *Un pays à la dérive* - Ed. Delarge, Paris.
- (17) SALA-DIAKANDA, 1979 - in Document et recherche n° 16 - Département de démographie, université catholique de Louvain (Belgique).
- (18) PODLEWSKI (A), 1977 - Apport de la monographie à l'analyse démographique. Colloque national de démographie du CNRS - in *L'analyse démographique et ses applications*. Ed. du CNRS, Paris.
- (19) PODLEWSKI (A), 1966 - Les forgerons Mafa - Description et évolution d'un groupe endogame. *Cah. ORSTOM, série Sc. Hum.*, vol. III n° 1, Paris.
- (20) PODLEWSKI (A), 1966-1971 - La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun.
 1^{re} partie : « Entre Bénoué et Lac Tchad » - *Cah. ORSTOM, série Sc. Hum.*, vol. I n° 4, Paris.
 2^e partie : « Piémont et plateau de l'Adamaoua » - *Cah. ORSTOM, série Sc. hum.*, vol. VIII, n° spécial, Paris.
- (21) POPULATION DIVISION (NATIONS UNIES), 1985 - Fertility preferences : selected findings from the world fertility survey data - Doc. IESA/P/WP/89 - United Nations, New York.
- (22) Lorsque cette étude a été rédigée, les données relatives à la diffusion du virus du SIDA en Afrique noire étaient encore fragmentaires.

Si les chiffres présentés par l'OMS en 1990 sont devenus alarmants (la moitié des 6 à 8 millions d'êtres humains porteurs du virus seraient des Africains résidant principalement en Afrique centrale et surtout dans la région des Grands Lacs), aucune étude d'ensemble n'a - à ma connaissance - été entreprise sur l'impact que ce fléau pourrait avoir sur les niveaux de la fécondité.

Étant donné la longue incubation de cette maladie et la propension traditionnelle des Africains à constituer de larges familles, on peut penser qu'une modification des comportements vis-à-vis de la procréation ne sera guère décelable avant le début du prochain millénaire.

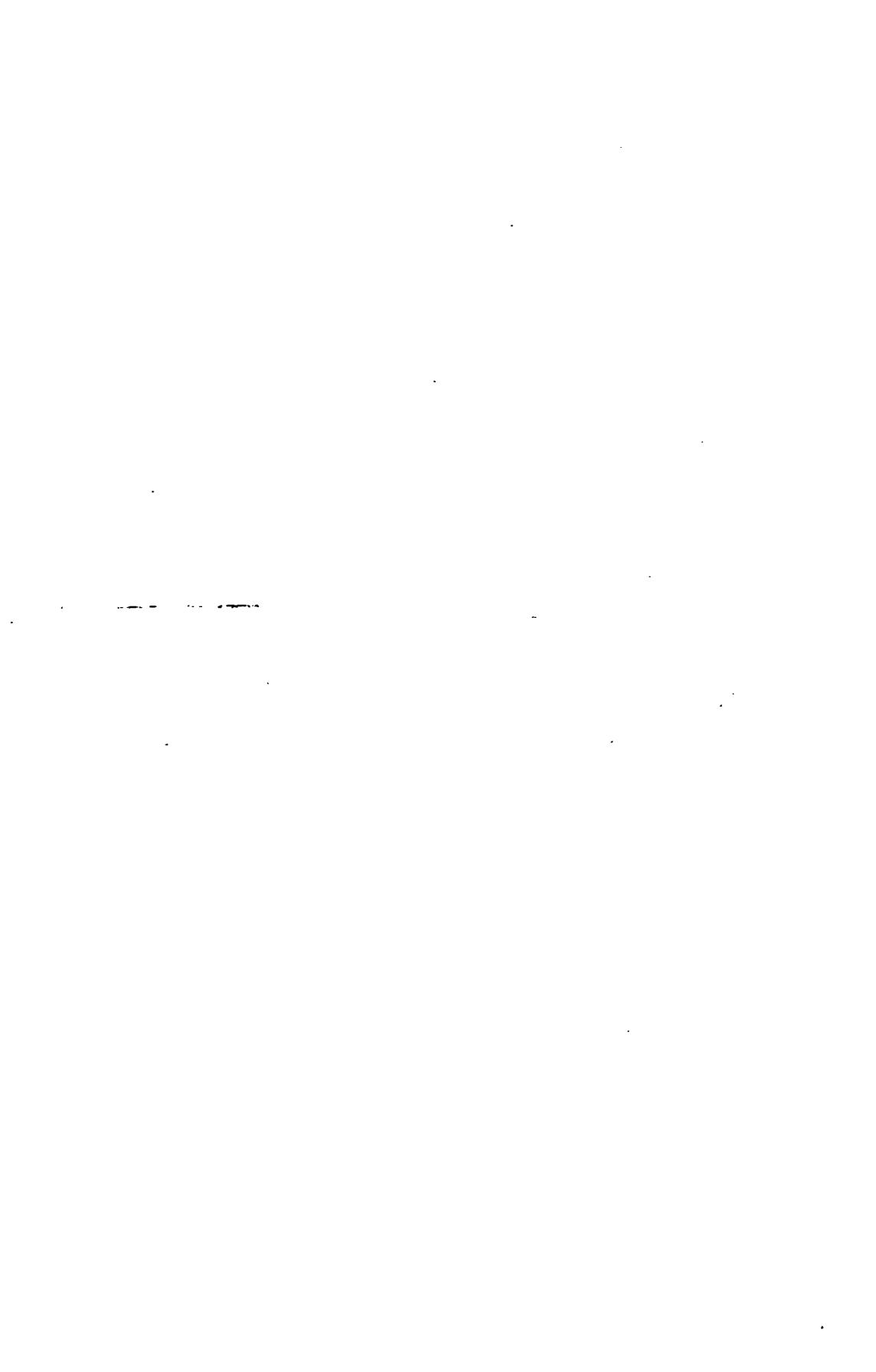
BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Outre les références bibliographiques précédentes, nous pouvons recommander aux étudiants désirant approfondir certains thèmes, de prendre connaissance des communications présentées par les démographes de l'ORSTOM au congrès international de la population de l'UIESP en 1985 dans la publication : « Contribution des démographes de l'ORSTOM au XX^e congrès international de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population - Florence - 5-12 juin 1985, Paris, ORSTOM, sous-commission scientifique de démographie, 1988.

En ce qui concerne les sources de données démographiques, la publication de base demeure : « Sources et analyse des données démographiques » - (Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar) - 1^{re} partie : Sources des données. INED-INSEE-ORSTOM-Coopération, 1973.

Dans cet ouvrage mentionnons particulièrement les chapitres suivants :

- « Le recensement » par François PRADEL de LAMAZE (INSEE).
- « Les enquêtes démographiques par sondage » par Christopher SCOTT (ce chapitre est un condensé d'un mensuel de la CEA et de l'UNESCO).
- « L'état civil » par André PODLEWSKI (ORSTOM).
- « Le registre paroissial » par Bernard LACOMBE (ORSTOM).
- « La monographie » par André PODLEWSKI (ORSTOM).



CHAPITRE IV

APPORT ET LIMITE DES ENQUÊTES STATISTIQUES Exemple des enquêtes de niveau de vie - consommation

Claude Robineau

La prise de conscience, à partir des années 50, des problèmes de développement a progressivement suscité des enquêtes pour la connaissance socio-économique de ces problèmes, notamment en Afrique au sud du Sahara.

À partir des années 60, avec les indépendances et l'attention accrue portée aux problèmes dits de sous-développement, des batteries d'enquêtes et d'études statistiques ont été systématiquement mises en place sous l'égide des gouvernements, de la Coopération ou des organisations internationales.

Ainsi, l'ORSTOM, directement ou en collaboration, a mené différentes enquêtes de niveau de vie-consommation, ou y a participé, soit dans le cadre d'organisations régionales telles que le Conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer, l'ORANA (alimentation et nutrition en Afrique), la MISOES (aménagement du fleuve Sénégal), soit à la demande des États dans le cadre d'un programme intégré (ex. : migrations au Burkina Faso).

L'intérêt d'une réflexion sur la pratique de ces enquêtes est double :

1° À partir d'un type d'enquêtes depuis longtemps pratiquées, ayant reçu de multiples améliorations, pour lesquelles la maîtrise est certaine et qui ont fait l'objet de nombreuses réflexions théoriques et méthodologiques, on dispose d'un outil performant, qui correspond à un créneau de la recherche socio-économique, et dont on peut faire le bilan sous le triple aspect des apports, de ses limites et des problèmes qu'il soulève.

2° Plus généralement, se trouve posé le problème de la validité des enquêtes quantitatives de type statistique, tant en ce qui concerne l'approche de la réalité sociale qu'elles prétendent décrire et mesurer que la validité des résultats et leur généralisation dans le temps et l'espace :

- Dans l'espace, on repère un certain nombre de faits comme l'activité agricole dominante, l'appartenance à une même unité culturelle ou ethnique, l'inclusion dans un même système de production, l'intégration dans une structure spatio-temporelle qui constituent des opérateurs de généralisation.

- Dans le temps, la généralisation des résultats pose le double problème de la *prédiction* (*prévision d'évolution des phénomènes étudiés*) et de la *saisie* de la dynamique sociale dans laquelle ces phénomènes se trouvent insérés.

Dans l'étude à laquelle on se réfère (Ph. COUTY, 1979, *Des éléments aux systèmes*, AMIRA n° 28), la réflexion est portée sur une série d'enquêtes de budgets de famille et de consommation des ménages réalisées par ou en collaboration avec l'ORSTOM entre 1957 et 1974 (tableau 5).

Ces enquêtes portent sur deux types d'investigations distincts :

1) Les enquêtes de consommation alimentaire qui consistent à savoir ce que les gens mangent et en quelle quantité ; les résultats expriment des quantités physiques de produits, convertibles en énergie (calories) ; ce type d'enquête ouvre, d'une part, sur le système vivrier de production et de consommation, l'autoconsommation, la part des importations dans l'alimentation, la place des marchés locaux, d'autre part sur le niveau et la qualité de la consommation en liaison avec l'état sanitaire, les problèmes de sous-alimentation et de malnutrition.

2) Les enquêtes de budgets saisissent les flux monétaires des « ménages », entrées et sorties d'argent, achats, ventes, recettes, dépenses ; elles permettent de connaître le niveau des revenus, de la dépense, de l'épargne et des investissements des ménages. Elles ont assez souvent été accompagnées d'une enquête de consommation.

Grosso modo, ces enquêtes ont pris deux formes :

- celle de l'enquête lourde, extensive menée avec un important appareil statistique soit émanant d'une institution de type INSEE, soit organisé, dans un cadre institutionnel ORSTOM ou autre, par un statisticien ou un chercheur statisticien disposant de moyens importants : ex. : enquête de Bongouanou sous la direction de J.-L. Boutillier, enquête Ancy de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) ;
- celle d'investigations plus ponctuelles, mais souvent plus intensives effectuées par un chercheur avec des moyens plus réduits auprès d'un petit échantillon mais de façon plus longue et approfondie dans le cadre d'une étude spécifique (d'une zone, d'un produit, d'un groupe social, d'une innovation...), pour obtenir une approche quantitative des phénomènes économiques pour lesquels l'étude spécifique fournit une connaissance qualitative abondante ;
ce type d'enquête apporte beaucoup lorsqu'on peut le combiner avec une enquête lourde ou lorsqu'il vient compléter celle-ci, car intensif et extensif ont leurs avantages propres mais aussi leurs inconvénients spécifiques et la conjugaison des deux permet de réduire ces derniers.

Ces types correspondent à des objectifs différents de la recherche.

- Les enquêtes ponctuelles sont des investigations complémentaires d'une recherche principale. Elles font partie de la panoplie du chercheur en sciences sociales en milieu rural : recensement de village, levé de terroir,

Tableau 5
Enquêtes de budgets de familles et de consommation des ménages.

Lieu, Date	Publication	Données techniques	Unités de résidence	Groupe budgétaire (GB)	Gr. de consommation (GC)	Observations
Cameroun Evoudoula Mai 54 - Mai 55 Evoudoula Fév. - Déc. 54	1957 Et. soc. éco. (Pauvert etc.) 1958 Et. alimentaire (MASSEYEFF)	43 fam. (260 indiv.) Pop. tot. : 3 249 ind. 31 foyers (207 indiv.)	1 case Hommes + 1 cuis. (f. etc.)	Foyer : ensemble des indiv. autour d'un même feu inclus dans ndébot (segm. lign.)	Ens. des personnes consommant repas d'une même cuisine de f. polygame	Et. socio-éco. d'une communauté Ewondo- Eton, un groupement habité par un mvong (lign. majeur) du groupe Fang
Cameroun Zone cacaoyère 20 vill. dans 6 subdivisions Mars - Sept. 54	1956 (BINET)	496 budgets (2 798 indiv.) Pop. totale : 600 000 indiv.	Gr. de cases (1 maison + 1 cuisine)	Fam. ou foyer : ceux qui vivent et prennent leur repas ens. Fam. patriarcale = foyer si fils et frères travaillent ens. Ménages peuvent trav. et cons. à part	Pas d'enquête consommation	3 types de documents : inventaires, études des marchés, budgets. L'enquête porte unique- ment sur des revenus monétaires
Côte-d'Ivoire Subdivision de Bongouanou Fév. 55 - Avr. 56	1958 : Rapport 1960 : Ouvrage (BOUTILLIER)	Sondage à 2 degrés dans 2 milieux : Agni : 9 vil. 162 rect. 200 mén. 4 000 ind. Dyoula : 62 conces. Conc. Dyoula 1 700 pers. Dyoula Pop. tot. 65 000 hab.	Rectangle Agni Concession	Mén. Agni : mari, épouses, enfants, 1-2 asc. ou collat. noyau de l'exploit. agricole Ménage Dyoula de cultiv. ou commerçants + manœuvr.	Agni : gr. élément. de consom. comp. des cuis. d'un même rectangle met- tant les plats en commun Dyoula : pas de coïnci- dence entre GC et conces- sions (135 pour 109)	Enq. niv. de vie, faisant partie d'un ens. : Démogr., Agriculture, Consom., Budgets, Habitat, Santé
Cameroun Adamaoua Mars 63 - Mars 64	1966 (WINTER) 1970 Bilan méthodes (WINTER)	Sondage à 2 degrés en brousse 3 strates 28 vill. 4 Saré vill. 144 mén. 600 pers. Pop. tot. 180 000 pers.	Saré	Ens. pers. dépendant pour dépenses d'un même centre de décision et présentes plus de la moitié du temps Un Saré = 1 ou pl. GB	Ens. pers. prenant habituel. ens. repas préparés dans les mêmes cuisines Pas de coïncidences GC et Saré	Enq. niv. de vie faisant partie d'un ensemble Démographie, Agricult. Budget-Consommation
Burkina Faso (Haute-Volta) (Mossi, Samo, Bobo) Jan. - Déc. 73	1974 (ANCEY) 1983 Ouvrage (ANCEY)	181 Zaka soit 203 expl. dans 14 villages dans 5 strates 1 850 résid. présents	Zaka (enclos familial)	Et. des flux monétaires ayant relié totalité agents éco. recensés. Dépouillement par gr. du statut de parenté et strates	Pas d'enquête consommation	Ens. de rech. sur migr. Mossi en Haute-Volta et à l'étranger. Mise en situat. gr. de statut de parenté

inventaires, relevé de temps de travaux, observation-participation concernant le quotidien, inventaires, recueils de généalogies, d'histoires de vie... Elles ont pour objectif de quantifier pour illustrer, démontrer, approfondir par la précision que confère la mesure.

Ex. : enquête 1967-1974 à Moorea (Polynésie). L'évolution polynésienne est caractérisée par l'intense salarisation de la population. L'enquête (24 maisons sur 59 en 1967-1968 et 18 sur 67 en 1974) permet de connaître la place de l'autoconsommation, sur quoi porte la dépense, comment se forme l'épargne et les investissements domestiques ; elle montre aussi avec la récession des années 70, l'inflation et le chômage le redéploiement des cultures vivrières abandonnées lors de la salarisation (Cl. ROBINEAU, *Du coprah à l'atome*, pp. 287-343).

- Les enquêtes lourdes ont, outre la connaissance des revenus et de la consommation, un objectif macro-économique : compléter ce que les systèmes d'information des États-nations (douane, fiscalité, législation du travail...) ne permettent pas d'obtenir pour l'évaluation du PNB., l'élaboration des comptes nationaux, la planification régionale. Il y a en effet, dans la connaissance macro-économique, des zones d'ombre : concernant la perception du niveau de l'économie domestique en général, les phénomènes d'autoconsommation, le secteur informel ou non structuré.

L'inconvénient de ces enquêtes est leur coût par rapport à leurs résultats, d'où la mise en œuvre d'un type simplifié, l'enquête légère.

D'une manière générale, les enquêtes de niveau de vie-consommation posent une série de problèmes conceptuels et méthodologiques. Faute de pouvoir réaliser un enregistrement exhaustif, dans l'espace et le temps, de la consommation et des revenus, on procède à des relevés sur un échantillon durant un temps limité dont on estime qu'ils seront représentatifs, sur l'année au moins, de la population d'où est tiré l'échantillon. Il y a donc ainsi un premier problème de généralisation des résultats obtenus dans le temps et l'espace. Mais un second problème, en réalité préalable, réside dans le choix du groupe qui servira d'unité d'observation et de lecture de la réalité. La famille-couple ou le ménage, de type occidental, ne sont pas, loin de là, les formes les plus pertinentes de la vie domestique que les enquêtes sont censées enregistrer ; en outre, le problème de définition se complique, en milieu rural ou dans le secteur informel, des interférences entre le groupe domestique et l'exploitation agricole ou les activités informelles. Enfin, l'enquête postule que les individus qui composent les groupes retenus demeurent attachés à ces groupes de façon permanente et univoque.

S'agissant du groupe retenu dans les enquêtes de consommation (groupe de consommation), Ph. Couty souligne à travers les définitions du manuel de l'INSEE (1961) et de l'ouvrage de Gérard Winter (1970) la difficulté d'en cerner le contour et propose une solution empirique : le repérage au cas par cas (lors de chaque enquête) des « espaces de commensalité à l'intérieur desquels opère la consommation ».

La définition des groupes budgétaires, c'est-à-dire des unités domestiques qui servent de cadre à l'exécution d'un budget de famille est encore plus difficile car elle repose sur une double fiction soulignée par Gérard Ancey :

- celle de l'argent instrument général d'échanges (quid de l'autoconsommation, des échanges en nature ?)
- celle du budget enveloppe globale soumise à un pouvoir de décision qui encaisse les revenus et arbitre entre des dépenses de consommation, la consommation et l'épargne, l'épargne et l'investissement.

La conception du budget familial est une fiction qui ne correspond nulle part à la réalité. Différents auteurs ont exposé l'irréductibilité des faits à cette conception :

Ancey (1975) avance l'existence au sein des économies africaines de plusieurs niveaux de décision et de regroupement des individus qui fonctionnent simultanément et concernent à la fois :

- les activités de subsistance (incluant une frange d'échanges monétaires non marchands) ;
- les échanges monétaires sur les produits exportés et importés ;
- l'accumulation en vue de dépenses sociales (funérailles, dot...).

À partir d'une recherche qui embrasse deux terrains d'Afrique au sud du Sahara, les paysans Serer du Sénégal et les planteurs Agni de Côte-d'Ivoire, Jean-Marc Gastellu définit les communautés à fonction économique dans lesquelles sont mobilisés les acteurs ruraux, paysans et planteurs : de production, de consommation, d'accumulation auxquelles il ajoute la communauté de résidence, groupe qui occupe un même espace d'habitation et permet de repérer matériellement tout ou partie des premières. Il énumère les instruments qui permettent à partir du terrain d'opérer ces distinctions : recherche des centres de décision, recueil des dénominations vernaculaires, repérage des solidarités exprimées par les échanges. Il montre comment ces communautés s'entrecroisent, pulvérisant du même coup en milieu rural la fiction du ménage-exploitation agricole-budget (GASTELLU 1980).

S'appuyant sur des recherches effectuées en trois milieux très différents (Comores, Congo, Polynésie), on a pu souligner ainsi la dépendance des formes domestiques et de production vis-à-vis de l'organisation de la société et l'importance de cette dernière dans le choix des unités d'observation lors des enquêtes statistiques (ROBINEAU, 1983).

Ph. Couty fait aussi observer que la tendance croissante à l'individualisation des activités agricoles, au moins en ce qui concerne certaines cultures d'exportation, crée un peu partout une situation de transition où les activités monétaires des individus traduisent la coexistence d'un système de rapports de production encore fondé sur les rapports de parenté et d'un système marchand, deux systèmes de référence distincts qu'il est difficile d'intégrer dans un cadre unique.

D'où le recours à des expédients pour traduire de façon simplifiée dans les enquêtes la complexité des formes domestiques et d'exploitation :

- on se résigne à partir du fait matériel intangible constitué par les unités de résidence ;
- on se résigne à présenter des budgets « construits » selon l'expression de Winter (1966), somme logiquement organisée des flux monétaires relevés dans la réalité ;
- distinction de plusieurs niveaux ayant des fonctions différentes et conduisant à reconnaître plusieurs ordres de budget. Couty tire ainsi de l'enquête de Pauvert (1957) le tableau 6.

La seule voie sûre, dit Ph. Couty, est d'interroger tous les individus d'une unité résidentielle repérable, ce qui revient à se donner la délimitation des unités budgétaires comme objet de recherche.

Tableau 6
Niveaux familiaux et fonctions économiques
en pays Ewondo et Eton (Cameroun).

N°	Niveaux de regroupement en milieu Ewondo et Eton (Cameroun)	Fonctions économiques
1	Famille restreinte, foyer	Cueillette, cultures vivrières
2	Équipes de travail prélevées dans un même ndabot	Production de cacao
3	Ndabot	Palmiers à huile, gestion des dots
4	Mvog (lignage majeur)	Funérailles

Partant de cette solution, G. Ancy (*Monnaie et structures d'exploitations en pays Mossi*) en vient à placer l'enquête sur les relations inter-individuelles et les phénomènes qui les affectent en milieu rural, l'exploitation agricole (au sens fonctionnel du terme) et la parenté. Il « déconstruit » en quelque sorte l'appareil bâti autour de la conception de budget de famille, qui aboutit à privilégier des groupes fictifs tant sociaux que monétaires, pour le remplacer par une analyse fouillée des flux monétaires selon, d'une part, une grille précise des fonctions économiques remplies dans l'exercice des activités agricoles et, d'autre part, la place occupée par chacun dans l'univers familial soumis à l'enquête.

Ancy part de deux hypothèses : que la parenté est le mode dominant d'organisation des activités agricoles et que celles-ci peuvent être exprimées en un réseau pertinent de flux mettant en relation différentes strates de parenté qui exercent une fonction précise dans ces activités.

Il procède à un recueil des données au niveau individuel puis il effectue deux types d'analyse :

- Analyse matricielle fondée sur le regroupement, en fonction de leur statut familial, de tous les individus interrogés. Il s'agit de savoir qui manipule la monnaie, qui par le canal de ces manipulations exerce une domination, est dépendant ou s'isole en une relation autonome budgétaire.

ENCART

L'ENQUÊTE D'ANCEY : MÉTHODES ET RÉSULTATS

Ancey distingue, au sein des structures rurales, différents niveaux (individuel, divers groupes de production et de consommation selon leur localisation champs greniers, la résidence *zaka*, le lignage, le village). Au niveau individuel, il distingue les femmes, les cadets et les aînés. À chaque niveau s'accomplissent des fonctions différentes : autosubsistance, production commerciale, acquisition de revenus monétaires non agricoles, sécurité alimentaire, obtention de revenus monétaires réguliers, autonomie économique, obligations sociales, pouvoir sur la terre...

Il obtient ainsi un tableau qui exprime qui fait quoi et fait apparaître l'enclos familial mossi *zaka* juxtaposé au groupe d'exploitation fondé sur les grands champs vivriers comme le pôle significatif de l'activité rurale (la *zaka*-exploitation noue plus de relations, échange une plus grande quantité de valeurs monétaires entre ses propres éléments qu'avec l'extérieur).

À partir de l'analyse de 200 budgets par matrices et graphes, l'auteur établit l'autonomie ou la dépendance monétaire des différents membres de la *zaka*, chef d'exploitation, ses épouses, enfants, frères et leurs épouses et enfants : le chef d'exploitation n'est pas le plus indépendant, mais son fils marié ; son frère cadet marié l'est un peu moins : cela traduit l'importance chez les cadets de la migration, de ses apports monétaires, de leurs activités non agricoles et de l'apport des cultures de rente sur les petits champs dont ils peuvent disposer (par opposition aux grands champs vivriers travaillés collectivement mais aux mains de l'aîné ou du chef d'exploitation). Les épouses sont en général largement dépendantes (parce que vouées au vivrier dans le cadre de leur fonction d'autosubsistance).

Ph. Couty définit la méthode d'Ancey comme un scalpel apte à fouiller une structure monétaire jusque dans ses infimes recoins. L'analyse d'Ancey montre que l'argent, contrôlé par les cadets, ne peut, en milieu rural mossi, que circuler en vase clos. Il n'a pas de pouvoir universel de règlement ; faute d'autres exutoires, il ne peut être utilisé qu'à certaines fins (commerce, consommation ostentatoire) ; le commerce sous toutes ses formes est le seul exutoire entièrement ouvert au revenu tiré de la migration de travail des cadets en Côte-d'Ivoire.

Résultat : les chefs d'exploitation ne contrôlent pas la circulation monétaire qui est déviée vers des utilisations qui ne compromettent pas l'équilibre social.

- Analyse classique portant sur des résultats globalisés par strates géographiques ; les recettes et les consommations sont ventilées par catégories de biens et de services : revenus migratoires, productions commercialisées sur le marché, bénéfices commerciaux, consommation finale.

Ancey privilégie les critères de statut familial, de localisation, de résidence et de village par rapport au critère de ménage. Il abandonne la notion de budget-enveloppe en faisant porter l'analyse sur la circulation de monnaie et de biens dans la famille et entre familles.

Pratiquement, ce n'est qu'en fin d'enquête que l'on pourra, sinon résoudre, du moins éclairer le problème des limites du groupe budgétaire. Pour y parvenir, il conviendra de recenser les individus attachés à une unité d'habitation et de relever leurs transactions. Il faudra aussi pouvoir regrouper les individus interrogés (par statut social, par strates géographiques), connaître l'origine de l'argent dépensé, la destination des produits achetés. Il faudra enfin tenir compte de ce que la recherche d'une enveloppe budgétaire commune à plusieurs individus, donc la recherche d'un centre de décision unique, pourra se heurter au fait que la circulation monétaire n'est pas vraiment contrôlée par ce centre, obligeant l'enquête à s'orienter sur des regroupements que l'on devra découvrir cas par cas.

LES PROBLÈMES DE LA GÉNÉRALISATION DES RÉSULTATS

Parmi les problèmes que posent les enquêtes de niveau de vie-consommation, ceux de la généralisation des résultats sont, après les problèmes de définition évoqués ci-dessus, les plus importants : dans l'espace et dans le temps.

1. La généralisation dans l'espace

L'enquête portant au sein de la zone ou du groupe observé sur un échantillon qui ne concerne qu'une petite partie de cette zone ou de ce groupe, le problème de la généralisation consiste à savoir comment les résultats obtenus à partir de l'échantillon, seront d'abord valables au niveau de la zone ou du groupe observé, ensuite représentatifs d'un espace ou d'un groupe plus large.

La généralisation au niveau de la zone observée des résultats obtenus de l'échantillon est affaire de technique statistique. En revanche, la généralisation intéresse l'économiste lorsque l'on veut passer de la zone observée à un espace plus large, opération qui légitime la raison d'être de l'enquête : il s'agit de maximiser les résultats d'une opération coûteuse.

Disons d'abord qu'il y a à la base de l'enquête une hypothèse de représentativité au-delà de la zone d'observation. Ensuite que cette représentativité repose sur un postulat d'homogénéité entre la zone d'enquête (soumise à observation) et l'espace dont on recherche la représentation.

Ph. Couty distingue à cet égard quatre facteurs d'homogénéité qui sont autant d'opérateurs de généralisation.

a) La notion d'activité agricole dominante : ex. la dominance d'une culture (mil, manioc ou maïs) dans le vivrier (enquête de Gérard Winter en 1966 dans l'Adamaoua, au Cameroun) ou encore le couple vivrier-coton (enquête d'Ancey en pays Mossi, Burkina Faso).

b) L'appartenance ethnique : Foulbé (Peul) de l'enquête Winter, Mossi de l'enquête Ancey, Agni et Dyoula de l'enquête de Boutillier à Bongouanou. Les productions, la consommation traditionnelles obéissent à des règles ou des habitudes influencées par le milieu culturel.

c) **Le système de production** (Ex. des Agni, enquête de Bongouanou). L'enquête statistique éclairée par l'étude de la structure socio-économique menée par J.-L. Boutillier montre le fonctionnement d'un système de production original associant dans un même espace agraire cultures vivrières et cultures arbustives pour l'exportation ; dans une commune exploitation du sol propriété Agni et travail effectué avec l'aide ou le recours à des allochtones ; dans un unique espace économique autoconsommation vivrière, marché mondial du café et du cacao, migrations de travail entre les pays du Sahel et la Côte-d'Ivoire.

Ce système se reproduit par une réinjection importante de revenus (29 % des dépenses totales sont réinjectées dans le circuit en salaires de manœuvres). L'enquête de Bongouanou est ainsi représentative d'un vaste secteur de l'économie cacaoyère du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire.

d) **La structure spatio-temporelle** (Ex. enquête Ancey, Burkina Faso). Cette enquête montre que l'espace économique véritable est formé par l'association à ce qui était alors la Haute-Volta de la Côte-d'Ivoire (qui fournit les revenus de la migration Mossi) et en pays Mossi des exploitations agricoles et des commerces fondés par les migrants à leur retour.

Cette structure perdure avec le temps (en 1974 à la date de l'enquête) parce que la monnaie mossi provenant d'activités productives ou commerciales demeure entre les mains des cadets, sans qu'ils puissent s'en servir pour des usages socialement importants (acquisitions foncières, dot) et ne vient donc pas éroder l'autorité familiale ou sociale détenue par les aînés.

2. La généralisation dans le temps

Trois questions doivent être soigneusement distinguées :

- dans les enquêtes par sondage sur échantillon que sont les enquêtes de niveau de vie-consommation, quelle est la validité du sondage dans le temps ?
- à partir des résultats de l'enquête quelles prévisions, prédictions, projections peut-on faire à terme ?
- comment à partir de ces enquêtes peut-on reconstituer les évolutions passées ? Peut-on imaginer des évolutions futures ?

a) La validité du sondage dans le temps

Comment passe-t-on d'observations sur un échantillon qui ne durent au total que quelques jours à l'établissement d'un budget annuel ? On dispose pour ce faire de techniques et de procédés propres aux enquêtes statistiques : la technique des passages répétés pendant la période d'observations ; la multiplication des investigations (observations, questionnaires récapitulatifs) ; l'extrapolation.

b) Prévisions, prédictions, projections dans le temps

Il s'agit de savoir comment varient ensemble les grandeurs en relation les unes avec les autres qui sont mesurées par l'enquête. Ex. : si la population et le revenu par tête augmentent, quels seront les effets sur les importations, les exportations...

Deux types de démarches sont effectués :

1) L'analyse des résultats d'enquête : on rapproche, on croise des résultats entre lesquels on imagine une liaison (par ex. on se demande si la structure des dépenses se modifie si le revenu monétaire ou la taille du ménage s'accroît) : c'est de l'analyse statistique (ex. l'enquête de Winter dans l'Adamaoua, *op. cit.*).

2) Au-delà de la stricte analyse statistique, on en vient à des analyses pragmatiques toujours délicates parce qu'elles supposent une connaissance beaucoup plus poussée mais qualitative (et subjective) de la société ou de la culture concernée par l'enquête et qu'elles mettent en relation deux ordres de faits dont le croisement est logiquement dangereux : des résultats statistiques, précis, produits d'une observation méthodique et mesurée avec des données qualitatives, impressives, non mesurables.

Mais il n'en demeure pas moins que les enquêtes sur les budgets et la consommation n'acquiescent leur pleine signification que si l'on peut procéder à une « analyse dynamique des structures sociales et psychologiques qui conditionnent en fait tout le processus d'évolution des populations » (WINTER, 1966, p. 10).

c) Les schémas d'évolution

Des quatre analyses présentées par Ph. Couty dans son étude (1979), on retiendra ici celles concernant les enquêtes d'Evodoula (PAUVERT) et de Haute-Volta (ANCEY).

1) Dans leur enquête de 1954-1955 au Cameroun, Pauvert et Lancrey-Javal notent la dépendance (l'aliénation) du groupe tribal vis-à-vis de l'économie monétaire, la dissociation de la famille, le fait que les femmes sont démunies de ressources monétaires (ce qui favorise leur exploitation), la tenue à l'écart des fonctionnaires par les planteurs (ayant un revenu inférieur à ces derniers, ils adoptent un comportement de caste), la stérilisation de l'argent par la dot. On a donc ici des résultats d'enquête (importance de l'économie monétaire, la non-disposition par les femmes de ressources monétaires, la disparité des revenus entre planteurs et fonctionnaires, importance des dépenses pour la constitution des dots) qui servent à nourrir un schéma explicatif de la société et de son évolution, lequel est formé, d'une part, de vues théoriques sommaires (l'aliénation par l'argent, la dissolution de la famille, la stérilisation de l'épargne par la dot) et, d'autre part, des connaissances détaillées acquises sur le terrain grâce à un contact prolongé avec la population (le système familial et matrimonial, la répartition sexuelle des tâches...).

2) Les travaux d'Ancey dans l'actuel Burkina Faso (1974) présentent au sein d'un ensemble Côte-d'Ivoire-Burkina l'envers du dynamisme ivoirien. Celui-ci déjà sensible aux temps de l'enquête de Boutillier (voir Introduction, étude socio-économique de Bongouanou) a pour contrepartie le dysfonctionnement burkinabe « qui a pour effet de bloquer le développement interne en limitant au strict minimum l'investissement agricole et perpétue l'asymétrie sociale à l'intérieur et l'asymétrie économique vis-à-vis de l'extérieur » (ANCEY, 1977 p. 13).

- Asymétrie sociale entre personnes de statuts différents : hommes et femmes, aînés et cadets (les cadets bien que détenteurs d'argent sont

maintenus dans un rôle secondaire, marginal ; ils n'ont pas accès à la possession patrimoniale, terre, dot) ;

- asymétrie économique entre la Haute-Volta exportatrice de sa main-d'œuvre et la Côte-d'Ivoire qui élargit par accumulation son appareil de production.

Blocage, perpétuation, maintien : les termes employés par Ancey soulignent une évolution diachronique à l'opposé du dynamisme économique : absence de mouvement, répétition, stagnation. L'enquête dévoile à un moment donné une certaine configuration des flux monétaires et cette coupe instantanée pratiquée sur l'axe du temps exprime une structure stable parce que soumise à des pressions qui l'empêchent de se déformer. « Constatation tout aussi importante que celle d'une évolution, surtout si l'on a des raisons de soupçonner que cette structure paralysée recèle des facteurs d'explosion. » (COUTY, 1979 p. 30).

RÉSULTATS CONCEPTUELS ET MÉTHODOLOGIQUES

Les enquêtes de budgets et de consommation ont apporté, outre les mesures pour lesquelles elles ont été effectuées, une meilleure connaissance des structures économiques domestiques ; elles ont aussi contribué à l'éclairage des comportements, perçu quoiqu'imparfaitement des évolutions.

1. Une investigation des structures domestiques

Il y a un dépassement du cadre familial du ménage, conséquence de ce qu'en Afrique la parenté joue un grand rôle au niveau micro-économique et ce, selon des formes plus complexes que la famille nucléaire occidentale dont le ménage est la traduction statistique.

J.-M. Gastellu (1980) expose que les unités domestiques ne se réduisent pas à une simple extension à la famille étendue de l'unité de base mais qu'elles développent une multiplicité d'instances plus ou moins larges selon les fonctions qu'elles remplissent.

Il convient également de souligner l'importance des phénomènes culturels dans la définition des groupes domestiques, parce que la parenté est importante pour la définition de ces groupes et parce que les formes et les règles de la parenté dépendent des phénomènes ethniques.

L'ethnie joue ainsi un triple rôle : dans la dénomination des instances domestiques ; dans l'agencement et les fonctions spécifiques de ces différentes instances au sein d'une même ethnie ; dans la variété de ces dénominations, agencements et fonctions à l'intérieur d'un même État-nation.

La résidence, et plus largement l'habitat constituent des cadres commodes pour une appréhension un peu fine des structures domestiques (Cl. ROBINEAU, 1983, À la recherche des unités économiques, *Cah. ORSTOM Sci. Hum.*, pour différents exemples au Congo, aux Comores et en Polynésie).

Il est nécessaire préalablement à l'enquête (pour sortir de la notion de ménage et affiner l'unité sur laquelle sera bâtie l'enquête) de définir le ou les groupes domestiques pertinents mais il faut être conscient qu'on n'aboutira préalablement qu'à une définition approximative que seule l'enquête doit permettre d'approfondir. C'est un paradoxe de ces enquêtes que l'outil qui permet de les mener à bien ne sera mieux connu qu'au vu de ce que l'enquête apportera. Et l'on devra aussi bien avoir à l'esprit qu'un affinement de la définition de ces unités, groupes, structures domestiques se traduira nécessairement par un accroissement de la difficulté à s'en servir dans un cadre comptable (COUTY et WINTER, 1983, *Qualitatif et quantitatif, deux méthodes d'investigation complémentaires*, AMIRA n° 43, repris in COUTY, 1984 et WINTER, 1984).

2. Approfondissement des comportements économiques

Un des objectifs principaux des enquêtes demeure, ne serait-ce que pour les besoins de la comptabilité nationale et de la planification, la mesure de l'autoconsommation, mais elles permettent aussi un éclairage des phénomènes d'échanges, de l'épargne et des investissements domestiques.

On pourra ainsi :

- faire la part des échanges en nature (dons réciproques immédiats ou à terme) et en monnaie ;
- repérer le niveau des échanges et les polarisations par les marchés locaux, la région, la ville (distinction de différents niveaux intra-familial, extra-familial, intra-villageois, extra-villageois par exemple) ;
- par une stratification appropriée des unités pertinentes, approcher leur fonctionnement, voir comment s'établit le niveau des dépenses, se forme l'épargne, se fait le recours à l'autoconsommation. On pourra, si l'échantillonnage et les passages de l'enquête le permettent, dégager une typologie des unités en fonction de la pauvreté ou de la richesse relatives, voir quelles sont les unités qui vivent le plus sur elles-mêmes ou au contraire sont les plus ouvertes au marché, celles qui accumulent ou qui dépensent ou qui investissent le plus.

Un exemple polynésien montre les liens étroits unissant au sein des unités pertinentes prises en compte pour l'enquête la taille de l'unité, l'étendue familiale qu'elle revêt, la composition de la production, le caractère traditionnel ou acculturé de la consommation, le niveau des subsistances, la formation de l'épargne, le niveau des investissements domestiques (Cf. ROBINEAU, 1984 pp. 287-337).

3. Phénomènes d'évolution

On rappellera la difficulté des enquêtes à repérer l'évolution de la société. La lecture des résultats d'enquête montre assez souvent que l'évolution a été perçue par suite d'une connaissance acquise parallèlement par des méthodes autres que statistiques. Il demeure que la prise en compte d'une façon ou d'une autre des dynamismes de la société est souhaitable car il s'agit d'une dimension essentielle qu'on ne peut négliger, pas plus qu'on ne peut le faire ni de la statique de la société (ses institutions, son fonctionnement), ni de l'espace qu'elle concerne.

BIBLIOGRAPHIE

Le présent texte résulte de l'enseignement donné en séminaire par Cl. Robineau sur la base de la publication AMIRA de Ph. Couty citée ci-après.

1) Publications concernant les enquêtes analysées

ANONYME, 1958 - *Enquête nutrition-niveau de vie (Subdivision de Bongouanou) 1955-1956*, Conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer, service de la Statistique et de la Mécanographie, Organisation de la recherche sur l'alimentation et la nutrition en Afrique, Territoire de la Côte-d'Ivoire, 193 p. multigr.

ANCEY (G.), 1974 - *La monnaie Mossi, un pouvoir non libérateur de règlement*, ORSTOM, Ouagadougou, 176 p. multigr.

ANCEY (G.), 1983 - *Monnaie et structure d'exploitations en pays Mossi*, Paris, ORSTOM, coll. « Initiations et documents techniques », n° 57, 240 p.

BINET (J.), 1956 - *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*, Paris, ORSTOM, coll. « L'Homme d'outre-mer », n° 3, 156 p.

BOUTILLIER (J.-L.), 1960 - *Bongouanou, Côte-d'Ivoire. Étude socio-économique d'une subdivision*, Paris, Berger-Levrault, coll. « L'Homme d'outre-mer », nouv. sér., n° 2, 224 p.

MASSEYEFF (R.), CAMBON (A.), BERGERET (B.), 1958 - *Le groupement d'Evodoula (Cameroun). Étude de l'alimentation*, Paris, ORSTOM, documents du Conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer, 62 p. multigr.

PAUVERT (J.-C.), LANCREY-JAVAL (J.-L.), 1957 - *Le groupement d'Evodoula (Cameroun). Étude socio-économique*, Paris, ORSTOM, documents du Conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer, 56 p. multigr.

WINTER (G.), 1966 - *Le niveau de vie des populations de l'Adamaoua (République du Cameroun)*, ORSTOM, SEAE, INSEE-Coopération, 201 p.

WINTER (G.), 1970 - *Méthodologie des enquêtes. Niveau de vie en milieu rural africain*, Paris, ORSTOM, coll. « Initiation et documents techniques », n° 15, 182 p.

2) Références principales

COUTY (Ph.), 1979 - *Des éléments aux systèmes. Réflexions sur les procédés de généralisation dans les enquêtes de niveau de vie en Afrique*, INSEE-Coopération, ministère de la Coopération, ORSTOM, note AMIRA n° 28, 43 p. multigr.

COUTY (Ph.), 1984 - *La vérité doit être construite*, *Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.*, vol. XX, n° 1, 1984, pp 5-16.

GASTELLU (J.-M.), 1980 - Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique?, *Cah. ORSTOM Sci. Hum.*, vol. XVII, 1-2 : 3-11.

WINTER (G.), 1984 - Deux méthodes d'investigation irréductibles mais complémentaires, *Cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.*, vol. XX, n° 1, 1984, pp. 17-25.

Pour une meilleure connaissance des enquêtes statistiques en milieu rural, on consultera notamment :

SURGERS (M.), VERNEUIL (P.), 1978 - *La pratique des enquêtes auprès des ménages*, INSEE-Coop., Min. Coop., note AMIRA n° 20, multigr.

WINTER (G.), 1978 - *Réflexions sur les enquêtes ménages à fins multiples dans les pays en voie de développement*, INSEE-Coop., Min. Coop., ORSTOM, Note AMIRA n° 21, multigr.

VERNEUIL (P.), 1981 - *Les enquêtes Budget-Consommation auprès des ménages*, INSEE-Coop., Min. Coop., note AMIRA n° 33, multigr.

ANCEY (G.), 1984 - *Enquêtes rurales en Afrique sur échantillons restreints : problèmes et méthodes à travers trois analyses de cas*, INSEE-Coop., Min. Coop., note AMIRA n° 45, multigr.

3) Autres références citées

Anonyme, 1961, *Manuel pour la formation d'enquêteurs dans le cadre d'une étude par sondage de budgets familiaux et de consommation dans un pays en voie de développement*, Paris, INSEE, Min. Coop., 61 p.

ANCEY (G.), 1975 - *Niveaux de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain*, INSEE-Coop., Min. Coop., ORSTOM, note AMIRA n° 3, 30 p. multigr.

ANCEY (G.), 1977 - Variation Mossi sur le thème Reproduction des milieux ruraux mis en contact avec le système capitaliste extérieur, in *Essais sur la reproduction des formations sociales dominées*, Paris, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 64, pp. 1-15.

ROBINEAU (Cl.), 1983, À la recherche des unités économiques : trois approches Comores, Congo, Tahiti, *Cah. ORSTOM Sci. Hum.*, vol. XIX, 1 : 119-135.

ROBINEAU (Cl.), 1984 - *Tradition et modernité aux îles de la Société : Du coprah à l'atome*, Paris, ORSTOM, coll. « Mémoires », n° 100, livre I, 490 p.

Nous signalons la parution récente de l'ouvrage suivant :

Connaître les conditions de vie des ménages dans les pays en développement.

Tome I : J.-L. DUBOIS et D. BLAIZEAU, *Concevoir l'enquête*, 165 p.

Tome II : D. BLAIZEAU et J.-L. DUBOIS, *Collecter les informations*, 312 p.,

Tome III : J.-L. DUBOIS et D. BLAIZEAU - *Analyser les résultats*, 175 p.,

Paris, juin 1989, ministère de la Coopération et du Développement, collection *Méthodologie*.

CHAPITRE V

LE CHOIX DES UNITÉS D'OBSERVATION

Jean-Marc Gastellu

« Mais il sentit que pendant un instant il était entré en contact avec une réalité insaisissable, une réalité qui s'enfuyait très vite de la conscience des Iks. »

(« Les Iks », d'après le livre de C. TURNBULL, Paris, Centre international de créations théâtrales, 1975)

Avant d'entreprendre une enquête sur les budgets et les temps de travaux à Ngohé-MBayar, au Sénégal, j'avais rendu visite à des chefs d'habitation pour avoir leur accord. Il ne s'agissait de rien de moins que de les importuner tous les deux jours pendant un an ! En vérifiant les premiers relevés, j'explosais de colère contre les enquêteurs, que j'accusais d'indolence, car n'apparaissait qu'une fraction de la population de chaque habitation. Après avoir laissé passer l'orage avec sérénité, ils m'expliquèrent gentiment que je m'étais trompé. Les chefs que j'avais rencontrés ne m'avaient donné d'autorisation que pour une unité interne de leur habitation, qu'ils contrôlaient directement. Ils étaient dans l'incapacité de me la donner pour les autres, sans me le dire, car c'était pour eux évident. Échantillonnage et représentativité étaient malmenés, mais j'étais mis sur une piste féconde puisque la décomposition d'une habitation en noyaux plus étroits me fournissait le modèle de l'organisation économique des Serer du MBayar. C'était en 1967. J'avais mal choisi mes unités d'observation, ce qui explique que je m'en sois tant préoccupé par la suite.

Il est difficile de définir une unité d'observation. Le contenu en paraît évident, mais il échappe dès qu'on cherche à le cerner. Le singulier est d'ailleurs trompeur, puisqu'on est en présence d'une collection d'unités d'observation : par exemple, un ensemble de parcelles, un ensemble de familles, un ensemble de troupeaux. Pour moi, les unités d'observation sont des groupes, soit concrétisés par une personne ou un bien, soit composés de plusieurs personnes ou de plusieurs biens, ou de personnes et de biens, groupes qui ont en commun des caractéristiques telles qu'ils forment un cadre homogène et relativement stable pour y recueillir des données qualitatives ou quantitatives pendant une période déterminée afin de répondre aux objectifs d'une enquête. L'unité d'observation se distingue

du concept d'interprétation, plus abstrait, et qui sert pour le traitement des données.

Les enquêtes de terrain se partagent en deux types : une approche par le haut et une approche par le bas. Les exemples classiques d'approche par le haut sont les recensements démographiques ou les enquêtes nationales. Leur but est la représentativité. Une unité homogène est choisie pour tout le pays afin d'obtenir des résultats qui soient comparables entre les régions, malgré leur diversité. Dans l'approche par le bas, l'attention se porte davantage sur la compréhension des processus socio-économiques. Les unités retenues ne représentent plus un pourcentage donné d'un univers statistique, mais les différents états d'un phénomène, du simple au complexe. L'échantillon est alors composé. Sachant que les techniques de l'enquête statistique sont parfaitement maîtrisées, nous nous placerons dans le second cas, qui correspond aux questions que se posent un chercheur solitaire ou un étudiant qui prépare une thèse (1):

Le choix des unités d'observation se fait dans une phase de pré-enquête, cette période privilégiée de connaissance du milieu, d'imprégnation qualitative, sans contraintes particulières. L'informatique a permis des progrès spectaculaires pour le traitement des données. Il me semble que des améliorations pourraient être aussi cherchées dans le domaine de leur recueil, car rien ne sert d'appliquer des traitements sophistiqués à des chiffres peu crédibles. Dans ce sens, nous envisagerons, d'abord, plusieurs procédés de choix des unités d'observation, avant de proposer, d'une façon plus générale, des éléments pour que chacun construise sa méthode.

DES PROCÉDÉS POUR CHOISIR LES UNITÉS D'OBSERVATION

Quelles que soient les écoles, un mouvement se fait sentir de nos jours dans toutes les recherches en milieu rural, dont les causes tiennent tant aux échecs d'opérations de développement qu'à la divulgation d'une culture anthropologique. On pourrait le qualifier de « retour au réel ». Il s'agit d'éviter de projeter des recettes toutes prêtes, des idées préconçues sur des réalités mal connues. Au contraire, on essaiera de s'adapter aux faits, de se plier au langage des autres, de voir et d'écouter par eux et non à leur place. Les procédés de choix des unités d'observation sont placés dans cette perspective.

1) Les grandes lignes de cette contribution proviennent d'une synthèse des travaux du réseau AMIRA (Amélioration des méthodes d'investigation et de recherche appliquées au développement, INSEE-Coopération, Paris) sur les unités d'observation. Elle était intitulée : « Les gens d'en haut, les gens d'en bas » (Paris, AMIRA n° 49, 1987, 2^e édition). Je tiens à rendre hommage aux auteurs de ce groupe de travail, à qui je dois beaucoup, et dont quelques-uns seront cités dans les pages qui suivent. Cette synthèse a été remaniée au cours de plusieurs interventions : au Centre d'étude du développement et au Centre d'économie d'Afrique noire de l'Université de Bordeaux I ; à l'Université nationale agraire La Molina de Lima, avec la complicité de M. Eresue.

Je distingue trois grands procédés, qui ne sont pas exclusifs : on peut partir du paysage, de l'habitation, des responsables, avec une gradation, du milieu naturel à l'organisation sociale.

Partir du paysage

Partir du paysage, c'est partir de découpages apparents. Ces découpages peuvent être naturels comme une vallée ou un haut plateau. Ils peuvent être le résultat de combinaisons agencées par l'homme dans le milieu physique : une parcelle, une terrasse, un canal, une zone de culture, une prairie d'élevage. De tels découpages sont des unités d'observation ou conduisent à d'autres unités, plus discrètes.

À Ngohé-MBayar, et jusqu'en 1973, les habitants du village s'assemblaient en début de chaque saison des pluies pour construire une très longue clôture, confectionnée de branches d'épineux, qui entourait environ un tiers du terroir. Un parc était ainsi réservé à la pâture des animaux. Le reste du terroir était divisé en parcelles de cultures, délimitées par des mottes de terre ou des haies d'arbustes. Ainsi, distinguait-on une zone pour le pastoralisme, l'autre pour l'agriculture. Dans la seconde, le découpage en parcelles se repérait aisément.

Dans le Moronou, en Côte-d'Ivoire, l'agriculture est dans une phase pionnière tant qu'il reste de la forêt à défricher. Chaque année, un pan de forêt est abattu pour y planter du cacao et du café, associés à de la banane, du taro et des ignames. La connaissance de ce processus aide à déterminer les unités d'observation. La parcelle est l'unité la plus petite. C'est la portion de forêt défrichée par un planteur, ses proches parents, ses manœuvres à l'ouverture d'une saison agricole, et sur laquelle il a complanté cultures pérennes et vivrières. Un bloc de parcelles est formé par un ensemble de parcelles mitoyennes, situées en un même lieu-dit, à divers stades de production puisque défrichées pour des saisons agricoles différentes. Enfin, une exploitation agricole est constituée de plusieurs blocs de culture soumis à un même centre de décision, le planteur, malgré leur dispersion dans l'espace (2). De la parcelle, unité concrète, on remonte à l'exploitation agricole, unité reconstruite.

Trois étages agro-écologiques divisent les versants de la vallée du Mantaro, dans les Andes péruviennes, entre 3 000 et 4 250 m. Au sein de chaque étage, une zone de production se définit comme une partie du territoire communal caractérisée par un ensemble de cultures, un modèle de rotation et de jachère des sols, une répartition des ressources libres (3). Chaque zone de production présente, à son tour, un finage en champs,

2) J.-M. GASTELLU, 1981-1982.

3) E. MAYER, 1981.

repérés par leurs limites. Plusieurs unités d'observation s'offrent en cascade : étage agro-écologique, zone de production, champs.

Les découpages dans le paysage peuvent être davantage artificiels. Une série de photographies aériennes, une collection d'images de satellites, ou plusieurs transects sont autant d'unités d'observation.

Le choix des unités d'observation dépend, en premier lieu, du terrain lui-même. Les unités ne seront pas les mêmes dans la savane du Sénégal, dans la forêt de Côte-d'Ivoire, dans les montagnes du Pérou.

Partir de l'habitation

De manière générale, une habitation se distingue des autres par une limite, mais ce n'est pas toujours le cas. Dans le Nord de la Côte-d'Ivoire, chez les Senoufo de Karakpo, les maisons de différents groupes domestiques sont contiguës, sans délimitation apparente (4). Dans ce cas, une approche par le paysage sera préférée à une démarche par l'habitation.

La vallée du Mantaro, au Pérou, nous offre l'illustration la plus facile d'un procédé partant de l'habitation. Chaque maison, fondée au moment du mariage, est entourée d'un jardin clos par un mur. Ces maisons andines correspondent le plus souvent à une famille nucléaire. Ainsi, le choix d'une maison conduit directement au groupe domestique qu'elle héberge. Elle devient un observatoire privilégié pour un comptage démographique, pour étudier la production, la consommation et l'accumulation paysannes.

La cour (*awlo*) est une unité de résidence en voie de disparition dans le Moronou. Les chefs de famille s'émancipent de la tutelle des chefs de cour et tendent à fonder leur propre maison dans les nouveaux quartiers des villages. La solidarité de la cour se maintient, cependant, grâce à des échanges quotidiens de plats. La maison permet, là encore, de repérer la cellule domestique d'un planteur. Elle est aussi un passage obligé pour dévoiler des réseaux d'échange complexes, à l'échelon de la cour.

Les habitations se voient aisément dans le MBayar, au Sénégal. Chacune est isolée dans un champ de sorgho, entourée d'une palissade. Elles peuvent être retenues comme autant d'unités d'observation. Mais, comme nous l'avons vu, leur solidarité interne est faible. Une habitation se décompose en groupes de production - consommation et, aussi, en groupes d'accumulation, inclus dans les précédents. Selon le problème qu'on étudie, il faudra choisir entre ces divers paliers. La combinaison de ces groupes nous donne l'organisation économique des Serer du MBayar (5).

4) X. LE ROY, 1983.

5) Une organisation économique est le résultat, pour une société particulière, de la combinaison entre, d'une part, un système de parenté qui laisse toute latitude aux acteurs sociaux pour jouer au mieux de leurs intérêts selon les possibilités offertes par ce système,

Le choix de l'unité d'observation dépend, en second lieu, de la problématique. Un économiste et un biologiste des pêches, partageant un même terrain, auront deux unités d'observation différentes car les problèmes théoriques ne sont pas les mêmes (6). Quand l'accent est mis sur l'espace ou la terre, une approche par le paysage sera privilégiée. Par contre, pour étudier des réseaux de parenté, des relations de pouvoir, des rapports économiques, il sera préférable de partir de l'habitation.

Partir des responsables

Les cérémonies d'entrée dans un village varient selon les pays. Leur description nous révélera un troisième procédé d'élection des unités d'observation.

Au Sénégal, la cérémonie d'entrée était simple. Après une visite protocolaire aux responsables administratifs de la région, on s'adressait à un chef de village, qui vous accueillait sans façons et vous renvoyait à des chefs de quartiers, avec qui l'on dressait la liste des chefs d'habitation. Par vagues successives, un contact était pris avec l'ensemble de la population. Avec la création des « communautés rurales », en 1972, un échelon supplémentaire est venu coiffer la hiérarchie villageoise : le président de la communauté rurale. Il passe en priorité dans l'ordre des visites, ce qui ne doit pas faire oublier pour autant les chefs de village.

L'accueil en Côte-d'Ivoire paraît, au premier abord, plus contraignant. Muni d'une autorisation donnée par les administrations centrales, le chercheur se présente aux préfets et sous-préfets des zones où il veut travailler. Le sous-préfet lui fournit des lettres de recommandation pour les responsables locaux du parti unique et les chefs de village. L'entrée dans un village, chez les Agni du Moronou, se fait selon un protocole raffiné. Les notables, vêtus de pagnes somptueux, forment un conseil qui reçoit le chercheur, désigne un habitant qui l'hébergera pour la durée de son séjour et dresse la liste des chefs de cour. Chaque chef de cour fournit, à son tour, les noms des planteurs qui relèvent de son autorité. Ce protocole, qui m'apparaissait paralysant au début, m'a, en fait, beaucoup facilité la tâche.

Pour établir des relations avec une communauté paysanne des Andes péruviennes, le chercheur doit rendre une première visite au président du conseil d'administration de la communauté et déposer une lettre (*solicitud*) dans laquelle il expose ses intentions. Cette lettre est lue devant l'assem-

5) (suite) et, d'autre part, un système économique, lui-même produit de l'écologie, de l'histoire et de quelques règles fondamentales concernant l'organisation de la production et le partage du produit (J.-M. GASTELLU, 1980).

6) F. LALOE, J. WEBER : Les unités d'observation dans l'étude des milieux ruraux : région cacaoyère du Sud-Cameroun et pêche artisanale sénégalaise (AMIRA n° 49, 1987 : 117-133).

blée communale, qui en débat, accepte ou rejette la proposition. En cas d'acceptation, le chercheur est invité à une nouvelle réunion de l'assemblée, où il livre davantage de précisions. En général, il doit s'engager à fournir une contrepartie à l'aide qui lui est donnée. Un économiste, par exemple, peut assurer des cours de comptabilité. Ces obligations mutuelles sont, parfois, scellées par la signature d'une convention (*convenio*) qui lie deux institutions, la communauté et celle du chercheur.

Le premier contact avec un village est important. De lui, dépendent la réussite ou l'échec d'un projet de recherche. Il est donc utile de connaître les modalités de la cérémonie d'entrée pour chaque pays, pour chaque région, ce qui s'apprend au cours de la phase de pré-enquête. Par la même occasion, on connaît les responsables locaux.

Les responsables ne sont pas uniquement politiques et administratifs. En Afrique, les généalogies s'établissent avec les chefs de lignage. Les responsables religieux détiennent des documents comme les registres des baptêmes ou les journaux de leurs paroisses ; ils peuvent faciliter l'accès à un groupe de disciples dans le cas des confréries musulmanes (7). Au Pérou, dans la vallée du Mantaro, un économiste aura grand intérêt à discuter avec la personne qui a pris en charge l'organisation d'un carnaval (*mayordomo*), non seulement pour évaluer les dépenses, mais encore pour connaître les relations de dépendance créées à cette occasion et qui sont autant de gains.

La visite aux responsables cache un danger. Un clan politique au pouvoir peut tenter de voiler l'existence de ses adversaires, de faire oublier une partie de la population. Au Sénégal, en fouillant dans les archives régionales, j'ai découvert un conflit qui datait de 1950. J'ai compris alors pourquoi je ne rencontrais jamais certains habitants de Ngohé-MBayar. De façon générale, l'histoire du peuplement contribue à éviter ces faux pas (8).

Le choix des unités d'observation se fait, en troisième lieu, selon les moyens et les contraintes de travail. Quelqu'un de pressé, disposant de moyens limités, se contentera d'entretiens rapides avec des responsables, alors qu'ils ne sont pour un autre qu'une étape pour rencontrer les chefs de famille, puis tous les habitants d'un village.

Trois procédés peuvent être utilisés pour choisir des unités d'observation dans une phase de pré-enquête : partir du paysage, de l'habitation, des responsables. Ils ne sont pas exclusifs, ils peuvent être mis en œuvre simultanément. Le choix sera en grande partie dicté par le terrain, par la problématique, par les moyens et contraintes de travail. Mais cette étape descriptive de techniques d'enquête doit être élargie à une réflexion sur la méthode.

7) J. COPANS, P. COUTY, J. ROCH, G. ROCHETEAU, 1972.

8) J.-C. BARBIER : Histoire du peuplement et unités d'observation (AMIRA n° 49, 1987 : 51-57).

DES ÉLÉMENTS POUR UNE MÉTHODE

Il n'y a pas de recette universelle. La réflexion sur la méthode, c'est-à-dire sur les règles épistémologiques que se donnent le chercheur et le praticien pour guider leur action, est une étape indispensable dans tout processus de recherche et d'intervention. Elle doit être réinventée chaque fois. Mais l'expérience des uns peut servir aux autres de façon à économiser les tâtonnements, les errements, les pertes de temps, les gaspillages. C'est pourquoi je livrerai trois éléments qui me paraissent fondamentaux pour l'élaboration d'une méthode de choix des unités d'observation. Ils doivent être combinés selon des pondérations variées en fonction du terrain, de la problématique, des moyens et contraintes de travail. Ils ne valent, bien entendu, que dans le cadre d'une enquête de compréhension, non dans celui d'une enquête qui vise la représentativité. Ce sont : partir de ce qui se voit ; combiner les échelons d'investigation ; ne pas oublier que le temps et l'observateur font partie de l'observation.

Partir de ce qui se voit

Partir de ce qui se voit, c'est participer à tout un courant qui cherche à réhabiliter les pratiques et connaissances locales, à faire admettre que les paysans doivent être les maîtres de leur devenir. Il convient alors de s'attacher aux unités telles qu'elles ont été conçues et définies par les habitants. Ce qui se voit, ce sont les découpages d'un paysage, les constructions, les responsables.

Dans le Mantaro ou chez les Agni du Moronou, la maison nous guide vers le groupe domestique qu'elle abrite. Aux Comores, au Congo, à Tahiti, C. Robineau s'est appuyé, d'abord, sur ce qui se voit, le morphologique. Il a complété cette première démarche par des approches sociologiques, historiques, économiques, dosées selon les spécificités de chaque terrain (9). Il montre à merveille combien il est difficile de proposer un guide pour le choix des unités d'observation.

On le voit, une approche par le bas ne doit pas se faire naïve. Bien souvent, ce qui se voit n'est qu'un premier seuil. Il faut dépasser les apparences, découvrir les ressorts cachés des organisations locales, les conflits révélateurs des dynamiques à l'œuvre. Le choix des unités d'observation n'est pas qu'un problème de technique d'enquête. Le modèle futur d'explication s'y trouve déjà impliqué, comme nous l'a montré l'exemple des Serer du MBayar.

9) Cl. ROBINEAU : À la recherche des unités économiques. Trois approches : Comores, Congo, Tahiti (AMIRA n° 49, 1987 : 153-185, pré-publié in *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XIX, 1983, 1 : 119-135.

Cette prise de position a deux conséquences. D'abord, si l'on veut retenir les unités telles qu'elles ont été conçues et conceptualisées par les habitants, le recueil d'un lexique de termes vernaculaires se révélera utile, à défaut de maîtriser parfaitement la langue. Ce lexique permet de repérer des regroupements ou des divisions qui peuvent échapper à un observateur étranger. Il aide à voir ce voient les autres.

Ensuite, la coupure entre concepteur et exécutant d'une enquête doit s'estomper, du moins dans une approche par le bas. En effet, dans la phase de préparation, le concepteur doit acquérir une connaissance fine du milieu pour bien définir les unités d'observation. Il doit se faire lui-même enquêteur. De même, la coupure entre l'observateur et la population villageoise doit-elle être le moins perceptible possible. Dans les Andes du Pérou, les habitants des communautés suivent de très près le déroulement des investigations. Ils sont en attente de retombées pratiques et immédiates, qu'ils demandent.

Combiner les échelons d'investigation

Partir du paysage, de l'habitation ou des responsables ne conduit pas aux mêmes unités d'observation. Le procédé se fondant sur le paysage débouche, par exemple, sur un découpage en parcelles. Celui qui prend appui sur les habitations permet de repérer des familles. Enfin, les responsables sont les représentants de communautés englobantes : le village, la région, l'État. Par ailleurs, et de façon implicite, on opère souvent un amalgame entre échelon d'investigation et unité d'observation, ce qui prouve que les unités observées ne sont pas isolées mais emboîtées dans d'autres unités. Au Pérou, on parle de famille communale (*familia comunera*) pour souligner que la famille andine est en interrelation étroite avec la communauté dans laquelle elle s'insère (10). On a donc tout intérêt à combiner plusieurs échelons d'investigation.

La recherche des unités d'observation se fera alors en cascade. La cascade peut être descendante, par décompositions successives. Au sein d'une région, on retient quelques villages, puis quelques familles de chaque village, et enfin quelques champs pour chaque famille. Elle peut être ascendante, par regroupement : un ensemble de parcelles conduit à une famille, insérée dans un village, lui-même appartenant à une région. Une proposition novatrice est d'avancer que la combinaison des échelons d'investigation se fait selon un mouvement de va-et-vient (11), ce qui correspond à la démarche d'un chercheur confronté à la complexité des faits sur un terrain.

10) E. GONZALES DE OLARTE : Familia comunera y comunidad campesina : unidades económicas complementarias (UNALM - ORSTOM, 1989).

11) J.-Y. MARCHAL, C. BLANC-PAMARD : L'approche géographique dans la phase du diagnostic : de la région à la parcelle (AMIRA n° 49, 1987 : 141-149).

Le nombre d'échelons dépend lui-même du terrain, de la problématique, des moyens de travail. Au Pérou, une recherche sur l'usage du sol et la culture de la pomme de terre dans la vallée du Mantaro a mis l'accent sur les divisions écologiques. Quatre échelons d'observation ont été retenus : la zone agro-écologique, la communauté, la zone de production, l'entreprise agricole (12). Dans la vallée côtière de Chancay, le problème théorique était différent puisque l'étude portait sur l'évolution d'un système de production. Le nombre et le contenu des unités d'observation diffèrent : micro-région, communauté paysanne, unité familiale de production (13).

Combinaison des échelons d'investigation, c'est aussi associer ou ne retenir que l'un des procédés de choix des unités d'observation. Paysage, habitations, responsables forment, d'une manière ou d'une autre, des échelons emboîtés. De plus, une unité peut se trouver incluse dans plusieurs hiérarchies. Dans le MBayar, les membres d'un groupe de production relèvent à la fois d'une hiérarchie politique pour les questions d'administration quotidienne et d'une hiérarchie lignagère pour l'accumulation des biens. Or, dans une enquête de compréhension, il sera nécessaire d'avoir plusieurs unités d'observation à sa disposition, à divers échelons. La combinaison des procédés de choix, quand elle est possible, aidera à mieux les déceler.

Le temps et l'observateur font partie de l'observation

Une enquête de compréhension ne vise pas une objectivité statistique. C'est en rendant compte de toutes les dimensions de l'enquête, en situant et analysant la part de subjectivité, que l'objectivité sera atteinte. Il convient, alors, de ne pas oublier que le temps et l'observateur font partie de l'observation, car prendre le temps en considération conduit à s'interroger sur soi-même.

La première unité d'observation en milieu rural est le cycle agricole (14), qui ne se réduit pas toujours à douze mois. En cas de sécheresse, en zone de savanes, l'observation devra être prolongée jusqu'aux récoltes, retardées par un déficit de pluies (15). En forêt, la détermination du cycle est rendue malaisée car les récoltes s'échelonnent sur plusieurs mois. Dans les Andes, plusieurs cycles de production se juxtaposent selon les étages écologiques. Néanmoins, le cycle agricole demeure le cadre dans lequel devront s'inscrire toutes les observations ; il sera la première unité à définir avec précision.

Dans ce cadre, les autres unités d'observation ne sont pas stables, elles sont affectées de variations saisonnières. Dans le Sahel, au Mali, les trou-

12) E. MAYER, *idem*.

13) F. GRESLOU, B. NEY, 1986.

14) F. LALOE, J. WEBER, *idem*.

15) J.M. GASTELLU, 1981.

peaux dépendent étroitement des pluies. En saison sèche, les tentes et les animaux sont regroupés autour des mares. Avec les premières pluies, renaissent les pâturages, et l'habitat se disperse pour que les bêtes en profitent au mieux (16). Dans le Mantaro, les hommes partent en migration temporaire vers les villes, les mines ou la forêt. L'unité domestique se réduit alors pendant quelques mois à l'épouse et ses enfants qui se chargent de toutes les tâches agricoles (17). La mesure de la production, de l'effort en travail, du revenu devra être rapportée à ces variations.

Les variations sur long terme ont une influence sur la situation présente des unités d'observation. Dans une communauté, les familles se trouvent à des étapes diverses de leur cycle de vie (18). Selon les objectifs de l'enquête, la reconstitution de l'histoire internationale, nationale et locale peut devenir un outil indispensable. Le passé du Sénégal permet d'entendre comment a pu se maintenir une unité politique, le MBayar, malgré de multiples changements. La rationalité de l'organisation économique des Agni à l'époque pré-coloniale éclaire la différenciation actuelle dans le Moronou. Au Pérou, le rôle de l'État dans l'histoire du pays rend compte de l'extrême diversité de l'organisation communale.

Peu à peu, l'observateur se trouve de plus en plus impliqué par le choix des unités d'observation. À vouloir les saisir dans leur dynamique, il doit s'adapter lui-même à la dynamique de l'enquête. Dans une approche par le bas, les unités ne seront bien connues, délimitées qu'à la fin de l'investigation (19), ce qui est l'occasion de remettre en question les définitions posées au départ. L'observateur doit aussi admettre qu'il est observé et que ses comportements ont des répercussions sur son objet. Bien souvent, les habitants devancent les intentions supposées d'un chercheur et celui-ci doit tenir compte de ce décalage, qui fausse son entendement. Il peut aussi être directement interrogé sur la légitimité et le bien-fondé de ses recherches ! Une analyse des relations nouées avec les habitants d'une communauté au cours d'une enquête devient alors le meilleur critère d'objectivité (20).

En présentant ces éléments de méthode, je ne prétends pas avoir épuisé toutes les possibilités. Ce sont seulement des précautions élémentaires à respecter pour le choix des unités d'observation dans le cas d'une enquête

16) A. BOURGEOT : Étude de l'évolution d'un système d'exploitation sahélien au Mali (AMIRA n° 49, 1987 : 57-75).

17) M. FERNANDEZ : La organización de la producción en los sistemas de producción de las comunidades campesinas altoandinas (UNALM - ORSTOM, 1989).

18) A. TCHAYANOV, 1990.

19) P. LENA : Note à propos des unités d'observation en milieu de forte immigration rurale : Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire et Amazonie brésilienne (AMIRA n° 49, 1987 : 133-141). C. ROBINEAU, *idem*.

20) G. ALTHABE, 1969.

de compréhension. Rien ne saurait remplacer une connaissance intime du terrain par le praticien ou le chercheur.

Trois procédés de choix des unités d'observation ont été exposés : partir du paysage, partir de l'habitation, partir des responsables. On peut ne retenir qu'un seul de ces procédés ou les associer selon le terrain, la problématique, les moyens et contraintes de travail. Mais il est nécessaire de dépasser le stade de la technique d'enquête et de réfléchir à l'élaboration d'une méthode, dont quelques éléments sont proposés. Ces trois procédés se ramènent à un premier axiome : partir de ce qui se voit. Pour aller au-delà de ce qui se voit, il convient de combiner les échelons d'investigation, de ne pas oublier que le temps et l'observateur font partie de l'observation. Toutes ces recommandations sont faites dans le cadre d'une approche par le bas.

Il serait faux, cependant, de laisser croire à une opposition entre l'enquête représentative et l'enquête de compréhension. Les deux doivent se compléter. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, les responsables du recensement national agricole de 1974 avaient demandé à plusieurs institutions d'éclairer des questions particulières issues du dépouillement des premiers résultats, ce qui s'était révélé fécond. L'avenir est à une association étroite des deux types d'enquêtes.

Une réflexion sur le choix des unités d'observation s'élargit progressivement à une interrogation sur les modalités de l'enquête de terrain par des économistes, car ce choix est décisif. Plusieurs recommandations ont été présentées de façon à épargner à d'autres les bévues qui ont déjà été commises. Dans le cas de l'enquête de compréhension, une obligation morale me paraît essentielle : celle de restituer l'information aux habitants qui l'ont fournie, en fin d'enquête. D'abord les habitants des villages prennent souvent une part active au travail de recherche, et ce n'est qu'un juste retour de leur apport. Ensuite, on l'a vu, l'observateur est observé. Une règle qu'il doit s'imposer est de quitter le terrain de recherche sans laisser subsister de conflits pour ses éventuels successeurs. Quelques réunions finales seront l'occasion de les résoudre, s'il y en a eu. Enfin, l'interprétation de l'observateur s'enrichit d'une confrontation à celle des villageois.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTHABE (G.), 1969 - *Oppression et libération dans l'imaginaire*. Paris, Maspéro, 357 p.
- AMIRA, 1987 - *Les unités d'observation*. Paris, AMIRA n° 49, 2^e édition, 283 p.
- COPANS (J.), COUTY (P.), ROCH (J.), ROCHETEAU (G.), 1972 - *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I. Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*. Paris, ORSTOM, Travaux et Documents n° 15, 274 p.
- GASTELLU (J.-M.), 1980 - ... Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? *Cah. ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XVII, n° 1-2.
- GASTELLU (J.-M.), 1981 - *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*. Paris, ORSTOM, Travaux et documents, n° 128, 808 p.
- GASTELLU (J.-M.), 1981-1982 - Les plantations de cacao au Ghana. *Cah. ORSTOM, série Sciences humaines*, vol. XVIII, n° 2 : 225-254.
- GASTELLU (J.-M.), 1989 - *Riches paysans de Côte-d'Ivoire*. Paris, L'Harmattan, 178 p.
- GRESLOU (F.), NEY (B.), 1986 - *Un sistema de producción andino. El caso de los comuneros de San Juan y Huascoy, Valle de Chancay*. Lima - Cusco, IFEA - Bartolome de las Casas, 177 p.
- LE ROY (X.), 1983 - *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière senoufo*. Paris, ORSTOM, Travaux et Documents n° 156, 208 p.
- MAYER (E.), 1981 - *Uso de la Tierra en los Andes : ecología y agricultura en el Valle del Mantaro del Perú con referencia especial a la papa*. Lima, CIP, 125 p.
- TCHAYANOV (A.), 1990 - *L'organisation de l'économie paysanne*. Paris, Librairie du Regard, 344 p.
- UNALM-ORSTOM, 1989 - *Agricultura andina : unidad de producción y sistema de producción*. Lima, UNALM-ORSTOM, mimeo.

LES MONOGRAPHIES DE TERROIR

Philippe Couty

Ces monographies sont fondées sur la reconnaissance de l'importance d'un niveau villageois, espace de gestion en partie collective de la terre et de la force de travail. Nous disons bien : en partie collective. Il ne s'agit pas de magnifier l'aspect communautaire de cette gestion, mais simplement de reconnaître qu'encore aujourd'hui, l'explication en termes individualistes n'épuise pas la réalité. Pourquoi ? Parce que :

- bien que parfois en voie d'appropriation privative, la terre est encore gérée par les chefs de lignage qui l'attribuent aux chefs d'exploitation, aux chefs de ménage, aux étrangers ; le niveau villageois est alors pertinent pour étudier les ajustements de dotations foncières qui s'effectuent entre exploitations ;
- des associations de travail horizontales, opérant surtout dans le cadre du village (*naam mossi, sim serer, santaane wolof...*), marquent une volonté persistante de gérer le facteur travail autrement que dans le cadre de l'exploitation *stricto sensu*.

Tout se passe donc comme si ces relations intra-villageoises brouillaient les limites des exploitations, les empêchant par là d'être considérées comme le lieu par excellence de la combinaison du travail, de la terre, et même des autres facteurs de production. Ce brouillage oblige à passer à un niveau plus englobant que celui de l'exploitation : celui du village. Encore faut-il bien voir que ce niveau du village n'est pas le seul qu'il faut prendre en compte pour la recherche et pour l'action. Contrairement à ce qu'affirmait Guy Belloncle, l'Afrique n'est pas d'abord et partout l'Afrique des villages.

La collecte des données dans le cadre villageois se fera par deux entrées : celle des individus (recensement démographique) et celle des parcelles (plan cadastral). Collecte exhaustive en principe : on recense tous les individus (même les absents) et toutes les parcelles, cultivées ou non. Ceci parce qu'on veut étudier les relations entre individus, individus et parcelles, parcelles, sans autre hypothèse que la suivante : le village et son terroir forment un système cohérent. Ce système est ouvert : le village ne peut être isolé de son environnement géographique, économique, politique, mais il peut être distingué de cet environnement.

I. HISTORIQUE DE LA MÉTHODE

Le texte de base est celui de G. Sautter et P. Péliissier paru dans *L'Homme* (IV, 1, 1964). Les auteurs y soulignaient l'utilité de la méthode des terroirs pour former des chercheurs, pour constituer les archives agraires de l'Afrique à une époque où bien des choses commençaient à changer, pour compléter et préciser enfin les grandes enquêtes statistiques réalisées à cette époque.

Un premier bilan a été publié dans *Études rurales* (1970, n° 37-39), mais il ne répond pas suffisamment aux reproches adressés à la méthode : fétichisme cartographique, pointillisme monographique, absence de théorie explicative, difficulté de généralisation des résultats.

Dès cette époque, on note deux phénomènes intéressants :

- le refus de certains géographes de se laisser enfermer dans cette pratique monographique, et l'apparition d'une approche comparative et régionale combinant plusieurs études de terroir simultanées ; cette approche a notamment été pratiquée à Madagascar,,
- l'utilisation de la méthode des terroirs par des sociologues et économistes ruraux.

Un second bilan est réalisé en 1980 par le groupe AMIRA à l'INSEE-Coopération (Note AMIRA n° 29 : *De la carte aux systèmes*). Écrit par un économiste et une géographe, ce texte montre qu'une théorie implicite et nuancée inspire les études de terroir déjà réalisées. Cette théorie est fondée sur la prise en considération de la densité de population et sur l'analyse de la dynamique extensif-intensif.

II. LE RECUEIL DES DONNÉES

L'article de *L'Homme* cité plus haut constitue un guide d'enquête normalisé et propose une définition du terroir : « la portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence ». Deux « entrées » sont clairement distinguées :

- le parcellaire, figuré dans un jeu de plans levés si possible pour deux ou plusieurs années successives (enquêtes rétrospectives) ;
- le recensement de la population.

À chacune de ces deux entrées se raccordent un certain nombre de données. Les premières sont portées sur des « fiches de culture » : spéculations pratiquées, façons culturales, types de fertilisation, outils employés... L'idéal est ici d'avoir des temps de travaux par parcelle et par opération (semis, sarclage...). L'idéal est aussi d'avoir la quantité produite (au moins sur certaines parcelles-types). Les secondes données ont trait à la parenté des habitants d'une unité de résidence donnée (généalogies) et permettent de circonscrire les unités de production (en repérant les migrants, les absents...).

Les échanges (entrées et sorties d'argent ou de biens divers) et la consommation sont notés au moins pendant certaines périodes-types (soudure, récolte...).

En même temps que le recensement démographique, pourront être effectués un recensement des terres (qui doit recouper le relevé des parcelles), un recensement de l'outillage, un comptage du bétail, etc.

III. L'EXPLOITATION DES DONNÉES

L'objectif est d'apprécier l'efficacité du système productif : la production permet-elle à la communauté villageoise de s'autosuffire, éventuellement grâce au détour de l'échange (arachides vendues pour acheter du riz...) ? Cette autosuffisance est-elle assurée durablement, sans que la fertilité des sols se dégrade ? Concrètement, cela revient à situer le système étudié sur une échelle qui va de l'extensif à l'intensif, c'est-à-dire :

- d'une exploitation discontinue du sol à une exploitation continue ;
- d'une entière mobilité des hommes et des cultures à la fixation définitive des hommes et des champs.

En pratique, la recherche sera d'abord descriptive et permettra d'établir un certain nombre de grandes proportions soit au niveau global du terroir, soit au niveau des exploitations (une fois qu'on aura su dessiner les contours de ces exploitations, et qu'on aura esquissé leur typologie) :

- proportions au niveau du terroir. Le relevé du parcellaire cultivé permet, entre autres, d'apprécier la combinaison des productions, ou système de culture (exemple : vivriers/cultures d'exportation). Il permet aussi d'estimer le rapport entre surfaces cultivées et réserves et/ou jachères ;
- proportions au niveau de l'exploitation. On s'intéresse ici au système de production, ou combinaison des facteurs de production (terre, travail, consommations intermédiaires, capital d'exploitation). D'où l'importance des temps de travaux rapportés à des mesures de surface et de production. On débouche sur deux types de mesures essentiels : le rendement (production/surface cultivée) et la productivité du travail (production/temps de travail). Ce sont ces mesures qui permettent d'estimer le caractère plus ou moins extensif/intensif de l'activité agricole.

La conclusion de l'enquête devrait permettre de porter un jugement sur la capacité du système à se reproduire (jachères suffisantes ?), ainsi que sur sa capacité à nourrir les hommes en rémunérant convenablement le travail consenti.

Dans les enquêtes récentes, l'accent est mis sur la catégorisation des exploitations à l'intérieur de l'ensemble-terroir. On cherche en effet à décrypter un schéma d'évolution par différenciation basée sur le repérage des exploitations qui s'enrichissent et des exploitations qui se marginali-

sent. Il ne s'agit donc pas de caractériser ces exploitations à partir de critères pré-établis mais à partir de relations entre éléments du système : achat/vente de travail, achat/vente de céréales, éventuellement achat/vente de terres, etc.

IV. LA GÉNÉRALISATION DES RÉSULTATS

Soyons clair : on ne dispose pas, à partir d'une monographie de terroir, des éléments statistiques permettant d'extrapoler les résultats avec une marge d'erreur connue. Très logiquement, Sautter et Péliissier écrivaient donc dès 1964 que les monographies de terroir devaient « doubler la recherche extensive du renseignement chiffré ». En somme, on cherchait à compléter la production statistique de données moyennes par l'étude fine des mécanismes.

Il existe cependant des voies autonomes de généralisation à partir d'une monographie villageoise, mais ces voies sont difficiles à formaliser. Elles se ramènent à deux grands types : l'utilisation plus ou moins intuitive d'opérateurs d'homogénéité, l'utilisation d'échelles emboîtées.

Recourir à un opérateur d'homogénéité, c'est situer la monographie dans une plage d'espace considérée comme homogène par rapport à la pluviosité, à la culture dominante, à l'ethnie (donc à l'organisation sociale). L'hypothèse est alors que ces différents facteurs commandent ou conditionnent le fonctionnement du système agricole (système de culture et système de production). On suppose ainsi que ce qui est vérifié pour un village serer donné a des chances de l'être pour la majorité des villages serer de la région, au moins pour certains traits saillants du système agricole considéré. La référence, trop souvent laissée implicite, pourrait ici être R. Bastide (*Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, p. 138) :

« Dans une même région, dont les limites culturelles restent à tracer, s'il y a des différences d'un village à l'autre, ces différences ne portent en général que sur d'infimes détails... Soit que ces villages appartiennent à une même ethnie, soit que par diffusion de l'un à l'autre, les mêmes traits culturels se soient répandus dans une même aire de peuplement, soit qu'enfin le milieu écologique ait imposé un même genre de vie à tous... »

Cette opération de généralisation intuitive peut s'appuyer sur de rapides comparaisons faites avec un échantillon raisonné de villages voisins. Elle comporte des dangers, mais elle est acceptable du moment qu'elle est explicitée, maîtrisée et décrite ouvertement.

La procédure des échelles emboîtées consiste à pratiquer d'abord une étude à petite échelle (sur un vaste espace) en utilisant des photos aériennes, des recensements administratifs, aujourd'hui des scènes de télédétection, de façon à estimer le taux d'occupation du sol et la densité démographique.

On délimite ainsi des zones plus ou moins contrastées, et l'on y choisit ensuite un site par zone pour y pratiquer l'étude fine. La méthode a été utilisée au Niger par Cl. Raynaud (les « enquêtes-gigognes »), dans la vallée du Sénégal par une équipe de l'ORSTOM, dans le Nord de la Côte-d'Ivoire par J. Peltre-Wurtz et B. Steck, au Burkina Faso par J.-Y. Marchal.

Concrètement, on se prononcera sur la validité générale des résultats d'une monographie donnée en étudiant avec soin les raisons pour lesquelles la monographie a été exécutée à tel endroit et non pas ailleurs. Ces raisons, dans un travail sérieux, sont exposées de façon claire et détaillée. En bonne logique, elles permettent, en sens inverse, d'affirmer que les résultats découverts ont valeur générale pour un espace et / ou un groupe donnés. Un bon exemple est fourni par l'étude, devenue classique, de A. Lericollais sur le village de Sob, au Sénégal (*Sob, étude géographique d'un terroir Sérér (Sénégal)*), ORSTOM - Mouton, coll. « Atlas des structures agraires au sud du Sahara », n° 7, Paris-La Haye, 1972, 110 p.).

La lecture de ce chapitre n'a de sens que si elle introduit à l'étude approfondie d'une au moins des 22 monographies de terroir publiées de 1967 à 1987 dans la collection « Atlas des structures agraires au sud du Sahara ». Trois autres monographies ont été publiées de 1974 à 1976 dans la collection « Atlas des structures agraires à Madagascar ». On s'en convaincra en se reportant à l'introduction du livre et à ce qu'on a dit de l'analyse géographique à partir du terroir.

Lire aussi l'article de *L'Homme* 1964 cité dans le texte, ainsi que la note AMIRA publiée par l'INSEE-Coopération : COUTY (Ph.) et HALLAIRE (A.), 1980 - *De la carte aux systèmes. Vingt ans d'études agraires au sud du Sahara*, note AMIRA n° 29, 121 pages.

Les monographies de terroir n'ont pas été réalisées que par des géographes. On pourra lire, par exemple :

COLIN (J.-Ph.), 1990 - *La mutation d'une économie de plantation en Basse Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, coll. « À travers champs », (économiste).

LE ROY (X.), 1983 - *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière senoufo. Le cas de Karakpo (Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, Travaux et Documents, n° 156, 208 pages (économiste).

SCHWARTZ (A.), 1971 - *Tradition et changement dans la société Guéré (Côte-d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM, mémoire n° 52, 260 pages (sociologue).

Parmi les très nombreux autres documents dont la lecture sera profitable, on peut citer au moins :

RAYNAUD (Cl.), 1980 - *Recherches multidisciplinaires sur la région de Maradi (Niger) : rapport de synthèse*, Université de Bordeaux-II et DGRST, 76 pages (anthropologue).

**ÉLÉMENTS D'ANALYSE MICRO-ÉCONOMIQUE
DE LA PRODUCTION AGRICOLE**

Jean-Philippe Colin

L'objectif de l'exposé est de proposer des outils d'analyse micro-économique du comportement du producteur agricole, la connaissance de la logique du fonctionnement et de la dynamique des systèmes productifs agricoles constituant un préalable indispensable à toute intervention en milieu rural ou à toute étude prospective concernant le secteur.

THÉORIE NÉO-CLASSIQUE : RAPPELS, APPORTS, LIMITES

Je n'évoquerai, sommairement, que les résultats essentiels de la théorie néo-classique de la production, que l'on trouvera présentée dans tout manuel économique, l'objectif étant surtout de vérifier son intérêt relativement à notre objet.

Dans le modèle de base de cette théorie, un seul facteur de production est variable ; la fonction de production (relations techniques entre facteurs et produit), les prix du facteur variable et de la production sont connus.

Soit...

Y la production physique totale, de valeur unitaire PY,

X la quantité mise en œuvre du facteur variable, de valeur unitaire PX,

RMP le rendement physique moyen de X ($RMP = Y/X$),

RMV le rendement en valeur de X ($RMV = RMP \cdot PY$),

RmP le rendement marginal physique de X (augmentation de la production induite par l'emploi d'une unité supplémentaire du facteur, $RmP = dY/dX = f'X$),

RmV le rendement marginal en valeur de X ($RmV = f'X \cdot PY$),

K les coûts fixes,

Cm le coût marginal (prix unitaire) du facteur variable.

La loi des rendements décroissants explique la forme générale de la courbe mettant en rapport production et quantité utilisée du facteur X : lorsqu'on accroît cette dernière, tous les autres facteurs restant fixes, le rendement marginal décroît au-delà d'un certain point.

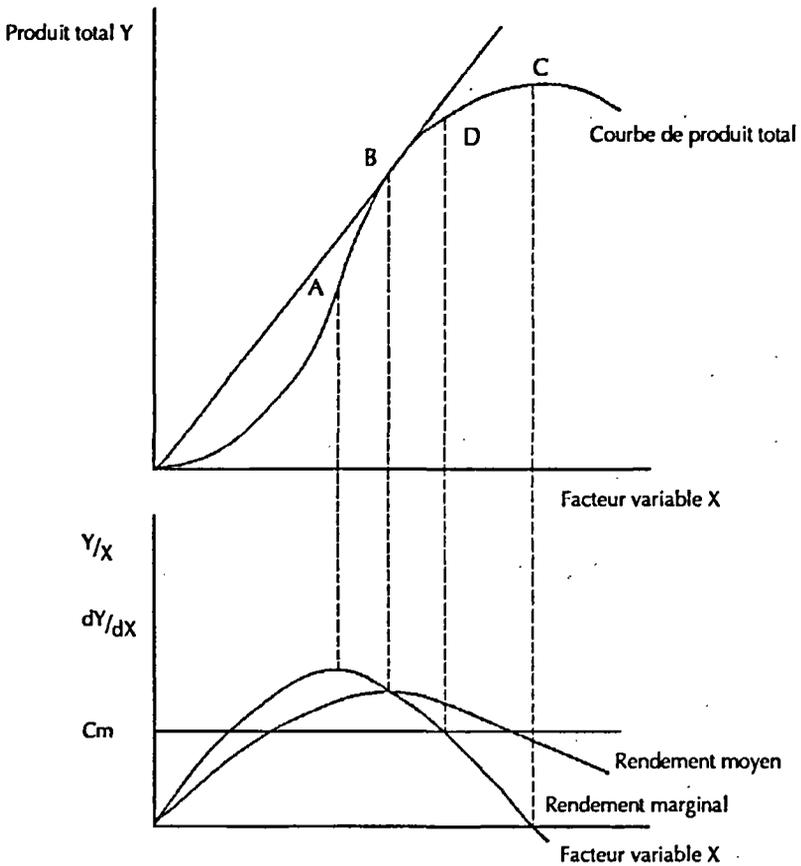


Figure 9 : Production avec un facteur variable.

Le rendement moyen est égal, pour un point donné de la courbe du produit total, à la pente de la droite joignant l'origine au point. Il est maximal (point B) lorsque cette droite est tangente à la courbe du produit total, ce qui correspond à l'égalisation du produit moyen et du produit marginal et définit l'optimum technique.

Le rendement marginal, en un point de la courbe du produit total, est donné par la pente de la tangente en ce point. Il est maximal (point A) lorsque cette pente est la plus forte. Le maximum du rendement marginal est atteint avant le maximum du rendement moyen.

En C, le rendement marginal s'annule, la production totale est maximale (maximum technique).

À l'optimum économique (point D), le facteur variable est employé en quantité telle qu'il rapporte exactement ce qu'il coûte. En effet, le profit

$\pi = Y \cdot PY - (K + X \cdot PX)$ est maximal si π' (dérivée première) = 0 soit $Y' \cdot PY = PX$ (RmV de $X = PX$), et si π'' (dérivée seconde) est négative, c'est-à-dire si le rendement marginal est décroissant.

La zone économiquement efficiente se situe donc entre A et C, zone des rendements marginaux décroissants. Elle peut être circonscrite plus précisément en excluant l'intervalle AB dans lequel le rendement marginal est supérieur au rendement moyen, le producteur ayant alors intérêt à utiliser toujours plus de facteur variable. L'optimum économique relativement à l'utilisation de ce dernier se situe donc entre l'optimum technique et le maximum technique (point D).

Plus généralement, on démontre que la combinaison optimale de facteurs substituables est telle que le rapport de leurs rendements marginaux est égal au rapport de leurs coûts marginaux, que l'on vise une combinaison optimale des facteurs pour un niveau donné de dépenses, ou la minimisation de la dépense pour un niveau donné de production.

L'approche marginaliste, rigoureuse, montre qu'il est possible de concevoir formellement les combinaisons productives efficientes ; elle propose un modèle de référence et un jeu de concepts fondamentaux (fonction de production, élasticité, rendement marginal, etc.). Mais ses limites, par rapport à notre objet, sont manifestes (1) :

1) La problématique néo-classique est indifférente à la forme sociale des rapports des hommes entre eux. Or le fait économique pur n'existe pas, on ne peut pas faire abstraction du contexte social et historique dans lequel se situe le producteur.

2) L'approche néo-classique de la production s'inscrit (moins dans ses déclarations de principes que dans sa pratique effective) dans le cadre de l'économie libérale, le prix des produits et des facteurs étant déterminés par le marché, ce qui ne correspond que rarement à l'environnement du producteur (production d'autosubsistance, prix réglementés, etc.). Assimiler l'unité de production, aussi bien dans les pays en voie de développement qu'en Europe, à une entreprise visant la maximisation du profit, relève le plus souvent d'une vue de l'esprit.

3) L'agriculteur prend ses décisions dans un contexte réel différent de celui posé par la théorie marginaliste. Il ne connaît ni la fonction, ni le coût marginal de production et doit intégrer dans son processus décisionnel risques (agronomiques, économiques, institutionnels) et incertitude, encore imparfaitement pris en compte par la théorie néo-classique. Notons également que le processus de production dans le domaine biologique rend par-

1) Pour une présentation du débat portant sur ce thème dans le champ de l'économie rurale américaine, voir COLIN, 1990.

ticulièrement délicat l'emploi de la clause *ceteris paribus* (toutes choses égales par ailleurs) indispensable à la construction d'une fonction de production. Il faudrait en toute logique élaborer des familles entières de fonctions, la variation de tout paramètre de la production (pluviométrie, rayonnement solaire, caractéristiques pédologiques « fines », etc.) étant susceptible de déplacer ou de déformer la courbe mettant en rapport production et utilisation d'un facteur variable. En définitive, si la construction de fonctions de production agrégées semble recevable, par exemple pour orienter une décision en matière de politique agricole ou en prévoir son impact, son intérêt (autre que conceptuel) à l'échelle d'unités de production spécifiques me semble limité.

4) Les décisions décrites par cette théorie modifient le plan d'emploi d'une quantité donnée de facteur variable, à la marge de ce plan, par des modifications peu importantes. Or les décisions des producteurs ne sont pas seulement marginales ; il s'agit aussi de décisions structurelles, lorsqu'elles conduisent à une modification profonde du volume de production et de la combinaison des facteurs.

En définitive, la théorie néo-classique propose, dans une démarche déductive, un modèle normatif, modèle de référence mais qui ne permet guère de comprendre une situation concrète. Son intérêt pour la recherche empirique (*i.e.* s'opposant à une recherche purement théorique sans confrontation aux faits, et non pas rejetant toute théorisation) se trouve ainsi limité. En fait, il importe avant tout de disposer d'un système économique agricole, que ce soit dans une perspective d'intervention ou dans le cadre d'une recherche cognitive. Le concept de système productif agricole, proposé par R. Badouin (2), constitue à mon sens un tel cadre de référence.

ANALYSE ÉCONOMIQUE DES SYSTÈMES PRODUCTIFS AGRICOLES

Concrètement, l'économie de la production agricole dans les pays en voie de développement est généralement appréhendée sous deux optiques qui sont rarement confrontées.

L'approche agro-économique privilégie l'unité de production comme niveau d'une analyse empirique (au sens, ici, d'absence de théorisation explicite) techno-économique qui met l'accent sur le procès technique de production, sur la disponibilité et le coût des facteurs de production. C'est le domaine par excellence du quantifié, du calcul économique appliqué à l'agriculture. Le principal outil d'analyse en est le système de production entendu, suivant les auteurs, comme combinaison des productions et des facteurs de productions ou comme seule combinaison des facteurs.

2) BADOUIN, 1987.

Dans une perspective très différente, l'anthropologie économique privilégie l'analyse qualitative, au niveau de groupes sociaux, des rapports de production, des processus de différenciation sociale, des modes de production.

Il semble pourtant intéressant de raisonner à la fois en termes de calcul économique et de rapports sociaux. Le concept de système productif, ensemble des éléments et des activités qui concourent à la formation du flux des produits agricoles, concilie ces deux approches en assurant un « balayage » complet du champ d'investigation qui s'offre à l'économiste. R. Badouin propose d'en distinguer trois aspects :

- le *système de culture*, se rapportant aux combinaisons des cultures dans le temps et dans l'espace (rotations, assolements, associations),
- le *système de production*, combinaison des facteurs de production (terre, travail, consommations intermédiaires, biens d'équipement),
- le *système d'exploitation* entendu comme mode de fonctionnement des unités de production : détention du pouvoir de décision, structure interne de l'unité de production, modalités d'accès aux facteurs de production, rapports entre l'exploitation et son environnement économique. Cette troisième composante du système productif complète l'approche technico-économique « système de culture-système de production » en intégrant les rapports de production dans l'analyse.

La mise en œuvre des facteurs sera ainsi définie sur le plan quantitatif par le système de production, le contrôle social exercé sur cette mise en œuvre étant appréhendé par l'analyse du système d'exploitation.

La fonction de cette grille analytique dans l'interprétation que j'en fais, est double. En premier lieu, elle conduit à la construction d'un modèle éventuellement sommaire du fonctionnement économique des unités de production. En second lieu, elle permet de mettre en évidence les thèmes clés qui nécessitent une investigation plus approfondie et spécifique.

Cette approche a le mérite d'intégrer dans l'analyse économique (en tant que variables déterminantes et non en tant que variables à expliquer) des éléments qui relèvent d'autres champs disciplinaires, comme l'agronomie ou l'anthropologie, mais qui ont une incidence directe et fondamentale sur le comportement économique du producteur.

Mais revenons aux trois facteurs du système productif et illustrons leur intérêt pour l'économiste.

1. Système de culture

L'économie d'un produit agricole ne peut être étudiée, dans une optique de compréhension du comportement du producteur, si le système de culture auquel il s'intègre reste inconnu. Il importe, une fois ce système décrit, de cerner les déterminants qui président aux choix culturels et peuvent être recherchés au niveau des différentes composantes du système productif.

Peuvent intervenir les caractéristiques agro-techniques des cultures telles :

- le cycle cultural (intervalle entre plantation et récolte ; durée de vie de la plantation, dans le cas des cultures pérennes ; complémentarité ou concurrence des cycles culturaux, etc.) ;
- les contraintes culturales, jouant sur la plasticité des différentes cultures (caractéristiques pédologiques requises, durée de jachère éventuelle, sensibilité aux aléas climatiques, etc.) ;
- les besoins en travail et la pénibilité de ce travail ;
- les besoins en intrants ;
- la rigidité des plans de production, variable selon les moyens à mettre en œuvre, la technicité requise, la durée des cycles culturaux ; la différence entre les cultures arborées (qui engagent l'avenir et donc l'entrée en production est différée de plusieurs années) et les autres spéculations est à cet égard fondamentale.

Il est clair que ces caractéristiques agro-techniques ne sont pas « objectives » et immuables, mais sont indexées sur un niveau donné de développement des techniques, sur une dotation en facteurs et sur une stratégie de production (option pour une production extensive, par exemple).

On mentionnera également l'efficacité des structures de développement intervenant en milieu rural (efficacité en termes de production), ou le bon fonctionnement des marchés des facteurs et des produits.

Intervient encore, comme déterminant des systèmes de culture, la fonction économique du produit : vente et/ou autoconsommation (ce qui souligne l'intérêt de l'analyse parallèle des systèmes alimentaires).

Tous ces éléments - dont la liste n'est pas exhaustive - doivent être restitués par rapport à l'attitude du producteur face au risque agronomique (aléa climatique ou phyto-sanitaire), économique (baisse du prix du produit, hausse du coût de production, impossibilité d'écouler une production sur un marché saturé) ou institutionnel (dysfonctionnement d'une structure de développement).

2. Système de production

Il faut rappeler que l'évaluation de l'efficacité du système de production par le calcul de la productivité des facteurs est un exercice délicat dont les conclusions doivent être prudentes. Si la production est rapportée à un seul facteur (productivité partielle), les effets de l'ensemble des facteurs mis en œuvre se trouvent affectés à ce dernier. Ce problème se pose en particulier lorsque sont utilisés dans le procès de production non seulement le travail et la terre, mais également le capital (consommations intermédiaires ou biens d'équipement). Un raisonnement en termes de productivité globale

des facteurs permet théoriquement de résoudre ce problème ; théoriquement, car intervient alors l'arbitraire du choix des prix de référence des ressources productives non acquises sur le marché (l'agrégation des facteurs imposant un raisonnement en valeur). Il convient de toujours garder présent à l'esprit le fait que les indicateurs issus du calcul économique - revenu monétaire net ou brut, par hectare en production, par hectare nécessaire à la production (incluant alors la jachère), par unité de travail, etc. - restent tributaires des normes de valorisation retenues. Leur pertinence doit être appréciée en fonction du contexte local et reste marquée par la plus ou moins grande rigueur qui a présidé à leur élaboration.

La disponibilité des unités de production en ressources productives et le coût de ces dernières ont une incidence majeure sur le choix d'un système de production. R. Badouin distingue quatre familles principales de systèmes de production, ayant valeur de termes de référence.

Un système de production *extensif* correspond à des combinaisons productives dans lesquelles le facteur terre est largement utilisé du fait de son faible coût. La préférence fréquente des agriculteurs africains pour l'extensif est connue ; sa rationalité économique a été étayée par de nombreuses études (meilleure valorisation du travail, pour un niveau donné des techniques de production).

Un système de production intensif à base de *travail* succède souvent au précédent lorsque, sous l'effet de l'accroissement naturel de la population ou de l'immigration, la terre se « raréfie » et que la main-d'œuvre est plus abondante, les consommations intermédiaires et les biens d'équipement restent des ressources rares et onéreuses.

L'intensification des systèmes de production sur la base d'un emploi accru de *consommations intermédiaires* est fréquemment l'objectif premier des politiques gouvernementales (utilisation de matériel végétal sélectionné, de fertilisants, de pesticides, etc.). La diffusion de ce type de progrès, qui se traduit par une amélioration des facteurs et une augmentation des rendements, est théoriquement facilitée par la divisibilité des intrants et leur impact direct sur la production. Pourtant, les politiques d'intensification à base de consommations intermédiaires ne sont pas toujours couronnées de succès, en particulier lorsque l'objectif du producteur est moins de maximiser le rendement que de valoriser au mieux sa force de travail (3). Se posent également parfois des problèmes d'approvisionnement en intrants, de

3) La stratégie du producteur consistant alors à sélectionner parmi les innovations proposées celles qui vont dans le sens d'une économie de travail et à délaisser les autres, rompant ainsi la cohérence des « paquets techniques » proposés et réduisant sensiblement leurs effets sur la production.

financement de l'achat de ces derniers, voire de leur intérêt économique lorsque les prix des produits sont bas au regard des coûts de production.

Une intensification à base de biens d'équipement, substitution du capital au travail, peut intervenir lorsque les prix relatifs des biens d'équipement et de la main-d'œuvre évoluent dans un sens favorable aux premiers. Le problème majeur restant alors la non-divisibilité du matériel qui requiert pour être rentable une dimension minimale d'exploitation.

3. Système d'exploitation

Le pouvoir de décision au sein de l'exploitation peut être unitaire ou pluraliste, ce qui renvoie à la définition retenue de l'exploitation, qui n'est jamais une donnée ; il peut également être dépendant des pressions exercées par l'environnement social ou par des organismes d'encadrement. La compréhension du processus de prise de décision doit impérativement intégrer ces éléments.

Les modes de disposition des ressources productives peuvent orienter largement le choix des cultures et, plus largement, le procès de production : conditions d'accès à la terre (propriété, location, métayage, prêt avec ou sans contrepartie, etc.), à la force de travail (familiale, rémunérée, entraide, etc.), aux intrants (auto-approvisionnement ou achat, directement sur le marché ou par l'intermédiaire d'une coopérative, d'un organisme d'encadrement, de l'acheteur des produits).

La pluri-activité éventuelle des agriculteurs a une incidence sur leur comportement en tant que producteurs agricoles : choix de certaines cultures conciliables avec une activité à temps partiel, source de revenus qui peuvent être investis dans l'exploitation, possibilité de supporter pendant un certain temps des résultats d'exploitation déficitaires, etc.

Le découpage d'une réalité complexe en systèmes de culture, de production et d'exploitation, ne signifie en rien que l'approche « système productif » puisse être réduite à la recherche de ces divers éléments. Cette décomposition ne vise qu'à faciliter le décryptage du faisceau des interrelations dynamiques jouant entre les composantes du système, seul susceptible d'en éclairer le fonctionnement en formalisant des niveaux d'investigation à l'échelle locale adaptés au monde agricole. Voie privilégiée d'analyse à cette échelle, cette approche n'en intègre pas moins les déterminants qui relèvent d'un autre niveau : relations villes-campagnes, politiques gouvernementales, relations économiques internationales, etc., déterminants appréhendés à travers leurs effets sur les composantes du système productif.

Concrètement, les informations à collecter (4), leur mode de collecte (5) et le niveau de cette collecte (6) sont à définir au regard du contexte et de l'objectif de l'étude, ainsi qu'en fonction du temps et des moyens disponibles (7).

On trouvera une illustration de la mise en œuvre de cette grille conceptuelle dans Colin, 1990.

-
- 4) Disponibilité des exploitations en ressources productives, cultures pratiquées (superficies, cycles cultureux, itinéraires techniques sommaires) ; conditions de la commercialisation ; organisation sociale de la production et fonctionnement des exploitations (mode de faire-valoir, statut de la main-d'œuvre, degré d'autonomie des aides familiaux, division sexuelle et sociale du travail, rapports avec les sociétés d'encadrement) ; résultats du procès de production, etc.
 - 5) Études existantes ; données statistiques (dont la qualité doit être appréciée) ; enquêtes qualitatives ou quantitatives, sur déclaration ou mettant en œuvre observations et mesures (superficies, rendements, temps de travaux, etc.), à passages unique ou répétés.
 - 6) Échantillon large ou restreint, à l'échelle du village, de la région, etc.
 - 7) Les publications du groupe AMIRA (associant statisticiens et chercheurs dans une réflexion sur les méthodes d'investigation en milieu rural africain et malgache) constituent à cet égard une référence majeure.

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 1987-88 - Systèmes de production agricole en Afrique tropicale, *Cah. Sci. Hum.*, ORSTOM, vol. XXIII, n° 3-4, 1987 et vol. XXIV, n° 1, 1988, présentation par J.-M. GASTELLU.
- BADOUIN (R.), 1975 - *Les agricultures de subsistance et le développement économique*, Paris, Pédone, 204 p.
- BADOUIN (R.), 1985 - *Le développement agricole en Afrique tropicale*, Paris, Ed. Cujac, 320 p.
- BADOUIN (R.), 1987 - L'analyse économique du système productif en agriculture, *Cah. Sci. Hum.*, ORSTOM, 23, 3-4 : 343-351.
- BIARNES (A.), COLIN (J.-Ph.), 1987 - Production vivrière et accès à la terre dans un village de basse Côte-d'Ivoire, *Cah. Sci. Hum.*, ORSTOM, 23, 3-4 : 455-470.
- COLIN (J.-Ph.), 1990 - *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte-d'Ivoire*, ORSTOM, 284 p.
- COLIN (J.-Ph.), 1990 - Farm Management versus Production Economics. De l'intérêt d'un vieux débat américain, *Cahiers de la Recherche-Développement I*, 27 : 85-93.
- COUTY (Ph.), 1987 - La production agricole en Afrique subsaharienne : manières de voir et façons d'agir, *Cah. Sci. Hum.*, ORSTOM, 23, 3-4 : 391-408.
- DUBOIS (J.-L.), 1989 - *Réfléchir pour mesurer*, note AMIRA 57.

ÉTUDES DE CAS

PAYSANS MIGRANTS DU FOUTA-TORO

Jean-Paul Minvielle

I. UNE MÉTHODE D'APPROCHE : L'ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE

La recherche brièvement présentée ici faisait partie d'un programme régional mené durant les années 70 et couvrant l'ensemble de la vallée du Sénégal, de Dagana en aval à Bakel en amont (1). À la veille de la mise en œuvre des grands aménagements hydro-agricoles de la vallée du Sénégal, ce programme visait à décrire les différents modèles d'organisation socio-économique existant dans la vallée.

Par sa problématique et sa méthode, cette recherche relevait de l'anthropologie économique. La démarche était centrée sur une problématique bien définie, mais basée sur la prise en considération de la totalité des éléments constitutifs des systèmes étudiés et non plus des seuls paraissant de prime abord pertinents. En d'autres termes, une combinaison entre une problématique conductrice de la recherche et une approche de type monographique. Les caractéristiques essentielles de cette recherche furent (2) :

Une observation directe

Cette observation directe par le chercheur lui-même fut permise par une insertion de longue durée au sein du terrain étudié (3), favorisée par les caractéristiques spécifiques de l'ORSTOM. Elle a permis une pratique très dynamique de la recherche, le cadre d'interprétation pouvant être adapté de manière quasiment permanente aux nouvelles informations récoltées.

Une approche couvrante

Une approche couvrante abordant de manière interactive les nombreuses facettes de la vie socio-économique, trop souvent considérées

-
- 1) Cf. COUTY (P.) et LERICOLLAIS (A.), 1982 - Vers une méthode pratique d'analyse régionale : le cas de la vallée du Sénégal, Paris, AMIRA n° 36, repris in : CAMBRÉZY, COUTY, LERICOLLAIS et alii, 1984 - *Le développement rural en questions*, Paris, ORSTOM, mémoire n° 106 : 123-181.
 - 2) Pour de plus amples informations, on pourra se reporter au document suivant : MINVIELLE (J.-P.), 1985 - *Paysans migrants du Fouta-Toro - La vallée du Sénégal*, Travaux et Documents n° 191. ORSTOM, Paris, 282 p.
 - 3) Cette étude s'est déroulée de 1975 à 1979.

comme indépendantes les unes des autres. Ainsi, les systèmes de production ne furent pas appréhendés de manière isolée, mais dans leurs articulations et leurs complémentarités fonctionnelles avec d'autres phénomènes de la vie socio-économique tels que la migration, la structure sociale héritée du passé etc.

Une approche dynamique

Le présent étant considéré comme un état momentané dans un continuum spatio-temporel, la rationalité des systèmes productifs étudiés était recherchée non seulement dans la combinaison statique de leurs seuls composants actuels, mais dans la combinaison de ces composants avec des déterminants extérieurs spatiaux et temporels. En d'autres termes, l'organisation du présent local était considérée comme résultant d'une combinaison tripartite entre déterminants locaux actuels (pluviométrie, pression foncière etc.), déterminants issus du passé local (déterminisme historique) et ceux issus de l'environnement extérieur (politiques agricoles, migrations, aménagements hydro-agricoles etc.). Dans ce cadre, l'intégration de l'histoire devenait une des composantes fondamentales de l'étude.

La redéfinition de concepts opérationnels

Exploitations agricoles, travail et actifs, migration et migrants, « propriété foncière », autant de concepts *a priori* évidents et qui durent, cependant, faire l'objet d'investigations particulières afin que puissent leur être restituées leurs acceptions réelles, parfois fort différentes de ce que l'on aurait pu envisager par des approches trop rapides. Cette première approche des concepts comme objets d'étude avant qu'ils ne deviennent des catégories opérationnelles fut fondamentale pour la suite de la recherche. Tout d'abord parce que les acceptions qui leur étaient accordées s'avèrent explicatives des organisations socio-économiques (différents statuts de « propriétaires fonciers » par exemple, éclairant sur les difficultés qui apparaîtraient ultérieurement lors de l'aménagement de la vallée), ensuite parce que, bien maîtrisés, ces concepts devenaient réellement opérationnels.

II. LES DÉTERMINANTS HISTORIQUES DU PRÉSENT

La situation actuelle était analysée comme une étape dans un processus continu d'évolution. Cette démarche analytique dynamique évitait de ne rechercher que dans le temps présent tous les déterminants ayant conduit à l'organisation socio-économique constatée. En effet, il ne pouvait être envisagé que la très riche histoire de la vallée n'eut aucun effet sur la situation constatée dans les années 70, objectivement marquée par plus de quatre siècles de contacts, de pénétration puis de « mise en valeur », coloniales d'abord, nationale ensuite.

Bien que cela ne corresponde pas exactement à la réalité de la dynamique historique nous avons différencié, pour la simplicité de l'analyse, deux catégories de déterminants : les déterminants endogènes (les structures socio-économiques héritées du passé pré-colonial), et les déterminants exogènes, résultant de la pénétration coloniale puis de l'insertion dans l'économie marchande mondiale post-coloniale. C'est de la mise en relation de ces deux grands types de déterminants que résultent les systèmes socio-économiques actuels de la vallée du Sénégal.

A. Les déterminants endogènes

1. Les structures sociales traditionnelles

Au découpage naturel de la vallée du fleuve correspond un fractionnement humain : Wolof de Saint-Louis à Dagana, Toucouleur de Dagana à Semmé, Soninké en amont. La région de Matam, dans laquelle se situe notre étude, est marquée par la prédominance de l'ethnie toucouleur, présente dans toutes les fonctions de l'économie locale : pêcheurs, agriculteurs et éleveurs. On y relève cependant aussi des implantations wolof, peul et soninké, également étudiées.

La caractéristique essentielle de la société toucouleur est sa stratification en castes. Ces castes peuvent être regroupées en deux grandes catégories suivant qu'elles se rapportent à un métier ou une condition. Parmi les cinq castes de condition, les quatre premières, celles des hommes libres, se trouvent au sommet de la hiérarchie sociale alors que la dernière, celle des captifs, se trouve au niveau le plus bas. Entre les deux, se situent les castes artisanales et les griots.

L'élément premier de la structure familiale est le lignage regroupant tous les descendants, par filiation patrilinéaire, d'un ancêtre commun. De ce fait, tous les membres d'un même lignage portent le même patronyme. L'entité la plus facilement saisissable pour l'observateur, car matérialisée par un enclos, sera la concession (*galle*) abritant un segment de lignage. Cette concession fut, pendant longtemps, l'unité primaire de production et de consommation. À l'heure actuelle, le processus de nucléarisation marqué de la société toucouleur fait que le foyer (*fooyre*) l'a peu à peu supplanté dans ces fonctions. Ce foyer ne doit pas être assimilé au ménage, auquel il correspond rarement, étant généralement de taille supérieure.

2. La structure foncière traditionnelle

L'organisation foncière traditionnelle apparaît comme le produit d'une évolution ayant démarré au début du XVI^e siècle avec l'installation dans la vallée des Dénianké de Koli Tenguela Bâ et ayant abouti, à la fin du XVIII^e, avec l'avènement du pouvoir maraboutique des Almaami de Souleymane Bâl. C'est à cette période de l'almaamiat que remontent en effet la plupart des attributions foncières au titre de la « maîtrise de la terre ».

Le système foncier traditionnel, toujours en vigueur à l'heure actuelle, se révèle être une combinaison entre ces droits coutumiers anciens et le droit islamique, plus récent. Il est fondamentalement basé sur la distinction entre trois types de droits fonciers allant du plus éminent (et de moins en moins effectif), celui du « maître de la terre », au plus limité, celui du cultivateur, en passant par celui du « maître de la culture ». Ce droit foncier est plus ou moins effectif suivant que l'on se situe sur les riches cuvettes du lit majeur cultivées en décrue, aux superficies limitées, ou sur les vastes étendues du *jeeri*, limitrophes du Ferlo, cultivées sous pluie.

Ces droits, sur les cuvettes du lit majeur, s'accompagnent du versement de diverses redevances à caractère clairement foncier (métayage *rempeccen* par exemple) ou plus ambigu. Ce sera par exemple le cas de l'*asakal*, à la fois rente foncière, dîme et aumône religieuse.

Le droit moderne, bien qu'ayant fait l'objet de tentatives répétées d'introduction depuis l'adoption du Code civil français, alors déclaré applicable pour les citoyens français ou assimilés, n'a toujours qu'un impact très limité en milieu traditionnel.

B. Les déterminants exogènes

1. L'économie de traite

Née au ^{xv}e siècle avec la découverte de la région par les Portugais, et rapidement axée sur le commerce de la gomme puis le trafic esclavagiste, cette économie de traite, ébranlée durant l'occupation anglaise de 1792 à 1814, devait retrouver son importance avec la reprise de possession française. De 1816 à 1830, une première tentative était ainsi menée pour « faire du vieux comptoir d'Afrique un grand pays à cultures » (4). Cependant, malgré les efforts des gouverneurs successifs, en particulier ceux du gouverneur Schmaltz et du baron Roger, les négociants et traitants, attirés par les profits faciles de la traite de la gomme n'investirent pas dans la mise en valeur agricole (aléatoire comme nous le verrons par la suite). À partir de 1840, ce commerce de la gomme devait régulièrement décroître, en partie compensé par la croissance de celui du mil, produit connaissant une demande en forte augmentation dans les régions s'adonnant désormais à la culture de l'arachide : le Cayor et le Baol.

2. Les aménagements hydro-agricoles

L'idée de l'aménagement hydro-agricole de la vallée du Sénégal n'est pas neuve. C'est en effet dès 1817, avec l'arrivée du baron Portal, que fut envisagée la mise en valeur de la vallée par des tentatives de colonisation agricole. Les réalisations projetées à cette époque n'avaient, bien évidem-

4) In HARDY (G.), 1953 - *Histoire sociale de la colonisation française*, Paris, Larose, 267 p.

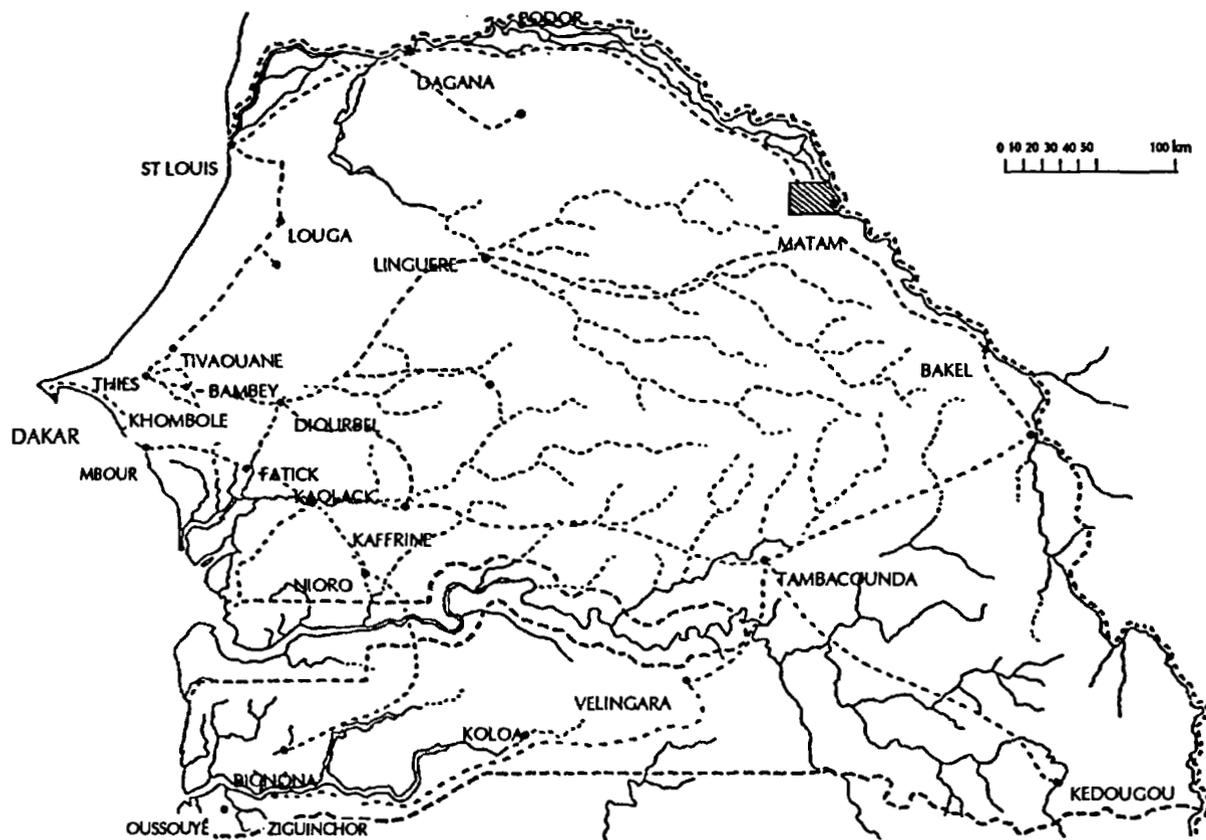


Figure 10 : Sénégal, situation de la zone étudiée.

ment, rien à voir avec les ouvrages actuels de Diama et de Manantali et se limitaient à des concessions accordées à de courageux pionniers (5). La plus intéressante de ces tentatives fut celle menée par le baron Roger et son jardinier-pépiniériste Richard qui créa à l'embouchure de la Taouey, en un lieu qui prendra le nom de Richard-Toll, un jardin d'essai et d'acclimatation. Comme les autres, cette expérience connut finalement l'échec et fut abandonnée en 1831.

C'est avec le xx^e siècle qu'apparurent les véritables grands projets :

- En 1904, l'ingénieur Mathy envisageait la mise en place de grands barrages à écluses complétés par un système de canaux parallèles au fleuve destinés à améliorer les conditions de la navigation.
- En 1928, un second projet prévoyait un contrôle amont de la crue par la réalisation d'un barrage entre Kayes et Bafoulabé, dans l'actuel Mali.
- En 1935 était créée la Mission d'études du fleuve Sénégal, remplacée en 1938 par la Mission d'aménagement du Sénégal (MAS).
- En 1939, la MAS réalisait plusieurs stations basées sur la construction de casiers fermés par des digues.
- En 1945, était décidé le passage de l'irrigation par gravité à l'irrigation par pompage.
- En 1945, un premier casier rizicole de 120 ha était réalisé à Richard-Toll, confié ensuite à une société privée, l'ORTAL qui laissait, en 1960, la place à une société d'État : la SDRS.
- En 1962 était créée l'Organisation autonome du delta (OAD), remplacée en 1965 par la Société d'exploitation et d'aménagement des terres du delta (SAED).
- En 1973, la compétence de la SAED était étendue à la totalité de la vallée, de Saint-Louis à Bakel.

Les grands aménagements étaient désormais lancés, qui devaient aboutir à la réalisation des barrages de Manantali et de Diama, impliquant de fait toutes les paysanneries riveraines dans un processus inéluctable de bouleversement profond de leur environnement.

3. L'émigration

L'émigration est un des faits socio-économiques majeurs de la vallée du Sénégal. Ce processus migratoire a une histoire déjà longue et ne peut être compris, dans ses modalités actuelles, que par référence à ce que furent sa genèse et son développement durant les périodes coloniale et post-coloniale.

5) Cf. Louis PAPY, 1952 - *La vallée du Sénégal. Agriculture traditionnelle et riziculture mécanisée, Études sénégalaises*, Saint-Louis, IFAN, 2 : 1-48.

Les premiers prélèvements de main-d'œuvre, sous la forme de la traite esclavagiste dirigée principalement vers les colonies d'outre-Atlantique, remontent à la première moitié du XVIII^e siècle. En raison de leur caractère coercitif, ces déplacements de populations ne doivent être considérés que de manière très indirecte comme l'origine des mouvements actuels.

En fait, les véritables prémices des migrations modernes doivent être recherchées dans les bouleversements qui affectèrent la région de la moitié du XIX^e siècle au début du XX^e.

Le premier de ces bouleversements fut le dépérissement des économies de traite sur le fleuve (esclaves puis gomme) et les échecs des tentatives de colonisation agricole, accentuées par la construction du chemin de fer Dakar-Niger qui, laissant de côté toute la région du fleuve, favorisait l'émergence, plus au sud, d'une nouvelle zone économique entièrement basée sur la culture de l'arachide. L'assujettissement à l'impôt en espèces, à partir de la fin du XIX^e siècle, confirmait la nécessité d'aller trouver ailleurs les liquidités devenues nécessaires et impossibles à obtenir sur place. Les conditions étaient désormais toutes réunies pour rendre inéluctable l'émigration d'une partie de la population vers les régions offrant des opportunités de gains en numéraire. Les législations de 1901 et 1906 sur la libération des anciens esclaves précipiteront le processus en poussant à l'émigration les serviteurs affranchis et leurs anciens maîtres appauvris.

Ce phénomène s'est maintenu, et demeure à l'heure actuelle un des aspects dominants de la vie des populations de la vallée.

III. L'ORGANISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ACTUELLE

Durant les années 70, les sociétés de la moyenne vallée du Sénégal produisaient encore essentiellement de la main-d'œuvre exportable. C'est autour de cette exportation, concurrentielle par ses faibles coûts de production et d'entretien autorisés par le maintien de systèmes de production agricoles traditionnels, que s'organisait la vie socio-économique de la région. La réalisation effective des grands aménagements hydro-agricoles peut, depuis, avoir modifié les modalités de cette adaptation locale à la pénétration inéluctable de l'économie marchande.

A. Des systèmes de production préservés

On peut considérer que, dans l'ensemble, les modalités de la production agricole dans les années 70 demeurent inchangées par rapport à ce qu'elles étaient antérieurement. C'est ce maintien d'une organisation traditionnelle de la production agricole qui, par ses faibles coûts (si ce n'est par l'absence de l'évaluation de ces coûts...), permet la production et l'exportation d'une force de travail concurrentielle sur les marchés extérieurs. Seules quelques adaptations ponctuelles à la situation de prélèvement des fractions les plus

actives de la population apparaissent, ne modifiant cependant pas les fondements du système (6).

1. Des possibilités diverses de mise en culture

Dans les années 70, la production agricole traditionnelle dans le Fouta-Toro relève de trois catégories : les cultures de décrue sur les cuvettes du lit majeur (*waalo*, sorgho) ou les berges du fleuve (*falo*, maraîchage), les cultures pluviales sur les bordures du lit majeur (*jeeri*, mil). Par leurs potentialités importantes et leur rareté, les terres du lit majeur, régulièrement fertilisées par la crue, font l'objet de règles d'appropriation et d'utilisation très strictes. Il en résulte une détention quasi exclusive par les ethnies principales de la région - Toucouleurs et Soninkés - qui sont les seules à combiner toutes les possibilités de cultures locales.

2. Des unités de production en voie de nucléarisation

La taille et la structure des unités de production et de consommation (*fooyre*) se révèlent relativement différentes non seulement suivant les ethnies (Peuls, Toucouleurs, Soninkés et Wolofs) mais aussi suivant les sous-groupes intra-ethniques (Toucouleurs *tooroobe* et *suubalbe* par exemple). En règle générale, on relève dans la région de Matam des structures et des organisations bien préservées chez toutes les ethnies à l'exception des Toucouleurs. Comme nous avons pu le démontrer à partir d'études généalogiques et de suivis de parcelles foncières, cette ethnie toucouleur est marquée depuis un certain nombre d'années par un processus d'atomisation sociale, de segmentation des lignages s'accompagnant d'une nucléarisation des patrimoines foncières.

Plusieurs facteurs se combinent, favorisant cette nucléarisation progressive : émigration des cadets autorisant leur émancipation économique, application au patrimoine foncier du droit islamique proclamant un droit égal pour tous les fils à hériter de leur père etc. Il en résulte ce phénomène lié de segmentation des lignages et de morcellement des terres, avec pour corollaire la diminution des solidarités et du volume des travaux agricoles collectifs, l'introduction progressive du travail salarié pour compenser la perte de la force de travail du migrant etc.

3. Une production agricole restée traditionnelle

Quel qu'en soit le lieu, la production agricole demeure traditionnelle, tant dans ses produits que dans ses modalités, le recours à la culture attelée n'apparaissant que très marginalement, chez les Wolofs du *jeeri* (sarclage).

6) Par exemple, remplacement momentané de la force de travail du migrant absent par l'emploi de travailleurs salariés. Le différentiel de rémunération journalière entre le migrant expatrié et le journalier agricole local permet par ailleurs un gain supplémentaire non négligeable.

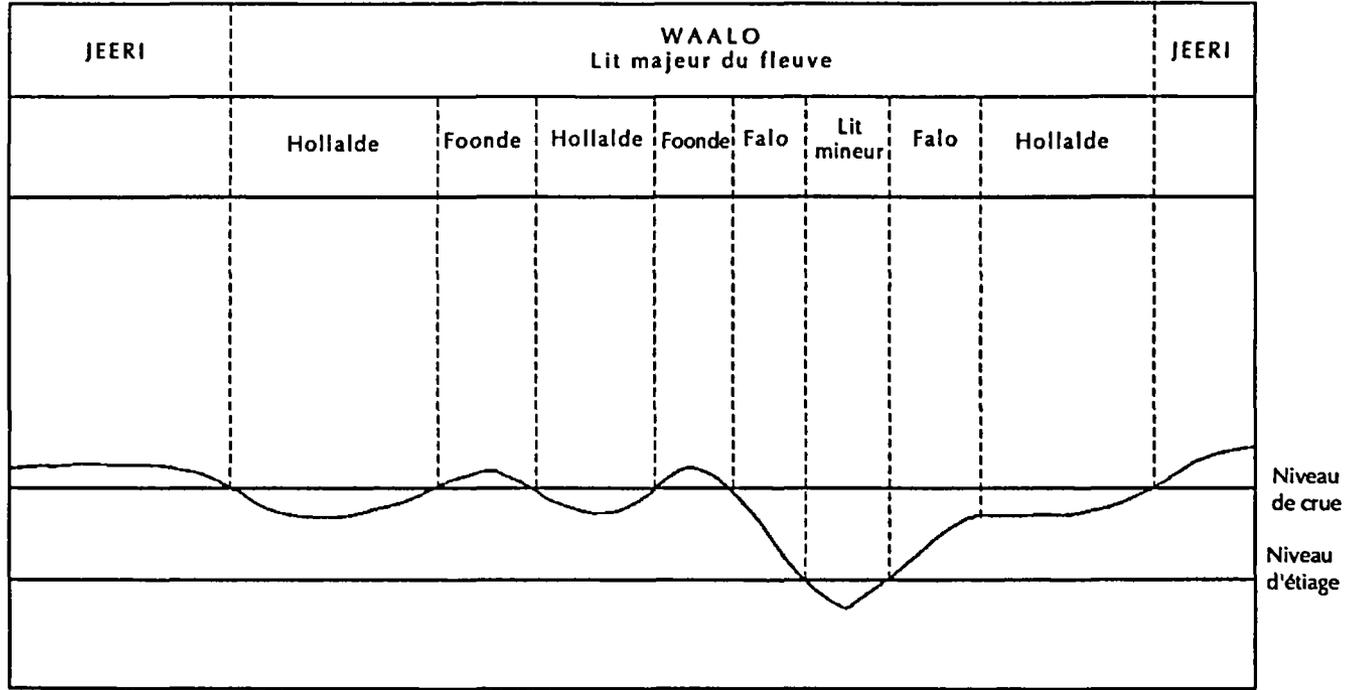


Figure 11 : Représentation schématique des terrains de la vallée du Sénégal.

Des différenciations doivent cependant être introduites entre cultures de décrue et cultures pluviales, cultures familiales et cultures individuelles.

La production de sorgho en décrue (Toucouleurs et Soninkés) montre une grande variabilité dans les temps de travaux (72,5 jours de travail total/hectare avec un coefficient de variation de 0,68, 29 jours si l'on excepte le gardiennage) et dans les rendements obtenus (435 kg d'épis frais en moyenne). Le travail agricole est, pour l'essentiel, fourni par la cellule familiale (88 à 92 % du travail total) avec cependant 3 % de ce travail pris en charge par des salariés chez les Toucouleurs *tooroobe* (principalement défrichement et sarclage en remplacement des migrants). Ce salariat ne touche que peu d'exploitations mais, dans ces cas, peut représenter une part importante des coûts de production (jusqu'à 40 % de la valeur de cette production (7)). Les autres coûts réels sont ceux du transport des récoltes (4 % de la valeur de la production en moyenne).

Les cultures sur berges sont très limitées en superficies et variées (haricots, patates douces, maïs etc.). Elles sont pratiquées tout au long de l'année, au fur et à mesure de la baisse des eaux. Certains des produits récoltés font l'objet de commercialisation ou de troc avec les ethnies ne disposant pas de cette possibilité.

Les cultures pluviales s'effectuent soit sur les parties hautes du lit majeur (toujours émergées), soit sur le *jeeri* limitrophe. Le nombre de jours de travail à l'hectare est plus élevé que pour les cultures de décrue : 112 jours au total et 70 jours gardiennage déduit. Plusieurs raisons à cela : tout d'abord, du fait de la nécessité de pratiquer une jachère sur des terres ne bénéficiant pas de l'apport fertilisant annuel de la crue, les temps de défrichement en culture pluviale sont environ doubles de ceux nécessaires en décrue. Ensuite, deux et parfois même trois sarclages seront nécessaires en culture pluviale, représentant un temps de travail trois à quatre fois supérieur à celui consenti en décrue.

En général, les parcelles familiales sont destinées à l'autoconsommation, les parcelles individuelles (de taille beaucoup plus réduite) à l'obtention de petits revenus.

B. Des systèmes économiques organisés autour de la migration

1. Des ponctions migratoires impressionnantes

Avec des taux de prélèvement dans la population la plus active (15 à 60 ans) allant de 47 % chez les Toucouleurs *tooroobe* à 66 % chez les Toucouleurs *suubalbe* (54 % chez les Soninkés et 60 % chez les Wolofs), la migration apparaît comme le phénomène socio-économique majeur dans

7) Valeur théorique, car cette production est pour l'essentiel autoconsommée. Sa valeur d'usage est donc beaucoup plus élevée que l'évaluation de sa valeur marchande.

le Fouta-Toro. Seul le groupe Peul, marginal en population, s'avère relativement peu touché (13 %). L'examen des pyramides des âges révèle, en particulier chez les Soninkés, un fort déséquilibre des ratios hommes/femmes, spécialement marqué dans les classes d'âge les plus productives (30 à 45 ans) dont certaines ne comportent plus aucun représentant mâle dans les villages étudiés (35 à 40 ans). Chez les Toucouleurs *suubalbe*, tous les hommes âgés de plus de 30 ans sont ou ont été migrants.

2. Une monétarisation basée sur les revenus migratoires

L'impact de la migration sur la monétarisation de l'économie locale se manifeste de deux manières : directement par les revenus spécifiquement migratoires, indirectement par la redistribution secondaire de cette masse monétaire au sein de l'économie marchande locale (8).

C'est dans les groupes Wolof (migration régionale) et Soninké (migration internationale) que les revenus directement tirés de la migration se révèlent être les plus importants : plus de 65 % du revenu total chez les premiers, plus de 53 % chez les seconds. Ces valeurs varient de 16 à 30 % dans les autres groupes. Ces revenus sont ensuite redistribués sous la forme de rémunérations de services, d'achats de produits agricoles, d'élevage ou de pêche etc. Par exemple, près de 40 % des revenus des Peuls proviennent de travaux effectués chez leurs voisins Wolofs qui, eux-mêmes, tirent l'essentiel de leurs rentrées monétaires d'activités menées dans les villages de Soninkés émigrés en France.

EN CONCLUSION

On peut considérer que, encore dans les années 70, les populations de la moyenne vallée du Sénégal participent à une double production : production de biens de subsistance à usage quasi exclusivement local et production de main-d'œuvre exportable, la seconde étant permise par les faibles coûts de la première.

Jusqu'à une époque récente, cette production de subsistance pouvait être considérée comme relativement autonome. En l'absence de réelle commercialisation, *input* et *output* ressortissaient exclusivement à la sphère de l'économie locale. Lors de la pénétration coloniale, cette relative autarcie par rapport au système de production capitaliste devait être remise en question. L'économie locale était alors mise en devoir de se procurer les liquidités nécessaires au paiement de l'impôt et à la consommation des nou-

8) D'après les calculs effectués dans le cadre de l'étude socio-économique de l'OMVS en 1979 (p. B.III.17 et p. A.III.8), le montant de l'épargne rapatriée dans la vallée du 1^{er} août 1977 au 31 juillet 1978 par les travailleurs Soninkés émigrés aurait été de 1 611 000 000 de francs CFA, par les Toucouleurs de 1 289 000 000 de francs CFA (OMVS, 1980 - *Étude socio-économique du bassin du fleuve Sénégal, rapport général*, Dakar, 7 tomes).

ÉTUDES DE CAS

veaux biens importés, les deux moteurs de l'intégration à l'économie marchande. Ne disposant pas de cultures de rente ni de productions susceptibles d'être commercialisées, la seule alternative fut l'exportation, régionale, nationale ou internationale, d'une partie de la force de travail. C'est autour de la production et de l'exportation de cette force de travail que se sont peu à peu organisées les économies locales.

Des Soninkés, ouvriers de l'industrie en France, aux Peuls employés pour de petits travaux dans les villages voisins, c'est tout un système économique intégré qui est généré par le prélèvement migratoire. Cependant, la généralisation des aménagements hydro-agricoles dans toute la vallée est susceptible, si ce n'est déjà fait, de bouleverser cette organisation.

CHAPITRE IX

QUELQUES ASPECTS DES ÉCHANGES ENTRE LE NIGER ET LE NIGERIA

Emmanuel Grégoire

Pays charnière entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire, le Niger s'est constamment efforcé d'entretenir de bonnes relations tant avec ses voisins progressistes du Nord (Algérie, Libye) qu'avec le Nigeria.

Cette ligne de conduite qui amena le pays à adopter une certaine neutralité sur la scène politique ouest-africaine, fut celle des présidents Diouri Hamani, Seyni Kountché et à présent Ali Saibou : elle doit en effet, selon eux, permettre de garantir l'unité et la stabilité du pays composé de divers groupes ethniques qui pourraient être attirés pour les uns par le Nord (Touareg, Toubou) et pour les autres par le Sud (Haoussa, Kanouri).

Si le Niger a une longue tradition d'échanges avec l'Afrique du Nord (commerce transsaharien), ses relations commerciales sont cependant plus intenses avec le Nigeria qui exerce sur lui une influence considérable à tel point que ses dirigeants ne peuvent définir une politique économique sans tenir compte des mesures prises par son puissant voisin.

L'histoire des échanges frontaliers entre les deux pays fait bien ressortir, comme nous allons le voir, cette dépendance du Niger à l'égard du Sud. Nous envisagerons ensuite leurs multiples aspects.

DES ÉCHANGES QUI S'ADAPTENT AU TEMPS

À l'époque précoloniale, le pays haoussa à travers des villes comme Zinder, Katsina et Kano participait activement au commerce transsaharien qu'il approvisionnait en produits d'Afrique noire et dont il recevait, en contrepartie, des marchandises venues d'Afrique du Nord (sucre, armes, textiles etc.).

Son partage et son annexion par la France et la Grande-Bretagne donnèrent une nouvelle orientation aux échanges désormais tournés vers le Sud avec l'extinction des caravanes sahariennes et l'arrivée du chemin de fer à Kano (1912) : cette ville devint le principal centre commercial de la région et les firmes de traite s'y installèrent avant d'étendre leur implantation au Niger à Zinder, capitale du territoire, puis à Maradi.

Si la frontière politique fut rapidement une réalité intangible, elle s'avéra, par contre, perméable aux échanges que l'administration britannique laissa faire tandis que la France érigeait en vain des barrières douanières (1). Ils portaient alors sur le bétail, les tissus, la cola, l'arachide qui était l'objet d'une traite intense, et diverses marchandises importées par les firmes coloniales.

Perturbé pendant la guerre à la suite de la fermeture de la frontière par les Britanniques après le ralliement de l'Afrique-Occidentale française au régime de Vichy, ce commerce frontalier reprit en 1945 et concernait surtout l'arachide, les producteurs et les commerçants jouant sur les fluctuations du taux de change entre la livre et le franc CFA (2).

Après l'indépendance des États (1960), les échanges ne se modifièrent pas fondamentalement, les flux d'arachides se faisant plutôt au bénéfice du Niger dont les exportations étaient soutenues par la France. La guerre du Biafra (1967-1970) marqua, quant à elle, un tournant décisif dans leur histoire.

Ce conflit entraîna la sortie de la *naira* de la zone sterling décidée pour contrer la sécession biafraise, sa non-convertibilité, le contrôle des changes et la restriction aux importations par un système de licences (3). La forte demande nigériane qui s'exerça sur les marchés frontaliers en raison de la guerre, provoqua un excédent de *naira* sur le marché parallèle et sa décote par rapport à son cours officiel (42 % en 1968).

D'autre part, la guerre isola le Nord en l'empêchant de s'approvisionner régulièrement en marchandises et conduisit les marchands de Kano et des autres villes septentrionales du Nigeria à venir se ravitailler au Niger. Les liens entre commerçants installés de part et d'autre de la frontière se renforcèrent et leurs échanges se diversifièrent.

À la fin des hostilités, le Nigeria remit en marche son économie et les transactions avec le Niger retrouvèrent leur niveau antérieur. Cependant, dès 1972, ils reprirent grâce à une nouvelle activité à laquelle se livrèrent les *al hazai* de Maradi et dans une moindre mesure ceux de Zinder : le transit. Celui-ci consiste à importer des marchandises (tissus, cigarettes, friperie etc.) pour les réexporter ensuite frauduleusement au Nigeria où leur importation est interdite (4).

De 1972 à 1989, les échanges entre les deux pays vont connaître une forte croissance : ces années sont, pour eux, une période d'expansion économique induite par l'exploitation de leurs gisements de pétrole et d'uranium. Outre le développement du transit, le Niger exportait du bétail et du niébé tandis qu'il importait des céréales (mil, sorgho, maïs), de l'engrais,

1), 2), 3), 4) Cf. (1), (2) (3), et (4) dans bibliographie.

du ciment, des matériaux de construction et divers produits manufacturés (automobiles, électro-ménager etc.). Ces flux étaient, enfin, encouragés par le jeu entre le taux officiel et officieux de la *naira*.

Au début des années quatre-vingt, le Nigeria adopta une politique protectionniste en raison de la diminution de ses ressources due à la chute du prix du pétrole sur le marché mondial. Cette limitation volontaire des importations favorisa le commerce frontalier, les marchandises bannies étant introduites frauduleusement depuis les pays voisins.

Le général Buhari poursuivit cette politique et prit deux dispositions importantes pour lutter contre ce commerce clandestin qui minait l'économie de son pays : il décida de la démonétisation de la *naira* pour pénaliser l'argent sorti du pays et de la fermeture des frontières terrestres (avril 1984 - février 1986). Cette dernière, mal appliquée, ne perturba pas fondamentalement les transactions avec le Niger, le petit commerce semblant toutefois plus touché que le gros négoce.

En 1986, dans le cadre du Programme d'ajustement structurel, le gouvernement de Lagos dévalua la *naira* par la mise en place d'un second marché des changes où son cours est déterminé par la loi de l'offre et de la demande et leva la plupart des restrictions aux importations. Ces mesures affectèrent les échanges avec le Niger qui diminuèrent car le pouvoir d'achat des Nigériens fut amputé par la dévaluation de la *naira* et la libéralisation de l'économie affecta le transit en rendant inutile le passage des marchandises dont l'importation était désormais autorisée.

À présent pour évaluer l'impact du commerce frontalier, il convient de distinguer les opérations réalisées au taux de change officiel de celles effectuées au cours parallèle.

Dans le premier cas, les importations du Niger sont moins onéreuses (électricité, pétrole) en raison de la dévaluation de la *naira* (435 % entre avril 1986 et février 1988). Par contre, ses exportations de viande et de niébé sont devenues plus coûteuses pour les Nigériens.

Pour les transactions faites au taux parallèle où la *naira* a aussi subi une décote de 60 % face au franc CFA entre avril 1986 et février 1988, la compétitivité des produits nigériens et de ceux de la réexportation (transit) a diminué tandis que celle des produits nigériens a augmenté dans la mesure où ils n'utilisent pas (céréales locales) ou peu (textiles) de matières premières importées. Dans le cas contraire, les hausses enregistrées au Nigeria se sont en partie répercutées chez son voisin (automobiles par exemple).

Si, depuis trois ans, ce commerce frontalier n'est plus aussi florissant qu'autrefois, il n'en demeure pas moins que la présence du Nigeria à ses frontières est, pour le Niger, un facteur déterminant aux multiples aspects.

ASPECTS ÉCONOMIQUES

L'incidence des échanges frontaliers sur l'économie du Niger n'est pas toujours facile à évaluer car elle peut, simultanément, être favorable à certains secteurs et en pénaliser d'autres. Globalement, ils lui ont été plutôt bénéfiques ces dernières années, le pays aurait ainsi économisé dix milliards de francs CFA en 1986 (soit 11 % du budget de l'État) en s'approvisionnant en vivres et en produits manufacturés au Nigeria (5).

Par contre, la faiblesse de la *naira* et les économies d'échelle qu'autorise la taille du marché nigérian, rendent les produits de ce pays très compétitifs en Afrique de l'Ouest et compromettent l'industrialisation de ses voisins : plusieurs entreprises nigériennes souffrent ainsi de cette concurrence (cimenterie de Malbaza) et ont parfois dû fermer leurs portes.

Ce commerce frontalier est aussi une source de recettes pour l'État (près de 25 milliards de francs CFA de taxes douanières toutes frontières confondues en 1987) même parfois lorsqu'il repose sur la fraude comme c'est le cas du transit qui a rapporté près de 2,8 milliards (1967) au seul poste de Maradi. Il est enfin à l'origine de l'essor de villes telles que Bimin Konni et Maradi et de la fortune des marchands haoussa.

Au niveau régional, les zones frontalières semblent être parvenues, malgré leur appartenance à des pays distincts ayant leur propre monnaie, à une certaine intégration économique articulée autour de leurs échanges officiels mais aussi et surtout clandestins. Ces derniers peuvent d'ailleurs poser des problèmes politiques, l'un des États pouvant estimé être parasité par l'autre comme ce fut le cas récemment du Nigeria.

ASPECTS POLITIQUES

Si leurs relations diplomatiques ont toujours été cordiales, le développement de la contrebande, au début des années quatre-vingt, irrita les autorités de Lagos qui fermèrent les frontières terrestres du pays et exercèrent des pressions sur les gouvernement des États voisins afin qu'ils prennent des mesures pour y mettre fin.

En pratique, il s'est avéré difficile de l'entraver car les commerçants qui s'y livrent de part et d'autre de la frontière, ont souvent des complicités au sein même des États et aux différents niveaux de leur hiérarchie : ils ne paraissent donc pas capables d'enrayer la fraude d'autant plus qu'elle fait vivre des populations qui restent très liées, malgré l'existence d'une frontière politique depuis maintenant plus de quatre-vingt ans.

5) Cf. (5) dans bibliographie.

ASPECTS HUMAINS

Les populations haoussa nigériennes et nigérianes vivent en effet en étroite symbiose de par leur culture, leur langue, leurs cadres de pensée et leurs valeurs sociales et religieuses qui demeurent identiques.

Aussi, les liens familiaux et les multiples relations qu'elles entretiennent (amitié, clientélisme) constituent la base sociale de ce commerce frontalier : plus ces éléments sont forts, plus les échanges sont intenses comme l'illustre l'axe Maradi-Katsina-Kano plus animé que celui qui relie Zinder à Kano.

Dans le commerce frontalier, surtout lorsqu'il repose sur la fraude, il existe des réseaux très structurés et parfois secrets qui lient les commerçants nigériens à leurs homologues nigériens : ainsi, les *al hazai* de Maradi ont des fournisseurs (céréales) et des clients réguliers (cigarettes, tissus, niébé etc.) de l'autre côté de la frontière (6).

Dans certains cas, il s'agit de simples relations d'affaires sans autre implication et on parle alors d'*abokan haraka* (partenaire d'affaires). Dans d'autres cas, il y a une relation d'amitié et de confiance ancienne : les affaires se traitent sur la parole donnée et les correspondants sont des *abokan amana*. Les liens débordent toutefois, ici, le seul cadre de l'amitié car la relation *amana* a une connotation religieuse : Dieu est pris à témoin de l'accord et des obligations de chacune des parties qui font foi de leur engagement (*ya ratse da Allah* : il a juré sur Dieu).

Les liens entre *abokan amana* sont donc plus forts et étroits que ceux existant entre *abokan haraka*, l'aspect religieux les renforçant. Cet élément est essentiel car il régit les relations d'affaires entre individus qui ont la même croyance religieuse et qui en appliquent les préceptes. La religion semble donc ici se substituer à l'écriture et à la législation qui de toutes façons ne pourrait résoudre d'éventuels litiges.

Encore maintenant, les liens entre commerce et Islam demeurent, comme par le passé, étroits en pays haoussa, celui-ci offrant aux marchands des règles élémentaires de fonctionnement.

ASPECTS GÉOGRAPHIQUES

Aucun obstacle naturel ne s'oppose à ce commerce frontalier sur plus de 1 600 km. On peut considérer que des villes en constituent les pôles, des bourgades en sont les relais et des villages de brousse le point de passage.

Au Niger, Birnin Konni, Maradi et Zinder en sont les principaux pôles avec comme pendants Sokoto, Katsina et Kano : c'est dans ces villes que se traitent les affaires et que résident les acteurs. Entre elles, se trouvent des

6) Cf. (6) dans bibliographie.

villes relais de taille modeste : ce sont soit des postes frontaliers (Dan Issa, Magaria au Niger, Illela, Daura au Nigeria) soit des lieux stratégiques du commerce parallèle (Djibya). Enfin, quelques villages, de par leur position à la frontière même, constituent des lieux de passage à l'écart des grands axes et des postes de douane.

En conclusion, on peut avancer que ce commerce frontalier entre le Niger et le Nigeria est aussi une réponse à deux séries de facteurs :

- des facteurs structurels qui tiennent à l'enclavement du Niger qui dépend du Sud pour son approvisionnement, aux complémentarités agro-pastorales entre les deux pays, à leur différence de taille et de potentiel économique, à leur appartenance à ces zones monétaires distinctes où le franc CFA fait à présent figure de monnaie forte,
- des facteurs conjoncturels qui renvoient à leurs disparités de politiques économiques (douanières, de subvention, d'intervention de l'État, de protection etc.) qui sont, pour les commerçants, autant d'opportunités de négoce et sur lesquelles ils savent jouer quitte à verser dans l'illégalité.

Ces facteurs expliquent le dynamisme des échanges qui conditionnent l'économie du Niger et qui sont même vitaux pour elle alors qu'ils sont plus négligeables pour son voisin en dépit des incidences néfastes qu'ils peuvent parfois avoir sur son économie.

Finalement, cette frontière, par les contraintes et les disparités qu'elle instaure, apparaît davantage comme un adjuvant aux échanges qu'un obstacle et reste encore aux yeux des populations, notamment en pays haoussa, bien artificielle.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) THOM (D. J.), 1971, « *The Niger-Nigeria borderlands : a political geographical analysis of boundary influence upon the Hausa* », Ph.D. Michigan State University, Ann Arbor, 322 p.
- (2) COLLINS (J. D.), 1976, The Clandestine Movement of Groundnuts across the Niger-Nigeria Boundary, *Revue canadienne des Études africaines*, vol. X, n° 2 : 254-276.
- (3) EGG (J.), 1985, Note sur les facteurs de l'échange de produits alimentaires entre le Niger et Nigeria, Groupe d'économie internationale, Montpellier, 30 p.
- (4) GRÉGOIRE (E.), 1986, *Les alhazai de Maradi, histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, éditions de l'ORSTOM, Travaux et Documents n° 187, Paris, 228 p.
- (5) GRÉGOIRE (E.), 1990, L'État doit-il abandonner le commerce des vivres aux marchands ? *Politique africaine* n° 37, Paris : 63-70.
- (6) GRÉGOIRE (E.), Les chemins de la contrebande : étude de réseaux commerciaux en pays haoussa, article à paraître dans les *Cahiers d'Études africaines*.

CHAPITRE X

EMPLOI ET REVENUS DANS LE SECTEUR NON STRUCTURÉ DES PAYS DU MAGHREB ET DU MACHREK

Jacques Charmes

Depuis plus de vingt ans, le secteur non structuré (ou informel) a fait l'objet de nombreuses recherches et enquêtes. Les unes se sont orientées vers l'étude de la pauvreté, de la survie en milieu urbain, des activités de subsistance, en un mot de la marginalité : on assimilait alors le secteur non structuré aux activités exercées par les individus ou les ménages des quartiers particulièrement déshérités. D'autres recherches ont pris comme objet les petites entreprises, et notamment celles qui étaient susceptibles de modernisation ou de promotion (enquêtes du Bureau international du travail en Afrique), cependant que des études moins ambitieuses ou plus limitées se concentraient sur des branches d'activités ou des professions particulières, notamment certains petits métiers censés représenter l'échelon le plus bas des catégories sociales ou socio-professionnelles, en d'autres termes : le bas de l'échelle des revenus.

La démarche que l'on présente ici est différente : elle adopte délibérément une orientation visant à mesurer le phénomène sur un plan macro-économique en vue de fournir les données et les instruments nécessaires au planificateur des ressources humaines et au comptable national. Elle consiste à comparer les statistiques nationales de population active (issues de recensements de population ou d'enquêtes sur l'emploi auprès des ménages) aux statistiques d'entreprises ou d'origine administrative limitées au secteur moderne, pour en faire ressortir par solde l'emploi dans le secteur non structuré. Et l'on pourrait imaginer d'utiliser la même technique du solde pour tirer des comptes nationaux la contribution du secteur non structuré à la production nationale. Mais, alors que la population active se mesure directement, aux erreurs et omissions près, propres aux grandes enquêtes, la production nationale n'est pas, en règle générale, appréhendée dans sa globalité par voie d'enquêtes directes : de sorte que le solde ne représente plus que le résultat des hypothèses du comptable national, et que son calcul revient alors à entériner ou conforter les hypothèses classiquement énoncées sur le secteur informel, secteur de sous-emploi, de faible productivité

et de faible rémunération, hypothèses que l'on se propose de réfuter ici à partir de l'expérience de l'enquête nationale tunisienne de 1981.

Si donc l'on a renoncé à utiliser la comptabilité nationale comme méthode d'estimation de la production et des revenus dans le secteur non structuré et si l'on s'est limité dans ce domaine à la présentation des résultats tunisiens, en revanche les résultats de l'analyse comparative sur les sources de données sur l'emploi seront présentés pour la Tunisie, le Maroc et l'Égypte.

Une telle démarche ne va pas sans l'adoption d'un certain nombre d'hypothèses et de simplifications qui seront peut-être jugées insatisfaisantes et susceptibles d'amputer le réel. En particulier, on pourra contester la stricte comparabilité des données d'un pays à l'autre, alors que les définitions, les champs des enquêtes ou des sources statistiques utilisées ne sont pas identiques. On pourra également contester l'homogénéisation apparente d'une réalité qui reste très diverse, multiforme et toujours rétive à l'appréhension.

En dépit de ces aspects incertains mais qui ne le sont pas plus que certaines généralisations audacieuses à partir d'études ponctuelles, on ne peut cependant pas nier aujourd'hui l'intérêt de la perspective macro-économique : au même titre que la vision microscopique et compréhensive des études approfondies, elle apporte un éclairage indispensable et complémentaire en vue de la compréhension d'un phénomène dont l'ampleur est aujourd'hui reconnue.

L'approche macro-économique se fonde sur une définition spécifique du secteur non structuré que nous replacerons tout d'abord dans l'ensemble des définitions proposées. C'est cette définition et ses variantes nationales, qui dépendent des sources disponibles et utilisables, qui nous permettront d'aborder ensuite l'analyse comparative des données sur l'emploi et sur les revenus.

I. LES DÉFINITIONS CLASSIQUES DU SECTEUR NON STRUCTURÉ ET SA DÉFINITION MACRO-ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE

Ce n'est qu'à une date récente que l'approche macro-économique du secteur informel s'est affirmée. Jusque-là prévalaient des définitions fonctionnelles ou multicritères. Or ces définitions ne permettaient pas ou même empêchaient toute mesure globale de l'ampleur du phénomène.

Si l'on met à part les recherches sur la ligne de pauvreté que la Banque mondiale mena à partir des enquêtes sur le budget et la consommation (ou encore les revenus et les dépenses) des ménages, et qui d'ailleurs n'étaient pas liées à la problématique du secteur informel, il faut bien dire que les études et enquêtes sur les stratégies de survie n'ont guère donné lieu à col-

lecte de données quantitatives, aussi surprenant que cela puisse paraître : le concept de pauvreté, de survie, a en effet un contenu éminemment quantitatif puisqu'il suppose l'insuffisance des ressources disponibles par comparaison avec le minimum des besoins nécessaires. Mais on semblait bien plutôt considérer que le seul fait d'habiter un quartier populaire ou un bidonville, ou d'appartenir à la catégorie des migrants ruraux, étaient des critères suffisants permettant de conclure à la représentativité des échantillons et d'attribuer le qualificatif de survie aux stratégies que l'on y discernait. La définition souvent implicite qui résultait de ces recherches était la définition fonctionnelle selon laquelle le secteur informel est un élément nécessaire au développement du secteur moderne par la pression à la baisse qu'il y exerce sur le taux de salaire, en constituant une réserve de main-d'œuvre et en fournissant, aux salariés notamment, des biens et services à bas prix.

Les définitions multicritères sont les plus connues, qui visent à préciser un certain nombre de caractéristiques propres aux entreprises ou plus généralement aux activités constituant le secteur informel. La première et la plus célèbre est celle proposée par le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) ; sept critères y définissent le secteur informel : la facilité d'entrée, l'utilisation de ressources locales, la propriété familiale des entreprises, la petite échelle des activités, une technologie à haute intensité de travail et adaptée, des formations acquises en dehors du système scolaire, des marchés de concurrence non réglementés. Par la suite, S.V. Sethuraman (1976) proposa une autre liste de critères, différente, plus complète et plus extensive : l'emploi de dix personnes au plus, la non-application des règles légales ou administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaires ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans, une production destinée au consommateur final, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique ou électrique, le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.

La multiplication des critères ne doit pas faire illusion : la plupart d'entre eux sont liés de sorte que Sethuraman est fondé à exiger qu'un seul des critères proposés doive être rempli pour signifier l'appartenance au secteur informel.

L'autre signification de cette exigence moins stricte et de la corrélation des critères entre eux est que ces critères sont remplis en moyenne sur une population ou dans un champ défini d'une autre manière. Les définitions multicritères sont donc données *a posteriori* et il n'est pas envisageable de les utiliser *a priori* dans des enquêtes exhaustives qui chercheraient à relever l'ensemble des critères sur l'ensemble de la population.

De ce point de vue, la définition d'un champ d'investigation par l'application d'un critère simple et observable est plus opérationnelle que les défini-

nitions descriptives ou fonctionnelles et ouvre la voie aux approches statistiques et comptables. Pour le statisticien et le comptable national, la définition la plus exhaustive et la plus opératoire est donc la suivante : le secteur non structuré recouvre l'ensemble des activités qui ne sont pas habituellement enregistrées de façon spécifique, distincte ou isolée, et régulière.

Pour des raisons tenant aux techniques d'enquête, cette définition est généralement restreinte aux seules activités non agricoles (et non pas urbaines) : malgré toutes les difficultés auxquelles elles se heurtent et notamment les aléas de l'évaluation de l'autoconsommation, les enquêtes agricoles aboutissent en effet à des estimations globales directes de la production, par la technique du sondage à plusieurs degrés. Il n'en va pas de même pour les autres secteurs de l'activité économique : lorsqu'elles ne se fondent pas sur les seules données du secteur moderne, c'est-à-dire sur les seules entreprises tenant une comptabilité (et la faisant parvenir à un organisme centralisateur), les comptabilités nationales utilisent un certain nombre d'hypothèses ou opèrent des recoupements qui permettent d'intégrer partiellement la contribution du secteur non structuré, mais de façon incomplète et la plupart du temps sous-estimée. De sorte que le secteur non structuré peut bien être défini comme la part de l'activité économique marchande que le comptable national n'évalue qu'indirectement, par la technique du solde ou en posant des postulats plus ou moins hypothétiques.

Le non-enregistrement n'est cependant pas un critère aussi simple qu'il y paraît à première vue ; il peut se concevoir sous plusieurs acceptions différentes : celle du registre du commerce, celle de la sécurité sociale par exemple ; mais la plus courante est bien entendu celle du non enregistrement fiscal. Même dans ce dernier cas, l'enregistrement peut être interprété de deux façons différentes : il est une forme d'enregistrement fiscal qui ne requiert pas d'enregistrement comptable, et il en est une autre, plus achevée, qui nécessite la tenue d'une comptabilité en bonne et due forme : alors que le paiement de l'impôt de la patente forfaitaire peut souvent être considéré comme étant quérable, c'est-à-dire collecté par les inspecteurs ou contrôleurs du fisc, et donc ne pas être considéré comme une forme d'enregistrement permettant une estimation des résultats de l'activité, l'acquittement de l'impôt sur les bénéfiques (ou d'une façon générale sur les résultats) doit faire l'objet d'une déclaration dont l'initiative revient au contribuable : cet impôt portable nécessite l'élaboration d'une comptabilité formelle. Et dans ce cas, l'enregistrement correspond donc à l'existence d'une telle comptabilité conforme à un modèle national ou international. Comme de nombreuses enquêtes statistiques réalisées sur les entreprises du secteur moderne prennent comme base les fichiers de déclarations fiscales ou les fichiers des centrales de bilan, on voit qu'il y a *de facto* une convergence

des critères de non-enregistrement administratif, de non-enregistrement statistique et d'absence de comptabilité formelle. Pour être complet, ajoutons que le critère de taille (en nombre d'emplois) peut servir de corrélat aux trois formes précédentes de non-enregistrement. Ainsi certaines enquêtes statistiques, réalisées à partir de fichiers fiscaux définissent leur champ de façon plus homogène en fixant la taille minimale des entreprises industrielles à dix emplois ou dix salariés par exemple.

La combinaison des formes d'enregistrement fiscal, comptable, statistique, parfois liée à la forme juridique et à la taille des entreprises, se traduit par des définitions du secteur non structuré variables selon les pays, mais qui toutes ont en commun la caractéristique de constituer un domaine de l'activité économique où l'absence de maîtrise des pouvoirs publics se fait sentir.

Les relatives richesse et fiabilité des sources statistiques disponibles au Maghreb et au Machrek permettent de mettre en œuvre une telle définition, tout en maintenant la possibilité d'une comparaison entre les résultats nationaux.

II. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURÉ EN TUNISIE, AU MAROC, EN ALGÉRIE ET EN ÉGYPTÉ

La méthode générale consiste à partir de la base exhaustive que constituent les données de population active occupée (chômeurs exclus) des recensements de population (de 1982 pour le Maroc, 1976 pour l'Égypte) ou d'enquêtes auprès des ménages portant sur de gros échantillons (enquête Population-Emploi de 1980 pour la Tunisie, enquête Main-d'œuvre-Démographie de 1985 pour l'Algérie), à en tirer certains effectifs directement incorporables dans le secteur non structuré en fonction du statut dans la profession (indépendants, aides familiaux, apprentis), de la profession et de la branche d'activité (certaines professions et certaines branches sont entièrement dans le secteur non structuré, d'autres entièrement en dehors), puis à comparer ces données aux effectifs des statistiques d'entreprises (enquêtes ou statistiques administratives).

La démarche varie selon la disponibilité et la qualité des sources et les concepts et définitions qu'elles utilisent (Cf. CHARMES, 1990).

Le secteur non structuré dans son ensemble aurait ainsi représenté 36,1 % de la population occupée non agricole en Tunisie en 1980. Ce chiffre est sans doute le plus précis des quatre résultats présentés, ayant été calculé par branche détaillée, en faisant intervenir des hypothèses adaptées à la situation de chaque branche.

Au Maroc en 1982, 56,9 % de la population occupée non agricole appartenait au secteur non structuré : ce résultat est très inférieur à celui obtenu

par M'Rabet (1985) calculé, il est vrai, sur la seule population occupée urbaine et avec une définition plus large du secteur non structuré localisé (établissements de moins de dix salariés).

En Algérie, en 1985, le secteur non structuré occupait 25,6 % de la population active non agricole.

En Égypte enfin, le secteur non structuré procurait un emploi à 43,5 % de la population occupée non agricole en 1976, estimation s'écartant fortement de celle présentée par Abdel-Fadil (1983) fondée sur une définition et une méthodologie différentes. Cet auteur évalue les effectifs du secteur non structuré à 876 000 personnes, par agrégation des activités et professions directement assimilables au secteur non structuré du fait de leurs caractéristiques propres. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble de l'activité économique non enregistrée mais plutôt de son segment artisanal.

Le tableau 7 montre que la répartition des emplois du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique est relativement comparable en Tunisie et au Maroc surtout si l'on garde en mémoire la légère surestimation des services dans le cas du Maroc : les activités de production représentent 52 à 55 % des emplois du secteur, le commerce plus de 23 % et les services de 21 à 24 %. L'Égypte présente une répartition notablement différente même s'il faut tenir compte du fait que le secteur du commerce inclut les activités de restauration et d'hôtellerie, ce qui n'est pas le cas en Tunisie et au Maroc. Si la part du secteur de la production reste prépondérante (39,4 %), elle est cependant nettement plus faible que dans les deux autres pays, et il est probable que le commerce et les services pèsent d'un poids à peu près comparable (30 %) nettement plus élevé qu'en Tunisie et au Maroc. C'est en Algérie que les activités de production représentent la plus faible part de l'emploi informel (25,8 %), conséquence probable de la prédominance des grandes entreprises publiques (cf. tableau 12), encore que la priorité accordée aux industries industrialisantes aurait dû laisser le champ libre à la petite entreprise dans l'industrie légère.

La répartition de la population occupée non agricole par grand secteur institutionnel est particulièrement éclairante (cf. tableau 8). On y voit l'hypertrophie des effectifs dans l'administration publique égyptienne (32,7 %) et, dans une moindre mesure, algérienne (28,3 %), eu égard au poids comparable de ce secteur en Tunisie et au Maroc (18,4 et 16,6 % respectivement). En revanche, les activités modernes de l'industrie, du commerce et des services (tant publiques que privées) pèsent d'un poids approximativement comparable au Maroc et en Égypte (20,2 et 21,1 % respectivement) alors qu'elles sont beaucoup plus développées en Tunisie (35 %) et en Algérie (42,8 %).

Tableau 7

Répartition de la population active occupée non agricole du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique au Maghred et en Égypte (en %).

Secteur	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Égypte 1976
Production	54,7	51,7	25,8	39,4
Commerce	23,8	23,3	74,2	34,0
Services	21,5	23,7		26,6
Ensemble	100,0	100,0*	100,0	100,0

* dont 1,1 % non classés.

Tableau 8

Répartition de la population active occupée non agricole par secteur institutionnel d'activité économique - Tunisie, Maroc, Algérie, Égypte - (en %).

Secteur	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Égypte 1976
Administration	18,4	16,6	28,3	32,7
Entreprises publiques	17,1	20,2	37,1	17,8
Secteur privé moderne	17,9		5,7	3,3
Secteur non structuré	36,1	56,9	25,6	43,5
Non classés	10,5*	6,3	-	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

* y compris occasionnels-saisonniers du bâtiment.

Il en résulte que le poids du secteur non structuré est plus faible en Algérie (25,6 %) et en Tunisie (36,1 %) qu'au Maroc (56,9 %) et en Égypte (43,5 %). Et si la relative faiblesse du chiffre égyptien par rapport au chiffre marocain s'explique essentiellement par l'hypertrophie de la fonction publique, en réalité la différence apparente entre les deux pays est probablement compensée par un fort développement de la pluriactivité des fonctionnaires en Égypte où le niveau des salaires comparé au coût de la vie

rend indispensable l'entreprise de telles activités : la conséquence en est que l'emploi dans le secteur non structuré est sous-estimé d'autant, parce que le mode de collecte de l'information statistique privilégie naturellement l'activité officielle des individus censée être leur activité principale.

Dans la pratique, il est probable que l'équilibre de l'emploi dans les divers secteurs institutionnels se fait à un niveau comparable à ce qui s'observe en Tunisie et au Maroc, où la pluriactivité est également développée, mais dans des proportions sans doute moindres (tant en effectifs qu'en temps de travail). Mais dans ce domaine, on ne peut s'en tenir qu'à des conjectures et à des hypothèses générales, aucune mesure en vraie grandeur de ce phénomène n'ayant été réalisée jusqu'à présent.

Si l'on admet cette dernière remarque et si l'on aligne la proportion des effectifs de la fonction publique égyptienne sur les niveaux marocain et tunisien en répercutant l'écart sur le volume de l'emploi dans le secteur non structuré, on peut alors considérer que c'est en réalité en Égypte que le secteur non structuré est le plus développé en termes d'emplois. Le tableau 9 montre alors l'existence d'une relation inverse entre le niveau du produit national brut (en \$ US 1980) et le volume de l'emploi dans le secteur non structuré.

Cependant il ne faudrait pas déduire hâtivement de cette corrélation que l'importance du secteur non structuré est un signe de pauvreté ou de faible développement d'une économie : c'est bien plutôt une preuve manifeste de la sous-estimation du PNB (d'autant plus forte que le poids du secteur non structuré est important), et de l'incapacité dans laquelle s'est trouvée la comptabilité nationale d'évaluer correctement la contribution du secteur non structuré à la production nationale.

Et l'on ne peut donc se contenter, dans le domaine de la production et des revenus, d'une analyse comparative des données de comptabilité nationale et de comptabilité d'entreprises, à l'image de la méthode que l'on vient de présenter pour estimer l'emploi. C'est bien à une collecte directe et adaptée de l'information qu'il convient de procéder afin de mesurer les réelles performances économiques du secteur non structuré.

III. PRODUCTION ET REVENUS SALARIAUX ET NON SALARIAUX DANS LE SECTEUR NON STRUCTURÉ EN TUNISIE

Une hypothèse couramment avancée et souvent présentée comme une thèse avérée et démontrée est la faiblesse de la productivité et des revenus dans le secteur non structuré. Bien entendu, si l'on fait de cette caractéristique un critère de définition *a priori* du secteur, c'est-à-dire un postulat de départ, il est normal que l'on retrouve cette caractéristique dans les résultats d'enquêtes qui ont adapté le choix de l'échantillon à une telle définition.

Tableau 9

Poids du secteur non structuré en comparaison de quelques indicateurs économiques dans les trois pays du Maghreb et en Égypte.

Indicateur	Algérie 1985	Tunisie 1980	Maroc 1982	Égypte 1976
PNB par habitant en \$ (en 1980)	1870	1310	900	580
Emploi du secteur non structuré • en proportion de la population occupée non agricole	25,6	36,1	56,9	43,5 (58,7)*
• en proportion de la population occupée totale	19,1	23,7	33,1	22,6
% de la population active				
• dans l'agriculture	25,8	34,2	41,9	48,2
• dans l'industrie	32,6	32,0	24,8	18,0
• dans les services	48,4	28,6	54,2	50,4
% de la population urbaine	40,6	52,5	42,8	45,0
* Chiffre redressé en tenant compte de la pluriactivité des fonctionnaires.				

Sources :

PNB d'après la Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde ; population active et répartition : Recensement de la population, Maroc 1982, Égypte 1976 ; Enquête population-emploi, Tunisie 1980 ; Enquête MOD 1985, Algérie.

Dans la définition statistique et comptable qui a été adoptée ici, et dont on ne peut malheureusement présenter les résultats que pour la seule Tunisie, un tel critère *a priori* n'a pas sa place : ce que l'on cherche à connaître est la contribution de l'économie non enregistrée à la production nationale. Le champ de l'enquête est déterminé de façon aussi large et simple que possible, et le problème qui se pose est alors double :

- quelle est la pertinence des questions posées et la validité des réponses obtenues dans la collecte de l'information sur la production ?
- quelle est la représentativité de l'échantillon tiré, par rapport à l'ensemble du secteur informel ?

Le problème de l'adaptation des questionnaires et des techniques d'enquête est évidemment primordial si l'on veut tenter d'approcher correctement la réalité du secteur informel et dans ce domaine, il est exclu de

présenter des résultats sans préciser quelle en a été la méthode de collecte. On peut comprendre facilement et sans qu'il soit besoin de le démontrer qu'en l'absence de comptabilité moderne, on ne peut attendre des réponses fiables à partir de questions telles que le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise ou le revenu annuel de l'entrepreneur. Puisque par définition le non-enregistrement dispense du calcul des résultats sur période annuelle aux fins de dresser le bilan et de payer l'impôt sur les bénéfices, il est clair que l'année doit être exclue comme période de référence. Mais ce sont bien des données annuelles que recherche le comptable national.

La plupart des enquêtes ont cru pouvoir résoudre cette question en prenant la semaine comme période de référence et en extrapolant sur l'année après prise en compte des variations saisonnières. Or la semaine est une période trop courte pour saisir l'activité de certaines branches comme la menuiserie-ébénisterie par exemple : pour une semaine donnée, le chiffre d'affaires de certaines entreprises peut être nul, alors que les achats de matières sont importants. Afin que les résultats ne soient pas faussés, il faudrait que l'échantillon soit relativement large, au seul niveau de la branche d'activité concernée ; ce n'est qu'à cette seule condition qu'il est possible d'admettre qu'une compensation s'opère avec des entreprises à chiffre d'affaires fortement positif et achats de matières limités ou nuls. Mais la taille des échantillons est généralement insuffisante et il s'ensuit une sous-estimation systématique des résultats de l'enquête. Et la prise en compte des variations saisonnières ne permet certes pas de pallier ce défaut des enquêtes ; celle-ci se limite à la question de savoir si la semaine de référence est normale, exceptionnellement basse ou exceptionnellement forte, et quelles sont les valeurs des recettes pour les deux types de période autres que la semaine de référence.

La solution est pourtant bien simple qui consiste à laisser ouvert le choix de la période par l'enquêté : celle-ci peut donc varier selon les branches d'activité, ou encore selon les individus à l'intérieur d'une même branche.

Mais ce n'est pas la seule cause de sous-estimation de la production dans le secteur informel. Une seconde raison, et peut-être la principale, tient au fait que les enquêtes se contentent, la plupart du temps, d'une simple question directe sur le montant des recettes. L'originalité de l'enquête tunisienne a précisément été de collecter une information permettant d'aboutir à différentes estimations de la production. Dans l'enquête nationale sur les activités économiques de 1981 (INS, 1984), l'estimation par question directe sur le niveau des recettes ou le volume de la production servait en outre à calculer le coefficient de variations saisonnières : pour la période de référence choisie, l'entrepreneur indiquait le niveau atteint sur la période précédant l'enquête, puis les niveaux moyens pour chacun des douze mois de l'année.

Les autres estimations de la production variaient selon le type de questionnaire : dans les branches manufacturières, une seconde estimation se faisait à partir du relevé des consommations unitaires de matières premières ou de produits intermédiaires pour les fabrications les plus courantes, et de la reconstitution de ces achats sur une période aussi longue que possible. Et la troisième estimation consistait à relever les temps nécessaires à la fabrication de ces produits courants (ou d'un multiple habituellement utilisé de l'unité de produit : dizaine, douzaine, centaine...) : le nombre d'heures ou de jours par employé était ensuite rapporté à la capacité annuelle de travail de l'atelier (nombre de jours travaillés x effectifs). Ces deux estimations étaient saisonnalisées grâce au coefficient calculé pour la première estimation.

Pour le commerce, l'estimation par les matières premières est remplacée par le relevé des achats et des marges des principaux produits et leur taux de rotation (durée de l'écoulement jusqu'à reconstitution du stock), et la troisième estimation consiste à évaluer sur la période de référence les recettes tirées de la vente de chaque type de produit (il ne s'agit plus ici d'une question directe sur les recettes globales).

Enfin pour les services, la seconde estimation revenait à relever la quantité de chaque service par période ouverte (rythme habituel par type de service : question abstraite), et la troisième à relever le nombre des principaux services vendus au cours de la période de référence précédant l'enquête et les recettes correspondantes (question concrète).

Les trois estimations étaient comparées entre elles et en définitive était choisie la plus forte des deux estimations qui se rapprochaient le plus : si deux estimations donnent des résultats proches, on estime en effet qu'il y a cohérence dans les réponses, et l'on décide de prendre la plus forte des deux, compte tenu de la tendance systématique à la sous-évaluation. Une fois le choix effectué, les consommations intermédiaires étaient recalculées en utilisant les coefficients techniques tirés de la seconde estimation. Sur cette base, ont été établis les comptes de production, d'exploitation et d'affectation, avec les données détaillées relevées dans les questionnaires.

Si toutefois l'on aboutissait à un revenu de l'entrepreneur individuel inférieur au salaire minimum, ou inférieur au salaire de son employé le mieux payé, le questionnaire était renvoyé pour contrôle sur le terrain. Ce n'est qu'après cette démarche, et après examen des réponses aux autres parties du questionnaire qu'il pouvait être décidé de conserver un revenu inférieur au salaire minimum.

Les enseignements méthodologiques de l'enquête tunisienne sont importants : on a constaté en effet que d'une façon générale, l'estimation directe est la plus faible, l'estimation par la capacité de production est la plus forte, et l'estimation par les consommations intermédiaires se situe

entre les deux. On pourrait ainsi énoncer la règle suivante : plus la question sur les revenus est directe ou plus la question sur la production est abstraite, et plus la sous-estimation est forte. On observe couramment qu'en passant des questions directes aux questions indirectes, des questions abstraites aux questions concrètes, l'écart entre les estimations est du simple au double. Ce qui tendrait à prouver - et l'expérience du terrain en fournit de nombreux exemples - que la sous-estimation volontaire consiste le plus souvent à diviser par deux, de même que la comptabilité spontanée des petits entrepreneurs les fait calculer leurs prix en multipliant par deux le coût des matières premières (ainsi que cela a été observé chez les menuisiers-ébénistes et confirmé par l'enquête).

De nombreux autres enseignements méthodologiques mériteraient d'être tirés d'une exploitation détaillée de l'enquête tunisienne. Nous nous contenterons ici de souligner les conséquences de cette adaptation des méthodes d'enquête et des résultats obtenus sur la théorie du développement et sur la comptabilité nationale.

Les tableaux 10 et 11 donnent les résultats en termes de valeur ajoutée et de revenu des principales branches d'activité étudiées par l'enquête ENAE.

On voit que *les revenus tirés des activités informelles ayant fait l'objet d'enquêtes sont nettement supérieurs aux salaires versés par le secteur moderne et contreviennent à la thèse d'un secteur informel qui ne serait que de subsistance*. Sans doute existe-t-il une frange de ce secteur dont les revenus sont faibles, mais cette frange ne saurait représenter l'aspect essentiel d'une réalité que les enquêtes font apparaître tout autre.

En moyenne, le revenu brut de l'entrepreneur du secteur non structuré est trois fois supérieur au salaire moyen dans le secteur moderne dans les branches manufacturières, 2,6 fois supérieur dans le commerce et plus de cinq fois supérieur dans les services : les revenus les plus élevés étant tirés des services d'hôtellerie et de restauration.

En termes de productivité (valeur ajoutée par tête), il apparaît qu'en moyenne (calculée sur les seules branches comprenant des activités non structurées) la productivité du secteur moderne n'est supérieure à celle du secteur non structuré que dans la proportion de 1,4. Ce coefficient tombe à 1,3 dans le textile-habillement-cuir et à 1,17 dans le bois-ameublement.

Du point de vue de la comptabilité nationale, l'enquête nationale sur les activités économiques en 1981, qui a été exhaustive pour sa partie moderne et a porté sur un échantillon de près de 6 000 entreprises (taux de sondage au 1/14) pour sa partie informelle, fait apparaître que le secteur informel représentait 36,5 % de la valeur ajoutée totale des branches énumérées dans le tableau 10 (c'est-à-dire à l'exclusion de l'agriculture bien sûr, mais aussi

Tableau 10
Valeur ajoutée du secteur moderne et du secteur informel dans les principales branches d'activité. Tunisie, 1981.

Branches d'activité	en 1 000 Dinars							
	Valeur ajoutée				Valeur ajoutée par tête			
	S. moderne	%	S. informel	%	Ensemble	S. moderne	S. informel	2/1
Industries agric. et aliment. (IAA)	63 732	89,7	7 326	10,3	71 058	2,863	1,102	0,38
Mat. de const. céram. ver. (MCCV)	83 906	94,8	4 617	5,2	88 523	3,953	2,056	0,52
Indust. méca. métal. élect. (IMME)	107 985	89,8	12 224	10,2	120 209	3,896	1,891	0,49
Textiles - Habillement - Cuir (THC)	86 721	78,2	24 136	21,8	110 857	2,064	1,565	0,76
Bois - Industries diverses (BID)	32 025	49,7	32 381	50,3	64 406	2,486	2,116	0,85
<i>ENSEMBLE des 5 branches manufact.</i>	374 369	82,3	80 684	17,7	455 053	2,969	1,751	0,59
Commerce (1)	155 700	50,6	151 900	49,4	307 600	3,798	2,337	0,62
Hôtellerie			3 746				4,968	
Café - Restauration			52 732				4,751	
Réparation mécanique			24 654				1,844	
Autres réparations			20 778				2,626	
Coiffure			21 349				2,701	
Autres services destinés aux ménages			23 984				4,253	
<i>ENSEMBLE SERVICES</i>	131 222	47,1	147 243	52,9	278 465	4,999	3,154	0,63
<i>ENSEMBLE DES BRANCHES (2)</i>	661 291	63,5	379 827	36,5	1 041 118	3,420	2,408	0,70

Source : ENAE, 1981 (INS, 1984).

(1) Le secteur informel dans le commerce est défini comme l'ensemble des entreprises de moins de six emplois et ne tenant pas de comptabilité.

(2) Il s'agit des branches énumérées dans le tableau : à l'exclusion des mines et de l'énergie, des industries chimiques, du bâtiment et des transports.

des mines, de l'énergie, des industries chimiques, du bâtiment, des transports et des services non marchands). Le poids du secteur informel apparaît donc très important, plus d'ailleurs dans le commerce et les services que dans les branches manufacturières.

Tableau 11
Revenus des entrepreneurs du secteur informel en 1981.

Source : INS - ENAE 81.	Revenu brut mensuel (1) (en dinars)	En proportion du SMIG (64 dinars)	En proport. du salaire moyen (2) du secteur mod. (109 dinars)
IAA	75 (3)	1,17	0,69
MCCV	427	6,67	3,92
IMME	366	5,72	3,36
THC	257	4,02	2,36
BID	471	7,36	4,32
<i>Ensemble Industrie (sans IAA) (3)</i>	325 (356)	5,08 (5,56)	2,98 (3,27)
<i>Commerce</i>	283	4,42	2,60
Hôtellerie	1 147	17,92	10,52
Cafés-Restaurants	1 037	16,2	9,51
Réparations mécaniques	382	5,97	3,5
Autres réparations	373	5,83	3,42
Coiffure	394	6,16	3,61
Autres services rendus aux ménages	864	13,5	7,93
<i>Ensemble Services</i>	570	8,91	5,23

(1) Il s'agit du revenu brut de l'entrepreneur individuel, avant impôts directs et amortissements incluant donc la rémunération du travail de l'entrepreneur et du capital mis en œuvre.

(2) Le salaire moyen de l'ouvrier qualifié dans le secteur moderne des branches manufacturières est pris ici comme indicateur de comparaison (Cf. CHARMES - in World Bank, 1985).

(3) La subvention accordée aux boulangers en proportion de la masse salariale déclarée explique le niveau relativement élevé des salaires dans cette branche, et la faiblesse corrélative du revenu de l'entrepreneur.

Mais en proportion du PNB, ce poids est évidemment plus faible. Dans le cadre des travaux d'élaboration des comptes, les résultats de l'enquête ont été extrapolés non seulement à la population-mère de l'échantillon, mais également au reste du secteur informel que nous avons appelé non localisé : cette dernière extrapolation a été effectuée en attribuant à ces activités les résultats obtenus sur la frange des petites entreprises de 1 à 2 emplois.

Cette méthode est certainement insatisfaisante et ne saurait nous faire oublier que l'échantillon au 1/14 n'était représentatif que pour 53,5 % des emplois du secteur informel, ainsi qu'il apparaît au tableau 12.

Tableau 12
Les grandes composantes du secteur informel en 1980 (Tunisie).

	Nombre d'Emplois	%
<i>Industrie</i>	201 700	53,9
• Travail à domicile du textile et de la confection	91 400	24,4
• Tâcherons du bâtiment	40 700	10,9
• Activités secondaires sans le travail à domicile ni les tâcherons du bâtiment	69 600 (*)	18,6
<i>Commerce</i>	90 400	24,2
• Marchands ambulants	10 800	2,9
• Petit commerce	79 600 (*)	21,3
<i>Services</i>	81 900	21,9
• Restauration, réparations et autres services localisés	50 700 (*)	13,6
• Autres services non localisés (transport, femmes de ménage)	31 200	8,3
<i>Ensemble du secteur informel</i>	374 000	100 %

(*) Activités sur lesquelles a porté l'enquête ENAE 1981, ou pour lesquelles les résultats sont directement extrapolables : ces activités représentent 199 900 emplois et 53,5 % de l'emploi du secteur informel.

Des enquêtes sur les branches qui constituent la frange inférieure du secteur non structuré restent donc indispensables. Elles se doivent d'être aussi compréhensives que celles qui viennent d'être décrites et qui ont porté sur les petites entreprises : l'adaptation des techniques de collecte aux activités du secteur non structuré non localisé est évidemment nécessaire, et des monographies ont été réalisées en ce sens en Tunisie sur certaines activités (petits commerces et services ambulants, tâcheronnage du bâtiment). Elles montrent, sur des échantillons qu'on ne peut cependant considérer comme représentatifs, que les revenus y sont également plus substantiels que ne le laisse supposer le sens commun ou l'observation superficielle. Le travail à domicile des femmes constitue sans doute un cas différent : il peut être un prolongement de l'activité manufacturière qui s'exercerait hors des murs de l'usine (forme de salariat), tout comme un simple complément de l'acti-

vité domestique de la femme au foyer : auquel cas il ne saurait être considéré comme une forme de sous-emploi que si la personne concernée recherche ou souhaite obtenir un emploi plus permanent (salarie).

En définitive, et même si l'enquête tunisienne n'a couvert que la fraction supérieure (excédant cependant la moitié) du secteur non structuré défini comme l'activité économique non enregistrée, il est clair que *les PNB sont en général sous-estimés de façon non négligeable, en proportion des effectifs employés dans le secteur non structuré*. Cela justifie amplement que les comptables nationaux se préoccupent aujourd'hui de susciter une collecte d'information systématique sur ce secteur, ce qui se fait de plus en plus dans les pays où les PNB ne correspondent manifestement plus à la réalité observable.

Sur le plan des revenus salariaux, *la méthode de collecte influe également de façon déterminante sur les niveaux enregistrés*. L'une des caractéristiques généralement admise du secteur non structuré est qu'il n'emploie que rarement des salariés au sens classique du terme, c'est-à-dire des personnes touchant une rémunération plus ou moins fixe par période de temps ou par unité de produit fabriqué.

Sans prétendre faire le tour de l'extrême diversité des situations rencontrées, on peut citer quelques cas fréquemment relevés dont il sera utile d'instruire au préalable l'enquêteur, dont il conviendra de lui donner la traduction exacte dans la langue de l'interview et pour lequel il faudra lui préciser rigoureusement la catégorie de la nomenclature qui y correspond. C'est ici que *les enquêtes anthropologiques peuvent jouer un rôle primordial dans la démarche statistique, en apportant les précisions nécessaires à la définition du contenu des concepts et à leur adaptation à des réalités socio-économiques diverses*.

Les divers types de *tâcheronnage* ou de *travail à façon* sont les formes particulières que prend la sous-traitance à petite échelle dans le secteur non structuré. Avec les diverses formes de ce que l'on peut appeler le *travail au pourcentage* - formes voisines du *métayage* agricole - elles constituent autant de positions spécifiques entre le pur salariat et le pur statut d'*indépendant*.

Le travail à façon ou à la tâche est le moyen par lequel le petit entrepreneur du secteur non structuré (mais aussi, remarquons-le, la grande entreprise de bâtiment), soumis généralement à d'importantes variations saisonnières, adapte de façon simple le volume de ses effectifs de main-d'œuvre aux stricts besoins de son atelier : ainsi est assurée la parfaite et instantanée divisibilité de la force de travail nécessaire. Plutôt que de recruter un travailleur permanent dont il n'aurait plus l'utilité durant une autre période de l'année, le patron aura tendance à embaucher un travailleur à façon selon

un contrat (non écrit, qui limite l'embauche à la durée nécessaire à la réalisation de la tâche. Dès que cette tâche est accomplie, le travailleur perçoit la somme convenue au départ et redevient « libre ». Une conséquence immédiate de cette forme de travail est que le tâcheron a intérêt à réaliser le contrat dans les plus brefs délais et, ainsi que cela s'observe notamment dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans la confection et le cuir, il est probable qu'une force de travail familiale et particulièrement enfantine, sera ainsi mobilisée sans apparaître dans les statistiques (sauf peut-être celles des ménages).

La variété des formes de tâcheronnage est extrême, allant du tâcheron travaillant dans son propre atelier, avec ses propres matières premières et sa propre main-d'œuvre (sous-traitance pure et, donc statut d'indépendant) jusqu'au tâcheron travaillant dans l'atelier même du commanditaire, avec les matières premières et la main-d'œuvre que celui-ci lui procure (il s'agit alors d'une forme de salariat pure et simple, mais qui ne sera pas déclarée comme telle par l'employeur, même si le tâcheron se trouve dans l'atelier au moment de l'enquête) en passant par des formes mixtes telles celles que l'on observe chez les fabricants de chaussures dans le Maghreb : le travail s'effectue dans l'atelier du commanditaire qui fournit la matière première, l'outillage appartenant à l'ouvrier qui embauche sa propre main-d'œuvre.

On se rapproche alors des formes de travail au pourcentage très répandues dans certaines professions comme les coiffeurs, tailleurs, boulangers, et qui font inévitablement penser à ce que l'on appelle le métayage dans l'agriculture. Coiffeurs et tailleurs par exemple, peuvent embaucher des salariés auxquels ils attribuent un instrument de travail déterminé (un fauteuil, ou une machine à coudre) et qu'ils rémunèrent par une proportion fixée conventionnellement (mais généralement non écrite) des recettes issues du travail réalisé sur le fauteuil ou la machine. La proportion est souvent égale à 50 %, mais elle peut être différente. Selon les rapports qui existent entre les deux personnes, on parlera d'associé, de salarié ou d'indépendant.

Chez les boulangers, on trouve des propriétaires des murs et du four qui font payer la location en pourcentage des recettes réalisées. Dans les enquêtes d'entreprises, ce sont les « locataires » qui répondent alors à l'enquêteur, et l'on a constaté qu'ils se déclaraient souvent comme salariés, le patron étant alors absentéiste. Mais si cette forme de contrat a surtout été observée dans la boulangerie où le capital-machine fait partie des murs, on a observé son développement dans d'autres branches d'activité où des propriétaires de locaux vides essaient d'équiper ces locaux en matériel pour constituer des associations capital-travail où apparaissent de nouvelles formes de salariat à l'égard desquelles la législation du travail est impuissante.

Tous ces exemples visent à montrer que le concept de salariat recouvre des situations extrêmement diverses qui n'ont pas toujours de rapport avec ce que l'on entend généralement par ce terme ; et parallèlement ce même concept, ou plutôt l'utilisation qu'on en fait, échoue à recouvrir des formes larvées ou transformées de salariat. *Il est donc hasardeux de prendre l'absence de salarié comme critère de définition du secteur non structuré.*

Le secteur non structuré reste cependant *un utilisateur privilégié de la main-d'œuvre constituée par les apprentis et les aides familiaux*. Globalement, ce type de main-d'œuvre représentait en 1980 près de 8 % de l'emploi non agricole, contre 1,6 % seulement en 1966. La période de libéralisation postérieure aux coopératives s'est traduite par un très fort développement de l'apprentissage dont le taux de croissance annuel s'est élevé à 22 % entre 1966 et 1980 (CHARMES, 1982).

Dans les branches où le secteur non structuré est dominant, la proportion de cette main-d'œuvre varie de 19 % (textile, cuir) ou 20 % (réparations, services) à 34 % (bois, ameublement). Si l'on s'en tient aux seuls petits établissements de moins de 10 emplois du secteur non structuré, l'apprentissage représente en moyenne 25 % de l'emploi dans ces établissements contre 31 % à la main-d'œuvre salariée, le reste étant constitué par l'auto-emploi (patrons, indépendants) et les aides familiaux (CHARMES, 1983).

Une part non négligeable de la force de travail nécessaire est en outre mobilisée par le biais du tâcheronnage qui peut prendre des formes extrêmement diverses : variantes du salariat, de la sous-traitance ou du métayage (CHARMES et KAMOUN, 1985).

Si le niveau des salaires dans le secteur non structuré est notablement inférieur à ce qu'il est dans le secteur moderne (76 % pour les ouvriers qualifiés, 51 % pour les manœuvres et demi-ouvriers dans les branches manufacturières), il faut garder à l'esprit que l'âge moyen de cette main-d'œuvre est beaucoup plus bas que celui de la population salariée dans son ensemble. Et contrairement à une idée fort répandue mais qui a l'avantage d'entrer dans les schémas d'explication classiques, la rémunération moyenne des salariés du secteur non structuré n'est pas inférieure au SMIG, ainsi qu'il ressort du tableau 13.

Dans le commerce le salaire moyen s'établissait à 107 % du SMIG également.

Un récent rapport de la Banque mondiale, signé de Bela Balassa (1985) est pourtant venu nier cette évidence empirique, alors même que ces données avaient été présentées et analysées dans un rapport antérieur de la Banque (CHARMES in World Bank, 1985). De tels procédés ne peuvent s'expliquer que par la force des idées reçues ou par la volonté opiniâtre

d'appliquer des schémas préconçus : le SMIG comme niveau de référence pour la fixation des rémunérations dans le secteur non structuré concurrentiel et comme point d'équilibre du marché du travail irait à l'encontre de l'hypothèse de surévaluation des salaires dans le secteur moderne que voulait faire passer l'auteur.

Même les apprentis du secteur non structuré ont un niveau de rémunération équivalent à ce qui leur est versé dans le secteur moderne. Ce phénomène est le résultat d'une évolution récente et la preuve inquiétante d'une transformation des apprentis en une simple main-d'œuvre salariée.

Tableau 13

Salaires moyens du secteur non structuré en proportion du SMIG (1981) - Tunisie.

	Ouvriers qualifiés	Manœuvres demi-ouvriers	Ensemble
Industries agricoles et alimentaires (IAA)	167 %	125 %	165 %
Matériaux de construction, céramique, verre (MCCV)	123 %	63 %	120 %
Industries métalliques, mécaniques, électriques (IMME)	122 %	81 %	109 %
Textile, habillement, cuir (THC)	112 %	69 %	104 %
Bois et industries diverses (BID)	116 %	87 %	107 %
Ensemble	130 %	83 %	120 %
Ensemble sans les IAA	115 %	80 %	107 %

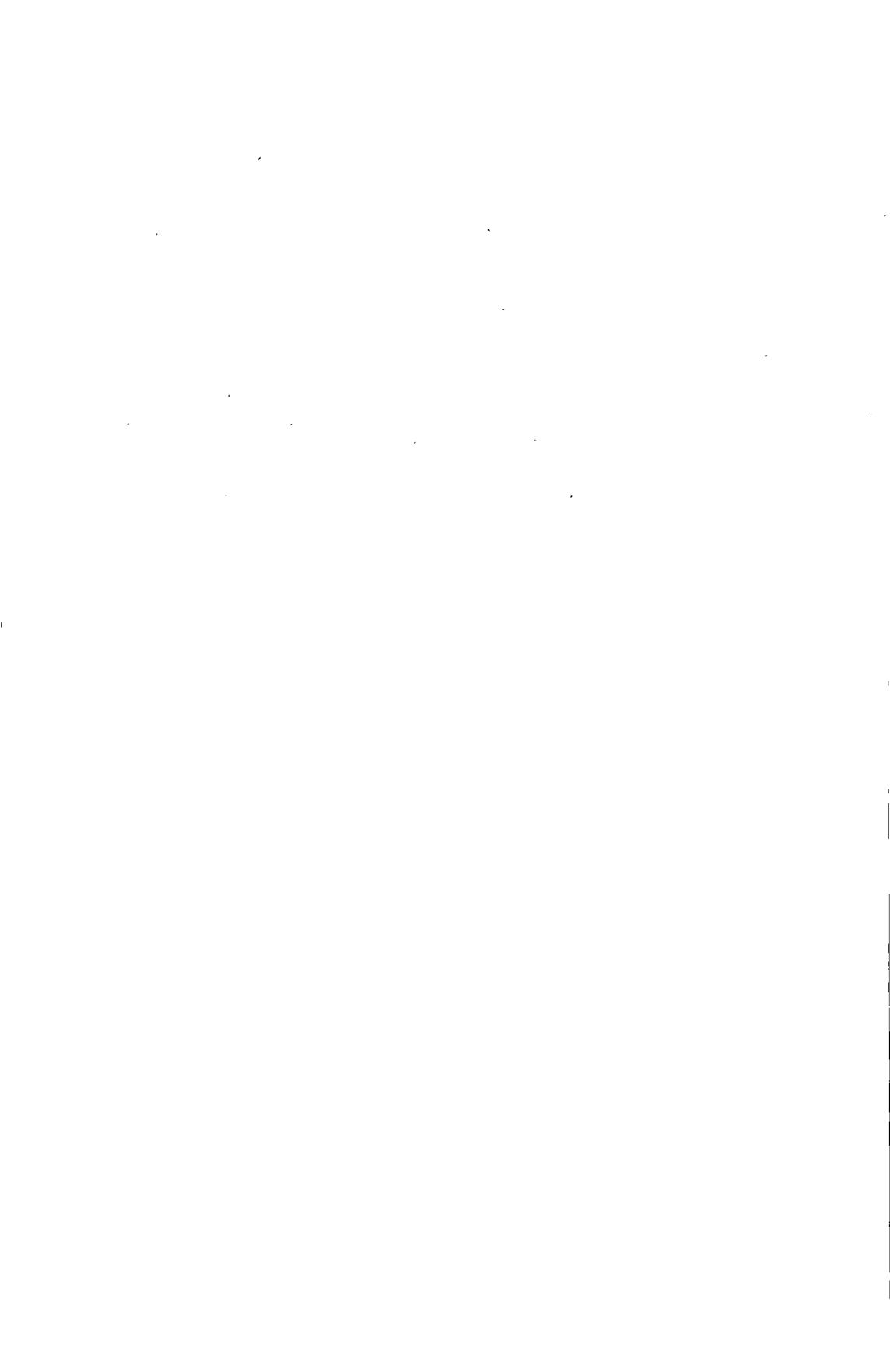
Source : INS - ENAE 81.

Notes : En 1981, le SMIG s'élevait à 64 dinars par mois pour le régime des 48 heures. La subvention accordée aux boulangers, en proportion de la masse salariale déclarée, explique le niveau relativement élevé des salaires dans la branche IAA.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL (M.), 1983 - *Informal sector employment in Egypt*. Geneva : ILO, 39 p.
- BALASSA (B.), 1985 - L'économie tunisienne malade de son protectionnisme (extrait d'un rapport de la Banque mondiale, *Journ. de l'Économie africaine*, n° 70-71).
- CHARMES (J.), 1982 - L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie. In : *La politique de l'emploi-formation au Maghreb. 1970-1980*. CRESM-CNRS, 472 p. Collection « Études de l'Annuaire de l'Afrique du Nord ». Annuaire de l'Afrique du Nord, année 1980, cf. pp. 357-396. Également publié dans : *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, vol. XXI, n° 2-3 : « Jeunesse, développement et changements sociaux », 1985, pp. 305-328.
- CHARMES (J.), 1983 - Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie. In : *Tunisia. Industrial employment*, World Bank, Annexe, 73 p.
- CHARMES (J.), 1984 - Deux estimations du secteur non structuré en Tunisie. Résultats de l'analyse comparative. In Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, INSEE, 2 tomes, 584 p. (pp. 435-464).
- CHARMES (J.), 1986 - Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie. 1970-1985. In CAMAU M. Ed., *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon*. CRESM-CNRS, collection « Connaissance du monde arabe », 421 p. (pp. 231-251).
- CHARMES (J.), 1987 - Débat actuel sur le secteur informel. *Tiers Monde*, vol. XXVIII, n° 112, pp. 855-858.
- CHARMES (J.), 1988 - *Emploi et secteur informel en Algérie. 1977-1985*. CENEAP-PNUD-OPS, 51 p.
- CHARMES (J.), 1990 - *Deux études sur l'emploi dans le monde arabe*, Paris, dossiers du CEPED, n° 11, 35 p.
- CHARMES (J.) et KAMOUN (A.), 1985 - Emploi et sous-emploi dans le secteur non structuré des pays en développement. Concepts et méthodes d'observation, *Bulletin de l'Institut international de statistique*, Amsterdam, 1985, tome LV.
- EL HISSAWY (I.H.), 1983 - *Labour force employment and unemployment*. Geneva : ILO, 80 p.
- HANDOUSSA (H.A.), 1983 - *Public sector employment and productivity in the Egyptian economy*. Geneva : ILO, 39 p.

- HANSEN (B.), RADWAN (S.), 1982 - *Employment opportunities and equity in Egypt*. Geneva : ILO, 292 p.
- International Labour Office, 1972 - *Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya*. Geneva : ILO, 600 p.
- INS, 1984 - *Enquête nationale sur les activités économiques - 1981* : I. Méthodologie, INS, Tunis, 367 p. II. Premiers résultats sur le secteur industriel non structuré, 38 p. III. Résultats de l'enquête commerce, 91 p.
- M'RABET (M.), 1985 - L'emploi au Maroc. Sources d'information, niveaux, structures. *In Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré*, Rabat, 10-17 octobre 1984, pp. 465-489.
- SETHURAMAN (S.V.), 1976 - Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action. *Revue internationale du travail*, vol. CXIV, n° 1.
- World Bank, 1985 - *Tunisia. Industrial employment*. Report n° 5564-TUN, Washington, 151 p. multigr.



CHAPITRE XI

UNE EXPÉRIENCE D'ANALYSE RÉGIONALE Le Centre-Ouest brésilien

Catherine Aubertin

L'expérience retracée ici s'est déroulée dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement régional de 1983 à 1986. Elle tend à montrer que les conditions qui président à la naissance d'un plan sont révélatrices non seulement des fonctions et des buts que demandeurs et planificateurs attendent de celui-ci, mais aussi des représentations mythiques ou sociales qu'ils projettent sur l'espace régional.

Nous insisterons sur l'historique du projet, puis nous identifierons les sources d'informations disponibles et le contexte institutionnel. Ces deux premières parties portent en elles la plupart des déterminants que l'on retrouvera dans la troisième partie qui présentera un rapide tableau du Centre-Ouest. Enfin, nous nous interrogerons sur le rôle d'un plan.

HISTORIQUE DU PROJET

Plusieurs surintendances de développement régional se sont partagé le Brésil jusqu'en 1990. La SUDECO, organe fédéral, avait pour charge le Centre-Ouest qui regroupe quatre États (Goiás, Mato Grosso, Mato Grosso du Sud, Rondonia) et le District fédéral (Brasilia). Il est difficile de parler d'une réalité régionale. Sous forme de boutade, on peut dire que le Centre-Ouest, en 1970, est ce qui reste du Brésil quand on a enlevé les zones dynamiques du Sud et du Sud-Est, le Nordeste voué à « l'économie de la sécheresse » et l'Amazonie. C'est une région peu peuplée, peu développée économiquement, mais justement en pointe du fait des difficultés des autres régions. Si les grands projets d'aménagement, comme la construction de la route transamazonienne ou la création de Brasilia, sont un échec en termes d'entraînement économique, la politique d'infrastructures a été menée à bien et la région est désenclavée. Les progrès de la recherche agronomique permettent désormais de planter du soja sur les sols pauvres des *cerrados*, savanes qui couvrent la moitié sud de la région : le Centre-Ouest est déclaré riche en potentialités et baptisé grenier du pays. L'État, encore dans une phase de prospérité budgétaire, multiplie les financements de mise en valeur des *cerrados* pour les grandes cultures d'exportation. Les millions

de paysans « expulsés » de leurs terres du fait de la modernisation de l'agriculture et de la violence rurale cherchent, comme toujours dans l'histoire de l'occupation territoriale du pays, de nouvelles terres plus loin vers l'ouest. L'État favorise pour eux l'ouverture de nouvelles zones de colonisation en forêt amazonienne : colonisation privée dans le Mato Grosso du Nord, colonisation publique dans le Rondonia. Le Centre-Ouest est vraiment la région solution.

En 1983, la dictature militaire s'essouffle. Elle laisse se développer dans les rouages de l'État un discours qui prône la représentation démocratique des États (élections des préfets et des gouverneurs) et le rééquilibrage des revenus de la fédération en faveur des États (réforme tribulaire). En opposition à l'arbitraire, un plan semble offrir toutes les conditions d'objectivité et de scientificité pour guider le développement régional. La France, fraîchement socialiste et décentralisatrice, a formé toute une génération de géographes et d'aménageurs brésiliens sensibles à l'expérience de la DATAR et des plans quinquennaux, aux réussites du train à grande vitesse et des métros. Elle s'impose comme interlocutrice de choix et caution progressiste, d'autant plus aisément que sa tradition coloniale la dote de structures spécialisées pour fournir de l'assistance technique aux administrations étrangères. Une équipe d'experts est envoyée à la SUDECO avec mission d'élaborer un plan de développement du Centre-Ouest. Du côté brésilien, on espère que les Français, à l'exemple des Japonais, investiront dans les *cerrados* et financeront quelques projets. Du côté français, on espère vendre quelques infrastructures et services d'aménagement, mais l'on s'inquiète déjà du gonflement de la dette extérieure brésilienne.

Le montage institutionnel est compliqué. Il subira les conséquences des rivalités entre organismes et groupes de pression et tous les contre-coups des changements de gouvernements des deux pays. Le ministère de l'Intérieur brésilien coiffe la SUDECO dont le siège est confortablement installé à Brasilia. Les gouvernements des États ne sont pas concernés. Après l'avènement de la nouvelle république en 1985, l'ensemble des responsables, dans les ministères, dans les États, à la SUDECO, sont remplacés. L'Agence coopération et aménagement (ACA), qui sera supprimée sous le gouvernement Chirac, signe le projet en bousculant les prérogatives des services de l'ambassade et en mettant devant le fait accompli le ministère de la Coopération. Ce dernier sera dessaisi de la tutelle du projet lors de la redéfinition du ministère des Relations extérieures en ministère des Affaires étrangères.

ORGANISMES, MÉTHODES ET STATISTIQUES

S'il existe une équipe de planification à la SUDECO, il n'y a aucune tradition de planification. Le plan se présente comme un catalogue de projets d'infrastructures émanant de personnages influents soucieux d'asseoir leurs assises électorales, et non comme un ensemble d'études et d'identifications de problèmes économiques et sociaux pour une action à moyen et long terme. Le rôle de la SUDECO consiste essentiellement à gérer les fonds des programmes spéciaux, sans assurer de coordination entre programmes et États. La surintendance est l'émanation des *grandes fazendeiros* de la région et son action s'appuie sur un réseau de clientèles souvent en opposition avec les représentants des États.

Les programmes sectoriels - énergie, infrastructure, industrie - élaborés dans une logique nationale proviennent des grands ministères devant lesquels la surintendance a peu de poids. Par ailleurs, le partage des tâches entre ministères ne permet pas d'envisager une politique agricole intégrée et régionale. Le ministère de l'Agriculture qui devrait être l'interlocuteur privilégié a peu de pouvoir : d'importantes productions agricoles (sucre, alcool, café...) ne sont pas de son ressort. Il ne s'occupe pas de l'irrigation confiée au ministère de l'Intérieur, ni des problèmes fonciers et de colonisation confiés à l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA), ni de la réforme agraire confiée au ministère du même nom. Enfin il n'a pas de ressources propres suffisantes pour le crédit agricole qui est sous le contrôle de la Banque du Brésil.

Le Brésil dispose d'un bon appareil statistique. L'Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE) procède tous les dix ans à des recensements démographiques exhaustifs et très détaillés, tous les cinq ans à des recensements économiques (agriculture et élevage, industrie, services, commerces). Les résultats de 1980 ont été publiés trois ans après le recensement. L'unité de base statistique est le *município*. Il y a 441 *municípios* dans la région en 1980. La fiabilité des données est suffisante pour des analyses de tendances. Il n'existe pas de centralisation de l'information au niveau des États du Centre-Ouest, mais il existe des statistiques annuelles sur la production agricole pour chaque *município* (PAM). L'industrie est surtout suivie par les enquêtes sur l'emploi du ministère du Travail. Une couverture des surfaces a été effectuée par radar (Radam Brasil). Les données générales ne manquent donc pas, mais en dehors de quelques études sur la colonisation en Amazonie et le développement urbain effectuées par les chercheurs des organismes de recherche agronomiques, de l'INCRA et des universités souvent étrangères, les études économiques et sociales localisées, monographies, prospectives, analyses de systèmes de production, études sectorielles, sont quasi introuvables à la SUDECO comme dans les ministères des États concernés.

Les géographes brésiliens, sans doute en réaction à la longue période de dictature militaire, tentent d'appliquer la théorie marxiste aux problèmes régionaux. Il est acquis que le capital structure l'espace et que le Brésil n'est qu'un pion dans la division internationale du travail. Les statistiques officielles sont alors bien suffisantes pour illustrer ces lois, car l'on n'a ni le goût ni les moyens de procéder à des études de terrain. L'analyse des hiérarchies urbaines, qui conduit à privilégier les infrastructures, est la principale référence technique.

POTENTIALITÉS ET FREINS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Grâce à un important travail de synthèse, mêlant facteurs humains et physiques, entre statistiques et monographies, recherches historiques et travaux de terrains, entrevues avec des producteurs et des responsables politiques, l'équipe de planification réussit à reconstituer les étapes de la formation et les principaux systèmes de production du Centre-Ouest. Un découpage spatial, propre à servir de cadre à des interventions, est réalisé.

Cinq grandes régions, essentiellement définies par des variables démographiques, la nature de l'écosystème et l'histoire économique, sont mises en évidence : les zones d'anciens fronts pionniers (population rurale en fort déclin, maillage urbain dense, anciennes zones de forêts tropicales du Goiás et du Mato Grosso du Sud), les zones d'économies traditionnelles (densité rurale et maillage urbain très faible, éloignement des axes de communication, écosystème du Pantanal, de l'île de Bananal, de la vallée du Guaporé), le front d'expansion du soja (densité rurale et maillage urbain faibles, modernisation de l'agriculture, sur les terres de *cerrados*), les frontières de peuplement (fort taux d'accroissement de la population, explosion urbaine, essentiellement en forêt amazonienne).

Le résultat le plus significatif permet de démontrer que les conditions du peuplement et la dynamique économique de la région sont le reflet presque parfait de la situation agricole et politique de la société brésilienne. On y trouve exacerbés la plupart des traits caractéristiques de l'économie brésilienne illustrés par le mythe fondateur de la « frontière » : l'aboutissement de la logique des cycles de produits et de l'utilisation prédatrice de la terre, et une base politique de type féodal où la volonté d'appropriation de la terre conduit à une mise en valeur réduite et à une occupation extensive. L'instabilité et le peu de diversité des productions, la difficulté de l'accès à la terre pour le petit producteur, le recours à la migration pour résoudre les conflits sociaux et les difficultés économiques, l'explosion urbaine dans une région de frontière agricole sont les principaux problèmes identifiés.

À la lumière de ces résultats, les potentialités du Centre-Ouest, énoncées sur les dépliants publicitaires pour attirer les investisseurs et qui font

office de programme de développement, se réduisent alors à une disponibilité supposée d'une grande quantité de terres à bon marché susceptible de s'adapter instantanément, quel que soit le contexte agronomique et humain, aux désirs des investisseurs. Ces potentialités théoriques ignorent la pédologie comme la gestion, elles négligent totalement les effets socio-économiques, en particulier les migrations.

C'est donc tout naturellement qu'au discours sur les potentialités, l'équipe du plan substitue un discours sur les freins socio-économiques au développement et émet des propositions qui découlent du diagnostic : décentralisation des circuits de décision, réforme agraire et fixation de l'homme sur son lieu de production, encouragements de systèmes de productions stables pour le marché intérieur, amélioration des structures de santé et d'éducation...

FONCTION DU PLAN

Le plan fut utilisé comme base de propagande électorale pendant les quelques mois de campagne. Puis, la première grande réalisation fut la construction d'une route traversant le site protégé de l'île de Bananal pour desservir la *fazenda* isolée d'un grand notable lié à la SUDECO. Par la suite, toutes les réalisations ignorèrent les propositions du plan. Certaines auraient pu être appliquées si la France avait voulu en assurer le financement... Dans une politique de restriction des dépenses budgétaires, le gouvernement COLLOR a supprimé la SUDECO en 1990.

Si une analyse en termes de potentialités était le reflet d'une idéologie développementaliste niant le contexte social, une analyse en termes de « freins socio-économiques » et surtout un programme d'action destiné à supprimer ces blocages relevait d'une logique identique.

Les freins socio-économiques ont bien été identifiés, mais que sont ces freins sinon l'expression de la logique d'une société dans son ensemble. Dans ces conditions pourquoi choisir d'aller contre cette logique plutôt que de jouer sur sa dynamique ? L'instabilité, qui choque tant les experts français par ses effets humains négatifs, a pour revers la mobilité de la force de travail et l'adaptabilité immédiate des sols et des structures à une production éphémère. L'instabilité et la migration sont des références positives dans l'histoire et l'imaginaire brésiliens, et jugées positives pour une économie libérale. Par ailleurs, il peut paraître vain de proposer une réforme agraire dans un pays où le gouvernement est l'émanation directe des grands propriétaires terriens et où le recours au mythe de la frontière pour résoudre les conflits sociaux est une solution qui ne remet pas en cause la base politique et sociale du pays.

La conception française du plan se fonde sur une vision humaniste, sur une vision linéaire du progrès où la technocratie est toute puissante dans une prétendue neutralité. La conception brésilienne en fait le support d'une propagande idéologique nettement distincte du domaine de l'action, en aucun cas un outil de connaissance pouvant servir à une meilleure affectation des ressources. Dans les deux cas, un plan est avant tout un produit de jeux institutionnels et de référents culturels. Le processus d'élaboration d'un plan est lui-même un objet d'étude qui permet de mieux comprendre les enjeux régionaux.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERTIN et LENA (ed.), 1986 - Frontières. Cah. ORSTOM, *sér. Sci. Hum.*, vol. XXII, n° 3-4.
- AUBERTIN (C.), 1988 - À propos des cerrados. *Abordages* n° 4, AMIRA, INSEE, Paris.
- AUBERTIN (C.), 1990 - Mouvements de population et changements économiques dans le Centre-Ouest brésilien. *Cah. Sci. Hum.* 26 (3), 1990 : 327-342, ORSTOM.
- SUDECO, 1986 - Plano de desenvolvimento da região Centro-Oeste. Ministério do Interior, Brasília.

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

PROGRAMME SUCRIER ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN CÔTE-D'IVOIRE

Catherine Aubertin

En 1974, le président Houphouët-Boigny effectue des tournées dans le Nord de la Côte-d'Ivoire. Les inégalités entre la région nord qui recouvre à peu près la zone de savane et la région sud qui recouvre à peu près la zone de forêt, deviennent insupportables. Le revenu annuel par tête des habitants du Nord n'atteint pas le quart du revenu moyen national. Les choix d'investissements avaient surtout jusqu'alors été consacrés au développement d'Abidjan et des productions forestières d'exportation : bois, café, cacao, huile de palme. Plus de la moitié des salariés travaille à Abidjan. L'exode rural dépeuple la savane. La situation est politiquement dangereuse.

Pourtant, grâce aux revenus tirés du café et du cacao, les caisses de l'État sont pleines. La stabilité politique dont jouit la Côte-d'Ivoire lui ouvre toutes grandes les portes du marché financier international. S'il est difficile de trouver des investisseurs (les Ivoiriens ne semblent toujours pas s'intéresser aux investissements productifs, les multinationales trouvent le coût de la main-d'œuvre trop élevé et le code des investissements trop restrictif...), il est aisé de trouver des fournisseurs et des réalisateurs d'ouvrages clés en main, d'autant plus que les systèmes d'assurances internationales (de type COFACE) assurent le paiement en cas de défaillance du pays acheteur.

On commence alors à chercher, en dehors de l'économie de plantation qui semble avoir atteint une limite géographique à son extension vers l'ouest, d'autres projets de développement. Après la création du port de San Pedro et du barrage de Kossou, on pense à diversifier la mise en valeur des richesses nationales tout en poursuivant une politique d'industrialisation. Pour les experts en planification, une production d'import-substitution, qui présente le mérite de réduire les importations, de développer les exportations et de satisfaire la demande locale, s'impose.

En 1974, il y a spéculation sur le marché du sucre. Le cours atteint 300 F CFA pour retomber à 50 F CFA six mois après. La canne à sucre peut être cultivée en savane. La Côte-d'Ivoire a importé la même année 52 500 tonnes de sucre pour une valeur de 5,8 milliards de F CFA. La pro-

duction de sucre apparaît tout naturellement comme le meilleur choix d'investissement.

Les sucreries sont réalisées très vite sous la direction de la SODESUCRE, société d'État à capitaux ivoiriens créée en 1971 et qui exploite déjà le complexe sucrier de Ferkessédougou. Des dix complexes sucriers projetés dans l'euphorie, cinq seront effectivement réalisés et selon des objectifs ambitieux : 5 000 hectares de plantation et 45 000 tonnes produites par complexe, emploi de hautes technologies, mécanisation poussée, irrigation généralisée. La consommation locale devait tout d'abord être satisfaite par la production de Ferké I et de Ferké II, les quatre autres complexes travaillant pour l'exportation, jusqu'à ce qu'à l'horizon 2 000 toute la production soit absorbée dans l'espace national.

Les investissements initiaux sont supérieurs à 260 milliards de F CFA, à peu près du même montant que la totalité du budget spécial d'investissement et d'équipement où ils ne figurent d'ailleurs pas. Les crédits-acheteurs étrangers représentent 75 % de l'investissement, il faut prévoir 200 milliards supplémentaires sur dix ans pour leur gestion.

LES EFFETS ÉCONOMIQUES

L'application de la *méthode des effets* montre après calcul que la valeur ajoutée nationale du projet est presque négligeable. En quinze ans de période de croisière, son total est de 72 milliards.

Le prix de revient du kilo de sucre est supérieur à 200 F CFA, ainsi répartis en pourcentage :

Produits pétroliers	3.0
Produits chimiques	3.5
Pièces de rechange, entretien	5.0
Emballage	1.0
Transports	5.5
Salaires	27.0
Frais divers de gestion	7.0
Intérêts sur emprunts	19.0
Amortissements	29.0
Total	100.0

Le prix du marché mondial est estimé à 100 F CFA/kg.

Le calcul des revenus directs et indirects de l'activité sucrière donne les résultats suivants pour les quatre agents de l'économie :

État	6 %
Ménages	37 %
Entreprises	9 %
Extérieur	48 %

C'est-à-dire que sur la fabrication d'un kilo de sucre, l'extérieur touche 96 F.

Dans le cas d'un complexe marginal qui ne produit que pour l'exportation, l'extérieur achète au prix du marché. L'État ivoirien perd donc (subventionne) 100 F CFA par kilo exporté. Les devises résultant de la vente sont presque totalement épongées par le transfert vers l'extérieur.

Dans le cas d'un complexe qui produit pour le marché local au prix fixé de 300 F CFA, l'arrêt des importations permet un gain en devises (100 F CFA par kg) mais crée une perte de ressources en non-recouvrement de taxes d'importation. La différence entre prix d'achat et prix de vente revenant à la caisse de péréquation se montait à 160 F CFA par kilo.

Le tableau suivant répartit les avantages-coûts, sur une année en millions de F CFA, pour les quatre agents selon la destination de la production.

	Complexe marginal	Complexe national
État	- 3 917	- 5 153
Ménages	+ 3 416	+ 4 391
Entreprises	+ 833	+ 1 971
Extérieur	- 114	+ 807
Valeur ajoutée nationale	+ 326	+ 1 209

Dans les deux cas, l'extérieur a autant intérêt à vendre des complexes sucriers que du sucre. Il y a un très lourd tribut à payer, en termes financiers comme en termes d'indépendance nationale, pour passer de l'importation à la production.

LES EFFETS INDUITS

Nous exposons le cas du complexe de Borotou.

Les retombées financières sur la région ne sont pas apparentes : pas de ville autour du complexe, pas de création d'activités facilement identifiables par les urbanistes et les comptables nationaux.

Quelques phénomènes apparaissent même comme négatifs au vu des statistiques : les contrats de cultures encadrées et les superficies cultivées ont régressé, les habitants préférant se livrer au commerce plutôt que de développer la production vivrière pour satisfaire la demande locale. En revanche, les cadres ivoiriens du complexe commencent à mettre en valeur, grâce aux facilités que permet leur situation, des plantations de riz.

Le complexe emploie 2 500 personnes dont environ 1 000 saisonniers. Pour la première fois en Côte-d'Ivoire, on voit se dessiner un mouvement de migration des villes vers l'intérieur et du Sud vers le Nord. Ce mouvement concerne essentiellement le personnel permanent qualifié, en particu-

lier les jeunes déscolarisés. Les travailleurs saisonniers non qualifiés, originaires de la proche région, sont instables. Seulement un sur cinq se représente d'une campagne sur l'autre. L'offre d'emplois semble accélérer l'exode rural. Un travail salarié à la SODESUCRE, décidé par les aînés, constitue un relais et un appel vers la ville pour les jeunes soumis à des structures familiales traditionnelles très contraignantes.

La rentabilité de la SODESUCRE est grevée par le rôle social (construction et entretien d'écoles, de routes, d'hôpitaux...) qui lui incombe. Dans ces conditions, on peut se demander si l'analyse strictement économique est bien apte à rendre compte de l'origine, du fonctionnement et des conséquences régionales et nationales du programme sucrier ivoirien.

UN CIRCUIT BRANCHÉ SUR LE MARCHÉ NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le programme sucrier est presque totalement financé par la Caisse de stabilisation, elle-même alimentée par le monopole de la commercialisation du café et du cacao. C'est cette même Caisse qui devra subventionner le sucre ivoirien.

Il est intéressant de suivre les différentes étapes de création et de répartition de la valeur dans leur relation avec les marchés. On peut proposer le schéma suivant :

- le planteur du Sud, qui utilise des manœuvres burkinabés, vend à la Caisse de stabilisation sa production. La fixation des prix est soumise à une logique politique plus qu'économique et a permis d'opérer une importante ponction étatique jusqu'à la chute des cours des années 80.
- pour la vente du café, du cacao et du sucre, la Caisse de stabilisation est bien obligée de se soumettre aux cours du marché international. Le débat autour de la réalité de l'échange inégal reste ouvert.
- la Caisse achète des biens de production à l'extérieur, mais on ne peut parler de marché car la concurrence fonctionne en sens unique : cinq des six complexes ont été réalisés de gré à gré, sans appels d'offres. L'extérieur ne prend aucun risque, toute la valeur ajoutée de son activité est produite chez lui.
- par ailleurs, c'est l'extérieur qui assure le financement des prêts, pour la plupart concédés au prix du marché et liés à des achats d'équipement souvent surfacturés.
- l'État ivoirien réalise par le biais d'une société d'État, sur les terres de l'État, des plantations et des usines. Le paysan du Nord passe dans le circuit monétaire et acquiert le statut de salarié. Sa productivité, au regard des normes de production et de rentabilité industrielles, est négligeable.

- le sucre est vendu à perte sur le marché international à un prix qui dépend surtout des mouvements spéculatifs. C'est le planteur de café, le contribuable et le consommateur ivoirien, ce dernier payant le sucre trois fois plus cher que le cours mondial, qui vont financer l'activité sucrière.

DISCUSSION

Pour analyser le programme sucrier nous avons utilisé des méthodes (techniques d'appréciation de projets, utilisation des agrégats de la comptabilité nationale, élaboration de comptes d'exploitation...) et des concepts qui induisent des normes d'une rationalité économique difficilement observable dans la société ivoirienne.

On arrive ainsi à quelques aberrations. La rémunération d'un travailleur doit, en économie classique, être égale à sa productivité marginale afin de maximiser l'avantage de son travail pour la collectivité. Dans de nombreux plans de développement qui utilisent les méthodes de la programmation, la mise à un travail salarié d'un travailleur venant d'une exploitation familiale traditionnelle tournée vers l'autoconsommation doit correspondre à un salaire de référence nul, voire négatif. En effet, la valeur marginale de la productivité du travailleur dans son village est considérée comme nulle par la comptabilité nationale, en particulier parce que sa production échappe au circuit monétaire. Former au travail industriel constitue un coût pour la collectivité...

On pouvait s'étonner de ne pas trouver d'effets induits. Seuls les aménageurs et les économistes n'en trouvent pas car les salaires versés ne rejoignent pas les circuits couverts par la comptabilité nationale. Cette masse monétaire est souvent rapatriée au village où elle est rarement investie dans un secteur productif, mais plutôt dans des dépenses de prestige ou dans des achats de biens de contrebande.

Le programme sucrier ne paraît pas avoir répondu aux conditions établies par l'économie pour être rentable. Comment aurait-il pu en être autrement quand par exemple, pour les mêmes normes de production, 6 000 personnes furent employées à Ferké 1 contre 2 500 à Borotou et qu'il arrivât qu'on cesse la production faute d'aire de stockage ? La compétence n'est qu'abstraction lorsqu'il y a dissociation entre le revenu et le pouvoir qu'offre un poste et le travail effectif exigé par le profil de ce poste. Le sens de l'intérêt général qui devrait guider les décisions obéit à d'autres lois qu'à celles qui régissent la science économique.

Le programme sucrier permit au gouvernement ivoirien, à l'époque, de resserrer autour de lui les notables du Nord et une couche de jeunes cadres employés dans les sociétés d'État. Ce qui apparaît trop facilement comme un gaspillage doit être considéré comme une forme de redistribution régio-

nale qui trouvait sa justification dans la recherche d'un meilleur équilibre au sein de la société ivoirienne.

Cette intervention s'appuie sur des enquêtes menées en Côte-d'Ivoire entre 1977 et 1980. On trouvera des analyses plus conséquentes du programme sucrier ivoirien dans :

AUBERTIN (C.), 1983 - *Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation régionale volontariste*. Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 169. Paris. 191 p.

AUBERTIN (C.), 1983 - Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord ivoirien in *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XIX, n° 1, pp. 23-57.

**UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT
CAFÉ-CACAO AU TOGO :
essai d'évaluation**

Guy Pontié (1)

Cette analyse rapide de l'opération de développement menée par la Société de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises (SRCC), a essentiellement pour objectif de montrer quelles peuvent être, en la matière, l'approche et, éventuellement, l'apport spécifiques du sociologue.

Ce que l'on demande généralement au sociologue, dans le cadre d'une étude d'évaluation ou de réorientation d'opération de développement agricole, c'est d'aider les « développeurs » (2) à faire passer leur message auprès des paysans. Le postulat implicite est, pour simplifier, le suivant : la science, la maîtrise technique, la rationalité économique sont du côté des promoteurs de l'opération ; si leur intervention ne donne pas les résultats escomptés, c'est qu'il y a des résistances de la part des sociétés locales, des « obstacles socio-culturels » que le sociologue devra identifier et si possible contribuer à lever. Il est évident qu'il ne peut répondre à cette attente que de façon très imparfaite. Une connaissance, même approfondie, des sociétés paysannes - que le temps imparti à l'évaluation rend de toutes les façons impossible - ne permet pas de définir les mesures susceptibles d'assurer la réussite de l'entreprise. En effet, une opération de développement impulse, par définition, des changements socio-économiques importants au sein des sociétés locales et stimule leur « créativité », y compris si les intervenants - ONG par exemple - s'appliquent à diffuser des « techniques douces », dans le cadre de « petits projets », en s'appuyant sur les

1) L'évaluation a été menée en collaboration avec un économiste (C. RAYMOND) et un agronome (Th. RUF), sous la direction de J.-M. FUNEL (agro-économiste au Service des évaluations du ministère des Relations extérieures-Coopération et Développement). Nous leur sommes évidemment redevables d'une part importante des informations présentées ici. Le travail de terrain a duré un mois (juin 1983).

2) Par commodité, nous désignerons, par ce terme, les différents intervenants (État, bailleurs de fonds, chercheurs, vulgarisateurs...), qui agissent sur les sociétés locales pour tenter de promouvoir une certaine idée du développement économique et social, dans le cadre, ici, des opérations de développement.

capacités d'organisation collective des villageois. Les effets de cette « créativité sociale » sont, bien sûr, difficilement prévisibles. « ... Il n'existe pas, notent Mendras et Forsé, de théorie générale du changement social et il est impossible d'en concevoir une, puisqu'elle serait une théorie générale de l'histoire » (3). Tout au plus - et c'est un apport non négligeable- le sociologue peut-il identifier, à partir d'une bonne connaissance de la société, une gamme de réactions et d'évolutions possibles et proposer quelques garde-fous (4).

Mais il peut aller au-delà de cette demande et intégrer dans son champ d'analyse la pratique même du développement, considéré alors comme un lieu de confrontation, ou du moins de mise en relation, de sociétés locales, moins homogènes qu'on ne le pense généralement, avec le monde des développeurs, son mode d'organisation, ses contradictions, ses conflits d'intérêts, ses références culturelles et sa conception du développement et du progrès social. En somme il ne s'agit pas d'étudier seulement les réactions des paysans face au développement, mais de mener une analyse à la fois des rapports entre « développeurs » et « développés », et du jeu des différents acteurs au sein de chacune de ces catégories (5). C'est peut-être par ce type de recherche que le sociologue apporte le plus d'enseignements aux responsables de l'opération qu'il est chargé d'évaluer, et participe le plus efficacement à une réflexion plus générale sur le développement.

I. LE CAFÉ-CACAO AVANT L'INTERVENTION DE LA SRCC

Comme son nom l'indique (Société de rénovation), la SRCC n'a pas introduit le café et le cacao au Togo. Ces deux cultures ont, ici, plus d'un demi-siècle d'histoire et si l'on veut essayer de comprendre les réactions actuelles des planteurs face à l'opération de rénovation, un retour en arrière s'impose.

Ces deux cultures occupent une zone de faible extension (7 000 km² environ), limitée à la région des plateaux du Centre-Ouest du Togo (cf. figure n° 12). La population concernée est de l'ordre de 350 000 personnes. Cette localisation n'est pas le résultat d'une histoire particulière

3) MENDRAS (H.) et FORSÉ (M.), 1983.- *Le changement social*. Armand Colin-collection U, Paris, 284 p. (p. 7).

4) Tous les sociologues ne partagent d'ailleurs pas cet optimisme.

5) Ce type d'approche se situe dans la mouvance intellectuelle de R. BASTIDE (*Anthropologie appliquée*. Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1971, 244 p.) qui prônait l'édification d'une « théorie de la pratique » des différents interventionnistes sur les sociétés extérieures (missionnaires, administrateurs, développeurs...). L'article de M. AUGÉ (Sous-développement et développement, terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone. *Africa*, XLII, 3, 1972) constitue également une référence connue.

mais répond à des conditions écologiques précises. Le caféier et le cacaoyer ne se développent en effet que dans des zones forestières au climat chaud et humide (température moyenne : 25°; pluviométrie minimale 1 250 mm pour le cacao, 1 500 mm pour le café). Seule la région des plateaux remplissait les conditions minimales.

Les premières tentatives d'implantation du cacao ont été menées dans la région de Kpalimé, en 1895, par le colonisateur allemand. Elles se sont soldées par un échec, malgré la forte pression de l'administration sur les populations locales. La main-d'œuvre potentielle était déjà engagée dans les plantations cacaoyères du Ghana, quant aux sédentaires, ils étaient surtout préoccupés par la culture du vivrier dont ils vendaient déjà une partie au Ghanéens. Il faudra attendre le début des années 1930, pour que la culture cacaoyère prenne de l'extension, notamment plus au Nord, dans l'enclave du Litimé, véritable réserve forestière de dimensions modestes (27 000 ha environ), mais qui représente pourtant près de la moitié de la superficie - et de la production - de la cacaoyère du Togo (6).

Les premiers essais d'introduction de café Arabica datent de la même époque (1895) : ils furent limités aux hauteurs du plateau de Dayes, seule zone écologique favorable. Les nouvelles tentatives menées, par l'administration française, à partir de 1925, ne seront guère couronnées de succès : les planteurs accordent la priorité au cacao et ne s'intéresseront au café qu'après la mise en place des cacaoyères, au cours des années 1940. Il s'agira alors de café robusta, moins fragile que l'arabica (7).

A. Les problèmes d'accès à la terre

Le café et le cacao sont des cultures pérennes dont la mise en place nécessite un investissement en travail très important. L'abattage de la forêt primaire est une tâche de longue haleine, extrêmement pénible (seuls quelques grands arbres devant servir d'ombrage pour les jeunes plants seront conservés). Il faudra ensuite effectuer la trouaison, planter, assurer l'entretien de la plantation (sarclage notamment). Le caféier n'entrera en

6) Peut-être les répercussions de la crise économique mondiale ne sont-elles pas étrangères à cette situation : la baisse des cours du cacao (entre 1927 et 1930, le prix a été divisé par trois) a marqué un coup d'arrêt à l'extension de cette culture au Ghana et entraîné le renvoi de la main-d'œuvre togolaise ; par ailleurs, les gens de Kpalimé avaient des difficultés à exporter leurs excédents de vivrier. Il y avait donc de la main-d'œuvre disponible pour développer la culture du cacao au Togo.

7) Signalons, à titre d'information, que le café est vraisemblablement né sur les hauts plateaux d'Abyssinie (Éthiopie) ; il fut diffusé en Amérique centrale et en Amérique du Sud, vers la fin du XVIII^e siècle. Quant au cacao, il était déjà connu des Aztèques lors de l'arrivée au Mexique des conquistadors espagnols, au début du XVI^e siècle. Il n'est apparu en Afrique qu'au début du XIX^e siècle, dans l'île portugaise de Sao Tomé, en provenance de Belem (Brésil).

production que trois ou quatre ans après avoir été planté ; pour le cacaoyer il faudra attendre cinq ou six ans. On peut espérer ensuite obtenir des récoltes substantielles pendant une vingtaine d'années (plus longtemps pour le cacao), pour un investissement en travail beaucoup moindre. On comprendra aisément le souci du planteur de s'assurer des droits de propriété sur la terre ou du moins d'usufruit sur une longue période. Or, l'appropriation lignagère de la terre, compatible avec les cultures vivrières annuelles, s'accommode mal des cultures pérennes : des changements notoires seront nécessaires dans ce domaine et plusieurs solutions seront adoptées.

1. Achats de terres

Ils furent particulièrement importants dans le Litimé, zone forestière où l'on ne récoltait guère que quelques lianes à caoutchouc, placée sous la dépendance politique des Akposso du plateau voisin. De véritables « compagnies » d'achat, composées notamment de ressortissants de l'ethnie Ewe originaires de Kpalimé ou du Ghana, se sont constituées. Les notables Akposso ont ainsi aliéné, souvent avec contrat en bonne et due forme, une partie importante de leur patrimoine foncier dont ils n'avaient pas perçu tout l'intérêt économique (8). Ailleurs, les ventes furent moins massives et plus étalées dans le temps : les densités de population étaient plus fortes et peut-être les règles foncières endogènes plus rigoristes.

2. Prélèvement sur le patrimoine foncier

Dans les zones plus peuplées, les candidats planteurs ont dû souvent solliciter de leur chef de famille l'attribution de parcelles prélevées sur les réserves forestières. Ce sont généralement des propriétés de faible dimension dont le statut est par ailleurs ambigu : peut-on parler d'appropriation privée de la terre ou de prêt à long terme pour la durée de vie de la caféière ou de la cacaoyère ? Nous verrons toute l'actualité de ce problème lorsque la SRCC imposera un modèle de rénovation avec abattage total de la vieille plantation.

3. Appropriation par *dibi ma dibi* (« tu manges, je mange »)

Notons pour mémoire que le contrat *dibi ma dibi* permet à la main-d'œuvre sans terre qui acceptera de prendre en charge l'intégralité de la mise en place et de l'entretien d'une plantation, d'accéder à la propriété de la moitié de cette même plantation, dans un délai de cinq à vingt ans.

On peut également accéder à la terre de façon plus classique, par héritage (quand il y a eu achat notamment) ou par mise en gage de la plantation pour une durée proportionnelle à l'importance de la dette.

8) Voir à ce propos : ANTHEAUME (B.), 1981-1982 - Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo. In *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XVIII, n° 1: 47-62.

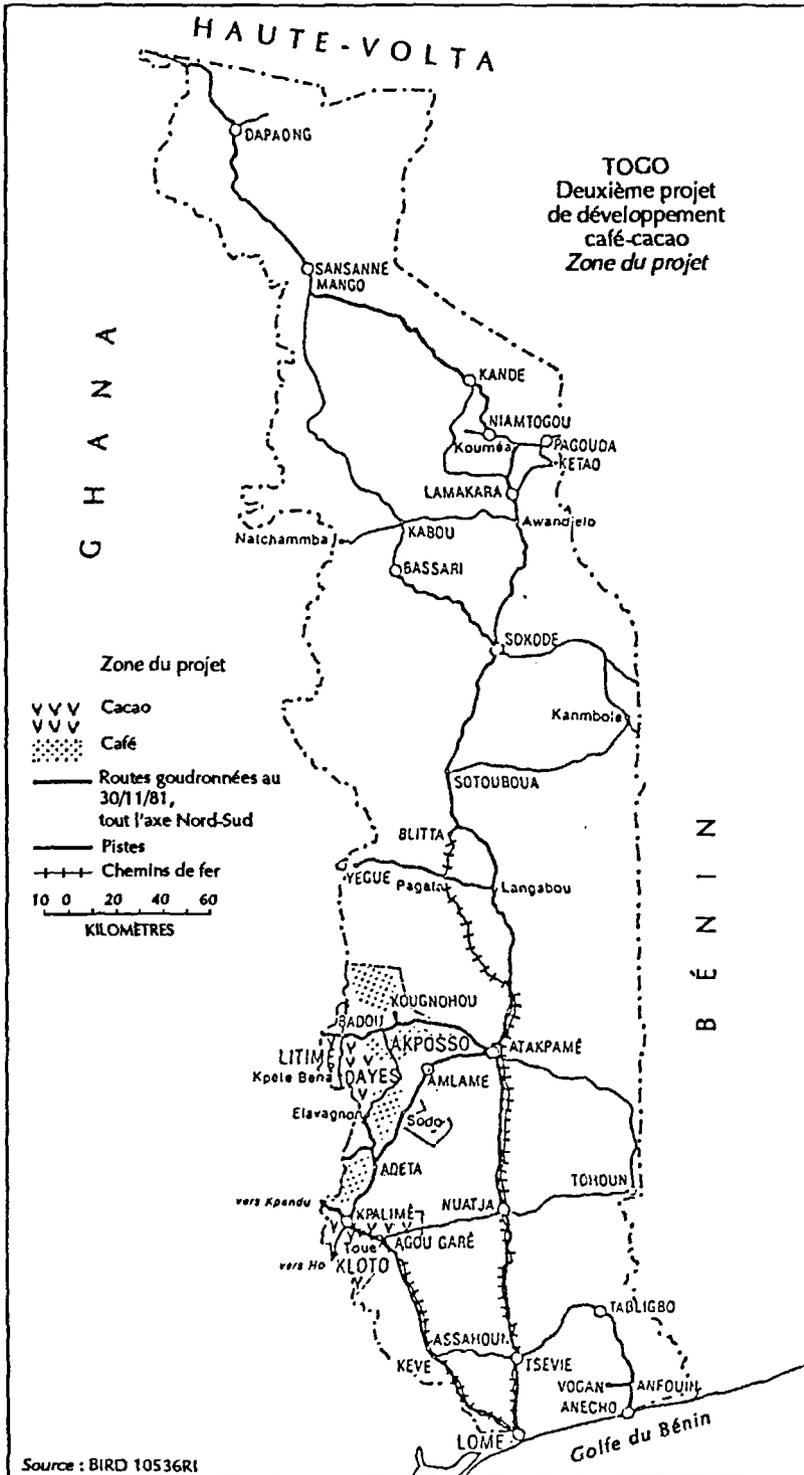


Figure 12 : Carte de situation du café et du cacao au Togo.

B. La mobilisation de la main-d'œuvre

La création d'une plantation, on l'a noté, nécessite un investissement en travail très important au cours des premières années. Le planteur s'efforcera de mobiliser tout d'abord la main-d'œuvre familiale, mais ce ne sera pas toujours suffisant, notamment si les superficies à planter sont importantes. Il faudra alors avoir recours à la main-d'œuvre extérieure, si possible sans bourse délier. Les différents types de contrat, d'inspiration ghanéenne, devront répondre à cet objectif.

1. Le contrat de *dibi ma dibi*

Il permet au propriétaire qui accepte d'aliéner, à terme, une partie de sa terre au profit de son métayer, de devenir producteur de cacao ou de café, sans aucun investissement en travail ou en argent. Mais le contenu même du contrat peut varier dans le temps et dans l'espace, en fonction des rapports de force entre propriétaires et métayers et de l'étendue des terres à vivrier prêtées à ces derniers. Le même terme peut désigner des réalités très différentes, au point qu'on parle parfois de *dibi ma dibi* sans partage de terre.

2. Le contrat d'*aboussan*

Véritable métayer, l'*aboussan* est chargé d'entretenir une plantation qu'il n'a pas lui-même créée : il en reçoit le tiers de la récolte, mais devra participer, gratuitement, à la mise en place d'une parcelle de café ou de cacao, au bénéfice de l'employeur. Comme dans le cas précédent, le contenu du contrat varie en fonction des rapports de force locaux, du rendement de la plantation existante, de l'étendue de celle qu'il faut créer et de la taille des parcelles de vivrier prêtées par le patron. L'*aboussan* est souvent un ancien *dibi ma dibi* qui, devenu propriétaire d'une partie de la plantation, continue à entretenir la part de son ancien patron, en qualité de métayer.

3. Le contrat de *Kotokouano*

Il s'agit également d'un contrat de métayage, mais spécifique à la culture du cacao. Le métayer est rétribué à part de fruit (1/7 ou 1/8) : il est embauché sur une plantation âgée, peu productive, mais peu exigeante en travail. C'est un moyen pour des allochtones de s'installer dans la région : ils reçoivent, en prêt, une habitation et des parcelles de vivriers, et disposent de temps libre pour s'adonner à d'autres activités. Il n'est pas rare qu'un *kotokouano* travaille chez plusieurs planteurs, multipliant ainsi revenus et parcelles de vivrier.

Cette main-d'œuvre engagée dans l'économie de plantation est d'origine variée. Elle est composée d'autochtones Ewe ou Akposso qui n'ont pas pu ou pas su obtenir de la terre ; d'allochtones Kabyé, originaires des massifs surpeuplés de la région de la Kara, qui ont été les grands bénéfici-

ciaires des contrats *dibi ma dibi* avec partage de terre ; et, plus récemment, de Kotocoli, voire de Moba-Gurma, originaires respectivement de la région de Sokodé et de Dapaong, au nord du pays.

C. La situation à l'orée des années 1970 : la fin d'une période faste

On notera tout d'abord que l'on a affaire à une société pluri-ethnique, composée d'autochtones, d'allochtones, voire d'étrangers venus du Ghana, intégrés dans l'économie de plantation à des degrés et selon des statuts divers, en fonction notamment de leur ancienneté d'installation.

Cette société est par ailleurs profondément inégalitaire. L'opposition propriétaires/non-propriétaires est particulièrement nette, mais ne rend pas compte de toutes les inégalités, ces deux groupes étant eux-mêmes très hétérogènes. Ainsi, des distinctions doivent être opérées dans la catégorie des propriétaires, en fonction de l'étendue (9), de la localisation et de la nature de leurs plantations (cacaoyère, caféière ou les deux) ; de la force de travail familiale mobilisable ; ou encore de leur statut réel (propriétaires, propriétaires-métayers, propriétaires-commerçants...). Il en va de même des non-propriétaires : les contrats de travail sont très variés, et se prêtent, de surcroît, à des aménagements locaux.

Ces différents groupes sociaux ont des stratégies spécifiques, des intérêts souvent contradictoires, et leurs rapports de force ont évolué dans le temps. On est loin du schéma véhiculé par une certaine ethnologie, de sociétés traditionnelles harmonieuses, figées dans un équilibre séculaire : en un demi-siècle, des changements fondamentaux ont été enregistrés dans des domaines aussi sensibles que les modes d'accès à la terre ou les rapports sociaux de production. C'est certainement là un des enseignements essentiels de ce bref aperçu historique. Une seconde leçon est à retenir : on ne peut traiter des cultures pérennes indépendamment du vivrier. L'objectif essentiel de la main-d'œuvre extérieure est d'assurer sa nourriture, et comme les propriétaires ne souhaitent pas payer des salaires, c'est l'importance des parcelles de vivriers mises à la disposition des employés qui détermineront, dans une large mesure, le contenu des contrats.

On comprend déjà que la tâche de la SRCC ne sera pas facile : quelles que soient les solutions proposées, toutes les catégories sociales engagées dans l'économie de plantation n'y trouveront pas leur compte, et les équilibres instables qui se sont instaurés seront nécessairement rompus. Mais la Société de développement devra également faire face à une situation économique difficile. Les plantations ont vieilli et ont été victimes de

9) Une enquête réalisée par la SEDES en 1972 montre que les exploitations de moins de 5 ha représentent plus de 38 % des superficies cultivées, et celles supérieures à 10 ha, 30 %. C'est dans le Litimé que l'on trouve les plus grands propriétaires.

maladies (10) : le rendement a baissé et les prix du café et du cacao payés au producteur se sont effondrés. Il faudra attendre la période 1973-1975 pour rattraper les niveaux de prix (en francs courants !) de 1959-1960. L'âge d'or de la décennie 1950-1960 est passé. La priorité est accordée aux cultures vivrières, d'autant que l'accroissement démographique a été important (11). La flambée des prix du vivrier dans les années 1975 ne fera qu'amplifier ce phénomène. Enfin, autres obstacles de taille : les possibilités d'extension des plantations sont limitées et la concurrence entre les opérations de développement (SOTOCO, SONAPH, projet vivrier Dayes-Notsé (12)...) autorise la main-d'œuvre extérieure, nécessaire à l'entreprise de rénovation des plantations, à se montrer plus exigeante.

II. CRÉATION DE LA SRCC ET DÉFINITION DES GRANDES OPTIONS

À la fin des années 1960, les experts tirent la sonnette d'alarme : faute d'une intervention appropriée, l'économie café-cacao va entrer dans une période de récession sévère. L'État togolais est d'autant plus sensible à cet argument qu'il y va d'une part importante de ses devises et de ses recettes budgétaires (13). Avec l'aide du FAC (Fonds d'aide et de coopération), il créera, fin 1971, une société de développement, la SRCC. L'IFCC (14), qui mène des recherches au Togo depuis 1967, prodiguera les conseils techniques.

-
- 10) Certes les créations de plantations ont été étalées dans le temps, mais 45 % du cacao du Litimé avait été planté avant 1940 ! Quant aux maladies, elles sont multiples : la pourriture brune serait responsable de pertes de production estimées à 50 % dans le Litimé, et à 80 % dans l'Adélé, mais les capsides (ou mirides) seraient également très nocives ; les effets du *swollen shoot* sur le café, dans la région d'Agou seraient plus catastrophiques encore, ailleurs il faudra compter avec les scolytes du grain !
- 11) L'accroissement naturel est de l'ordre de 3 % par an, soit un doublement de la population en moins de trente ans : il est dû à une diminution importante des taux de mortalité infantile, liée à l'investissement dans l'éducation et la santé d'une partie des revenus substantiels de l'économie de plantation (voir à ce propos QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1988.- *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes, au sud-ouest du Togo*. ORSTOM, Paris, coll. « Études et Thèses », 460 p.).
- 12) SOTOCO (Société togolaise de coton), SONAPH (Société nationale du palmier à huile).
- 13) Le café-cacao représentait en moyenne, pour la période 1959-1961, 62 % de la valeur totale des exportations, et plus de 25 % encore pour la période 1978-1980. Quant aux recettes de l'État, elles sont particulièrement importantes : ainsi, pour la période 1980-1981, le prix payé au producteur était de 220 F CFA/kg de cacao, le prix moyen CAF s'élevait à 595,13 CFA et le prélèvement moyen de l'État, tous frais déduits, représentait 349,71 CFA (soit 58,7 % du prix de vente). À la même période, le kg de café était payé au planteur 200 F CFA, et le taux de prélèvement de l'État s'élevait à 54,9 %.
- 14) Institut français du café et du cacao, devenu ensuite, au Togo, Institut de recherche du café et du cacao (IRCC).

Tableau 14
 Évolution de la production commercialisée et des prix
 au producteur du café et du cacao.

Campagne	Café		Cacao	
	Production (1) (tonnes)	Prix /kg (2) (café sain)	Production	Prix/kg
1959-60	4 562	90	8 889	100
1964-65	8 571	75	17 587	70
1969-70	13 795	75	23 188	88
1974-75	7 694	105	14 583	115
1975-76	8 512	115	17 795	120
1976-77	10 385	125	13 939	130
1977-78	4 699	145	16 686	150
1978-79	6 143	180	12 427	200
1979-80	10 383	200	15 554	220
1980-81	8 880	200	16 336	220
1981-82	9 237	215	11 018	225

1) Il s'agit bien de production commercialisée, qui peut donc inclure des produits venus d'ailleurs. C'est le cas notamment pour le cacao : des producteurs ghanéens vendaient clandestinement au Togo tout ou partie de leur production, pour être payés en monnaie forte.

2) Exprimé en F CFA (1 F CFA = 0,02 F).

Il ne s'agit donc, ici, ni d'une opération de développement intégré qui prendrait en compte l'ensemble du système de production paysan, ni d'une opération destinée à venir en aide à des populations démunies, mais d'une intervention sectorielle et productiviste qui intéresse l'État, au premier chef. Ce n'est pas sans conséquence sur les choix techniques et les mesures d'accompagnement.

A. La reconnaissance du terrain

Le premier souci de la SRCC, en voie de constitution, sera de tenter de remettre en état les plantations existantes en insistant sur les traitements phytosanitaires et l'amélioration des techniques culturales. Les planteurs de cacao sont intéressés : l'efficacité de la lutte contre les capsides est, dans un premier temps, reconnue par les planteurs, qui acceptent par ailleurs les conseils techniques du service d'encadrement naissant, malgré le surcroît de travail occasionné. Il en ira différemment pour le café : le programme de recépage, de taille et de nettoyage des plantations sur 500 ha, impulsé par la SRCC, n'aura guère de succès.

Cette période (1971-1974) sera mise à profit pour recenser les plantations, dont l'étendue avait été très largement sous-estimée, et en apprécier l'état. Les traitements phytosanitaires qui doivent porter sur l'ensemble des cacaoyères sous peine de réinfestation, seront l'occasion de mettre en place un embryon de service d'encadrement, d'en tester l'efficacité, et de constituer les premiers groupements paysans. Devant le peu d'enthousiasme manifesté par les planteurs de café pour l'opération régénération, cette période préparatoire sera également mise à profit pour mener les premiers essais de replantation et préparer ainsi la seconde phase de l'opération.

Trois enseignements auraient pu être tirés de l'attitude des planteurs : intérêt manifeste pour les opérations de régénération des cacaoyères ; refus d'abattre des plantations qui, pour un travail minime, continuaient de procurer quelques revenus ; souhait de n'expérimenter qu'à petite échelle la replantation caféière. Bref, chacun préfère « attendre et voir », comme il sied pour une opération qui impose un fort investissement en travail, l'immobilisation de la terre sur le long terme et une attente de plusieurs années avant la première récolte.

B. La mise en place institutionnelle

Mais déjà sous l'impulsion de l'AID, de la CCCE (15) et du FAC, qui assureront le financement de l'opération, le principe d'un modèle de replantation intensif a été retenu. En amont, les chercheurs de l'IFCC mettront au point un matériel végétal performant mais exigeant en travail et définiront le « mode d'emploi ». La SRCC, chargée d'assurer la diffusion en milieu paysan de ce « paquet technologique », créera ses différents services pour répondre à un objectif productiviste :

- le service de multiplication du matériel végétal et d'approvisionnement en intrants, qui intègrera, dans le cadre du premier projet, le service de vulgarisation ;
- le service de défense des cultures, responsable des traitements phytosanitaires des plantations, qui aura quelques difficultés à mettre à contribution les encadreurs dépendant d'un autre service ;
- le service du matériel, de la construction et de l'entretien des pistes, qui se révélera d'une rare efficacité pendant toute la durée du projet ;
- enfin, le service de crédit, dépendant de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), mais ayant des relations étroites avec la SRCC.

Signalons que ces différents services subiront quelques modifications au cours du projet.

Tout est en place pour passer à la phase de replantation.

15) AID (IDA) Association internationale pour le développement ; CCCE : Caisse centrale de coopération économique.

III. LA PREMIÈRE PHASE DE REPLANTATION (1975-1980)

Des objectifs ont été fixés : 4 400 ha de cacao et 4 000 ha de café devraient être replantés pendant cette période. Ont-ils été déterminés en fonction des possibilités de production du matériel végétal, en station ? De l'importance des crédits de campagne ? Des possibilités de l'encadrement ? Des directives des autorités togolaises ou des bailleurs de fonds ? De l'estimation des possibilités paysannes ? Difficile à dire ! C'est pourtant un point très important puisque la réussite ou l'échec d'une opération sera généralement apprécié par rapport aux objectifs définis au départ.

A. Le choix d'un itinéraire technique intensif

1. *Le cacao : la replantation après abattage de la vieille plantation*

Le nouveau matériel végétal est performant, du moins en station expérimentale (1 800 kg/ha), alors que les rendements des cacaoyères existantes, en mauvais état il est vrai, seraient de l'ordre de 300 à 600 kg dans le meilleur des cas.

Deux méthodes étaient possibles : replantation sous vieille cacaoyère ou après abattage total de l'ancienne plantation.

La replantation sous vieille cacaoyère, beaucoup moins perturbante pour le planteur qui pouvait expérimenter l'innovation à échelle réduite et en même temps préserver l'acquis et continuer à récolter les cabosses que produisaient encore les anciens cacaoyers, ne fut pas retenue par les « développeurs ». Des raisons techniques furent avancées (concurrence entre les systèmes racinaires des vieux arbres et des jeunes plants) et on estima que cette méthode, certes moins chère et présentant moins de risques, donnerait de moins belles cacaoyères. Bref ce n'était pas le haut de gamme !

C'est donc la méthode de replantation après abattage total qui fut retenue, avec mise en place de bananier plantain comme plante de couverture (la banane pouvait être, il est vrai, mangée voire même vendue, pensait-on, sur les marchés urbains) (16). L'investissement en travail est très important (plus de 500 jours/ha, échelonnés sur une période de cinq ans, avant la première récolte, soit trois fois plus que pour l'exploitation d'un hectare de vieille cacaoyère).

2. *Le café : une option haut de gamme*

L'abattage de la végétation forestière et des vieux caféiers fut également préconisée, avec utilisation du flemingia comme plante de couverture. La méthode choisie est aussi très exigeante en travail (480 jours/ha, au cours des cinq premières années). Mais il faut aussi utiliser de l'engrais et limiter

16) Cette méthode avait déjà été expérimentée en Côte-d'Ivoire, mais dans des conditions climatiques plus favorables (meilleure pluviométrie).

la culture vivrière intercalaire (17) au maïs, riz ou arachide (la culture du manioc par exemple est exclue).

B. Les mesures d'accompagnement

L'objectif était de mener une rénovation haut de gamme, de façon à garantir sur le long terme de bons rendements et peut-être aussi à donner, dans l'immédiat, une image positive de l'opération afin de persuader les récalcitrants de l'intérêt de la nouvelle méthode. Pour cela, on va sélectionner, conseiller, contrôler, inciter et, si nécessaire, dans un deuxième temps, sanctionner.

1. Sélection des planteurs

Pour avoir le droit de replanter dans le cadre de la SRCC, il faudra satisfaire à un certain nombre de conditions qui seront appliquées avec plus ou moins de rigueur, selon les périodes ou encore la personnalité de l'encadreur et du chef de secteur. La parcelle doit être située à moins de trois-quarts d'heure de marche du village ; sur des sols favorables à la cacao-culture; avoir une dimension supérieure à 0,30 ha et être intégrée dans un bloc de cultures afin de faciliter le travail de l'encadreur. Quant au candidat rénovateur, il devra être considéré comme un bon planteur et accepter d'intégrer un groupement de paysans, collectivement responsables du respect, par chacun, de l'itinéraire technique prescrit et du remboursement des crédits.

2. Attribution de crédits à la replantation

Le rénovateur, ainsi sélectionné, bénéficiera d'un crédit d'un montant de 40 000 CFA/ha pour le cacao, et de 73 000 CFA /ha pour le café, en partie en nature, en partie en numéraire, dont les débloquages sont échelonnés respectivement sur quatre et trois ans (18). Le remboursement commencera la quatrième année pour le café (la cinquième pour le cacao), donc après l'entrée en production, théorique, de la plantation. Destiné, en principe, à dédommager le planteur des pertes de revenus liées à l'abattage des vieilles plantations et à l'aider à rétribuer de la main-d'œuvre temporaire pour certaines opérations de culture, il devint en fait un moyen de pression au service de l'encadrement pour imposer au rénovateur le respect des consignes (19). Certains planteurs aisés auraient d'ailleurs préféré rénover sans crédit

17) Il est possible de mener des cultures vivrières entre les rangées de très jeunes caféiers et cacaoyers, d'où le nom de cultures intercalaires. Par la suite, il peut y avoir concurrence entre ces deux types de cultures.

18) C'est un crédit à 8,5 % bonifié à 2,5 % par l'état. Son montant sera revalorisé par la suite : dès 1978, il sera de 66 000 CFA par ha de cacao, prime d'abattage comprise.

19) Le « débloquage » en espèces intervenait souvent après constatation de la réalisation des travaux : il devenait ainsi une récompense *a posteriori* et non un moyen de payer des salariés pour la réalisation de ces travaux.

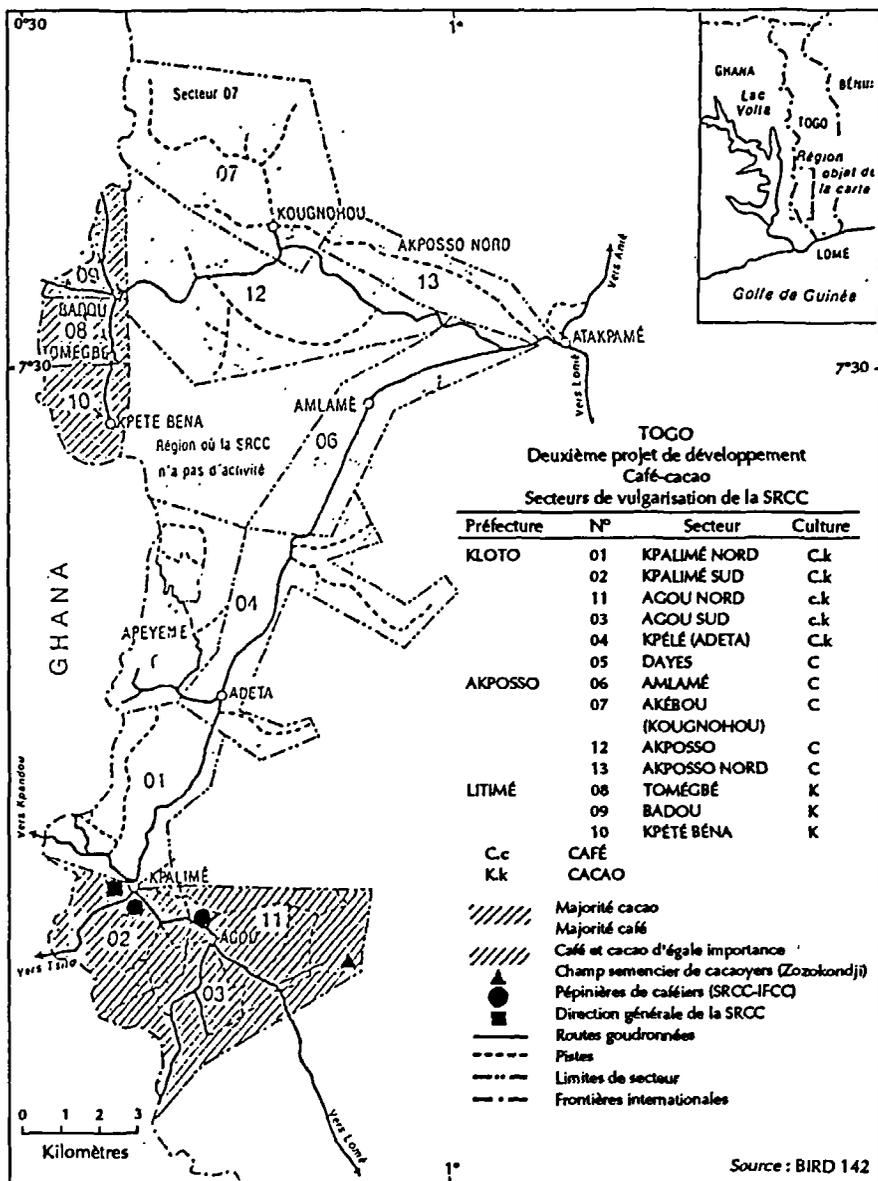


Figure 13 : Les secteurs d'intervention de la SRCC.

ou emprunter directement auprès de la CNCA, mais ce ne fut pas possible. Ce système de crédit imposé par la Banque mondiale devait également jouer un rôle éducatif à un double titre : familiariser les planteurs avec les principes de gestion propres à l'économie monétarisée ; former des agents de crédit agricole qui pourraient ensuite exercer leurs talents dans le cadre d'autres opérations de développement.

3. Les mesures législatives

Vu le peu d'entrain des planteurs à abattre les vieilles plantations, des mesures d'abattage autoritaire furent officialisées par décret ministériel. Ce fut le cas pour le café, dès 1974 : les planteurs préféraient en effet expérimenter les nouvelles méthodes sur de petites parcelles de vivrier plutôt que d'abattre les anciens caféiers. Ces mesures furent appliquées de façon beaucoup plus sévère sur les cacaoyères (20), à partir de 1977. Dire qu'elles furent impopulaires serait en dessous de la vérité!

IV. LES RÉPONSES PAYSANNES

Les résultats de cette première opération de replantation ne furent pas à la hauteur des espérances. Les objectifs en termes de superficies, loin d'être atteints pour le cacao (1 700 ha plantés pour 4 400 prévus), furent très largement dépassés pour le café (plus de 5 000 ha pour une prévision de 4 000) mais les rendements furent très décevants (50 % des plantations de café ont, en 1980, des rendements faibles ou nuls (21)). On peut en somme parler d'échec pour le cacao et de réussite mitigée pour le café. Il convient donc de dissocier ces deux cultures, dans notre recherche d'explications.

A. Le cacao : échec du modèle de replantation

La SRCC avait concentré son effort sur le Litimé, et les secteurs d'Agou et de Kpalimé. Très vite, il fut évident que les planteurs refusaient la méthode préconisée, puisqu'il fallut recourir à l'abattage autoritaire. Par souci de rapidité, nous nous contenterons d'évoquer le cas du Litimé.

La situation peut être résumée ainsi : forte diversité ethnique; inégalités foncières notoires ; gamme de statuts très étendue, qu'il s'agisse des propriétaires ou de la main-d'œuvre extérieure ; enfin, fort déséquilibre entre le vivrier et les cultures d'exportation (le cacao occupe, ici, 83 % des superficies cultivées), d'autant plus sensible que la rénovation impose un surcroît important de main-d'œuvre qu'il faudra nourrir.

La replantation après abattage de la plantation, présentera une série d'inconvénients majeurs. Plusieurs catégories d'acteurs se trouveront lésés.

C'est le cas de la main-d'œuvre extérieure encore présente dans la région, composée essentiellement de métayers. Les « métayers » *dibi ma dibi* qui n'avaient pu obtenir le partage de la terre, mais bénéficiaient de la moitié de la production jusqu'à extinction de la plantation, feront pression sur les propriétaires pour qu'ils refusent la rénovation ou exigeront, à titre de compensation, un statut privilégié dans le cadre de la replantation.

20) Les campagnes d'abattage autoritaires ne portèrent en fait que sur environ 1 000 ha mais elles marquèrent fortement l'opinion.

21) Le rendement d'une caféière en pleine production (4 à 5 ans après avoir été plantée) est considéré comme très bon à 1 500 kg/ha.

Seront également lésés, les bénéficiaires de terres gagées : extinction de la plantation équivaut à extinction de la dette, et donc à la récupération de la terre par le débiteur.

Les propriétaires eux-mêmes, surtout s'ils sont âgés - c'est fréquemment le cas (22) - craignent de se lancer dans une opération de rénovation à long terme et aux résultats incertains, qui aura pour conséquence immédiate de les priver des revenus de leur vieille cacaoyère. En effet, la faiblesse des rendements est souvent compensée par l'importance des superficies (23) et les revenus, parfois supérieurs à ceux du cacao, que procurent colatiers, manioc... disséminés dans la cacoyère.

Mais les éléments supposés dynamiques qui souhaitent rénover, se heurteront également à des difficultés sérieuses. On a noté que le modèle proposé exige trois fois plus de travail que l'entretien d'une vieille cacaoyère. Or la main-d'œuvre familiale est souvent insuffisante (24) et les salariés agricoles trop onéreux (300 à 500 F CFA par jour, plus la nourriture) pour être utilisés massivement, compte tenu des faibles revenus monétaires locaux et du montant, modeste, du crédit accordé. Dans une telle situation, la main-d'œuvre qui accepte d'être rémunérée en nature, est en position de force : vu la rude tâche que représente la rénovation, elle souhaite profiter de l'occasion pour faire du vivrier et obtenir si possible le partage de la terre. La plupart des propriétaires s'y refusent, d'autant que l'expérience passée leur a montré que les métayers apportaient davantage de soin au vivrier intercalaire qu'aux jeunes caféiers ou cacaoyers. La situation était donc en partie bloquée et il n'est pas étonnant qu'une part importante des plantations autoritairement abattues ait été reconvertie en cultures vivrières (25). La SRCC, consciente du problème, tentera d'imposer un nouveau contrat de métayage, plutôt favorable au propriétaire, puisqu'il excluait le partage de la terre et modulait la part de fruit du métayer en fonction des rendements de la cacaoyère, afin de stimuler son ardeur (26). Plus grave encore, le contrat pouvait être dénoncé au bout de douze ans : le principe du partage des fruits jusqu'à extinction de la plantation était ainsi remis

22) Une enquête par sondage (PONTIÉ, RAYMOND, RUF, 1964) montre que 16,5 % seulement des chefs d'exploitation du Litimé avaient moins de 39 ans et 43,3 % avaient plus de 50 ans.

23) Rappelons que les plus grandes propriétés foncières se trouvent dans le Litimé.

24) L'investissement dans l'éducation qu'autorisaient, dans les années 1950-1960, les revenus de l'économie de plantation, a produit des fonctionnaires, des artisans... et éloigné de l'agriculture une partie de la main-d'œuvre. L'état des plantations ne justifiait d'ailleurs plus leur présence à la terre.

25) C'est pour cette raison que la prime d'abattage a été jumelée avec le crédit et n'a été versée qu'à condition qu'il y ait rénovation effective de la plantation abattue.

26) L'avenir montrera que le rendement de la plantation n'était pas seulement fonction de l'ardeur du métayer, mais aussi des aléas climatiques.

en cause... Ce ne fut pas un franc succès. Il est vrai que tenter de légiférer et d'introduire du systématique dans un domaine où tout évolue très vite, en fonction des rapports de force locaux, n'était pas une entreprise facile.

L'attitude des différentes catégories de planteurs à l'égard de la rénovation (27), pourrait se résumer ainsi : les propriétaires disposant de plus de 13 ha ne rénovent pas ; les détenteurs de caféières et de cacaoyères rénovent en priorité leurs caféières ; les propriétaires-métayers désireux d'accroître leur patrimoine foncier et les métayers soucieux de devenir propriétaires, ou d'accéder à un meilleur statut, constituent la fraction la plus dynamique de la population. Il s'agit d'anciens métayers *dibi ma dibi* sans partage de terre ou de *kotokouano* aspirant à devenir *aboussan*. Nombre de rénovateurs ont obtenu un contrat avec partage de terre : des propriétaires dont la plantation a été abattue ont dû faire contre mauvaise fortune bon cœur.

B. Le café : des rendements médiocres

Les résultats en termes de superficies plantées sont très encourageants : pourtant l'investissement en travail prévu par le modèle de replantation est, globalement, aussi important que pour la rénovation cacaoyère. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène. En tout premier lieu, il convient de noter que l'itinéraire technique proposé a fait rapidement preuve de son efficacité : c'est un avantage considérable. L'arrêt de production des vieilles caféières beaucoup plus rapide que dans le cas des cacaoyères, peut être également considéré comme un facteur favorable à la replantation, d'autant que l'investissement en travail lors de la première année est beaucoup moins important que pour le cacao (80 jours/ha pour le café, 135 pour le cacao). Mais encore faut-il que d'autres conditions soient remplies. L'analyse des résultats montre des variations régionales notoires qui permettent de mieux comprendre les stratégies des planteurs.

Ce n'est pas un hasard si 1 026 ha, sur un total de 5 740 plantés, l'ont été dans la région de l'Akébou. Cette zone dispose de réserves foncières importantes qui autorisent la mise en place de jeunes caféières sans abatage des plantations existantes encore en production. Elle n'a été désenclavée que récemment, grâce aux pistes créées par la SRCC : la scolarisation était moins forte que dans les zones traditionnelles d'économie de plantation, les migrations urbaines, moins massives, la venue d'allochtones, plus marginale. L'importance de la main-d'œuvre familiale permettait de faire face au surcroît de travail, et l'étendue des réserves foncières autorisait, si nécessaire, l'octroi d'un contrat de métayage avec partage de

27) L'enquête par sondage menée en 1984, auprès de 93 planteurs du Litimé fait état d'environ 50 % de propriétaires, 30 % de propriétaires-métayers et 20 % de métayers.

terre (28). On retrouve une situation similaire dans le secteur « Akposso-Sud », disposant de réserves foncières à l'écart des villages : la moitié des exploitants sont métayers ou propriétaires-métayers. Mais, dans ces deux régions, les résultats en termes de rendement sont extrêmement faibles, au point qu'il est permis de se demander si l'entrée dans l'opération SRCC n'était pas avant tout un moyen d'acquiescer ou de confirmer des droits fonciers.

L'exemple du plateau de Dayes, traditionnellement consacré au café, est également intéressant. La densité de population est forte et la priorité est accordée aux cultures vivrières. Certes, il y a eu appropriation de terre par achat ou par contrat *dibi ma dibi*, mais les prélèvements sur patrimoine familial ont été plus importants que dans le Litimé par exemple. Il n'est pas étonnant que l'action de la SRCC et de la Société des produits vivriers Dayes-Notsé suscitent ou réactualisent des conflits fonciers entre candidats à la replantation : la société de développement est en quelque sorte utilisée comme instrument de clarification de la situation foncière ou d'usurpation de droits. Ici, plus qu'ailleurs, les propriétaires refusent d'aliéner une partie de leurs terres, d'autant que des jeunes descendants, émigrés en ville, reviennent au pays pour produire des fruits ou rénover des caféières (29). Faute de partage de la terre, la main-d'œuvre extérieure obtiendra parfois une part de production plus importante. Les rendements obtenus sont bien meilleurs que dans l'Akébou, mais il est difficile de savoir s'ils sont dûs à un plus grand soin apporté aux travaux d'entretien ou à des conditions climatiques plus favorables.

Mais cette tentative d'explication des résultats, tant pour le café que pour le cacao, par la mise en évidence des problèmes socio-économiques que posaient les modèles techniques préconisés, ne doit pas conduire à occulter ou à sous-estimer d'autres éléments tout aussi décisifs. La sécheresse sévère de 1977, par exemple, a durement affecté les plantations (à l'exception de celles du Litimé) et détruit une grande partie de la production de cabosses sélectionnées. Les difficultés à importer de Côte-d'Ivoire des semences de remplacement ou encore des retards dans la réception des intrants (engrais), malgré la très grande efficacité dont a toujours fait preuve la SRCC, ont également joué un rôle négatif...

28) Les métayers et propriétaires-métayers représentaient 14/68 des planteurs de l'échantillon. La plupart d'entre eux avaient obtenu un contrat *dibi ma dibi* avec partage de terre.

29) Les jeunes propriétaires exploitants, venus se réinstaller sur le plateau de Dayes pour faire du café-SRCC, représentaient 9/69 des exploitants de notre échantillon.

C. Les problèmes de remboursement de crédits

Les résultats dans ce domaine n'ont pas été, non plus, à la hauteur des espérances (30). Trop faible pour certains, malgré plusieurs augmentations, inutile pour d'autres, considéré par tous comme un moyen de pression au service de l'encadrement plutôt qu'une aide au planteur, le crédit n'a pas eu l'efficacité souhaitée. De plus, l'échelonnement des remboursements avait été établi sur la base de l'entrée en production en station expérimentale. C'était sans compter avec la sécheresse et les défauts d'entretien (qui avaient entraîné « l'exclusion du crédit » de nombreux planteurs de cacao) : au mieux, les premières récoltes ont été différées, au pire, les jeunes plants ont été détruits. Les débiteurs les plus durement touchés par les conditions climatiques ont pu obtenir des moratoires. Par la suite, malgré les sanctions collectives (31) et les tentatives de responsabilisation des autorités villageoises, les planteurs n'ont pas fait preuve d'un zèle particulier à rembourser. Ils ont sans doute considéré, comme nombre de paysans intégrés dans des opérations de développement, qu'il suffisait de temporiser pour que les prêts se transforment en dons. Tous n'ont pas eu tort.

V. LA RÉORIENTATION DU PROJET

Selon une procédure classique, le premier projet a fait l'objet d'une évaluation de la part des bailleurs de fonds, qui ont proposé quelques modifications et défini de nouveaux objectifs, en collaboration avec les représentants de l'État, avant d'accepter le financement d'un deuxième projet ou d'une deuxième phase du projet. C'est sans doute à cette occasion que se révèlent avec le plus de clarté les différences de conceptions du développement ou du moins d'appréciation des mesures à prendre pour atteindre les objectifs. Divergences de vues ou conflits d'intérêts économiques, politiques ou symboliques, entre bailleurs de fonds, entre État et bailleurs de fonds, entre les différents acteurs du projet (responsables du projet, chercheurs, service d'encadrement...).

A. Des mesures de portée générale

Nous nous contenterons d'évoquer quelques exemples, qui nous paraissent significatifs. L'unanimité s'est faite rapidement sur un certain nombre de mesures à prendre, révélatrices des conceptions mêmes de l'opération, par contre d'autres aspects feront l'objet de discussions.

30) Au 31 décembre 1982, les impayés représentaient pour le café 41 % des sommes exigibles ; pour le cacao, le taux de recouvrement n'était que de 17 % au 31 mars 1981.

31) Des villages entiers dont le taux de remboursement global était considéré comme insuffisant furent privés de rénovation.

1. Le renforcement de l'encadrement : priorité au contrôle

Le service de « vulgarisation » sera autonomisé et renforcé. Il reposera sur une hiérarchie interne stricte : le chef de service aura sous ses ordres un chef d'opération café, un chef d'opération cacao, un formateur, un responsable du secteur vivrier, et quatorze chefs de secteurs chargés de stimuler 185 encadreur. Face à l'apathie des planteurs, on instaure donc un contrôle plus rapproché. L'encadreur est au centre du dispositif. Mais sa fonction de contrôle sera hypertrophiée par rapport à celle, tout aussi importante, de conseiller auprès des paysans. Il devrait être chargé, par ailleurs, d'informer la société de développement des problèmes voire des stratégies des planteurs, qu'il connaît généralement fort bien. Mais la conception même du projet favorise plutôt la circulation de l'information du sommet vers la base sous forme de « consignes » : les seules informations de terrain demandées à l'encadreur concernent le contrôle quantitatif des opérations de culture (taux de sarclage, taux d'épandage d'engrais...).

2. Le contrôle du vivrier intercalaire

La SRCC a également pris conscience du fait que les planteurs, notamment les métayers, accordaient une nette priorité au vivrier, avec pour conséquences : une intensification des cultures intercalaires, préjudiciable au développement des jeunes plants et, accessoirement, cause de conflit entre propriétaires et employés. Elle tentera d'exercer un contrôle dans ce domaine. L'IRAT (32) sera chargé de mettre au point des variétés de riz et de maïs à haut rendement, d'en assurer la production semencière et de définir les itinéraires techniques adéquats. La SRCC se chargera de la diffusion en milieu paysan (33). Les résultats furent médiocres...

3. Les tentatives de récupération des crédits

Les mesures à prendre pour récupérer les « crédits » auprès des planteurs semblent avoir fait l'objet de discussions sinon de dissensions. Pour la SRCC, le crédit est un moyen de pression sur le paysan en vue d'un meilleur respect des opérations culturales prescrites : son remboursement n'est pas, en lui-même, un objectif prioritaire. Par contre, pour la CNCA et pour la Banque mondiale, qui a imposé le système, la récupération des crédits est une nécessité, ne serait-ce que pour éviter qu'une attitude laxiste n'incite des paysans engagées dans d'autres opérations à refuser eux aussi de rembourser. Il n'y a pas non plus unanimité sur les moyens à mettre en œuvre. Le souhait de tout responsable d'opération de développement sectorielle est de contrôler, à l'instar de la Compagnie française pour le déve-

32) Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières.

33) Il s'agit, pour le maïs, de variétés hybrides dont les rendements décroissent rapidement : le planteur ne pourra semer à partir de sa propre récolte que pendant deux ou trois années, ensuite il devra racheter de la semence à la SRCC.

veloppement des fibres textiles (CFDT), l'ensemble de la filière. L'accès au monopole de la commercialisation aurait permis de récupérer les crédits par un prélèvement sur le prix d'achat au producteur. Mais l'État pouvait-il accepter de s'aliéner la puissante classe des commerçants ? À la recherche d'autres solutions, certains experts pensaient que le prélèvement pourrait être effectué par les commerçants privés eux-mêmes ; d'autres mettaient nettement en doute l'efficacité d'une telle mesure... On en resta là.

4. La politique des prix à la production

Il en va de même pour la fixation des prix aux producteurs. L'État, légitimement préoccupé par le maintien et si possible l'augmentation de ses recettes budgétaires, hésite à accorder aux producteurs des augmentations de prix qui, faute d'accroissement de la production ou de hausse des cours sur le marché mondial, réduiraient ses propres ressources. Les bailleurs de fonds croient à une incitation par les prix, mais tous ne défendent pas pour autant la même doctrine. Le débat n'est pas clos. Certains continueront à prôner une augmentation des prix modérée, incitative pour le paysan mais ne remettant pas en cause le principe du prélèvement à la source par l'État ; pour d'autres, partisans d'une attitude plus libérale, une forte augmentation des prix aurait des effets positifs sur la rénovation des plantations mais stimulerait également l'activité économique globale et permettrait à l'État de récupérer largement son dû sous forme de recettes fiscales.

B. Le café : le parti pris du rendement. Sélection ou vulgarisation ?

Les candidats à la replantation étaient très nombreux, les rendements très médiocres. On mettra l'accent sur la sélection des planteurs et le contrôle rapproché par le service d'encadrement. Il n'y aura pas de nouvelles mesures, mises à part les tentatives de contrôle du vivrier intercalaire que nous avons évoquées, mais renforcement des mesures existantes. Le nouveau candidat à la replantation devra avoir une réputation de bon agriculteur et apporter la preuve qu'il dispose d'une main-d'œuvre familiale suffisante, de revenus monétaires permettant de payer des manœuvres. Dans le cas où il désirerait recourir à l'aide d'un métayer, il devra passer un contrat de métayage en bonne et due forme. Tout ancien planteur SRCC désirant rénover une nouvelle parcelle devra avoir un passé sans tache en matière de replantation et de remboursement des crédits. Enfin, quelles que soient ses qualités, sera interdit de replantation tout candidat membre d'un village frappé d'ostracisme pour remboursement de crédits jugé globalement insuffisant. La politique de « groupements paysans », collectivement responsables du respect du modèle technique par chacun de leurs membres, sera renforcée. Il en ira de même des mesures relatives aux blocs de cultures et à leur proximité des villages (moins de trois-quarts d'heure de marche), qui facilitent le contrôle par l'encadreur de l'ensemble des opéra-

tions culturelles (34). Enfin la superficie par planteur sera rigoureusement limitée, de façon à prévenir toute tentation de retour à l'extensification (35).

C. Atermoiments sur le cacao

Le modèle de replantation proposé n'a pas fait ses preuves, nombre de paysans refusent de planter. Certains expriment même très clairement le vœu d'une rénovation en régie, à l'instar des plantations de palmier, l'État supportant alors tous les risques liés à la replantation.

Dans un premier temps, le modèle prescrit n'a pas été remis en question. Les mesures d'accompagnement préconisées pour le café avaient cours également sur le cacao, mais faute de candidats en nombre suffisant on s'est montré moins sélectif. Pourtant, devant l'apathie des planteurs, les mesures d'abattage autoritaire suspendues depuis 1980, seront momentanément rétablies en 1981. La durée du contrat de métayage sera prolongée de 12 à 18 ans pour tenir compte des récriminations des métayers. C'était en fait sans importance, puisque propriétaires et métayers continuaient à négocier sur la base des contrats antérieurs à la création de la SRCC. Plus importante par contre fut la prise de conscience de l'importance des méfaits de la pourriture brune et l'instauration, en 1982, d'une campagne de lutte contre cette maladie.

Mais, en 1983, après huit ans de rénovation, il est difficile de ne pas parler d'échec. Les superficies plantées ne dépassent pas 3 125 ha et encore, avant la grande sécheresse de 1983, n'en restait-il que 2 300 en état de produire (pour une superficie totale de la cacaoyère togolaise estimée à environ 66 000 ha). Faut-il arrêter l'opération ? Les bailleurs de fonds semblent perplexes, l'État souhaite continuer l'expérience, sans doute par souci de maintenir une certaine diversification de ses sources de devises, et de ménager l'avenir. Il faudra apporter la preuve que le planteur est intéressé par l'opération, que les problèmes phytosanitaires peuvent être maîtrisés et proposer une nouvelle méthode de rénovation. On redécouvrira alors les mérites du modèle de replantation sous vieille cacaoyère « plus facile et moins exigeant en main-d'œuvre ». En fait, des planteurs du Litimé continuaient à pratiquer, sans aide extérieure, cette méthode simple qui consiste à remplacer les cacaoyers morts par de jeunes cacaoyers. Elle assure par ailleurs une meilleure protection des jeunes plants contre la sécheresse - c'était un atout majeur - mais on découvrira aussi qu'elle favorise leur infestation par les vieux cacaoyers malades...

34) Ainsi, dans l'Akébou, des propriétaires de parcelles trop éloignées du village, intéressés par la replantation, sont-ils devenus métayers auprès d'un voisin.

35) Sauf exception, la superficie plantée sera limitée à 1,20 ha, pour le café, et à 2 ha pour le cacao. Cette difficulté a pu être surmontée : les planteurs les plus dynamiques ou les notables ont eu naturellement recours à des prête-noms.

D. Quelques considérations sur les évolutions ultérieures...

Sans entrer dans le détail de l'histoire récente de l'économie de plantation, on peut noter que les tendances passées se sont confirmées. Les résultats de la rénovation cacaoyère ont été très mauvais : aucune des solutions techniques proposées n'a pu faire, de l'avis même des experts, la preuve de son efficacité ; les conditions climatiques ont été mauvaises et, de surcroît, la réussite de la caféière a attiré une part importante de la main d'œuvre susceptible de participer à la rénovation du cacao. L'intervention extérieure, sans être totalement abandonnée, a été très fortement allégée. Par contre, la rénovation caféière peut être, dans une large mesure, considérée comme une réussite. Après une période de sécheresse plus dure encore que la précédente (1982-1983), le retour d'une pluviométrie normale a été doublement profitable à cette activité : les rendements ont augmenté et, les cours du vivrier s'étant effondrés sous l'effet de la surproduction, les agriculteurs se sont occupé plus intensément de leurs plantations. Fin 1982, plus de 9 000 ha de café avaient été replantés, pour une superficie totale de la caféière togolaise estimée à environ 60 000 ha.

Mais depuis, les cours mondiaux du café et du cacao ont subi une forte déprime... le prix payé au producteur togolais aussi.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Les chercheurs, en amont de l'opération, et les membres de la société de développement elle-même, raisonnent essentiellement en termes de rendement du café et du cacao : il y va de leur reconnaissance professionnelle. L'État raisonne en termes de recettes budgétaires et de rentrées de devises, et donc en termes de volume de production. Le paysan raisonne en termes de système de production incluant notamment le vivrier. Il tient compte à cet effet de ses disponibilités en terre et en main-d'œuvre, des cours du marché du vivrier et des cultures de rente, de l'estimation des risques, de stratégies familiales à plus long terme (scolarisation, installation en ville...). C'est en fonction de son appréciation de la combinaison optimale de l'ensemble de ces facteurs, qu'il va adopter le modèle prescrit, l'adapter, le « réapproprié » en quelque sorte, l'utiliser éventuellement à d'autres fins (stratégies foncières par exemple) ou le rejeter, plus ou moins ouvertement, en fonction de la pression extérieure. Il est difficile d'harmoniser ces différents points de vues...

Autre source de difficulté notoire : contrairement à ce que pensent nombre de développeurs - du moins leur mode d'intervention le laisse-t-il supposer - il ne suffit pas d'imposer une nouvelle culture ou de nouvelles façons culturelles pour estimer que l'on peut faire table rase du passé. On a vu que le milieu social, économique, géographique avait été en partie façonné par l'économie de plantation : les sociétés se sont adaptées, des

groupes sociaux aux intérêts souvent contradictoires se sont constitués... ce n'est pas sans conséquence pour l'avenir. Dans le cas qui nous occupe, les planteurs ont acquis, par ailleurs, une compétence technique indiscutable et ont appris à gérer le risque... On comprend leur circonspection à l'encontre de nouvelles techniques qui n'ont pas encore fait leurs preuves mais qui affecteraient, si elles étaient adoptés en l'état, l'ensemble de leur système de production.

Une bonne connaissance des sociétés et des stratégies des différents groupes qui la composent n'aurait évidemment pas suffi à proposer les solutions appropriées. Elle aurait quand même attiré l'attention sur les difficultés qu'il y aurait à imposer un modèle de replantation monolithique, en réponse à des situations très diversifiées, et à restaurer des principes de responsabilité collective supposés traditionnels, alors que l'individualisation de la gestion des plantations et des revenus qu'elles procurent est une réalité depuis plusieurs décennies...

Une certaine prise de conscience de la nécessité d'introduire davantage de souplesse dans le dispositif prendra corps, en 1984-1985, après des années difficiles marquées par l'échec de la rénovation cacaoyère, des succès mitigés dans l'activité caféière, des difficultés à récupérer les crédits et des relations difficiles avec les planteurs. La société de développement se donnera alors les moyens de mieux connaître le milieu paysan dans sa diversité et d'évaluer les effets de son action sur les différentes catégories de producteurs, par la création d'une cellule de « suivi-évaluation », alors à la mode, il est vrai, dans le monde du développement. Le rôle du service de l'encadrement sera redéfini dans le sens d'une meilleure prise en compte de la fonction de conseil auprès des paysans. Enfin, face aux nombreux échecs cacaoyers et aux incertitudes quant à la valeur respective des différents modèles possibles, on accordera au paysan la possibilité de choix entre plusieurs solutions.

Effet de mode, pression des faits, influence, même mineure, des résultats de l'évaluation ? La volonté de réforme, évidente, n'ira quand même pas jusqu'à la remise en cause du principe de diffusion d'un modèle technique intensif. Mais est-ce la vocation d'une opération destinée à préserver et si possible à accroître rentrées de devises et recettes budgétaires, que de se désintéresser du rendement de plantations dont il est difficile, par ailleurs, d'augmenter les superficies ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANTHEAUME (B.), 1981-82 - Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo, in *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XVIII, n° 1 : 47-62.
- AUGÉ (M.), 1972 - Sous-développement et développement, terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone, *Africa*, XLII, 3.
- BASTIDE (R.), 1971, *Anthropologie appliquée*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 244 p.
- DOZON (J.-P.) et PONTIÉ (G.), 1985 - Développement, sciences sociales et logiques paysannes en Afrique noire. In *Paysans experts et chercheurs en Afrique noire*. BOIRAL (P.), LANTERI (J.-F.), OLIVIER DE SARDAN (J.-P.) eds, Ciface-Karthala, pp. 67-80.
- MENDRAS (H.) et FORSE (M.), 1983 - *Le changement social*, Armand Colin-collection U, Paris, 284 p.
- PONTIÉ (G.), RAYMOND (Cl.), RUF (Th.) (sld J.-M. FUNEL) , 1984 - *Évaluation a posteriori de la caféière et de la cacaoyère au Togo*. Ministère des Relations extérieures, Coop. et Dével., Paris, 360 p.
- PONTIÉ (G.), RUF (Th.), 1985 - Café, cacao, SRCC, TOGO. Réactualisation, ministère des Relations extérieures, Coop. et Dével., Paris, 98 p.
- PONTIÉ (G.), RUF (Th.), 1985 - L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises. In *Paysans experts et chercheurs en Afrique noire*. BOIRAL (P.), LANTERI (J.-F.), OLIVIER DE SARDAN (J.-P.) eds, Ciface-Karthala, pp. 102-130.
- QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1988 - *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, ORSTOM, Paris, coll. « Études et Thèses », 460 p.

**LES POLITIQUES DE TRANSFERTS DE POPULATIONS
LIÉS AUX AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES**
Étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains (1)

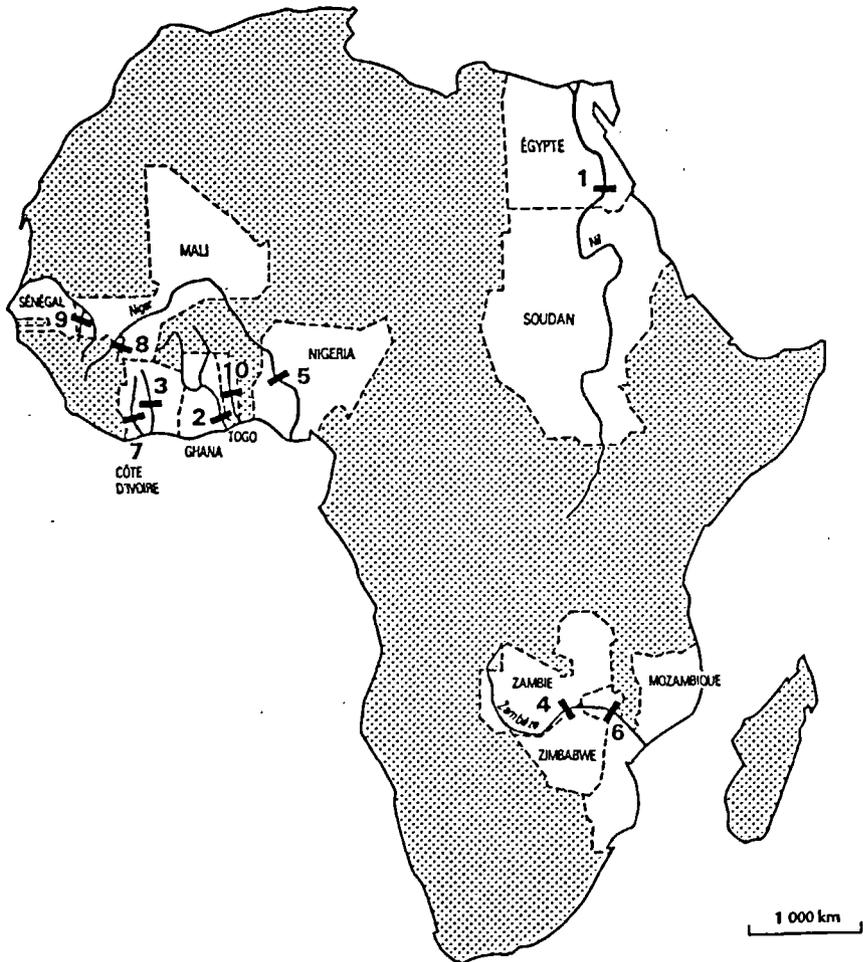
Véronique Lassailly-Jacob

Pour satisfaire leurs besoins énergétiques en constante hausse, de nombreux pays africains ont recours à l'exploitation de leurs ressources hydrauliques et construisent d'imposants barrages sur les grands fleuves de leur territoire. Si ces aménagements ont des répercussions très positives à l'échelle nationale en fournissant aux États une ressource énergétique renouvelable, au coût compétitif, ils bouleversent toutefois l'écologie de vastes régions lorsqu'ils s'accompagnent de lacs de retenue. Ces derniers entraînent un exode massif des populations vivant sur leur emplacement.

C'est ainsi que le haut-barrage d'Assouan (1969) sur le Nil en Égypte provoque l'éclatement du peuple nubien dont 55 000 habitants sont déplacés vers Kom-Ombo en Égypte et 53 000 vers Khashm-El-Girba au Soudan ; le barrage d'Akosombo (1964) sur la Volta au Ghana concerne 80 000 personnes de différentes ethnies, celui de Kossou (1970) sur le Bandama en Côte-d'Ivoire touche 75 000 cultivateurs Baoulé tandis que le barrage de Kariba (1968) sur le Zambèze à la frontière de la Zambie et du Zimbabwe et celui de Kainji (1968) sur le Niger au Nigeria affectent environ 50 000 individus chacun. Toutes ces populations sinistrées furent transférées sur de nouveaux sites, espaces sélectionnés et aménagés par les pouvoirs publics.

Ces grandes migrations rurales présentent des caractères particuliers : encadrées, forcées, irréversibles, et constituées de populations entières, elles font l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics. Pour redonner à ces « déguerpis » un cadre de vie décent et un niveau de ressources satisfaisant, les aménageurs élaborent de vastes et souvent coûteux programmes de réinstallation. À travers l'analyse comparée de plusieurs de ces programmes (seuls le transfert, le relogement et l'acquisition foncière sont abordés ici), cet article met en lumière les

1) Cet article fait souvent référence à LASSAILLY-JACOB (V.), 1983 - Grands barrages africains et prise en compte des populations locales, *L'Espace géographique*, 1 : 46-57.



Nom du barrage	Pays concernés	Date de mise en eau	Population transférée
1. Assouan (Nil)	Égypte-Soudan	1969	108 000
2. Akosombo (Volta)	Ghana	1964	80 000
3. Kossou (Badama)	Côte-d'Ivoire	1970	75 000
4. Kariba (Zambèze)	Zambie-Zimbabwe	1958	57 000
5. Kainji (Niger)	Nigeria	1968	44 000
6. Cabora-Bassa (Zambèze)	Mozambique	1974	25 000
7. Buyo (Sassandra)	Côte-d'Ivoire	1980	16 000
8. Selingue (Sankarani)	Mali	1980	15 000
9. Manantali (Bafingo)	Mali-Sénégal	1982	12 700
10. Nangbeto (Mono)	Togo	1987	10 000

Figure 14 : Principaux barrages-réservoirs ayant entraîné d'importants transferts de population.

grandes logiques d'organisation spatiale, sociale et économique, que sous-tendent les politiques d'intervention étatique, logiques qui ne répondent pas toujours à la rationalité des populations « déguerpies » auxquelles elles s'adressent.

LA LOURDE TÂCHE DU TRANSFERT

Évacuer la population menacée par les eaux d'un lac de retenue est une tâche prioritaire du gouvernement concerné. On n'insistera jamais assez sur le caractère particulièrement dramatique et traumatisant de cet exode forcé qui implique une coupure définitive avec le milieu d'origine. Or, très souvent, les autorités négligent les particularités de ce type de déplacement qu'elles identifient à une migration économique d'individus sélectionnés, volontaires et motivés ; par exemple, dès le lendemain de leur arrivée à Khashm-El-Girba au Soudan, après un long voyage en train de 48 heures, les chefs de famille nubiens durent se rendre aux champs pour commencer les travaux agricoles de semis du blé ; les responsables du projet ne pensaient qu'aux futures récoltes qui, si elles n'étaient pas semées à temps, représenteraient une perte importante pour la nation.

La prise en charge d'un transfert de plusieurs milliers de personnes représente une lourde intervention, souvent nouvelle pour les aménageurs qui ont tendance à sous-estimer l'ampleur de cette tâche. Celle-ci comprend tout d'abord la délimitation très précise du futur réservoir, puis le recensement de toute la population incluse dans son périmètre, l'évaluation monétaire de son habitat, ses biens, ses cultures et ses terres pour calculer les indemnités, les enquêtes socio-économiques sur cette population et enfin la sélection et l'aménagement de sites d'accueil. Recenser 80 000 personnes dispersées en petits hameaux dans une région isolée de 9 000 km² a représenté une véritable gageure pour le gouvernement ghanéen. Or, si les travaux techniques liés à la construction des barrages s'effectuent dans les temps prévus, et parfois même en avance sur les prévisions, les programmes de transferts débutent généralement trop tard. Peu avant la mise en eau d'une retenue, il est fréquent d'assister à l'élaboration hâtive d'un programme de transfert d'urgence qui, comme au Ghana, va à l'encontre du modèle élaboré initialement.

On remarque que la terre arable et les cultures annuelles font rarement l'objet d'une indemnité ; seules les terres intensément aménagées et cultivées par les Nubiens d'Assouan et les cultures de rente, comme celles de palmiers à Assouan et celles de caféiers et cacaoyers à Kossou et Akosombo ont été dédommées. Les « recasés » d'Assouan furent les plus privilégiés, puisqu'ils reçurent les deux tiers de leurs indemnités avant le transfert (la moitié du côté égyptien). À Kossou, les versements se sont ter-

minés dix ans après le transfert. Quant aux « recasés » d'Akosombo, beaucoup attendent toujours un versement de plus en plus hypothétique.

On observe deux grandes politiques de transfert. L'une tient compte des desiderata de la population pour le choix de ses sites d'accueil, l'autre impose un périmètre de recasement. Dans le premier cas, la population consultée désire toujours se réinstaller à proximité de sa terre d'origine, dans un environnement qui lui est familier. À Kossou, les « sinistrés » refusèrent une migration lointaine qui leur était proposée vers les régions forestières peu peuplées du Sud-Ouest du pays ; ils préférèrent - de même que l'ensemble des populations transférées d'Akosombo et de Kainji -, se réinstaller à la périphérie du lac de retenue sur des sites sélectionnés par les sociétés d'aménagement. À Kossou, ils furent libres d'accepter ou de refuser les sites proposés. Ce mode de transfert qui tient compte des desiderata des populations, est favorable à une bonne réinsertion dans leur nouvel environnement, mais peut faire surgir en revanche des problèmes fonciers liés à des densités de population devenues localement excessives. L'autre politique de transfert, plus impérative, fut appliquée à Assouan et à Kariba : les autorités imposèrent aux populations des déplacements souvent lointains. Le peuple nubien qui habitait les rives du Nil de part et d'autre de la frontière soudano-égyptienne fut scindé en deux zones de recasement « séparées non plus par une simple délimitation frontalière aisément franchissable mais par un véritable *no man's land* générateur de comportements et de prises de conscience distincts dans lesquels risque peu à peu de se perdre l'identité nubienne » (BAKRE, BETHMONT *et al.* 1980, p.137).

Les villageois nubiens de la Haute-Égypte furent tous évacués à quelques centaines de kilomètres de leur lieu d'origine, pour être regroupés sur les terres en cours de bonification du plateau de Kom-Ombo au nord d'Assouan ; les communautés nubiennes du Soudan durent parcourir en train plus de 2 000 km pour la lointaine contrée de Khashm-El-Girba au sud-est de Khartoum. Si l'environnement du nouveau site de Kom-Ombo était proche de celui de la Nubie, celui de Khashm-El-Girba aussi bien physique qu'humain était totalement nouveau : les Nubiens soudanais furent contraints d'abandonner les rives verdoyantes et vallonnées du Nil pour s'installer dans une savane plane et dénudée, soumise à des pluies diluviennes et à de violents orages et parcourue par des tribus arabes semi-nomades. Ils se sentirent « victimes » d'une décision politique et économique du gouvernement soudanais qui décida de profiter de ce transfert massif de population pour créer un nouveau pôle de production agricole, en sédentarisant aux côtés des Nubiens, les populations locales. Quant aux Tonga de Kariba, plus de 6 000 d'entre eux furent transférés en aval du barrage sur les terres de l'ethnie Lusitu dans un environnement qui leur était inconnu et qu'ils jugeaient très hostile.

Ces transferts éloignés et impératifs sont toujours très impopulaires, donnent lieu parfois à de fortes résistances et connaissent souvent l'échec. De nombreux Nubiens de Khashm-El-Girba, d'autres moins nombreux de Kom-Ombo quittent actuellement leur nouveau site pour faire revivre leur ancien « pays », en s'installant sur les rives du lac. Les Tonga de Kariba n'acceptèrent d'être transférés chez les Lusitu que par la force. L'armée tira sur les résistants : il y eut 8 morts et 32 blessés.

LE RELOGEMENT : DE L'AUTO-RECONSTRUCTION AUX VILLAGES-CADEAUX

Les gouvernements s'engagent généralement à reloger les populations évacuées. On observe deux grandes politiques de relogement, celle de l'« auto-assistance » ou « auto-reconstruction », et celle de la « reconstruction-cadeau » de nouveaux villages.

Auto-reconstruction

Le principe de l'« auto-reconstruction » consiste à laisser chaque famille reconstruire son habitation avec ou sans l'aide des pouvoirs publics. Ce principe fut appliqué à tous les « sinistrés » de Kariba, aux premières communautés déplacées par les barrages d'Akosombo et de Kainji et également à quelques familles nubiennes, qui avaient préféré ce mode d'indemnisation.

Quelques « déguerpis » de Kainji, de Kariba habitant le Zimbabwe (du côté Zambien, les familles ne reçurent que du chaume pour la confection de leurs toits) et d'Assouan reçurent des indemnités monétaires pour reconstruire leurs habitations sur des sites qu'ils avaient choisis en accord avec les autorités. Les familles nubiennes soudanaises qui avaient refusé en 1964 de partir vers Khashm-El-Girba, utilisèrent leurs indemnités pour s'installer à proximité du lac, se construisant des maisons provisoires pendant toute la période de la montée des eaux ; aujourd'hui, une ville active, Wadi Halfa, et quelques villages occupent les rives du lac, les habitants vivant de la pêche et du commerce avec l'Égypte. Quant aux premiers « transférés » d'Akosombo ils furent invités à se réinstaller eux-mêmes sur les lieux de leur choix avec promesse d'une indemnité monétaire que beaucoup attendent toujours. Les autorités ont perdu depuis longtemps la trace de ces 12 000 « *gone elsewhere villagers* » ou « villageois partis on ne sait où ».

Toutefois, ce programme d'« auto-réinstallation » assistée, si favorable au maintien des structures socio-culturelles des populations est très souvent interrompu face à l'urgence du transfert ; à Akosombo et Kainji, l'« auto-réinstallation », commencée trop tard et confrontée à la rapidité des travaux de finition des barrages, dut être abandonnée pour faire place à une

« reconstruction-cadeau » de nouveaux villages, programme plus coûteux mais beaucoup plus rapide à réaliser. Cette option fut retenue d'emblée pour les « déguerpis » de Kossou et d'Assouan.

Reconstruction-cadeau

Cette « reconstruction-cadeau » concerna la plupart des communautés déguerpiées de Kainji, Akosombo et Assouan et toutes celles de Kossou. Elle se différençia par deux grands objectifs, celui du « remplacement » et celui du « développement » qui fut le plus adopté.

À Kainji, les autorités optèrent pour le principe du « remplacement » en cherchant à reproduire la réalité antérieure. Chaque nouveau village fut reconstruit dans le respect de son environnement, de son architecture et de son agencement antérieur; seuls, les plus petits hameaux ou campements furent regroupés pour former des unités villageoises viables. 139 nouveaux villages « en dur » se substituèrent à 222 anciennes communautés. On construisit plusieurs types de maisons en fonction des particularités ethniques et chaque famille reçut le même nombre de pièces qu'elle possédait auparavant.

À Akosombo, Kossou et Assouan, les responsables décidèrent plutôt d'une stratégie de « développement » du milieu rural c'est-à-dire qu'ils cherchèrent à améliorer les conditions de vie des populations. Les anciens villages furent regroupés en de grosses agglomérations dont l'importance put justifier l'installation d'équipements collectifs comme des écoles, puits, dispensaires, marchés et hangars agricoles. La population Baoulé de Kossou fut la plus favorisée en étant regroupée dans 63 nouveaux villages de 1 000 habitants environ. Chaque chef de famille reçut une maison « en dur », murs en parpaings de ciment et toit de tôle ; neuf modèles de cases furent proposés, variant de deux pièces de 18 m² jusqu'à sept pièces de 100 m². Les facteurs d'attribution étaient la taille de la famille et sa position hiérarchique. Une école primaire, plusieurs puits équipés de pompes, une maison de jeunes, un hangar agricole et un terrain de sport furent également présents dans tous les nouveaux villages.

Les Nubiens déplacés par la retenue du barrage d'Assouan furent également favorisés; les 460 hameaux de la Nubie égyptienne autrefois isolés et dispersés sur une étroite bande de terre de 350 km le long du Nil furent regroupés en 47 gros villages contigus sur les terres récemment bonifiées du plateau de Kom-Ombo. Chaque famille reçut une habitation « en dur » (murs en pierres cimentées, toit plat bétonné) de une à quatre pièces et profita d'équipements individuels (électricité, eau potable) et collectifs (poste, école, mosquée) qui étaient inexistantes auparavant. Quant aux Nubiens du Soudan, ils furent réinstallés dans 25 villages modernes sur le site de Khashm-El-Girba, aujourd'hui appelé Nouvelle Halfa.

Les « recasés » d'Akosombo furent sans aucun doute les moins bien lotis parmi ces trois populations. 740 hameaux et villages furent regroupés en 52 grosses localités dispersées sur toute la périphérie du lac ; certaines d'entre elles rassemblèrent jusqu'à 5 000 habitants. Devant l'urgence du transfert et faute de moyens financiers suffisants, les autorités appliquèrent le principe de l'uniformité des attributions : tous les chefs de famille reçurent une « *core house* », logement inachevé constitué d'une pièce bâtie sur un sol cimenté et couverte d'un grand toit de tôle de 50 m² permettant l'adjonction ultérieure de deux autres pièces. Ces logements ne purent être terminés que bien après le transfert lorsque les villageois reçurent des matériaux supplémentaires. Toutes ces agglomérations bénéficièrent d'équipements collectifs sous la forme d'écoles, de puits, dispensaires, marchés et lieux de culte.

Analyse critique de ces interventions

S'il n'engendre pas un développement rapide du milieu rural, le principe de l'« auto-construction » permet en revanche une maîtrise par les villageois de la gestion et du devenir de leur communauté. L'entretien et la croissance spatiale de ces villages sont aisément pris en charge par leurs occupants ; de plus, ces derniers conservent intactes leurs structures sociales dans des villages qu'ils ont créés et dans lesquels ils ont reproduit l'agencement traditionnel des habitations. Mais, cette politique de transfert exige une longue période d'animation et d'encadrement car elle est basée sur une forte participation villageoise ; or, cette période est presque toujours sous-estimée par les responsables. L'urgence de l'évacuation transforme alors cette politique en celle de la « reconstruction-cadeau », beaucoup plus rapide à exécuter.

Lorsque cette « reconstruction-cadeau » prend la forme d'un développement du milieu rural, on peut qualifier ce développement de fulgurant mais également d'artificiel, de statique et de déstructurant pour la population concernée :

- fulgurant, par le haut degré d'équipements collectifs et individuels, de services publics et d'infrastructures dont jouissent ces nouvelles agglomérations,
- artificiel, car ces constructions en dur et ces équipements modernes nécessitent un entretien coûteux (matériaux souvent importés) qui n'est que rarement à la portée des villageois ou même à celle des instances administratives responsables. Nous avons observé à Kossou et Akosombo la dégradation de certains de ces villages dont les maisons prennent progressivement un aspect de taudis ; dans la plupart des agglomérations reconstruites autour du lac Volta, les pompes sont hors d'usage, les dispensaires sont fermés et les pistes d'accès sont très dégradées,

- statique, car les autorités n'ont guère envisagé le problème de la dynamique de cette population. Ces maisons, dont les matériaux de construction sont très coûteux, sont offertes par l'État à des familles constituées au moment du transfert mais rien n'est prévu pour faire face à la croissance de ces familles ou à leur renouvellement. Ces habitations sont d'évidence trop onéreuses pour être à la portée de la bourse d'un jeune foyer qui n'a pour alternative que la cohabitation sous le toit d'un parent ou l'exode. Dans ces villages modèles, les nouveaux apports démographiques sont rejetés à plus ou moins long terme,
- déstructurant, car l'architecture des maisons et les plans villageois sont bien souvent inadaptés aux structures sociales des populations. À Khashm-El-Girba, la plupart des nouvelles habitations furent conçues sur le modèle des maisons officielles offertes aux fonctionnaires, un modèle standard appliqué dans tout le pays. La division sexuelle des lieux habités n'est plus respectée, et les concessions ne sont pas toujours encloses comme elles devraient l'être dans la tradition. Seuls les Nubiens les plus aisés purent modifier l'architecture de leurs maisons, construisant un deuxième étage et aménageant au sein de la cour et de la maison un espace réservé aux femmes.

De plus, cette recherche d'une amélioration du cadre de vie par la création de vastes lotissements aux plans de type urbain a des conséquences néfastes sur la vie sociale des « sinistrés ». Les anciens villages ou hameaux perdent leur individualité et leur identité initiales en étant regroupés sur un même site et cette cohabitation forcée n'est pas toujours bien vécue surtout lorsque le regroupement a lieu entre villageois de différents groupes ethniques : à Kainji, 43 parmi les 139 nouveaux villages sont composés d'habitants d'origine ethnique différente, ce qui pose un problème de communication linguistique ; la même situation se retrouve dans de nombreux villages reconstruits à Akosombo.

À Kossou, les « sinistrés » appartenaient tous au même groupe ethnique et de plus les autorités s'efforcèrent d'atténuer les perturbations sociales du relogement ; elles respectèrent les affinités traditionnelles entre villages au moment du regroupement et maintinrent le voisinage coutumier en rassemblant dans l'espace les cours d'un même quartier et les quartiers d'un même village. En dépit de ces efforts pour respecter l'identité spatiale de chaque groupement constitué antérieurement, des conflits d'autorité éclatent fréquemment entre les leaders des anciennes communautés regroupées, la désignation d'un chef unique pose problème, parfois même le choix du nom du nouveau village déchaîne les passions; en général, la vie sociale intense, favorisée par la quasi-contiguïté des habitations et la présence d' « arbres à palabre » dans les villages traditionnels, se dégrade dans ces

trop vastes lotissements au plan de type urbain où toute végétation a été supprimée au départ. Évoquons le cas des familles Kamberi de la région de Kainji qui, vivant d'ordinaire en habitat dispersé, souffrirent de cette nouvelle promiscuité qui portait atteinte à leur intimité. Nombreux d'ailleurs furent ceux qui quittèrent leurs nouvelles habitations pour se reconstruire une maison à quelques centaines de mètres.

La situation est incontestablement plus critique pour les « recasés » nubiens du barrage d'Assouan. En effet, si les anciens hameaux d'un même voisinage furent regroupés en gros villages sur le plateau de Kom-Ombo, la structure familiale et sociale de ces hameaux se trouva totalement désagrégée : pour des raisons d'économie de temps et de construction, les lotissements furent constitués de rangées d'habitations accolées - chaque rangée alignant des maisons de taille semblable - et regroupèrent les familles en fonction de leur dimension et non de leur filiation. Il y eut destruction des liens sociaux traditionnels et création d'un nouvel espace social.

À la Nouvelle Halfa, le nombre de villages construits fut inférieur à celui prévu initialement et les familles ne purent être réinstallées selon leurs vœux. Les communautés d'origine furent divisées dans plusieurs nouveaux villages et même, certaines furent « éclatées ». Vingt ans après la réinstallation, ces villages n'ont toujours pas de nom et gardent le numéro qui leur a été attribué à l'origine pour faciliter leur identification.

Cette opération de relogement, lorsqu'elle prend la forme d'une « reconstruction-développement », est positive par les infrastructures et équipements qu'elle entraîne mais se révèle bien fragile du fait des perturbations sociales qu'elle suscite. Le maintien de la population dans ces nouveaux villages, plus qu'à leurs avantages propres, semble lié à l'attrait des équipements collectifs, aux écoles surtout, ainsi qu'à la réussite des programmes économiques menés par les autorités.

LA QUESTION FONCIÈRE DANS LES NOUVEAUX SITES

Les sociétés d'aménagement ont aussi pour mission d'aider ces nouvelles communautés à redevenir économiquement viables ; comme les populations concernées sont en majorité constituées d'agriculteurs qui tirent leur subsistance du sol, des terres arables doivent leur être allouées. L'acquisition, la distribution et l'aménagement de ces terres pour les nouveaux venus est souvent une tâche difficile pour les autorités.

À la périphérie des lacs de retenue

Lorsque les pouvoirs publics prennent en considération les vœux de la population quant au choix de ses sites de réinstallation, celle-ci décide toujours de rester à proximité du lac de retenue ; dans ce cas, l'acquisition de terres agricoles pour ces nouvelles communautés rencontre des obstacles.

En effet, les transferts peuvent avoir lieu sur des terres de plateau ou de collines parfois moins productives que les riches plaines alluviales désormais inondées. Souvent aussi, les nouveaux venus se réinstallent dans des secteurs déjà appropriés et occupés soit par des ethnies différentes (Ako-sombo) toujours hostiles à l'idée de céder des terres, soit par la même ethnie (Kossou) ce qui atténue temporairement les tensions. Cette insertion des communautés transférées dans un nouvel environnement physique et humain, parfois moins favorable que le précédent, fait naître des difficultés foncières ; la terre devient brusquement un bien précieux, objet de compétition pour son utilisation et on assiste à un renforcement des droits coutumiers auquel se heurte la société d'aménagement.

On observe deux grandes politiques étatiques en matière foncière qui aboutissent à des résultats opposés :

1) d'un côté, le « libéralisme » ivoirien se traduit par la non-ingérence de l'État dans la question foncière. Sans l'appui des pouvoirs publics, la société d'aménagement ivoirienne chargée de la réinstallation ne put que négocier à l'amiable l'acquisition de terres avec les communautés d'accueil. Cette démarche ne permit d'obtenir, à titre gracieux, que de petits terroirs forestiers, toujours trop exigus pour les « recasés » de la forêt et des terres de savane en quantité restreinte, 150 à 300 ha pour chaque communauté venue de ce milieu. La société d'aménagement se réfugia derrière la solidarité ethnique et les traditions d'hospitalité des Baoulé en laissant les nouvelles communautés quémander directement auprès des villages d'accueil les compléments de terre nécessaires à leur subsistance. Par cette situation, les « recasés » de Kossou sont devenus les éternels débiteurs de leurs hôtes et leur survie est liée à la qualité des relations qui se sont établies entre leur communauté et celle qui les accueille ;

2) d'un autre côté, les autorités ghanéennes qui, au départ, se heurtèrent aux mêmes problèmes qu'en Côte-d'Ivoire, décidèrent d'intervenir. Au début de la réinstallation, l'État ghanéen laissa la société d'aménagement acquérir elle-même des terres pour les « sinistrés ». Quatre ans plus tard, 6 000 ha seulement avaient été acquis, de nombreux villages étaient toujours sans terre et un fort mouvement d'exode avait commencé. Les responsables firent alors appel au gouvernement qui accepta de lancer un décret d'expropriation de toute la berge du lac sur une profondeur d'un *mile*, soit 1,6 km. Cette bande périphérique est toujours en cours d'acquisition et redistribuée aussitôt entre les nouveaux venus et ceux qui les accueillent.

Sur les périmètres imposés

Lorsque les pouvoirs publics décident autoritairement de l'emplacement des périmètres de réinstallation, cela conduit généralement à des situations foncières meilleures. Tel est le cas à Khashm-El-Girba où 500 000 *feddan* soit les 2 000 km² nécessaires à la réalisation du projet furent acquis auprès des tribus semi-nomades qui les occupaient. Celles-ci furent dédommagées en étant intégrées dans le projet. Les populations recasées ainsi que celles qui les accueillèrent purent ainsi bénéficier d'exploitations d'une étendue très supérieure à celles dont elles disposaient auparavant (exploitations de 15 *feddan* soit 6 ha). Il en est de même dans le Sud-Ouest ivoirien où 3 000 Baoulé « déguerpis » de Kossou acceptèrent de migrer et bénéficièrent ainsi de vastes terroirs; parfois aussi, des forêts domaniales furent déclassées et mises à la disposition des communautés (30 000 ha à Kossou).

Toutefois, que le choix de la zone de transfert soit décidé avec ou sans l'accord des populations concernées, on remarque que les sociétés d'aménagement ne mettent à la disposition de ces communautés transférées que des terres sélectionnées à vocation agricole; elles considèrent ces migrants exclusivement comme des producteurs et non pas comme des agriculteurs à part entière qui vivent également de cueillette, d'élevage, de chasse ou d'autres activités qui nécessitent un véritable terroir.

CONCLUSION

Toutes ces interventions révèlent la façon dont les « aménageurs » conçoivent les nouveaux espaces de vie qui doivent répondre aux besoins des populations dont ils ont la charge. Mais cette conception ne correspond pas toujours à celle des « aménagés » et plusieurs raisons expliquent le « malentendu » qui s'instaure entre les acteurs de l'aménagement.

Tout d'abord, le temps imparti à l'élaboration et à la réalisation des programmes de transfert est toujours trop restreint car les autorités sous-estiment cette tâche longue et délicate. L'urgence entraîne des dérives des programmes initiaux parfois fâcheuses pour les structures sociales des « déguerpis » (reconstruction-cadeau de maisons standardisées dans des villages de type urbain).

Ensuite, les « aménageurs » se trompent sur la nature de leurs interlocuteurs qu'ils identifient à des migrants volontaires et motivés alors qu'ils ont en face d'eux une population entière, traumatisée par son évacuation forcée. Ils ne comprennent pas les motivations de cette population qui recherche avant tout la sécurité et a tendance à rejeter dans un premier temps toute innovation proposée, et ils s'étonnent du peu de réussite des programmes agricoles novateurs mis en place lors de la réinstallation.

De plus, les « aménageurs » ne voient en ces « migrants » que des producteurs agricoles et ne cherchent à développer que leurs productions agricoles ; ils ne mettent à leur disposition que des terres à vocation agricole et négligent de leur concéder les espaces supplémentaires nécessaires à la pratique d'autres activités qui entrent toujours dans les systèmes de production des agriculteurs. Ce manque entraîne un appauvrissement économique et parfois social des « aménagés ».

Enfin, les « aménageurs » ont toujours une vision trop partielle de l'ampleur des répercussions humaines de leur aménagement. Ils ne prennent en charge que la population qui doit être transférée, oubliant ceux qui sont touchés à des degrés divers par l'aménagement, agriculteurs des rives du fleuve en aval du barrage, communautés d'accueil, éleveurs transhumants contraints de dévier leurs routes... Et les initiatives souvent inattendues de ces « laissés pour compte » peuvent parfois remettre en cause les programmes d'intervention étatique.

En ne prenant en charge que la population transférée, ils créent des enclaves de modernité qui ne peuvent être reproduites par le milieu rural environnant et favorisent ainsi la naissance d'un déséquilibre régional. Et cette indifférence des autorités vis-à-vis des autres populations concernées par l'aménagement est source de nouvelles difficultés.

BIBLIOGRAPHIE

- ADALEMO (I.A.), 1968 - Resettlement in the Kainji Dam Area : A Geographical Study, *The Nigerian Geographical Journal*, vol. XI, 2 : 175-188.
- BAKRE (M.), BETHEMONT (J.), COMMERE (R.), VANT (A.), 1980 - *L'Égypte et le haut-barrage d' Assouan : de l' impact à la valorisation.*, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 183 p.
- CHAMBERS (R.), 1970 - *The Volta Resettlement Experience*, Pall Mall Press, London, 286 p.
- COLSON (E.), 1971 - *The social consequences of Resettlement : the impact of the Kariba resettlement upon the Gwembe Tonga*, Kariba studies IV, Manchester University Press, 277 p.
- FAHIM (H. M.), 1983 - *Egyptian Nubians : Resettlement and years of coping*, University of Utah Press, New York, USA, 195 p.
- GUMA'A (F. A.), 1985 - *Submersion des terres et réinstallation des agriculteurs nubiens dans l' Est du Soudan*, thèse de 3^e cycle, Univ. Paris I, 148 p.
- Kainji - A Nigerian Man-Made Lake*, Ibadan University Press, Nigeria.
- 1970 - *Ecology*, vol. I, edited by Visser (S.A.), 126 p. 1973 - *Socio-Economic conditions*, vol. II, edited by Mabogunje (A.L.), 185 p.
- LASSAILLY (V.), 1979 - Une opération de développement intégré en Côte-d'Ivoire centrale : l'opération Kossou, *L'Espace géographique*, 1 : 57-63.
- LASSAILLY (V.), 1980 - *Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte-d'Ivoire)*, CNRS, collection « Mémoires et Documents de Géographie », 212 p.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1983 - Transformation dirigée de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs Volta (Ghana) et Kossou (Côte-d'Ivoire), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, ORSTOM-KHARTALA : 281-293.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1983 - Grands barrages africains et prise en compte des populations locales, *L'Espace géographique*, 1 : 46-57.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1985 - Initiatives paysannes et interventions étatiques dans la mise en valeur des rives du lac Volta au Ghana, *Les politiques de l'eau en Afrique : Développement agricole et participation paysanne*, *Economica* : 351-361.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1989 - Aménagements hydrauliques et droits fonciers : le cas des « déguerpis » de Kossou (Côte-d'Ivoire), *Tropiques, Lieux et Liens*, ORSTOM, collection « Didactiques » : 138-148.

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

- SAUTTER (G.), 1978 - Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé, *L'Espace géographique*, 4 : 233-243.
- SCUDDER (TH.), 1966 - Man-Made Lakes and Population Resettlement in Africa, *Man-Made Lakes*, ed. by Lowe Mc Connel (R.), Academic Press, London : 99-108.
- SCUDDER (TH.), BROKENSHA (D.), 1968 - Resettlement, *Dams in Africa*, ed. by Warren (W.M.) and Rubin (N.P.), Frank Cass, London : 20-62.
- SCUDDER (TH.), COLSON (E.), 1982 - From Welfare to Development : A conceptual Framework for the Analysis of Dislocated People, *Involuntary Migration and Resettlement, The problems and responses of dislocated People*, ed. by Hansen (A.) and Oliver-Smith (A.) Westview Press/Boulder, Colorado : 267-286.

**ZÉBUS, MOUCHES TSÉ-TSÉ ET TECHNICIENS
EN ADAMAOUA CAMEROUNAIS**

Jean Boutrais

L'Afrique tropicale est souvent présentée comme le continent le plus affecté par le poids des grandes maladies liées au milieu : maladie du sommeil, onchocercose et autres filarioses, bilharziose... L'insalubrité est liée au climat tropical humide mais pas uniquement : ni l'Amérique latine, ni l'Asie du Sud-Est ne sont infestées de mouches tsé-tsé. Décrétée « meilleur laboratoire de maladies tropicales » (GOUROU, 1970 : 57), l'Afrique ne réserve guère un meilleur sort aux animaux. À des maladies universelles du bétail, mais largement éradiquées en pays développés (peste bovine, péri-pneumonie, fièvre aphteuse) s'ajoutent des affections spécifiques du milieu tropical (trypanosomoses du bétail). En saison humide, les insectes qui se nourrissent de sang affaiblissent les animaux et transmettent les germes de maladies contagieuses. Le tableau des maladies du bétail est tellement varié et l'incidence des grandes affections peut devenir tellement lourd que l'Afrique est également qualifiée de continent « des grands cimetières d'animaux » (GOUROU, 1966 : 11).

Face à ce tableau pessimiste de l'environnement africain, des interprétations récentes se veulent plus nuancées. La répartition de la population ne résulte pas simplement d'une opposition entre milieux salubres et insalubres. Plusieurs études ont démontré que des populations à fortes densités parviennent à se maintenir en secteurs infestés de simulies. Inversement, des secteurs faiblement peuplés, par exemple des vallées, ne résultent pas toujours de dépeuplements provoqués par l'onchocercose. Il en est de même de la répartition du bétail : les glossines n'écartent pas l'élevage bovin de manière radicale. À partir d'une connaissance empirique mais fine du comportement des mouches tsé-tsé, les éleveurs évitent d'amener les troupeaux à leur contact, ce qui leur permet, jusqu'à un certain point, de se maintenir en secteurs infestés.

De plus, les relations qu'entretiennent les populations et les animaux avec le milieu évoluent ; les grandes maladies humaines, comme celles du bétail, peuvent s'aggraver ou diminuer. En cas d'aggravation, la science et

les moyens techniques modernes ne permettent-ils pas d'inverser la tendance ? Grâce aux campagnes de pulvérisation d'insecticides, les similies ont pratiquement disparu des vallées des Volta. Des méthodes équivalentes ont été employées contre les mouches tsé-tsé, au Nigeria et au Cameroun. Ces grandes opérations, très coûteuses, procèdent du même principe : la chimie et les techniques actuelles peuvent modifier, sur d'immenses territoires, l'environnement tropical. La chronique de la lutte contre les mouches tsé-tsé, en Adamaoua camerounais, offre un exemple de cette vision, peut-être un peu trop optimiste.

LES ZÉBUS EN ADAMAOUA : UNE POSITION ASSURÉE OU FRAGILE ?

L'Adamaoua est réputé la meilleure région d'élevage du Cameroun, celle qui convient le mieux au bétail et qui approvisionne en viande bovine les villes du Sud. Elle est présentée comme « une terre d'élevage » (MANDON, 1953) ou comme « le milieu typique pour un élevage extensif » (*Géographie du Cameroun*, 1976). En Adamaoua, les bovins sont, en effet, plus nombreux que les hommes.

Tableau 15
Population humaine et cheptel bovin en Adamaoua.

	1975	1985
Population rurale	252 000	312 000
Densité (hab./km ²)	5	6
Effectifs de bovins	1 000 000	1 300 000
Charge (bovins/km ²)	15	23

Chaque habitant rural « dispose » de cinq bovins, ce qui est considérable. Toutefois, les statistiques de bétail restent sujettes à caution ; souvent accusées de sous-estimer les effectifs, elles peuvent également les surestimer...

L'importance de l'élevage tient à l'installation des Peul en Adamaoua, au cours du siècle dernier. Cette population comporte deux ensembles : les Foulbé citadins ou villageois et les Mbororo ou Peul « de brousse » souvent considérés comme nomades, bien que certains soient fixés depuis plusieurs décennies. Foulbé et Mbororo ne se distinguent plus toujours par le genre de vie, mais davantage par le bétail.

Les premiers Foulbé arrivèrent en conquérants, au cours des premières décennies du XIX^e siècle. Ils se partagèrent des territoires, « lamidats », dans le cadre de l'empire peul de Sokoto. Les lignages fondateurs délaissèrent l'élevage pour se consacrer à des expéditions esclavagistes, aux dépens des

populations périphériques. Ces esclaves étaient installés en villages de cultures, *rumde*, destinés à ravitailler les Foulbé en céréales. Les guerres fratricides entre lamidats forcèrent les Foulbé à se concentrer en des capitales fortifiées, *wuro*. L'élevage était surtout le fait d'autres lignages (par exemple, les Mbewe'en) arrivés dans le sillage des conquérants.

À l'époque coloniale, l'habitat double *wuro/rumde* se défait, les Foulbé rejoignant leurs serviteurs pour s'occuper du bétail. Ils se « re-pastoralisent » mais les plus riches confient les troupeaux à des bergers salariés. Au début de ce siècle, l'Adamaoua bénéficie d'un courant migratoire continu de Foulbé originaires du Nord : Maroua, Garoua, Yola. Ruinés par des maladies répétées du bétail (peste bovine), ils viennent s'engager comme bergers ou se déplacent avec un reliquat de troupeau (Foulbé Mayo-Iné). S'occupant eux-mêmes du bétail, ils reconstituent des troupeaux et deviennent parfois très riches. Toutefois, ils se tiennent à l'écart des fonctions importantes dans le système politique foulbé. À présent, les plus grands propriétaires de bétail relèvent rarement des lignages fondateurs. Les Foulbé du Nord (*Wayla Mayo* : du Nord de la Bénoué) sont également cultivateurs, par le biais d'une main-d'œuvre salariée. Ils ont renforcé le peuplement foulbé et étendu l'aire d'élevage au sud de Banyo ou à l'est de Ngaoundéré (BOUTRAIS, 1978 : 38).

Plus récemment, des Foulbé citadins sont devenus de riches propriétaires d'animaux, grâce au commerce de bestiaux. Cette activité s'est développée à partir de 1920, à la faveur de l'urbanisation et de l'essor de la culture cacaoyère en zone forestière. Les marchands de bestiaux pratiquent un élevage absentéiste, en plaçant leurs troupeaux à une dizaine de kilomètres des villes.

Tous ces Foulbé possèdent une même variété de zébu, le *gudaali* : animal trapu et massif, à courtes cornes mais à grosse bosse dorsale parfois tombante et à robe souvent pie. Même si le *gudaali* de Ngaoundéré ressemble peu à celui de Banyo ou des Foulbé Mayo-Iné, c'est toujours un animal rustique, capable de subsister sur des pâturages médiocres mais mauvais marcheur. C'est l'animal le mieux approprié aux sédentaires. Un bon rendement en viande en fait également le meilleur animal pour la boucherie. La prospérité du commerce de bétail vers le sud se fonde largement sur les *gudaali*.

Les premiers Mbororo arrivés en Adamaoua furent des Djafoun, originaires du Nord-Nigeria. Ils suivirent les Foulbé conquérants, profitant de leur domination mais faisant également les frais de leurs conflits. Après beaucoup de vicissitudes, ils se concentrèrent à l'ouest de l'Adamaoua où les Allemands leur accordèrent un territoire. Ensuite, les exigences fiscales des Français, l'hostilité constante des autochtones Nyem Nyem et l'augmentation probable du cheptel les amenèrent à se disperser vers le sud

(Bamenda) et l'est (Meiganga). Cette région servit elle-même de relais pour des migrations en Centrafrique, à partir de 1930. Les Djafoun s'y dirigèrent, en même temps que des Wodabe. Ceux qui restèrent en Adamaoua s'y sont presque fixés mais les troupeaux accomplissent de plus longues transhumances que ceux des Foulbé. Quelques-uns emploient des bergers et se mettent à cultiver, mais en embauchant des ouvriers agricoles.

Les Mbororo dits Akou n'aborderent l'Adamaoua qu'à partir des années trente. Ils arrivaient des plateaux de Jos et Bauchi, au Nigeria, d'où les chassaient le manque de pâturages et des règlements sévères d'élevage édictés par l'administration anglaise. Les premiers Akou furent installés dans la région de Tibati, alors privée de cheptel. Ensuite, le courant migratoire se perpétua en provenance du Nigeria, jusqu'à la fermeture de la frontière par les vétérinaires, au début des années 70. Les Akou occupent les savanes au sud de l'Adamaoua, de Tibati à Meiganga. Ils se dispersent maintenant sur toutes les lisières méridionales du plateau. Moins stabilisés que les Djafoun, ils changent périodiquement de campement, avec une tendance à glisser vers l'est, en Centrafrique (BOUTRAIS, 1981-1982 : 34).

Les deux groupes mbororo se distinguent nettement par le bétail. Les Djafoun possèdent le zébu *boDeeji* (ou *mbororooji*), de grande taille, à robe acajou et à longues cornes en lyre. Les Akou se caractérisent par le zébu *daneeji*, moins grand, à robe blanche et au cornage en V. Ces deux types d'animaux sont de grands marcheurs mais leurs performances bouchères n'atteignent pas celles du *gudaali*.

En plus des populations peul, quelques cultivateurs détiennent maintenant des bovins. Ils les ont acquis par la vente de céréales aux éleveurs. Cet élevage paysan se développe surtout à l'ouest de l'Adamaoua, chez les Nyem Nyem et les Wawa qui constituent des troupeaux villageois. Ils adoptent la race bovine des éleveurs les plus proches.

Le cheptel bovin de l'Adamaoua consiste donc uniquement en zébus. Or, cette race est réputée sensible aux trypanosomes, sauf les *daneeji* qui supportent une certaine infestation par les tsé-tsé. Avant l'arrivée des Foulbé, il existait quelques taurins, notamment chez les Mboum. Mais les Foulbé conquérants ont exterminé cette race concurrente.

Avec une pluviosité annuelle supérieure à deux mètres en moyenne et une saison des pluies étalée sur sept à huit mois, l'Adamaoua se situe dans la zone écologique des glossines. Cependant, il en est épargné par l'altitude. Le plateau ressemble à une table qui s'abaisse graduellement ou par ressauts vers le sud. Les niveaux culminants, au nord, s'étagent entre 1 200 et 2 500 m. C'est là que s'installèrent les Foulbé les plus engagés dans l'élevage, de même que les Djafoun ; les chances de salubrité y étaient les plus grandes. Avec l'accroissement des effectifs de bétail, à l'époque coloniale, l'aire d'élevage s'est étendue sur les revers méridionaux du plateau. Les iti-

néraires de transhumance se sont allongés vers le sud. Les Akou, derniers venus, se reportèrent à des altitudes de 1 000 m et même un peu moins. Ce faisant, les éleveurs de zébus en Adamaoua n'ont-ils pas pris trop de risques ?

LES MOUCHES TSÉ-TSÉ : UNE INVASION INATTENDUE

La salubrité pastorale de l'Adamaoua n'est pas une donnée intangible. Si le contraire a fait parfois illusion, les éleveurs savaient que les mouches tsé-tsé ont toujours représenté une menace. Leur limite, parfois supposée à 900 m en altitude, s'avère, en fait, variable et évolutive.

Les éleveurs en Adamaoua avaient déjà subi des avancées de glossines dans un passé relativement proche. Des années 30 aux années 50, une grande partie du bassin de Tibati fut ainsi interdite au bétail. Dans ce secteur, le plateau s'incline progressivement de 1 100 à 850 m. De larges galeries forestières offrent des couloirs de pénétration aux tsé-tsé jusqu'à plus de 1 000 m d'altitude.

Sensiblement à la même époque, le fossé de la Mbéré était également envahi de glossines. De 1 000 m, son plancher s'abaisse régulièrement jusqu'à moins de 600 m, à la frontière camerounaise, ouvrant une porte d'entrée vers le plateau. Les années suivantes, la situation s'améliorant, les Foulbé de Ngaoundéré colonisèrent les riches terres agricoles de la Mbéré. Puis ils s'enhardirent à y descendre des troupeaux.

L'Adamaoua ressemble à un môle de hautes terres où les glossines viennent buter, surtout à certaines périodes. Le revers sud, plus humide et en pente douce, apparaît alors comme le plus exposé. Au nord, l'abrupt est tellement raide au-dessus des plaines de la Bénoué qu'il semble assurer une barrière écologique étanche. Au début des années 60, c'est encore le diagnostic qui prévaut dans les rapports des spécialistes : « la contamination du bétail par les glossines se produit à l'occasion de la transhumance, quand les troupeaux quittent les pâturages desséchés de l'Adamaoua pour descendre vers le sud » (FERNAGUT, 1961). En conséquence, les responsables proposent de raccourcir les transhumances vers le sud, sans se faire toutefois beaucoup d'illusions sur leur capacité à changer « une pratique ancestrale » et « une routine ».

En fait, l'invasion du plateau par les tsé-tsé ne s'est pas produite par le sud mais à partir du nord. En provenance des plaines de la Bénoué, des glossines ont gravi les pentes de « la falaise » puis débordé en tache d'huile sur la table du plateau, en semant la confusion et la ruine parmi des Foulbé sédentarisés de longue date. Les premières apparitions de mouches sur le plateau datent de la fin des années 50. Au début des années 60, un rapport mentionne une extension de la trypanosomiase bovine « que l'on observe partout » sur l'Adamaoua (SERESA, 1961).

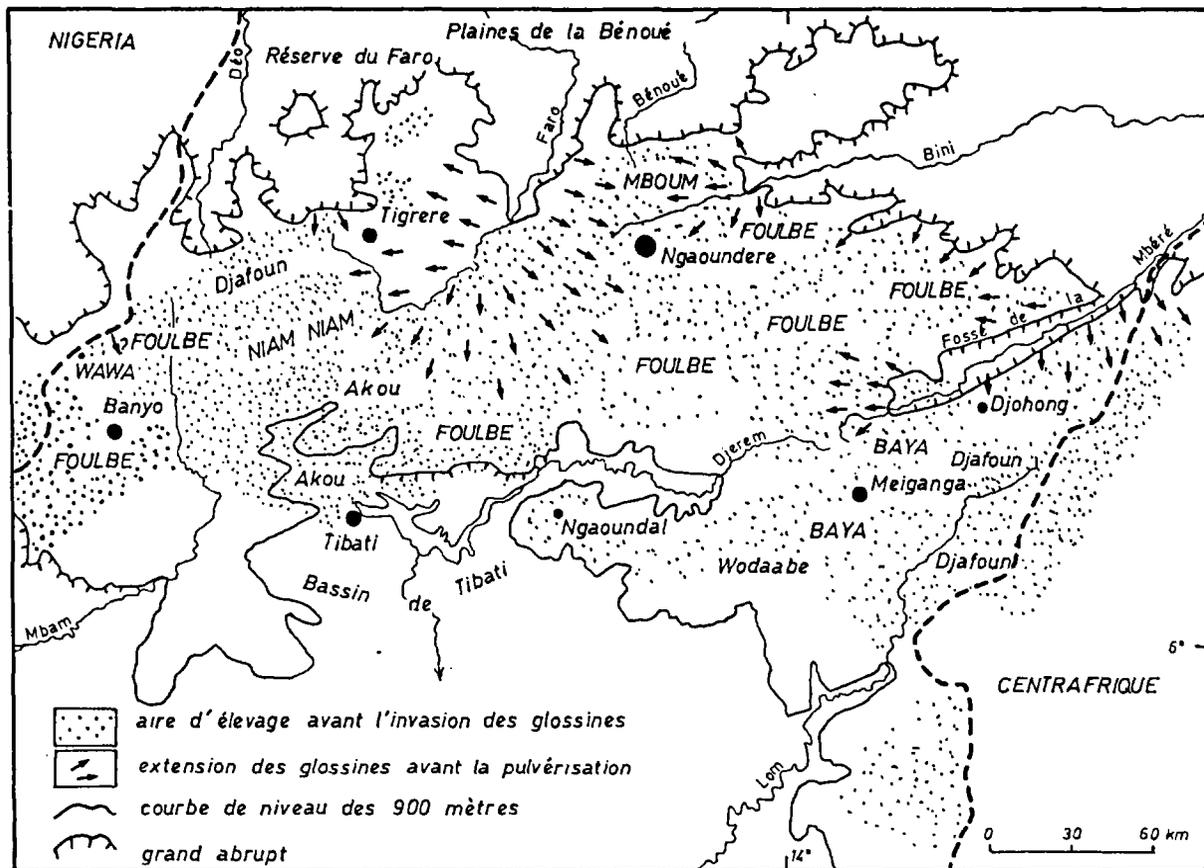


Figure 15 : L'Adamaoua : localisation de l'élevage bovin et des mouches tsé-tsé avant l'éradication.

Les conséquences pastorales les plus graves surviennent à partir de 1965, lorsque les glossines affectent des secteurs importants d'élevage, dans la région de Tignère et à l'est de Ngaoundéré. À la fin des années 60, la situation est devenue préoccupante : des communautés pastorales sont ruinées ou déstabilisées, le berceau de la race *gudaali* est sérieusement menacé, de Tignère à Ngaoundéré (BOU TRAIS, 1974 : 169).

Les glossines n'ont pas envahi le plateau selon un front continu mais selon des poches qui se dilatent, en menaçant de fusionner et de submerger tout l'Adamaoua. Ces poches correspondent à des ensemlements dans la table du plateau : vallée du Faro à 900 m, vallée de la Bini à 1 000 m, fossé de la Mbéré. Les tsé-tsé ont profité de ces inflexions du relief pour monter sur le plateau, en s'acclimatant, de façon progressive, à des altitudes de plus en plus élevées. Au fur et à mesure que leur répartition devient mieux connue, les plafonds de survie en altitude des glossines doivent être réévalués : 900 m, puis 1 000, 1 200 et 1 500 m... La notion de limite altitudinale des glossines s'avère de plus en plus relative. Si une végétation arbustive offre des gîtes ombragés, les tsé-tsé peuvent sans doute se maintenir à plus de 1 500 m.

Les glossines qui envahissent le nord de l'Adamaoua ne sont pas les mêmes qu'au sud. Celles-ci sont dites de galeries forestières, tandis que les premières, les *Glossina morsitans*, se dispersent en savanes. Leurs exigences en ombre et humidité étant moindres, elles se déplacent sur de plus grandes distances, surtout en saison des pluies. C'est ainsi qu'elles s'étaient de plus en plus sur le plateau. Se dispersant en savanes, au lieu d'être contenues le long des galeries forestières, les glossines *morsitans* ont davantage d'occasions de piquer les animaux. Elles sont redoutées comme l'agent le plus efficace de transmission des trypanosomes du bétail. Leur montée sur l'Adamaoua entraîne donc des conséquences catastrophiques pour l'élevage.

Les glossines *morsitans* se tiennent en savanes soudaniennes, du Nigeria à l'Ouganda. Leur présence n'est pas continue mais circonscrite à des aires de plus ou moins grande étendue, entourées de savanes salubres. Les chercheurs anglais ont étudié de façon approfondie la répartition des glossines au nord du Nigeria, dès les années 40. Ils ont mis en évidence une relation inverse entre la présence des tsé-tsé et l'importance du peuplement humain. Au nord du Nigeria, la glossine *morsitans* ne se maintient que dans le contexte de densités inférieures à 15 hab./km². Depuis lors, des intrusions et des foyers de mouches ont été relevés en secteurs cultivés mais sans remettre fondamentalement en cause la corrélation précédente. Plus le peuplement est dense, plus la végétation arbustive est éclaircie par les cultures et plus les gîtes à glossines se raréfient.

La poche principale de glossines en Adamaoua, dans la vallée du Faro, correspond précisément à une contrée presque vide d'habitants. Les densités peuvent être inférieures à 1 hab./km², les villages ne s'écartant guère des rares pistes routières. En fait, presque tout l'Adamaoua se situe en dessous du seuil des 15 hab./km². L'ensemble du plateau devrait donc être infesté de glossines. Cependant, l'altitude compense la défaillance du peuplement. À 1 000 m, une densité de 5 hab./km² suffit pour contenir l'avance des glossines. À 1 300 m, l'écran humain peut se réduire à 2 hab./km² et à 1 au-dessus de 1 500 m (BOUTRAIS, 1983 : 101). Ainsi, la « vocation » pastorale de l'Adamaoua est liée étroitement à l'altitude. Grâce au relief, il suffit d'un peuplement relativement faible pour que les glossines soient écartées. Or, ce peuplement faible ouvre de vastes espaces aux troupeaux. L'équilibre reste stable, sauf lorsque la population, trop rare, ne modifie pratiquement plus la végétation ligneuse.

Si la relation inverse entre peuplement/altitude et infestation par les glossines peut rendre compte de la répartition des aires à glossines, elle n'explique pas leur dynamique spatiale. Encore une fois, ce sont les Anglais qui ont découvert cette caractéristique des glossines *morsitans* au nord du Nigeria. Les aires infestées sont instables ; les unes se rétractent, les autres s'agrandissent, en s'étalant en tache d'huile ou selon une direction préférentielle (AITCHISON, GLOVER, 1970). Le cas le plus célèbre est celui de la poche d'Anchau, à l'est de Kaduna. L'administration anglaise tenta d'enrayer son extension par le corridor d'Anchau : une bande défrichée de 100 km de long sur 15 de large où 75 000 cultivateurs furent lotis. Le barrage ne resta étanche que jusqu'en 1955 (FRICKE, 1979 : 48). En 1968, la poche de glossines s'était dilatée à 200 km de l'ancien corridor. L'invasion de l'Adamaoua n'est donc pas exceptionnelle, si ce n'est par la montée des mouches en altitude. Beaucoup d'autres témoignages confirment l'instabilité des aires infestées par les glossines *morsitans*, par exemple en Zambie (vallée du Zambèze) et en Angola.

Aucune explication tout à fait satisfaisante de ces changements géographiques n'a encore été proposée. Les entomologues anglais admettent qu'on « connaît mal les raisons qui font démarrer ou continuer les extensions de *Glossina morsitans* » (AITCHISON, GLOVER, 1970). Trois hypothèses peuvent être avancées.

Le bétail domestique n'est pas le seul hôte de ces mouches ; elles se nourrissent également sur la faune sauvage. Ainsi, une grande peste bovine, à la fin du XIX^e siècle, a provoqué des hécatombes dans le cheptel bovin et dans la grande faune africaine. Il en est résulté l'assainissement de vastes régions, notamment en Afrique du Sud (Transvaal). Inversement, de grandes réserves de faune maintiennent des foyers d'infestation qui mena-

cent les régions voisines. Au siècle dernier, il ne semble pas que les plaines de la Bénoué étaient infestées comme aujourd'hui. Or, de grandes réserves (Faro, Bénoué, Bouba Njida) y furent créées à l'époque coloniale. Les glossines de la vallée du Faro seraient issues de la réserve du même nom, en contrebas du plateau. Toutefois, si cette cause intervenait seule, la raréfaction actuelle de la faune sauvage, en Afrique, devrait se traduire par un recul général des glossines. Il est difficile d'affirmer que ce soit le cas, sauf peut-être en savanes humides, du Nigeria à la Centrafrique.

Une autre hypothèse se fonde sur la relation entre le peuplement humain et l'absence de glossines. L'infestation de nouvelles savanes proviendrait d'un dépeuplement de ces contrées. Les densités cesseraient d'être efficaces contre la propagation des mouches tsé-tsé. Après un délai de reprise végétale, le milieu deviendrait propice aux glossines. Leur extension provoque alors la fuite des éleveurs et même de cultivateurs, si bien que le processus s'entretient de lui-même.

Faute de recensements anciens qui soient fiables, il est difficile de démontrer que l'Adamaoua se soit dépeuplé. À l'ouest du plateau, Hurault (1964 et 1979) a établi qu'une partie de la population était affectée par une décadence démographique. Les densités de 50 hab./km² qu'il attribue à cette région, au XIX^e siècle, à partir de témoignages archéologiques, semblent cependant surestimées et, en tout cas, non généralisables à l'ensemble du plateau. Il n'en reste pas moins que les témoignages oraux attestent souvent une population plus nombreuse, au début de ce siècle. Des enquêtes démographiques ont nuancé quelque peu ces témoignages subjectifs (PODLEWSKI, 1971). Si les descendants de populations asservies subissent une régression démographique accentuée, les populations autochtones du plateau restent stationnaires et les Foulbé sont en progression.

Au-delà des effectifs de population, il faut tenir compte de leur répartition géographique. Or, celle-ci se modifie : à un peuplement disséminé succède une concentration des habitats le long des routes. D'abord forcé par l'administration coloniale, le déplacement des villages à proximité des pistes routières est devenu spontané. Il en résulte une influence moindre du peuplement sur le couvert végétal. Les rubans déboisés le long des routes sont séparés de vastes espaces non perturbés par une intervention anthropique.

À population équivalente, un habitat linéaire se prête mieux à l'installation de tsé-tsé qu'un habitat dispersé. Des explications similaires furent proposées au nord du Nigeria : les avancées de glossines résulteraient d'un dépeuplement ancien (raids esclavagistes au siècle dernier) mais surtout récent (déplacement de populations entières le long de nouvelles routes).

Une troisième hypothèse reste encore plus difficile à vérifier. Elle met en rapport la dynamique spatiale des aires à glossines avec des cycles cli-

matiques, pluvieux ou secs. Les premiers seraient propices à une dispersion des glossines et à leur progression en des contrées jusque-là indemnes. Maley (1981) propose ainsi d'expliquer l'invasion en glossines de l'Adamaoua par une période humide, étalée de 1953 à 1967. Mais l'extension des tsé-tsé s'est accélérée les années suivantes, alors que la tendance climatique s'inversait.

Les cycles climatiques sont peut-être responsables de transferts en latitude des aires à glossines. L'espèce *morsitans* est typique des savanes soudaniennes, plus sèches que celles de l'Adamaoua. Pendant la période sèche des années 70, elles survécurent difficilement dans leur milieu habituel. Elles trouvèrent, au contraire, des conditions devenues favorables sur le plateau de l'Adamaoua. Que le climat redevienne plus humide et la zone à *morsitans* serait repoussée vers le nord. Les alternances climatiques se traduiraient par un balancement en latitude de la zone des glossines, peut-être également par un va-et-vient en altitude.

LES TECHNICIENS : DE LA LUTTE INDIRECTE À LA GUERRE OUVERTE

Les mouches tsé-tsé porteuses de trypanosomes du bétail les transmettent aux hôtes qu'elles piquent. Selon la sensibilité des animaux, les protozoaires contenus dans le sang provoquent une maladie qui évolue plus ou moins vite, en passant par les stades suivants : amaigrissement, anémie, diarrhée, avortement, pica et mort par épuisement. Comme le problème se manifeste par une maladie du bétail, il a d'abord été confié aux vétérinaires. Toutes les affaires d'élevage au Cameroun ont longtemps relevé de leur monopole.

Plutôt que d'affronter directement les vecteurs, on s'est d'abord préoccupé de traiter la maladie elle-même. Il n'existe pas de vaccin contre la trypanosomiase bovine mais les grandes firmes pharmaceutiques (Hoechst, Boots, Specia) ont mis au point des médicaments de plus en plus efficaces. Pendant longtemps, les vétérinaires ont espéré qu'ils finiraient par maîtriser cette maladie.

Dès le début des années 50, la Trypadine permettait de protéger les troupeaux de boucherie expédiés vers le sud, à travers des régions insalubres. À partir de 1954, ce médicament fut remplacé par l'Ethidium, dans le même but. Ces deux médicaments ne protègent les animaux contre les trypanosomes que durant un à deux mois. Pour le traitement du cheptel d'une région entière, il faut disposer de produits efficaces et bon marché. Or, les uns coûtent cher (Antrycide prosalt), tandis que d'autres entraînent des conséquences négatives, par exemple le Prothidium.

Introduit en Adamaoua en 1959, ce médicament souleva d'abord de grands espoirs, car il possède la propriété de protéger les animaux durant six mois. Cette période correspond à la durée de la transhumance, lorsque

les animaux risquent de pénétrer en secteurs infestés de glossines. Son action étant spectaculaire, les éleveurs furent enthousiastes ; ils acceptèrent même de payer le produit. Malheureusement, on se rendit bientôt compte que le Prothidium entraînait une résistance des parasites, non seulement au produit mais à toute une gamme de médicaments de composition chimique voisine. Le Prothidium fut donc retiré, au grand regret des éleveurs.

Au cours des années 60, deux autres produits sont mis au point par des firmes concurrentes. Le Trypamidium exerce une action préventive plus puissante que les médicaments précédents : il remplace le Prothidium à partir de 1968. Quant au Bérénil, c'est un produit curatif efficace, non toxique et actif contre les parasites devenus résistants aux autres médicaments. Il se substitue bientôt à la Trypadine. C'est, encore aujourd'hui, le produit le plus apprécié des éleveurs.

La posologie délicate de certains produits, les réactions locales qu'ils peuvent provoquer et surtout, le risque de créer des souches de parasites résistants engagèrent d'abord les vétérinaires en Adamaoua à la prudence. Ils intervenaient seulement sur les animaux malades, sans prétendre protéger tous les troupeaux. Mais l'extension des tsé-tsé sur le plateau et les pertes de plus en plus graves subies par les éleveurs les contraignent bientôt à changer d'attitude.

À la fin des années 60, le Cameroun se lance dans le traitement massif contre la trypanosomiase bovine sur l'Adamaoua. Deux opérations se succèdent chaque année. L'une consiste à administrer un médicament préventif, en début de saison sèche, avant le départ en transhumance. Quelques mois plus tard, les transhumants reçoivent, à leur retour, un traitement curatif, destiné à faire disparaître les trypanosomes qui auraient surmonté la première protection. En pâturages déjà infestés de glossines, les troupeaux bénéficient de quatre traitements par an.

Cela représente un effort considérable. En 1968, 300 000 bovins sont traités en moyenne deux fois par an et plus de 400 000 en 1970. C'est le premier exemple, en Afrique tropicale, d'un traitement régulier appliqué à l'ensemble d'une grande région d'élevage. Il a fallu recruter et former beaucoup de personnel pour constituer des équipes spécialisées, s'équiper en moyens de transport et en installations. Les traitements sont théoriquement gratuits, les éleveurs se chargeant seulement d'édifier les parcs de traitement. En 1970, l'achat des trypanocides représente 80 % du budget « Médicaments » du ministère de l'Élevage.

En 1969, les responsables sont optimistes (IEMVT, 1971 : 150). Le traitement régulier des troupeaux assure une protection contre la maladie. Les animaux supportent bien les produits, notamment le Trypamidium, pour lequel des craintes étaient émises. L'opération permet de retenir sur place les Foulbé touchés par l'avance des glossines. Or, l'administration came-

rounaise s'inquiétait des effets sociaux de la déstabilisation d'éleveurs sédentaires.

Malgré cet optimisme, les responsables abandonnent, quelques années plus tard, le recours massif aux moyens chimiothérapeutiques. Chaque année, il faut recommencer des traitements dont l'efficacité semble diminuer. Ils sont appliqués dans la précipitation, surtout ceux en début de saison sèche, les éleveurs étant pressés de partir en transhumance. Des lésions locales résultent d'injections mal faites, tandis que des dosages insuffisants favorisent des phénomènes de résistance. Les éleveurs se soustraient de plus en plus aux traitements préventifs, dont ils ne comprennent pas l'utilité. Surtout, la lutte contre la maladie ne freine pas la propagation du vecteur. Même répétés plus souvent, les traitements ne protègent pas complètement les troupeaux en secteurs infestés. Après un répit de quelques années, les Foulbé recommencent à désertir la vallée du Faro et le plateau de Tignère, au début des années 70. Le plateau de Ngaoundéré est touché à son tour. La situation devient critique pour l'élevage sédentaire. Elle impose une décision grave : une lutte radicale contre le vecteur de la maladie, les mouches tsé-tsé.

Le changement de stratégie correspond à l'avis des spécialistes (IEMVT, 1971 : 152 et 155). Le maintien d'un cheptel important en secteur infesté de tsé-tsé ne peut se prolonger indéfiniment. Dans l'attente de la mise au point d'un vaccin, les recherches sur la chimiothérapie des trypanosomes du bétail marquent le pas. Au contraire, de nouveaux insecticides apparaissent sur le marché, dotés d'un effet de rémanence. L'hélicoptère offre un moyen d'utilisation de ces produits beaucoup plus souple que l'avion. Même si le prix de revient d'une telle opération est élevé, il se justifie pour une solution définitive. Enfin, la pulvérisation aérienne d'aïres à *G. morsitans* vient d'être appliquée avec succès au nord du Nigeria.

Les mouches tsé-tsé infestent 7 000 km² de pâturages sur le plateau en 1970. Le programme initial prévoit la pulvérisation d'insecticides sur 8 000 km². Mais il commence seulement en 1976, avec quelques années de retard. En 1979, 6 400 km² sont couverts mais, entre-temps, la superficie infestée par les glossines s'étend à 10 000 km². En 1981, plus de 12 000 km² sont assainis, sans que l'Adamaoua soit vraiment libéré des tsé-tsé. Les pulvérisations se poursuivent donc, pour couvrir environ 16 000 km² à la fin des années 80. La superficie traitée est deux fois plus étendue que celle prévue, sans que la menace des glossines soit tout à fait écartée. Pourquoi le maintien d'une telle incertitude, alors que les moyens mis en œuvre sont performants ?

Les insecticides sont déversés le long des galeries forestières mais pas sur l'ensemble des savanes d'interfluves, une pulvérisation partielle étant

estimée suffisante pour les assainir. Reste à déterminer ce pourcentage de pulvérisation : des passages trop espacés ne détruisent pas tous les gîtes à glossines. D'une année à l'autre, on s'aperçoit qu'il faut traiter au moins jusqu'à 1 500 m en altitude. L'épandage d'insecticides a peut-être chassé les glossines à des altitudes de plus en plus élevées. De même, il les a poussées vers le sud, si bien qu'il a fallu étendre le secteur à pulvériser dans cette direction. Malgré ces corrections, le front d'infestation des tsé-tsé n'a pas été entièrement nettoyé. Aujourd'hui, les glossines sont absentes au nord du plateau mais des foyers subsistent au sud, dans le bassin du Djérem. De là, ils risquent de ré-envahir les pâturages assainis.

La stratégie de lutte contre les tsé-tsé consistait à nettoyer d'abord les marges des poches infestées puis à progresser vers le nord, en refoulant les mouches vers les plaines de la Bénoué, d'où elles étaient issues. Mais l'impératif de libérer rapidement les pâturages du futur ranch du Faro n'a pas permis d'appliquer rigoureusement cette stratégie d'encercllement. Des gîtes à glossines ont subsisté à la périphérie des secteurs traités, contraignant à de nouvelles pulvérisations.

Une fois la majeure partie du nord de l'Adamaoua libéré de glossines, en 1982, il reste à éviter leur retour à partir des plaines de la Bénoué. L'abrupt du plateau n'avait pas réussi à les empêcher de monter ; il est probable qu'il ne les contiendra pas mieux après l'assainissement. C'est le problème de la barrière de protection, destinée à éviter une réinfestation. La solution la plus efficace consisterait à déboiser (mais sur quelle largeur ?) une bande de terrain de plus de cent kilomètres de long, en haut de l'abrupt. Tâche gigantesque, dont le précédent du corridor d'Anchau ne garantit pas une fiabilité permanente.

Faute de déboisement systématique ou de colonisation agricole organisée, la barrière de protection est assurée par une pulvérisation régulière d'insecticides sur le rebord du plateau. Solution « facile » mais provisoire, dont les effets écologiques risquent de perturber gravement le milieu.

Les insecticides utilisés sont très puissants : endosulfan et surtout dieldrine. À forte concentration (18 %), la dernière détruit les glossines mais aussi la petite faune « non cible » (MULLER *et al.*, 1980). Quelques jours après la pulvérisation, une grande partie des insectes a disparu. Les petits mammifères et les oiseaux ne sont pas touchés, sauf les fructivores qui accusent un taux élevé de dieldrine dans le foie.

Un an après la pulvérisation, les arthropodes ont reconstitué leur population en savanes, par immigration à partir des bandes de terrain non traitées. Chez les petits mammifères, les granivores ne semblent pas en danger mais le nombre des fructivores a beaucoup diminué. Quant aux insectivores, ils ont complètement disparu parce qu'ils se sont nourris d'insectes

contaminés. Il en est de même des oiseaux insectivores. Les oiseaux prédateurs subiront sans doute plus tard les effets de la pulvérisation.

La disparition des petits mammifères et des oiseaux insectivores est grave. Elle peut laisser libre cours à une prolifération d'insectes nuisibles. Les éleveurs revenus sur des pâturages assainis ont affronté, les premières années, une prolifération jamais vue de tiques sur les animaux, conséquence probable d'un déséquilibre écologique. Les premières campagnes de pulvérisation bénéficiaient de l'appui technique de la coopération allemande. Mais les écologistes allemands ont fait pression pour mettre fin à ce type d'intervention. À partir de 1982, le programme n'est plus financé que par le Cameroun et la Banque mondiale.

Malgré l'effort considérable consenti pour éliminer les glossines de l'Adamaoua, l'assainissement des pâturages reste partiel et peut-être temporaire. Les alertes à la réinfestation sont fréquentes. Elles tendent à s'aggraver, à la fin des années 80, jetant le doute sur les résultats de l'opération. D'autres expériences similaires ont démontré la difficulté d'éradiquer complètement les glossines de vastes étendues. Des foyers d'infestation subsistent et les menaces de réinfestations extérieures ne sont jamais totalement écartées. Cette précarité des acquis exige une grande vigilance, ce qui conduit à évoquer le rôle possible des éleveurs.

L'ABSENCE D'UN PARTENAIRE POTENTIEL : LES ÉLEVEURS

Dans l'histoire pastorale récente de l'Adamaoua, plusieurs acteurs ont été présentés : les zébus, capital fragile ; les mouches tsé-tsé, danger presque irrésistible ; les techniciens, défenseurs de l'élevage mais contrôlant difficilement la situation. Pourtant, des budgets considérables furent alloués à la sauvegarde de l'élevage dans la région.

À la fin des années 60, il fallait acheter chaque année pour 50 millions CFA de médicaments trypanocides. Les éleveurs ne payaient rien, si ce n'est une taxe symbolique sur le bétail. Ensuite, la destruction des glossines exige des dépenses encore plus considérables. Au début des années 80, le prix de revient d'un hectare assaini s'élève à 1 300 CFA, soit quatre fois plus que les prévisions, quelques années auparavant. La première phase de pulvérisation, jusqu'en 1982, revient à environ 2 milliards CFA. Ces dépenses énormes sont dues à l'augmentation du prix des insecticides et des carburants. Dès lors, le ministère de l'Élevage n'achète plus de médicaments trypanocides qu'au compte-gouttes. Les éleveurs ne participent pas financièrement à la récupération des pâturages mais ceux qui sont éloignés des pulvérisations voient l'état des animaux se dégrader. En 1988, l'éradication des tsé-tsé a englouti environ 10 milliards CFA. Le Cameroun, traversant alors une crise économique et financière, ne peut plus supporter une opération

aussi lourde. Le budget de la lutte contre la tsé-tsé se réduit rapidement, ce qui ne permet plus de mettre en œuvre des moyens aussi coûteux.

Des révisions profondes deviennent inéluctables. Elles mettent en cause l'hélicoptère, appareil trop cher, au profit de pulvérisations manuelles, concentrées le long des galeries forestières. De même, un intérêt plus grand est accordé à d'autres alternatives techniques : écrans et pièges imprégnés d'insecticides. Les conceptions actuelles n'admettent plus l'absence de participation des éleveurs, principaux bénéficiaires de la lutte contre les tsé-tsé. De partenaires assistés et passifs, ils devront participer à l'opération, soit financièrement, soit par la prise en charge des techniques alternatives.

Personne n'ose encore envisager une dernière remise en cause : celle du zébu, comme fondement de l'élevage en Adamaoua. Des races taurines, N'Dama ou Baoulé, seraient mieux adaptées au contexte écologique actuel du plateau. Mais des résistances culturelles et politiques s'opposent encore trop fortement à cette éventualité. Et pourtant, les Foulbé du Fouta-Djalou, l'homologue géographique de l'Adamaoua en Afrique de l'Ouest, possèdent bien des N'Dama !

Jusqu'ici, le sauvetage de l'activité pastorale en Adamaoua a fait appel à des interventions techniques puissantes et sophistiquées, au détriment de solutions plus souples qui impliqueraient davantage les populations. Il en est résulté des incompréhensions fréquentes entre les techniciens et les éleveurs qui aboutissent, aujourd'hui, à un véritable contentieux.

Les traitements trypanocides furent généralisés pour sauvegarder l'élevage sédentaire, base de toute une civilisation foulbé de l'Adamaoua. Lorsque les éleveurs s'aperçurent de l'efficacité des traitements, ils n'hésitèrent pas à envoyer les troupeaux transhumants en des secteurs infestés de glossines. Les animaux se rassasiaient de pâturages plus abondants qu'en secteurs salubres mais, au retour de la transhumance, ils entraînaient des tsé-tsé dans leur sillage. D'une façon, la protection artificielle des zébus contre les trypanosomes a favorisé l'invasion du plateau par les glossines. Les effets immédiats de l'intervention vétérinaire étaient bénéfiques mais le parti qu'en tiraient les éleveurs se révélait négatif, à long terme.

Avec la pulvérisation d'insecticides, le même scénario semble se répéter. Les éleveurs, très satisfaits de l'assainissement de pâturages, se précipitent en grand nombre pour les réoccuper, à chaque ouverture. Les secteurs assainis, ayant connu plusieurs années de repos, accueillent des effectifs importants de bétail. Mais ceux-ci excèdent bientôt les capacités de pâturages qui deviennent râpés. Dès lors, le souci de l'alimentation du bétail redevient prioritaire. Il conduit à entreprendre de nouvelles transhumances vers des secteurs non pâturés en saison des pluies, parce qu'ils sont probablement insalubres. Des glossines reprennent contact avec les bovins et, en les suivant, réinfestent le plateau.

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les responsables accusent les éleveurs d'être indisciplinés, de déplacer les troupeaux de façon anarchique et de compromettre sans cesse les efforts du gouvernement en leur faveur. Finalement, si l'éradication des tsé-tsé échoue, les éleveurs n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Mais l'accusation pourrait être retournée.

Les opérations de sauvetage de l'élevage bovin en Adamaoua sont conçues selon une optique uniquement technicienne. Elles ne s'accompagnent pas, « en aval », d'un véritable aménagement des pâturages, ni d'une organisation des éleveurs. À part quelques refoulements, les bénéficiaires ont exploité librement des pâturages pourtant récupérés à haut prix. Ce libéralisme conduit à des charges excessives, à des stratégies individuelles de riches propriétaires de bétail et, finalement, à une mentalité de « profiteurs ». Les communautés d'éleveurs, même sédentaires, sont déstabilisées et divisées. Elles s'avèrent incapables de gérer leur espace pastoral. Ainsi, il devient urgent de trouver une réponse sociale à la menace écologique qui pèse encore sur l'élevage en Adamaoua.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTCHISON (P.J.), GLOVER (P.E.), 1970, « *The land resources of North-East Nigeria* » ; vol. II : « *Tsetse and trypanosomiasis* ». Tolworth, Land Resources Division, 83 p., 6 cart. + carte h.t. en coul.
- BOUTRAIS (J.), 1974, « Les conditions naturelles de l'élevage sur le plateau de l'Adamaoua (Cameroun) ». *Cah. ORSTOM, sér. Sc. Hum.*, vol. XI, n° 2, pp. 145-198, 2 cart. h.t. depl.
- BOUTRAIS (J.), 1978, « *Deux études sur l'élevage en zone tropicale humide (Cameroun)* ». Trav. et Doc. ORSTOM, n° 88, 194 p. + cart. depl.
- BOUTRAIS (J.), 1981-82, « L'expansion des éleveurs peul dans les savanes humides du Cameroun ». *Cah. ORSTOM, sér. Sc. Hum.*, vol. XVIII, n° 1, pp. 31-45.
- BOUTRAIS (J.), 1983, « *L'élevage soudanien ; des parcours de savanes aux ranchs (Cameroun-Nigeria)* ». Trav. et Doc. ORSTOM, n° 160, 148 p. + cart. depl.
- FERNAGUT (R.), 1961, « Moyens de lutte contre les trypanosomiasés en Adamaoua ». in SERESA, « *Étude socio-économique sur l'élevage en Adamaoua (Cameroun)* ».
- FRICKE (W.), 1979, « Cattle husbandry in Nigeria ; a study of its ecological conditions and social-geographical differentiations ». *Heidelberg Geogr. Arb.*, n° 52, 330 p.
- GOUROU (P.), 1966, « *Les pays tropicaux ; principes d'une géographie humaine et économique* ». Paris, PUF, 271 p.
- GOUROU (P.), 1970, « *L'Afrique* ». Paris, Hachette, 488 p.
- GOUROU (P.), 1976, « *Géographie du Cameroun* », CEPMAE, Yaoundé, 287 p.
- HURAUULT (J.), 1964, « Antagonisme de l'agriculture et de l'élevage sur les hauts plateaux de l'Adamawa (Cameroun) ; le lamidat de Banyo ». *Ét. rurales*, n° 15, pp. 22-71.
- HURAUULT (J.), 1979, « Une application de la photo-interprétation à l'archéologie de l'Afrique tropicale : la reconstitution des modes de peuplement et des systèmes agraires disparus ; exemple de l'Adamaoua occidentale (Cameroun-Nigeria) ». *Bull. Soc. fr. Photogr. et Télé détec.*, n° 75, pp. 6-47, fig.
- IEMVT, 1971, « *Colloque sur l'élevage ; Fort-Lamy, Tchad, 8-13 déc. 1969* », 953 p.
- MALEY (J.), 1981, « *Études palynologiques dans le bassin du Tchad et paléo-climatologie de l'Afrique nord-tropicale de 30 000 ans à l'époque actuelle* ». Trav. et Doc. ORSTOM, n° 129, 586 p.

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

- MANDON (A.), 1953, « L'Adamawa, terre d'élevage ». *Rev. Elev. méd. vét. P. trop.*, vol. VI, n° 2, pp. 77-89.
- MULLER (P.) *et al.*, 1980, « Incidences d'une application de dieldrine sur les écosystèmes dans le cadre de la lutte anti-tsé-tsé sur les hauts plateaux de l'Adamaoua au Cameroun ». Sarrebruck, Univ. de la Sarre, X + 205 p.
- PODLEWSKI (A.-M.), 1971, « La dynamique des principales populations du Nord-Cameroun ; piémont et plateau de l'Adamaoua ». *Cah. ORSTOM, sér. Sc. Hum.*, vol. VIII, n° spécial, 148 p.
- SERESA, 1961, « Étude socio-économique sur l'élevage dans l'Adamaoua (Cameroun) ». CEE, Bruxelles, 132 p. cart. h.t.

CHAPITRE XVI

APPROCHE HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

Claude Robineau (1)

« Il y a dans toutes les vies humaines des faits qui représentent l'état des temps évanouis ; en les observant, un homme peut prédire presque à coup sûr le développement essentiel des choses à naître, qui sont recélées en germe dans leurs faibles prodromes, et que l'avenir doit couvrir et faire éclore. »

(SHAKESPEARE, Henri IV, 2^e partie,
Acte III, scène II, trad. F.V. Hugo)

Depuis que le mot développement est apparu pour la première fois (et sous la forme négative de pays sous-développé, *underdeveloped countries*) dans le point IV d'un discours du président Truman de la fin des années 40, il a d'abord revêtu le sens volontaire d'un objectif (années 50) avant de constituer un sujet de connaissance (connaître pour développer, années 60) pour ensuite devenir objet d'interrogations (années 70-80).

Les rapports entre développement et histoire sont complexes et non-obstant le sens volontariste qu'il implique, le terme développement renvoie à l'évolution de la société dont l'histoire est l'instrument essentiel d'analyse.

Mais il y a plus. Dans le texte qui nous servira de guide (2) on souligne le rôle de l'histoire dont la connaissance devrait expliquer le passé et à partir des enseignements tirés de cette explication prédire l'avenir : l'his-

1) Le présent texte résulte de l'enseignement donné en séminaire par Cl. Robineau sur la base de la publication AMIRA de Ph. Couty citée ci-après, ainsi que des interventions faites par les deux auteurs, respectivement sur le phénomène mouroide au Sénégal et le problème du cacao au Congo.

2) COUTY (Ph.), 1981-82, Le temps, l'histoire et le planificateur, *cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.*, vol. XVIII, n° 2, pp. 261-266. Résumé de la note AMIRA n° 32 de l'auteur, même titre, Paris, INSEE-Coopération, 1981, multigr.

Lire aussi :

AUBERTIN (C.), CABANES (R.), CHAUVEAU (J.P.) *et alii*, 1982 - Histoire de développer..., *Revue Tiers-Monde*, t. XXIII, n° 90, avril-juin, pp. 297-344.

Sur l'histoire, la connaissance et la méthode historique à propos desquelles la littérature, on s'en doute, est extrêmement abondante, il est entre autres souhaitable de connaître : MARROU (Henri-Irénée), 1954 - *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 318 p.

VEYNE (Paul), 1978 - *Comment on écrit l'histoire*, suivi de *Foucault révolutionnaire l'histoire*, Paris, Seuil, 242 p.

toire doit expliquer au sens latin du terme : *explicare vestem* = déployer des étoffes, *explicare volumen* = dérouler un manuscrit.

« Expliquer le passé c'est le démontrer et l'étaler comme on dispose les pièces d'un fusil sur une toile de tente pour la revue d'armes. L'histoire à venir - que cherche implicitement à écrire le développeur doit-on remarquer au passage - serait virtuellement inscrite dans le passé... Il est possible d'étaler sous nos yeux, à un moment donné, l'ensemble des processus historiques, c'est-à-dire de les faire sortir du temps, de nier le temps... Le recours à l'histoire semble reposer, en dernière analyse, sur une négation et une disparition de la spécificité historique. »

(*Le temps, l'histoire et le planificateur*, p. 264)

Si pour la compréhension du développement des sociétés, la cause est entendue, qu'en est-il plus précisément lorsqu'on passe du développement en général à des phénomènes précis et localisés, au développement économique, à l'analyse du milieu rural ou des activités informelles, à la pratique de la recherche sur le terrain ?

C'est l'interrogation initiale dans le texte précité, qui s'articule en trois questions :

1° Quel intérêt les planificateurs et les praticiens du développement doivent-ils porter à l'histoire ?

2° S'agit-il d'acquérir, dans l'étude des phénomènes, une sensibilité à leur dimension temporelle, de façon simplement à ne pas perdre de vue leur aspect total, le contexte social, historique, culturel dans lequel ils s'insèrent ?

3° Ou bien, allant plus loin, doit-on entreprendre une véritable analyse historique qui aura pour objectif de dégager les évolutions en cours, d'étudier les erreurs commises dans le passé dans les projets de développement pour donner aux décisions économiques un caractère plus réaliste ?

On se propose de répondre à ces questions :

- d'abord, par l'examen des rapports entre le développement (et les projets auxquels il donne lieu) et l'histoire ;
- ensuite, par une illustration par études de cas empruntés aux deux extrémités de l'Afrique occidentale subsaharienne, le Sénégal et le Congo : le développement de la culture de l'arachide (Sénégal), celui du cacao (Congo).

I. LES RAPPORTS ENTRE HISTOIRE ET DÉVELOPPEMENT

L'historien (plus exactement l'historien qui s'intéresse à l'économie, qui a des préoccupations de développement, se trouve concerné par la planification) et le planificateur ont des approches différentes qu'il faut expliciter.

1° Tous deux sont concernés par les phénomènes d'évolution :

- l'historien retrace ces phénomènes, s'efforce de les comprendre, de les expliquer ;

- le planificateur, le développeur travaillent sur des projets qui visent à transformer la société, le milieu ; ils s'inscrivent dans un schéma d'évolution.

Mais cet objectif commun est porteur de contradictions :

a) De temps : entre le moment où l'un et l'autre se situent. Le planificateur, qui développe un projet, se situe *ex ante* ; l'historien retraçant des enchaînements qui se sont produits agit *ex post*, tandis que le planificateur en action doit élucider les enchaînements futurs nécessaires pour que le projet aboutisse.

b) De niveau de la connaissance. L'histoire s'efforce de mettre au jour les rapports de force souterrains qui sont ses objets d'étude : les données économiques sont pour elle la projection à la surface de ces rapports souterrains.

On montre ainsi comment une série statistique sur la production de l'arachide au Sénégal depuis le milieu du XIX^e siècle recouvre une transformation profonde de l'économie sénégalaise avec l'abandon de la vallée du fleuve, le développement de la confrérie mouride, le bouleversement des rapports sociaux (cf. *infra*).

À l'opposé, le planificateur travaille sur les indicateurs économiques tirés des statistiques, à la surface, et n'a pas de prise sur les rapports sociaux, plus profonds, qui ne se planifient pas et peuvent contredire ses objectifs.

2° Comme l'historien, le planificateur est concerné par des phénomènes *sociaux totaux* aux aspects et dimensions multiples. Rappelons-en l'essentiel :

- tout fait économique est aussi social, culturel, politique, religieux et a des résonances de cet ordre, et inversement, tout fait social, culturel... a, ou peut avoir, des aspects économiques ;
- tout fait économique - et social - s'inscrit dans un double réseau de coordonnées d'espace et de temps : tout fait manifeste un phénomène qui se développe dans un tel réseau.

Par un curieux paradoxe, la planification qui se veut projection dans le temps raisonne « au départ » comme si le temps n'existait pas (le temps t_0 des raisonnements diachroniques) et néglige parfois des données historiques considérées comme trop anciennes *donc* obsolètes.

Dans le texte précité, se dégagent ainsi des « paliers d'intensité dans le recours à l'histoire », des niveaux d'intensité historique que le planificateur devrait avoir à prendre en compte.

On distingue ainsi trois niveaux :

1° Un niveau d'informations minimales qui correspond au simple bon sens ; ex. la connaissance du risque climatique dans les projets de développement. Cf. Couty 1981-1982 à propos de l'absence de ce risque dans les prévisions du plan nigérien 1965-1968 d'un pays placé aux limites du Sahel et du

désert qui aura à souffrir grandement par la suite de la sécheresse. Cf. aussi Lassailly-Jacob 1983 (in *Le Développement : idéologies et pratiques* pp. 72-78 (3) et chapitre *supra* à propos des difficultés de mise en eau du grand barrage de Kossou sur le fleuve Bandama en Côte-d'Ivoire et les ennuis de diverses sortes, manque dans la production énergétique, difficultés des projets de modernisation des activités rurales, problèmes de statut foncier, qui en ont résulté).

2° Un niveau plus profond de la connaissance historique est explicité par P. Thévenin dans une note AMIRA consacrée à la planification. Pour alimenter le système d'informations nécessaires à l'élaboration de la stratégie et de la politique de développement, il faudrait connaître trois indications :

- les tendances d'évolution, les changements à prévoir ;
- les potentialités physiques, techniques et humaines qui pourraient se réaliser ;
- les contradictions ou tensions futures à résoudre (4).

Ceci posé, il faut bien reconnaître qu'on n'arrivera pas à une connaissance satisfaisante dans chacune des directions mais qu'« on peut au moins s'efforcer d'aller le plus loin possible » (*Le temps, l'histoire, ibid.*).

L'idée sous-jacente est que le planificateur ne peut partir de zéro. Thévenin regrette, à propos du plan ivoirien 1976-1980 l'absence d'« une analyse historique portant sur les mécanismes du développement passés... Or aucune chronique, ne serait-ce que des séries (statistiques) n'est prévue par le plan » (*op.cit.* pp. 26-27).

Mais une telle chronique à base de statistiques serait-elle suffisante ? On obtiendrait certes une photographie diachronique de l'évolution ivoirienne mais est-ce seulement cela dont on a besoin ? Le mouvement historique n'est-il pas davantage que de telles réductions de la réalité ? N'est-il pas fait entre autres de ces intrigues parfaitement singulières et imprévisibles mais cependant incontournables dont parle Paul Veyne (1978) ?

L'expansion de l'arachide au Sénégal entre 1850 et 1960 est le résultat d'un faisceau de processus historiques dont certains ne sont pas mesurables (cf. *infra*).

3° D'où un troisième niveau, la prise en compte du mouvement historique, dans toute son amplitude, dans ses intrigues, ses évolutions, leurs imbrications, des phénomènes concernés par les projets de développement.

Quelques idées peuvent, sur ce sujet, servir de guide :

- L'histoire n'est pas réductible à un système social et à l'évolution de ce système :

3) *Le Développement : Idéologies et pratiques. Actes du Séminaire interdisciplinaire de l'ORSTOM 1978-1981*, Paris, ORSTOM, 1983.

4) THÉVENIN (P.), 1980, *Planification intégrée et systèmes d'informations*, Paris, INSEE-Coopération, note AMIRA n° 30.

« Il y a deux choses différentes (à retenir) :

- un système social et ses virtualités de développement ;
 - un indéterminé, qui est justement l'objet des sciences sociales. Un plan ne peut pas prévoir un cheminement et le décrire parce qu'il y a d'autres cheminements possibles. » (COURY, 1983, Problèmes de l'approche historique du développement in *Le Développement : Idéologies et pratiques*, pp 210-212.)

• « Créatrice de toutes les formes sociales et par conséquent de toutes les normes, l'histoire est elle-même au-delà de toute loi. » (Michel AGLIETTA in *Problèmes économiques*, n° 1723, 23 mai 1981, pp. 17-22.)

• Claude Gruson trouve dans l'histoire et l'ethnologie deux disciplines salutaires parce qu'elles permettent aux statisticiens et aux planificateurs de comprendre « la grande diversité des destins possibles de l'homme » (*Une politique de développement pour le Tiers Monde, Revue Tiers-Monde*, t. XVIII, n° 71, juillet-septembre 1977, p. 475.)

« Personne n'est installé dans la plénitude de la raison, ni l'historien - ni le planificateur. Savoir cela change... les certitudes en alarme, ...les évidences en interrogations. Plus rien ne va de soi et d'abord parce qu'il faut désormais éliminer les fantômes du langage. Le mot développement par exemple. »

(*Le temps, l'histoire*, 1981-82, p. 266).

II. DEUX ÉTUDES DE CAS

A. Le développement de la culture du cacao au Congo (5)

On sait comment, par un vecteur ethnique, la culture du cacao s'est étendue dans les districts de Souanké et Sembé dans le Nord du Congo (chapitre II). On rappellera aussi quel rôle elle a joué dans la monétarisation de l'économie traditionnelle de la région (*ibid.*).

Les statistiques de la production cacaoyère (Encart) montrent derrière la donnée brute fournie par les chiffres les intrigues de l'histoire cacaoyère du Congo, au sens de l'historien Veyne, intrigues qui nous invitent à la prudence quant à faire des projections. Mais leur signification globale (une courbe de production ascendante depuis les origines jusqu'à un plafonnement dans les années 70 avec des oscillations éphémères) n'a de sens que replacée dans un contexte démo-historique plus large étalé sur le siècle.

5) Dans le cours des chapitres précédents, plusieurs références ont été faites à la région cacaoyère du Nord du Congo, qu'il s'agisse de l'économie traditionnelle, des origines du cacao dans la région ou des divisions ethniques de celle-ci.

La bibliographie sommaire de la région a été citée dans les références du chapitre II. Le texte ici essentiel est l'article paru en 1982 dans la *Revue Tiers-Monde*. On y ajoutera la référence suivante :

GUILLLOT (B.), 1977 - Problèmes de développement de la production cacaoyère dans les districts de Sembé et Souanké (Congo), *cah. ORSTOM Sci. Hum.*, vol. XIV, n° 2, pp. 151-169.

Le développement du cacao se heurte au sous-peuplement de la région, qui limite le potentiel de la zone pédologiquement favorable et enchérit les coûts d'évacuation (6). Mais les conditions historiques de la mise en valeur coloniale l'expliquent, de même qu'elles expliquent, au vu du régime autoritaire d'exploitation pratiqué dans le passé, les réticences de la population aux projets économiques officiels.

B. Idéologie et rapports de production : le cas de l'arachide au Sénégal

D'importantes séquences de changement agraire, entraînant un fort accroissement de production, ont souvent été liées à une modification ou à un bouleversement de l'organisation sociale et à certaines innovations idéologiques. On peut soutenir alors qu'il y a relation de causalité entre :

- le changement idéologique et le changement social d'une part ;
- la mise en culture d'espaces nouveaux, et l'accroissement de la production agricole d'autre part.

Un exemple intéressant est celui de l'arachide au Sénégal. La dynamique de cette culture depuis 1850 ne s'explique pas seulement par les sollicitations du marché métropolitain ni par les pressions de l'autorité coloniale. Rien, probablement, ne se serait produit si une véritable révolution sociale, bien décrite par A.B. Diop, n'avait affecté la société wolof lors de l'effondrement de la hiérarchie politique locale. La date à retenir ici est celle de 1886, année où le dernier Damel du Cayor, Lat-Dior, se fait tuer à la bataille de Dyaqlé.

Des catégories inférieures (captifs, castés, hommes de main des princes wolof) vont alors se tourner vers des marabouts se réclamant d'une branche de la confrérie musulmane Qadiyya. Cette branche, considérée elle-même comme une confrérie, c'est celle des Mourides. Elle a été fondée par Amadou Bamba à la suite d'une révélation reçue justement vers 1886.

Ces couches sociales de basse extraction, sous la conduite de leurs marabouts et dans un contexte islamique égalitaire, accèdent à la terre et à l'agriculture. Se développe alors une relation spécifique entre marabout et disciples, en zone de front pionnier. C'est cette relation qui donne sens au travail agricole, avec des résultats spectaculaires en matière de production d'arachide : 100 tonnes vers 1840, 600 000 tonnes vers 1900, plus d'un million de tonnes vers 1965. Tout cela sans innovation technique majeure, sinon la construction du chemin de fer Dakar-St Louis (1885), puis du Thiès-Kayes (1923).

6) On s'autorise l'utilisation du terme sous-peuplement puisque B. Guillot propose l'immigration de population dans la zone pour tirer parti de surfaces cacaoyères potentielles vides d'habitants (GUILLOT, 1977).

ENCART

TRENTÉ ANNÉES DE PRODUCTION CACAOYÈRE AU CONGO

1950	7 t (a)		<i>Démarrage foudroyant 1950-1960.</i>
1955	67		
1960	703		<i>Relative stagnation 1960-1969 avec oscillations correspondant à des grappes de difficultés ;</i>
1963	858		- évacuation routière insuffisante,
1964	950		- non-collecte en 1962,
1965	1 114		- problème phytosanitaire,
1966	832		- problème d'équilibre financier (c).
1967	1 148		
1968	1 288		
1969	1 195		
1970	1 339		<i>Expansion 1970-1975 :</i>
1971	2 026		- problèmes précédents résolus,
1972	2 057		- extension du cacao vers l'est sur des terres plus favorables,
1973	2 114		- cours élevés sur le marché du cacao
1974	2 402		
1975	2 912		
1975-1976		2 400 t (b)	<i>Plafonnement (avec oscillations) à partir de 1976 avec tendance à la baisse à partir de 1980.</i>
1976	2 323		
1977	2 899		
1978	2 236		
1978-1979		2 800	
1979	25 41		
1979-1980		2 300	
1980	2 113		
1980-1981		2 100	
1981	1 899		
1981-1982		2 200	
1982-1983		1 600	

(a) Production commercialisée (non comprise la production commercialisée à la fin des années 70 par le Cameroun).

(b) Campagnes de conditionnement au port congolais de Pointe-Noire (y compris le cacao en provenance du Zaïre).

(c) Le cacao est commercialisé via Pointe-Noire par la voie nationale congolaise route + eau + fer, soit 1 600-1 700 km.

Le coût d'acheminement est supérieur à 40 % du prix du cacao rendu au port. En l'absence d'acheteurs privés sur le lieu de production, l'État commercialise le cacao aux cours mondiaux avec subventionnement en cas de baisse des cours.

Il est évident qu'ici la connaissance de ce qui s'est passé au plan religieux, politique et social est absolument indispensable pour comprendre les événements (7).

CONCLUSION

Comment le planificateur peut-il prendre en compte les données de l'histoire nécessaires dans les projets de développement pour comprendre le présent et faire des prévisions ? Deux voies s'imposent qui ne sont pas exclusives mais complémentaires :

Première voie : repérer les évolutions à long terme, dégager des séquences à prendre en compte pour les caractériser.

Les historiens ont réfléchi sur la structure de l'histoire, sur la distinction et le jeu de temps différents, ce que les sociologues appellent « la multiplicité des temps sociaux » (G. GURTVITCH, 1958, *Traité de Sociologie*, PUF).

L'historien Fernand Braudel distingue ainsi trois temps : individuel, social, structural (8).

Un type d'évolution économique et sociale à prendre en compte dans une politique à long terme, c'est par exemple la marche vers l'égalité des sociétés modernes qu'Alexis de Tocqueville repère comme fil conducteur dans les effervescences révolutionnaires et post-révolutionnaires qui suivirent 1789 (TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution*).

7) On pourra se reporter aux ouvrages et documents suivants :

COPANS (J.), 1980 - *Les marabouts de l'arachide*, Paris, Le Sycomore, 263 p.

COPANS (J.), COUTY (Ph.), ROCH (J.), ROCHETEAU (G.), 1972 - *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I. Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*, Paris, ORSTOM, 274 p.

COUTY (Ph.), 1982 - Les Mourides et l'arachide au Sénégal, *Revue Tiers-Monde*, XXIII, 90 : 311-314.

DIOP (A.B.), 1981 - *La société wolof. Tradition et changement*, Paris, Karthala, 355 p.

DUMONT (F.), 1975, *La pensée religieuse d'Amadou Bamba, fondateur du mouridisme sénégalais*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 371 p.

LAKE (L.A.), TOURE (S.N.), 1985 - *L'expansion du bassin arachidier. Sénégal 1954-1979. Approche cartographique et interprétation dynamique*, Paris, note AMIRA n° 48, INSEE-Coopération, 102 p.

- 8) Le temps géographique est un temps quasi immobile (climat, végétation, grands axes de communication...) ; le temps social est celui qui est scandé par les cycles économiques, les évolutions institutionnelles et culturelles, les civilisations ; le temps de l'individuel est celui des événements ponctuels à l'échelle d'une vie d'homme (Fr. GAUSSEN, *Le Monde*, 14 juin 1984). Cette typologie de Braudel rapportée par Gausсен est un peu différente de celle présentée par l'auteur dans l'article « Histoire et sociologie » in GURTVITCH, 1958 (pp. 92-98) et qui distingue trois parties de l'histoire : en surface une histoire événementielle qui s'inscrit dans le temps court, c'est la micro-histoire - à mi-pente une histoire conjoncturelle qui suit un rythme plus large et plus lent, c'est l'histoire de la vie matérielle, des cycles ou inter-cycles économiques - au-delà du récitatif de la conjoncture, c'est l'histoire structurale ou de longue durée, séculaire, « à la limite du mouvant et de l'immobile », avec des valeurs fixes durant très longtemps, « faisant figure d'invariant vis-à-vis des autres histoires plus vives à s'écouler et à s'accomplir ».

Un autre exemple est fourni par les théories de la transition au capitalisme, à l'économie de marché, au socialisme.

Dans l'histoire économique de l'Afrique de l'Ouest, l'historien Hopkins montre que l'évolution se fait par le développement progressif des forces du marché (A.G. HOPKINS, 1973, *An Economic History of West Africa*, Longman).

Ceci dit, on conseillera vis-à-vis de ces schémas d'évolution à long terme, une certaine défiance : Veyne souligne le poids des intrigues singulières sur le mouvement historique (*Comment on écrit l'histoire*).

Seconde voie : pour éviter les simplifications vers lesquelles tendent l'expression statistique des réalités économiques et sociales, la comptabilité nationale, la planification, il faut se pénétrer de la complexité des phénomènes : ce n'est pas parce que les techniques statistiques et comptables obligent à les simplifier, à en donner une traduction réductrice, qu'ils perdent de leur complexité. On retrouve là à leur propos les thèmes du phénomène social total, du nécessaire rapport des faits et phénomènes économiques à la société globale. La « nouvelle » socio-économie américaine, qui dénonce l'impérialisme du raisonnement économique dans la vie intellectuelle et l'enseignement des business-schools, ne dit pas autre chose.

PROPOS D'ÉTAPE

POUR UNE ÉCONOMIE PLUS HUMAINE

Claude Robineau

Le développement est de façon avouée depuis une trentaine d'années le sujet principal qui préoccupe, directement ou indirectement, même si elles ne le disent pas, les autorités politiques, financières et morales du monde ; notamment parce que peu de réussites ont marqué les projets entrepris, des succès sont apparus mais en petit nombre là où l'on ne les attendait pas et que, plus fondamentalement, les écarts se sont creusés entre riches et pauvres, entre Nord et Sud, entre les pays dans chacune de ces catégories et, à l'intérieur de chaque pays, entre milieux dirigeants, classes moyennes et laissés pour compte.

Le constat que l'on peut faire est que les hommes se révèlent, où que ce soit et quels que soient leurs titres, parfaitement incapables d'exercer une quelconque maîtrise de l'économie.

Au Sud comme au Nord, l'on crédite de beaucoup de machiavélisme ce qui n'est, en fin de compte, et en dépit des égoïsmes, des profits éhontés, de l'exploitation et des gaspillages, que la résultante d'une profonde incapacité à concevoir, diriger et prévoir. La foi que l'on attache à la planification pour le développement de tant de pays est tout aussi naïve et aveugle que celle que l'on accorde à l'économie libérale pour sortir d'une crise. L'écart entre le rêve et la réalité se retrouve en économie comme dans la guerre, à l'instar de ces historiens qui se fondant sur les récits raisonnés d'états-majors studieux penchés sur leurs cartes trouvent de la stratégie dans le désordre décrit par Tolstoï de forces adverses errant dans le froid, le brouillard et les difficultés du terrain au petit matin d'Austerlitz.

On a pu définir le développement comme la transformation d'une société vers un état jugé meilleur par ses membres. On sait en termes qualitatifs et quantitatifs quel devrait être cet état mais on ne sait en revanche et quelles que soient les actions entreprises si, quand, comment et pourquoi cela arrive. Il en est du développement économique comme de la puissance et du déclin : cela se vit rarement, cela se constate *ex post*. Le développement de l'Afrique, c'est peut-être une évolution technique (sectorielle) de l'agriculture que l'on nomme (peut-être à tort) progrès, des créations indus-

trielles, la constitution de classes moyennes et de milieux d'entrepreneurs, mais c'est aussi des pénuries alimentaires voire des famines, la confrontation à des années de sécheresse, l'obsolescence de nombre d'infrastructures, la croissance de gigantesques agglomérations urbaines de plus en plus difficiles à gérer, des États policés à la dérive, la difficile résolution des problèmes de santé. Ne parlons pas des problèmes de l'Asie ou de l'Amérique latine. Les nouveaux pays industriels, la révolution verte sont certes des réalités tangibles mais à quel prix et que représentent-elles dans l'océan des attentes et des besoins ?

L'économiste se comporte souvent à l'égard des problèmes de développement comme le technicien de projet vis-à-vis du milieu à transformer : de même que celui-ci s'assure de la validité technique, enjoignant au spécialiste des sciences humaines d'obtenir l'adhésion des populations concernées, de même l'économiste traduit par la démarche réductionniste qui lui est propre le projet en un modèle quantifiable qu'il restera aux autres disciplines à retraduire dans les faits. Et les mêmes causes emportent les mêmes effets : la méconnaissance du milieu humain par les techniciens des projets en entraîne l'échec, comme la volonté de l'économiste de méconnaître les conditions socio-culturelles a non moins rigoureusement pour effet de condamner à l'inutile les modèles qu'il élabore.

Les économistes ont approché les phénomènes de développement en termes classiques de flux et de facteurs. L'expression simplifiée à l'extrême en est le cercle vicieux de la pauvreté. Mais les Anglais, toujours pragmatiques, ont très tôt mis l'accent sur les choses tangibles, niveaux de vie, unités domestiques, inventant ainsi la socio-économie, de si belle fortune en Afrique et à l'ORSTOM. Sans le dire, ils proposaient un déplacement tant du champ de l'économique que de sa problématique, soulevant ainsi un point capital de méthode.

Le renouveau des études marxistes, qui coïncida avec l'émergence du développementalisme donna une impulsion (avec une coloration particulière) à l'anthropologie de l'économie que l'on nomma bien adroitement (ou maladroitement, comme on voudra) anthropologie économique. On nouait les insatisfactions d'écoles historiques ou institutionnelles en marge de l'économie classique avec les interrogations d'ethnologues en quête d'économie sous la bannière du matérialisme dialectique élaboré à partir d'une histoire économique de l'Occident européen. Tout comme l'économie politique de Marx se voulait l'instrument d'affranchissement des classes laborieuses, l'anthropologie économique d'inspiration marxiste se proposait la libération des nations prolétaires. Il est resté de l'aventure une théorie de l'évolution des sociétés, pas plus mauvaise qu'une autre, cadre d'analyse convenable mais instrument grossier pour l'étude fine des phé-

nomènes ; quelques concepts que leur adoption généralisée par la communauté scientifique a en quelque sorte laïcisés, dégagés de la connotation quasi religieuse qui les rendait pour le profane d'emploi risqué ; certains thèmes comme l'idée que l'économique est à des degrés divers et selon les sociétés encadrée dans la structure sociale, ou celle de totalité qui réaffirme le caractère social des faits économiques ; l'intérêt de l'histoire pour la compréhension des phénomènes économiques, notamment de développement.

L'anthropologie économique a cédé la place pour l'explicitation du développement à la sociologie des acteurs : on part des opérations de développement, on se place au ras du sol, l'on regarde qui fait quoi, qui veut quoi et l'on remonte le fil directeur qui conduit du paysan de tel village à l'organisme mondial bailleur de fonds en passant par l'encadrement agricole, la société d'intervention, l'État... : on espère ainsi obtenir à travers le repérage de stratégies spécifiques parfois et souvent divergentes une meilleure connaissance des causes d'échecs.

Cette sociologie suppose une base de connaissances socio-économiques que l'économiste a du mal à rassembler. C'est que la connaissance économique elle-même a des lacunes lorsqu'elle dépasse les limites de l'économie enregistrée : États et entreprises dotées d'une comptabilité. Alors les économies paysannes, la vie domestique, le secteur informel exigent des investigations qui s'apparentent à celles des anthropologues et des sociologues, croisant l'observation participante avec l'usage des questionnaires : toute une méthodologie de terrain à maîtriser. Et du coup, la démarche s'inverse, neuve par rapport à celle des classiques : du particulier au général comme la plupart des sciences expérimentales et des disciplines sociales.

On pourrait certes se dire qu'il appartient à ces autres disciplines sociales de faire le travail et que la tâche de l'économiste est de synthétiser et de quantifier ; mais si l'économiste ne recueille pas lui-même les faits de terrain nécessaires à l'élaboration de ses grilles de compréhension, nul ne le fera pour lui : chaque discipline poursuit des objectifs qui lui sont propres. C'est bien pourquoi le présent livre s'est voulu un plaidoyer pour une économie de terrain, pour que nul économiste n'oublie à travers le prisme déformant et l'habitude des rationalisations que la matière première, l'objet et le but de ces dernières ne sont que des humains avec leurs raisons, leurs imprévisibilités et leurs variations.

INDEX

- Accumulation - V. Épargne
Adamaoua - 97, 102, 104, 235-252
Adioukrou - 69-70
Afrique du Nord - 153. V. aussi Maghreb, Machrek
Agni - 23, 36-37, 58, 69, 97, 99, 103, 111-122
Agriculture - 18, 21, 24, 119-120, 124, 129-138, 147-151, 191-196, 198-204, 207-218
Akposso - 200, 202
Anthropologie - 22, 26-30, 33-35, 49, 51, 56-60, 63, 67, 69-70, 112, 126, 176-177, 198, 203. V. aussi Ethnie
Assouan (Barrage d') - 221-234
Autosubsistance, autoconsommation - 17, 23, 37, 60, 63, 64, 101, 103, 131, 134, 150
Autosuffisance - 125. V. aussi Autosubsistance, Culture de rentes
Bakwele - V. Djem
Baoulé - 36, 221-234
Bongouanou - 23, 31, 36-37, 69, 96, 97
Brésil - 183-188
Burkina Faso - 28, 95, 96, 97, 100-101, 103, 104-105, 127, 194, 236. V. aussi Mossi
Cameroun - 53, 54-55, 68, 72, 73, 75-76, 81, 82, 88, 89, 90, 97, 102, 104, 235-252. V. aussi Djem, Matakam, Guiziga, Moundang, Peul, Kirdi, Adamaoua, Fang
Cérémoniel, ostentation - 20, 58, 59, 62, 65, 101
Changement - 16, 27, 31, 37, 42, 45, 54-55, 63, 69-70, 76, 98, 104-105, 107, 142, 147-150, 151, 153-155, 197-198, 203-204, 210-213, 216-218, 221-234, 235-252, 253-261. V. aussi Histoire
Chefferie - 68, 73-74, 143-144
Clan - V. Lignage
Commerce - 1, 28, 31, 42-43, 58, 59, 60, 75, 101, 144, 153-159, 166-167, 173-175
Communautés - 16-18, 20-21, 23, 53-78, 99, 101, 115-116, 120, 157, 227, 230, 231, 232, 250. V. aussi Lignage, Ethnie
Comores - 27-28, 29, 47, 99, 105, 117
Comptabilité nationale - 15-16, 17, 161-181
Congo - 27, 28, 54, 55, 58, 61-62, 65, 71, 72-73, 80, 82, 99, 105, 117, 257-258, 259. V. aussi Djem, Bakwele
Consommation - 23, 62, 95-110, 114. V. aussi Autosubsistance, Autoconsommation

Coûts - V. Prix

Côte-d'Ivoire - 21, 23, 81, 88, 101, 103, 104-105, 121, 127, 191-196, 256.

V. aussi Agni, Guéré, Gouro, Dyoula, Baoulé, Adioukrou, Bougouanou
Cultures de rentes, d'exportation, commerciales, de rapport (Cash crops) -
18, 21, 23, 28, 31, 36, 47, 54, 56, 58, 59, 62, 63, 66-67, 69-70, 72-73, 101,
102, 103, 144, 152, 191-196, 197-220, 257-260

Déductif - V. Inductif

Dépense - 17, 20, 23, 66, 96, 98, 99, 100, 104, 106, 129-132. V. aussi
Sociales (Dépenses)

Développement - 16, 18, 21, 31-32, 41, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 53-78,
80, 95, 112, 183-188, 191-196, 197-198, 218-219, 231-232, 253-261

Développeurs, développés - V. Sociologie

Djem, Bakwele - 54, 55, 61-64, 65, 71, 72-73

Dot, compensation matrimoniale - 28, 36, 59, 62, 63, 65, 66, 90, 100, 103,
104, 105

Dynamique sociale - V. Sociologie

Dynamisme (économique) - V. Changement

Dyoula - 23, 58, 97, 102

Échanges - 15, 17, 18, 29, 31, 42, 43, 44, 47, 54-58, 59, 61-62, 63, 65, 66,
99, 103, 106, 114, 123, 125, 144, 150-151, 153-159, 191-196, 208, 215-
216, 237, 257-259

Éleveurs, pasteurs, élevage - 25, 58, 65, 231, 232, 235-252

Emploi - V. Travail

Enquête, démarche, méthode - 22-32, 44, 45, 47, 48-50, 51, 53, 60-61, 70-
76, 95-110, 111-122, 123-127, 129-138, 141-142, 161-165, 168-172, 176,
178, 218-219, 253-261. V. aussi Inductif

Épargne, Accumulation, Investissement - 17, 20, 23, 28, 61, 66-67, 96, 99,
104, 114, 119

État - 18, 20, 24, 43, 53, 72, 75, 153-159, 183-186, 191-196, 218, 221-234,
257-258, 259

Ethnie, phénomène ethnique - 30, 53-78, 88-90, 95, 102, 105, 126, 143,
148, 157, 221-234

Évolution - V. Changement

Ewe - 200, 202

Famille, organisation familiale - 16, 17, 27-29, 33-35, 36-37, 60, 61-62,
63, 68, 69-70, 88-90, 95-107, 114, 143, 157, 202, 218, 221-234

Fang - 54, 55, 97, 100

Femmes - 18, 27, 28, 29, 35, 56-57, 58, 61-62, 63, 65, 66, 80-90, 120, 175-
176. V. aussi Famille, Dot

Foncier - V. Terre

Foulbés - V. Peul

- Géographie - 23-25, 113-114, 157-158, 221-234, 235-252. V. aussi Terroir
- Ghana - 36, 80, 82, 88, 122, 199, 200, 221-234, 236
- Gourma - V. Moba
- Gouro - 30, 63
- Guéré - 30, 73-74, 127
- Guiziga - 54-56, 57, 68, 73
- Haoussa - 153-159
- Haute-Volta - V. Burkina Faso
- Histoire - 25, 31, 42, 43, 44, 45, 47, 49, 56, 68, 72, 75-76, 119-121, 142-147, 151-152, 153-156, 183-184, 191-192, 199, 205, 217, 218, 221-225, 235-252, 253-261. V. aussi Changement
- Hydraulique (Aménagement), irrigation - 20-21, 144-146, 221-234
- Idéologie, représentations, religieux - 16-18, 27, 34, 37, 45, 46, 47, 56, 64, 67-68, 71-72, 74, 75-76, 88-90, 116, 144, 157, 187-188, 218-219, 258, 260
- Inductif, déductif (Méthode) - 26, 42, 44, 48-49
- Investissement - V. Épargne
- Kirdi - 54-56, 72, 75-76
- Lignage, organisation lignagère, clanique - 27-28, 30, 34-35, 37, 60, 61-62, 63, 64, 65, 66, 70, 71, 88-90, 143
- Macro-, micro-économie - 16, 18, 23, 48-49, 98, 129-138, 161-162
- Maghreb, Machrek - 161-181
- Mali - 82, 119
- Marché - 15, 16, 42-43, 44, 46, 47, 59, 101, 135, 191-196, 218, 258, 259
261
- Matakam - 30, 73
- Méthode - V. Enquête
- Migration, Migrants - 21, 25, 31, 36-37, 66, 95, 101, 103, 141-152, 184, 187, 193, 199, 202-203, 236-238, 258
- Moba-Gourma - 58, 64, 65, 203
- Mode de production - V. Production
- Monnaie - 15, 16, 17, 19, 28, 37, 53, 57, 59, 62, 63, 99, 101, 102, 103, 106, 151, 154, 155, 156, 158, 257
- Mossi - 28, 89, 97, 100, 101, 102, 103
- Moundang - 54-56, 57
- Mourides - 258, 260
- Niger (République du) - 127, 153-159. V. aussi Haoussa
- Nigeria - 59, 82, 84, 90, 153-159, 221-234, 235-252, 255. V. aussi Haoussa
- Nubie, Nubiens - 221-234
- Organisation économique - V. Production (Mode, Système)
- Ostentation - V. Cérémoniel
- Paysans ; paysanne (société, économie) - 16, 17, 46, 47, 74, 210-214, 218

- Peuls, Foulbés - 36, 57, 72, 75-76, 86, 89, 90, 143, 148, 151, 152, 235-252
Pérou - 111, 122
Phénomène social total - 20, 26-30, 47, 48, 50, 255
PIB, PNB - 15, 17, 98, 161-181
Planification - V. Programmation
Plantation - V. Cultures de rente
Polynésie - 34, 98, 99, 105, 106, 117
Prix, coûts - 19, 22, 129-132, 150, 191-196, 205, 216, 259
Production (Mode, Système de), Organisation économique - 23, 24, 25, 43, 45, 47, 59, 63, 64-66, 67, 103, 114, 125, 126, 129-138, 147-151, 152, 186, 218-219
Productivité - V. Rendement
Programmation, planification, projets - 18, 20, 183-188, 191-196, 197-220, 253-261
Qualitatif, quantitatif - 23, 27, 48-49, 96, 104, 106, 163, 176
Relations internationales - 15, 16-18, 44, 46, 103, 104-105, 136, 152, 153-159, 191-196
Religieux - V. Idéologie
Rendement, productivité - 22, 23, 24, 125, 129-138, 150, 172, 195
Revenus - 21, 23, 81-82, 95-107, 161-162, 168-179, 191, 195-196
Région (Analyse) - 21, 24, 25, 118-119, 126-127, 183-184, 191-196
Rural - 19, 20, 23-24, 47, 53, 86, 88. V. aussi Agriculture, Paysans, Terroir
Serer - 24, 86, 99, 111-122, 127
Services - 16, 17, 22, 23, 165-168, 171, 173-175
Sénégal (Fleuve, vallée du fleuve) - 20-21, 25, 141-152, 255
Sénégal (République du) - 20, 80, 83, 86, 255, 256, 258. V. aussi Sénégal (Fleuve), Serer, Peul, Wolof, Toucouleurs, Soninké
Sociales (Dépenses) - 36, 37, 59, 62, 63, 65, 99, 100, 101, 103, 116. V. aussi Cérémoniel, Dot
Socio-culturel (Facteurs) - 16-18, 20, 22, 41-51, 67-68, 73-74, 87-90, 105-107
Sociologie - 22, 26-28, 33-35, 51, 197-198, 218-219
Soninké - 31, 143, 148, 150-152
Statistique - 15, 22, 23, 95-110, 126, 161-181, 185-186, 255-257
Subsistance - 21, 59, 62, 63, 65, 151, 229. V. aussi Autosubsistance
Surpeuplement, densité de population, « sous-peuplement » - 23, 24, 25, 73, 235-252, 257-258
Système de production - V. Production
Tahiti - V. Polynésie
Technique, technologie - 21, 31, 67, 73, 132-134, 142, 144-145, 148, 152, 207-208, 219, 221-234, 235-236, 244-248, 255-256

Temps - V. Histoire

Terre - 20, 24, 27-28, 29, 37, 45, 46, 60, 64, 65, 68, 69, 123, 126, 142, 143-144, 148, 150, 184, 185, 186, 199-200, 218, 221-234, 256, 258. V. aussi Terroir

Terroir - 20, 22, 23-24, 113-114, 123-127

Théorie (économique) - 15-16, 20, 22, 41-42, 45, 46-48, 99, 129-132, 191, 195.

Togo - 58-60, 64-67, 82, 84, 197-220. V. aussi Moba-Gourma, Ewe, Akposso

Totalité - V. Phénomène social total

Toucouleurs - 143, 148, 150, 151

Travail - 18, 21, 22, 23, 24, 28, 37, 46, 48, 56-58, 63, 66, 69-70, 74, 103, 123, 125, 133-137, 142, 147, 150, 152, 161-181, 202-203, 258

Unités économiques - 17, 27-28, 29, 30, 60-61, 63, 64-67, 70-71, 98-102, 105-106, 111-122, 129-138, 142

Vivrier, cultures vivrières - 18, 23, 24, 27, 28, 29, 36-37, 43, 57, 58, 61-62, 63, 64, 65, 96, 100, 101, 102, 103, 125, 148-150, 202, 203, 204, 210, 211, 215, 216, 218

Wolof - 86, 123, 143, 148, 150, 151

Zaïre - 80, 82, 88-89, 259

Zambèze - 221-234

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AID (IDA)	Association internationale pour le développement
AMIRA	Amélioration des méthodes d'investigation rurale en Afrique devenu : Amélioration des méthodes d'investigation et de recherches appliquées au développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement, appelée couramment Banque mondiale
BIT	Bureau international du travail ; en anglais : ILO
CCCE	Caisse centrale de coopération économique, Paris
CEA	Commission économique des Nations-unies pour l'Afrique
CEE	Communauté économique européenne
CEPED	Centre français sur la population et le développement
CFA (Franc)	Monnaie officielle des états de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (1 F CFA = 0,02 FF)
CFDT	Compagnie française pour le développement des fibres textiles
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COFACE	Compagnie française d'assurance du commerce extérieur
CRESM	Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, CNRS
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, France
ENAE	Enquête nationale sur les activités économiques (Tunisie, 1981)
FAC	Fonds d'aide et de coopération, Paris
FED	Fonds européen de développement
FISE	Fonds international de secours à l'enfance, en anglais : UNICEF
FNUAP	Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population
IDP	Institut de démographie de Paris
IEMVT	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire tropicale
IFCC	Institut français du café et du cacao
ILO	International Labour Office, traduction anglaise du BIT
INED	Institut national d'études démographiques, Paris
INS	Institut national de la statistique, Tunis
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSEE-Coop	INSEE, service de coopération, Paris

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Min-Coop	Ministère de la Coopération, Paris
MINICOOP	Ministère de la Coopération, Paris
MISOES	Mission socio-économique du Sénégal
NPI	Nouveaux pays industriels
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
ORANA	Organisation des recherches sur l'alimentation et la nutrition en Afrique
ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PVD	Pays en voie de développement
RCA	République centrafricaine
SAED	Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta, Sénégal
SIDA	Syndrome d'immuno-déficience acquise
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SODESUCRE	Société pour le développement et l'exploitation du sucre, Côte-d'Ivoire
UNALM	Université nationale agraire La Molina, Lima, Pérou
UNICEF	United Nations International for Children's Emergency Fund, en français : FISE

LISTE DES TABLEAUX

1. Facteurs réduisant la fécondité théorique du Sénégal	83
2. Nombre d'enfants selon l'âge du premier mariage (Kenya et Togo)	84
3. Mortalité infanto-juvénile (quelques ethnies du Sénégal).....	86
4. Pourcentage de femmes de 25 à 34 ans n'ayant jamais procréé (provinces du Zaïre)	87
5. Enquêtes de budgets de famille et de consommation des ménages.....	97
6. Niveaux familiaux et fonctions économiques en pays Ewondo et Eton (Cameroun)	100
7. Répartition de la population active occupée non agricole du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique au Maghreb et en Égypte	167
8. Répartition de la population active occupée non agricole par grand secteur institutionnel d'activité économique (Tunisie, Maroc, Algérie, Égypte)	167
9. Poids du secteur non structuré en comparaison de quelques indicateurs économiques dans les trois pays du Maghreb et de l'Égypte	169
10. Valeur ajoutée du secteur moderne et du secteur informel dans les principales branches d'activité (Tunisie, 1981)	173
11. Revenu des entrepreneurs du secteur informel (1981, Tunisie)	174
12. Les grandes composantes du secteur informel (1981, Tunisie)	175
13. Salaires moyens du secteur non structuré en proportion du SMIG (1981, Tunisie)	179
14. Évolution de la production commercialisée et des prix au producteur du café et du cacao/Congo	205
15. Population humaine et cheptel bovin en Adamaoua	236

LISTE DES FIGURES

1. Afrique de l'Ouest	12
2. Échanges à l'intérieur d'une famille (Anjouan, Comores).....	29
3. Carte ethnique des Djem et des Bakwele (Congo, Cameroun) ...	55
4. Carte des principaux groupes ethniques du Nord-Cameroun	57
5. Carte de situation de la préfecture de Tône (Togo)	61
6. Mbéwut, composition (Djem).....	62
7. Femmes, aînés, cadets	63
8. Structure et fonctionnement des fractions lignagères villageoises (Djem).....	65
9. Production avec un facteur variable.....	130
10. Sénégal, situation de la zone étudiée	145
11. Représentation schématique (coupe) des terrains de la vallée du Sénégal	149
12. Carte de situation du café et du cacao au Togo	201
13. Les secteurs d'intervention de la SRCC.....	209
14. Principaux barrages-réservoirs ayant entraîné d'importants transferts de population.....	222
15. Adamaoua. Localisation de l'élevage bovin et des mouches tsé-tsé avant l'éradication	240

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	13
INTRODUCTION	
LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉPREUVE DES TERRAINS, PAR CL. ROBINEAU	15
I. Le champ de la recherche économique	20
II. Différents types d'investigations	22
THÉORIES ET MÉTHODES	
CHAPITRE PREMIER	
ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT, PAR CL. ROBINEAU	41
CHAPITRE II	
COMMUNAUTÉS, STRATIFICATION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT RURAL, PAR G. PONTIÉ ET CL. ROBINEAU	53
I. La notion d'ethnie et ses effets en économie rurale	54
II. Problèmes de définition et de validité scientifique	70
CHAPITRE III	
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA, PAR A. PODLEWSKI	79
Avenir de la fécondité en Afrique au sud du Sahara à travers les résultats de l'enquête mondiale sur la fécondité et les données issues du Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale (1984)	80
CHAPITRE IV	
APPORT ET LIMITE DES ENQUÊTES STATISTIQUES. EXEMPLE DES ENQUÊTES DE NIVEAU DE VIE-CONSOMMATION, PAR CL. ROBINEAU	95
Les problèmes de la généralisation des résultats	102
Résultats conceptuels et méthodologiques	105
CHAPITRE V	
LE CHOIX DES UNITÉS D'OBSERVATION, PAR J.-M. GASTELLU	111
Des procédés pour choisir les unités d'observation	112
Des éléments pour une méthode	117
CHAPITRE VI	
LES MONOGRAPHIES DE TERROIR, PAR PH. COUTY	123
I. Historique de la méthode	124
II. Le recueil des données	124
III. L'exploitation des données	125
IV. La généralisation des résultats	126

CHAPITRE VII

ÉLÉMENTS D'ANALYSE MICRO-ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE,

PAR J.-PH. COLIN.....	129
Théorie néo-classique : rappels, apports, limites	129
Analyse économique des systèmes productifs agricoles	132

ÉTUDES DE CAS

CHAPITRE VIII

PAYSANS MIGRANTS DU FOUTA TORO, PAR J.-P. MINVIELLE	141
I. Une méthode d'approche : l'anthropologie économique	141
II. Les déterminants historiques du présent	142
III. L'organisation socio-économique actuelle	147

CHAPITRE IX

QUELQUES ASPECTS DES ÉCHANGES ENTRE LE NIGER ET LE NIGERIA,

PAR E. GRÉGOIRE	153
Des échanges qui s'adaptent au temps	153
Aspects économiques	156
Aspects politiques	156
Aspects humains	157
Aspects géographiques	157

CHAPITRE X

EMPLOI ET REVENUS DANS LE SECTEUR NON STRUCTURÉ DES PAYS

DU MAGHREB ET DU MACHREK, PAR J. CHARMES	161
I. Les définitions classiques du secteur non structuré et sa définition macro-économique et statistique	162
II. L'emploi dans le secteur non structuré en Tunisie, au Maroc, en Algérie et en Égypte	165
III. Production et revenus salariaux et non salariaux dans le secteur non structuré en Tunisie	168

CHAPITRE XI

UNE EXPÉRIENCE D'ANALYSE RÉGIONALE. LE CENTRE-OUEST BRÉSILIEN,

PAR C. AUBERTIN	183
Historique du projet	183
Organismes, méthodes et statistiques	185
Potentialités et freins socio-économiques	186
Fonction du plan	187

DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT**CHAPITRE XII**

PROGRAMME SUCRIER ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN COTE-D'IVOIRE, PAR C. AUBERTIN	191
Les effets économiques	192
Les effets induits	193
Un circuit branché sur le marché national et international	194
Discussion	195

CHAPITRE XIII

UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT CAFÉ-CACAO AU TOGO : ESSAI D'ÉVALUATION, PAR G. PONTIÉ	197
I. Le café-cacao avant l'intervention de la SRCC	198
II. Création de la SRCC et définition des grandes options	204
III. La première phase de replantation (1976-1980)	207
IV. Les réponses paysannes	210
V. La réorientation du projet	214
En guise de conclusion	218

CHAPITRE XIV

LES POLITIQUES DE TRANSFERTS DE POPULATIONS LIÉS AUX AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES. ÉTUDE COMPARÉE DE CINQ BARRAGES-RÉSERVOIRS AFRICAINS, PAR V. LASSAILLY-JACOB	221
La lourde tâche du transfert	223
Le relogement : de l'auto-reconstruction aux maisons-cadeaux	225
La question foncière dans les nouveaux sites	229

CHAPITRE XV

ZÉBUS, MOUCHES TSÉ-TSÉ ET TECHNICIENS EN ADAMAOUA CAMEROUNAIS, PAR J. BOUTRAIS	235
Les zébus en Adamaoua : une position assurée ou fragile ?	236
Les mouches tsé-tsé : une invasion inattendue	239
Les techniciens : de la lutte indirecte à la guerre ouverte	244
L'absence d'un partenaire potentiel : les éleveurs	248

CHAPITRE XVI

APPROCHE HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT, PAR CL. ROBINEAU	253
I. Les rapports entre histoire et développement	254
II. Deux études de cas	257
A. Le développement de la culture du cacao au Congo	257
B. Idéologie et rapports de production : le cas de l'arachide au Sénégal	258
Conclusion	260

PROPOS D'ÉTAPE	263
INDEX	267
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	273
LISTE DES TABLEAUX	275
LISTE DES FIGURES	276
TABLE DES MATIÈRES.....	277

UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Les techniques de la macro-économie et de la modélisation suscitent de sérieuses réserves lorsqu'on veut s'en servir pour l'analyse des économies en développement dans les pays du Sud où le marché n'est qu'un régulateur partiel de la vie économique. Les projets de développement ont des contraintes qui ne sont pas seulement de techniques et de coûts ; ils nécessitent une connaissance de la géographie, des économies locales, des sociétés et des cultures qui s'acquiert sur le terrain ; ils s'inscrivent dans une histoire à prendre en compte.

Différentes universités, notamment celle de Bordeaux I ont cru bon de donner à leurs étudiants en doctorat une ouverture sur la recherche de terrain, ses méthodes, ses résultats. L'anthropologie économique, entendue comme « discours » sur l'homme acteur économique, désigne un champ d'investigation privilégié. Portant son attention sur le coût social de l'ajustement structurel, la Banque mondiale souligne l'actualité d'une économie à visage humain.

Les chercheurs de l'ORSTOM, du CNRS et des Hautes études qui ont rédigé ce livre sont démographe, économiste, géographe, sociologue, chercheur de terrain en Afrique, Océanie, Amérique latine. Ils ont participé aux études concernant différents projets de développement et fait part aux étudiants de leur solide expérience de la recherche en sciences sociales.

DI▶ACTIQUES

Qui vise à instruire.

Qui appartient à la langue des sciences et des techniques

ORSTOM Éditions
213 rue La Fayette
75480 Paris Cedex 10
Diffusion
72, route d'Aulnay
93143 BONDY Cedex
ISSN : 1142-2580
ISBN : 2-7099-1099-3

Photo de couverture :
Grenier à mil de la région
d'Ayorou (Niger)
Cliché : Emmanuel Grégoire

150F